



ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

Chef de Division à la Préfecture.



A LILLE,

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grande-Place. | CHEZ VANACKERE, LIBRAIRE, Grande-Place.

25.me ANNÉE. — 1853.


BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER.

Dernier quartier le 2.
Nouvelle lune le 9.
Premier quartier le 17.
Pleine lune le 25.

1	samedi	LA CIRCONCISION.
2	DIM.	s Macaire
3	lundi	Ste Geneviève
4	mardi	s Rigobert de R.
5	merc.	s Siméon de S.
6	jeudi	L'ÉPIPHANIE
7	vendr.	s Lucien, év.
8	samedi	ste Adèle
9	DIM.	s Julien, m.
10	lundi	s Guillaume
11	mardi	s Théodose
12	merc.	ste Césaire
13	jeudi	Baptême de N. S.
14	vendr.	s Hilaire, év.
15	samedi	s Nom de Jésus
16	DIM.	s Marcel, p.
17	lundi	s Antoine, év.
18	mardi	Ch. s Pierre à R.
19	merc.	s Canut, m.
20	jeudi	s Sébastien
21	vendr.	ste Agnès, v.
22	samedi	s Vincent
23	DIM.	*Septuagésime*
24	lundi	s Babylas, év.
25	mardi	Conv. de s Paul
26	merc.	s Polycarpe
27	jeudi	s Jean Chrysost.
28	vend.	s Charlemagne
29	samedi	s François de S.
30	DIM.	*Sexagésime*
31	lundi	s Pierre Nol.

FÉVRIER.

Dernier quartier le 1.
Nouvelle lune le 8.
Premier quartier le 16.
Pleine lune le 23.

1	mardi	s Ignace
2	merc	PURIFICATION
3	jeudi	s Blaise, év.
4	vendr.	s André, conf.
5	samedi	ste Agathe, v.
6	DIM.	*Quinquagésime*
7	lundi	s Romuald.
8	mardi	s Jean de Matha.
9	merc.	*Les Cendres*
10	jeudi	ste Scholastique
11	vendr.	s Sévérin, abbé
12	samedi	ste Eulalie
13	DIM.	*Quadragésime*
14	lundi	s Valentin, m.
15	mardi	s Faustin, m.
16	merc.	ste Reinelde. 4 T.
17	jeudi	s Germain, ab.
18	vendr.	s Siméon, m. 4 T.
19	samedi	ste Julienne 4 T.
20	DIM.	*Reminiscere*
21	lundi	s Pepin, duc
22	mardi	Ch. s Pierre à A.
23	merc.	ste Isabelle
24	jeudi	s Mathias
25	vendr.	s Adeltrude
26	samedi	s Alexandre
27	DIM.	*Oculi*
28	lundi	s Romain.

MARS.

Dernier quartier le 2.
Nouvelle lune le 9.
Premier quartier le 17.
Pleine lune le 25.
Dernier quartier le 31.

1	mardi	s Aubin, év.
2	merc.	s Simplice
3	jeudi	ste Cunégonde
4	vendr.	s Casimir.
5	samedi	s Théophile.
6	Dim.	*Lætare.*
7	lundi	s Thomas d'Aq.
8	mardi	s Jean de Dieu
9	merc.	ste Françoise
10	jeudi	Les 40 martyrs.
11	vendr.	s Euloge, m.
12	samedi	s Grégoire
13	Dim.	*La Passion.*
14	lundi	ste. Mathilde.
15	mardi	s Longin
16	merc.	s Alexandre
17	jeudi	s Patrice
18	vendr.	s Cyrille, doct.
19	samedi	s Joseph, conf.
20	Dim.	*Les Rameaux*
21	lundi	s Benoît, abbé.
22	mardi	s Basile, m.
23	merc.	s Othon, év.
24	jeudi	*La ste Cène*
25	vendr.	Mort de N. S.
26	samedi	s Ludger
27	Dim.	PAQUES.
28	lundi	PAQUES.
29	mardi	s Prisque, m.
30	merc.	s Jean Clim.
31	jeudi	s Guy, abbé

AVRIL.

Nouvelle lune le 8.
Premier quartier le 16.
Pleine lune le 23.
Dernier quartier le 30.

1	vendr.	s Hugues, év.
2	samedi	s François de P.
3	Dim.	*Quasimodo*
4	lundi	s Isidore, évêque
5	mardi	s Vincent F.
6	merc.	s Célestin, p.
7	jeudi	ste Waltrude
8	vendr.	s Albert.
9	samedi	ste Marie, égypt.
10	Dim.	s Macaire, év.
11	lundi	s Léon, pape.
12	mardi	s Jules, pape.
13	merc.	ste Herménégilde
14	jeudi	s Tiburce, m.
15	vendr.	ste Anastasie
16	samedi	s Druon, conf.
17	Dim.	s Anicet, pape
18	lundi	s Parfait, mart.
19	mardi	s Théodore
20	merc.	s Sulpice, év.
21	jeudi	s Anselme, év.
22	vendr.	s Soter, pape
23	samedi	s George, m.
24	Dim.	s Fidèle de Sig.
25	lundi	s Marc, év., abst.
26	mardi	ss Clet et Marcel.
27	merc.	s Anthime
28	jeudi	s Vital, martyr
29	vendr.	s Pierre, martyr
30	samedi	ste Cath. de S.

MAI.		
		Nouvelle lune le 8. Premier quartier le 16. Pleine lune le 22. Dernier quartier le 29.
1	Dim.	ss Philippe et J.
2	lundi	*Rogations.* abst.
3	mardi	Inv. ste Croix abs.
4	merc.	ste Monique abs.
5	jeudi	ASCENSION.
6	vendr.	s Jean P. L.
7	samedi	s Stanislas
8	Dim.	s Juste
9	lundi	Trans. s. Nicolas
10	mardi	s Antonin, év.
11	merc.	s Mammert
12	jeudi	s Néré, martyr
13	vendr.	s Gervais, év.
14	samedi	s Boniface, m. v. j.
15	Dim.	PENTECOTE
16	lundi	Pentecote
17	mardi	ste. Restitude.
18	merc.	s Venant 4 T.
19	jeudi	s Pierre Cél.
20	vendr.	s Bernardin 4 T.
21	samedi	s Valens, év. 4 T.
22	Dim.	*La Trinité*
23	lundi	s Guilbert, conf.
24	mardi	ste Jeanne
25	merc.	ste Marie
26	jeudi	Fête-Dieu
27	vendr.	s Jules
28	samedi	s Germain
29	Dim.	s Maximin.
30	lundi	s Félix, pape
31	mardi	ste Pétronille.

JUIN.		
		Nouvelle lune le 6. Premier quartier le 14. Pleine lune le 21. Dernier quartier le 28.
1	merc.	s Pamphile
2	jeudi	*Octave F.-D.*
3	vendr.	ste Clotilde, r.
4	samedi	s Quirin
5	Dim.	s Boniface
6	lundi	s Norbert.
7	mardi	s Robert
8	merc.	s Médard, évêque
9	jeudi	ss Prime et F.
10	vendr.	ste Marguerite
11	samedi	s Barnabé
12	Dim.	s Basilide
13	lundi	s Antoine
14	mardi	s Basile le Gr
15	merc.	s Modeste
16	jeudi	ste Lutgarde
17	vendr.	s Avit, abbé
18	samedi	ste Marine, vierge
19	Dim.	s Gervais
20	lundi	ste Florence
21	mardi	s Leufroi
22	merc.	s Paulin, évêque
23	jeudi	s Liébert
24	vendr.	Nat. s Jean-Bapt.
25	samedi	Transl. s. Eloi
26	Dim.	ss Jean et P.
27	lundi	s Ladislas
28	mardi	s Léon II, pape.
29	merc.	ss Pierre et Paul
30	jeudi	s Martial de L.

JUILLET.

Nouvelle lune le 6.
Premier quartier le 13.
Pleine lune le 20.
Dernier quartier le 27.

1	vendr.	s Rombaut
2	samedi	Visit. de N.-Dame
3	Dim.	ste Hyacinthe
4	lundi	Transl. s. Martin
5	mardi	s Agathon.
6	merc.	ste Godelive
7	jeudi	s Willebaud
8	vendr.	s Procope
9	samedi	Les Martyrs de G.
10	Dim.	ste Félicité
11	lundi	Tr. s Benoit
12	mardi	s Jean Gualbert
13	mercr.	s Anaclet.
14	jeudi	s Bonaventure
15	vendr.	s Henri II
16	samedi	Notre-D. du M.-C.
17	Dim.	s Alexis, c.
18	lundi	s Arnould
19	mardi	s Vincent de Paul
20	mercr.	ste Marguerite.
21	jeudi	ste Praxède
22	vendr.	ste Marie-Magdel.
23	samedi	s Apollinaire
24	Dim.	ste Christine
25	lundi	ss Jacques et Ch.
26	mardi	ste Anne
27	merc.	ste Nathalie
28	jeudi	s Nazaire, martyr
29	vendr.	ste Marthe
30	samedi	ss Abdon et S.
31	Dim.	s Ignace de L.

AOUT.

Nouvelle lune le 5.
Premier quartier le 12.
Pleine lune le 18.
Dernier quartier le 26.

1	lundi	s Pierre-ès-l.
2	mardi	N. D. des Anges
3	merc.	ste Lydie
4	jeudi	s Dominique
5	vendr.	ste Marie aux N.
6	samedi	Transf. de N. S.
7	Dim.	s Gaëtan
8	lundi	s Cyriaque
9	mardi	s Romain
10	merc.	s Laurent
11	jeudi	ste Suzanne
12	vendr.	ste Claire, ab.
13	samedi	s Hippolyte v.-j.
14	Dim.	s Eusèbe
15	lundi	Assomption
16	mardi	s Roch
17	merc.	s Carloman
18	jeudi	ste Hélène
19	vendr.	ste Thècle
20	samedi	s Bernard
21	Dim.	s Albéric
22	lundi	s Symphorien
23	mardi	s Philippe
24	merc.	s Barthélémy
25	jeudi	s Louis, roi
26	vendr.	s Zéphirin
27	samedi	s Césaire
28	Dim.	s Augustin
29	lundi	Décoll. s J.-B.
30	mardi	ste Rose.
31	merc.	s Raymond

SEPTEMBRE.

Nouvelle lune le 3.
Premier quartier le 10.
Pleine lune le 17.
Dernier quartier le 25.

1	jeudi	s Gilles, abbé
2	vendr.	s Lazare, roi
3	samedi	s Séraphin
4	DIM.	ste Rosalie
5	lundi	s Bertin
6	mardi	s Eugène
7	merc	ste Reine
8	jeudi	*Nativité* N. D.
9	vendr.	s Omer, évêque
10	samedi	s Nicolas.
11	DIM.	ste Vindiciane.
12	lundi	s Silvin.
13	mardi	s Aimé, évêque.
14	merc.	Exalt. ste Cr.
15	jeudi	s Nicomède
16	vendr.	s Cornil
17	samedi	s Lambert
18	DIM.	ste Sophie
19	lundi	s Janvier
20	mardi	s Eustache
21	merc.	s Matthieu 4 T
22	jeudi	s Maurice
23	vendr.	s Lin, pape 4 T
24	samedi	N. D. de la M. 4 T
25	DIM	s Firmin
26	lundi	ste Justine
27	mardi	ss Côme et D.
28	merc.	s Privat, évêque
29	jeudi	Déd. s Michel
30	vendr.	s Jérome, d.

OCTOBRE.

Nouvelle lune le 2.
Premier quartier le 9.
Pleine lune le 17.
Dernier quartier le 25.

1	samedi	ss Remi et P.
2	DIM.	ss Anges gard.
3	lundi	s Gérard
4	mardi	s François d'As.
5	merc.	s Placide
6	jeudi	s Bruno, conf.
7	vendr.	s Marc, pape
8	samedi	ste Brigitte
9	DIM.	s Ghislain
10	lundi	s François de B.
11	mardi	s Germain
12	merc.	s Evagre
13	jeudi	s Edouard, roi
14	vendr.	s Calixte, pape
15	samedi	ste Thérèse
16	DIM.	s Donatien
17	lundi	ste Hedwige
18	mardi	s Luc, évang.
19	merc.	s Pierre d'Alc.
20	jeudi	s Caprais
21	vendr.	ste Ursule, v.
22	samedi	s Sévère
23	DIM.	s Sévérin
24	lundi	s Magloire
25	mardi	ss Crépin et C.
26	merc.	s Evariste
27	jeudi	s Florent, abbé
28	vendr.	ss Simon et J
29	samedi	s Narcisse
30	DIM.	s Lucain
31	lundi	s Quentin v.-j.

NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Nouvelle lune le 1. Premier quartier le 8. Pleine lune le 15. Dernier quartier le 23 Nouvelle lune le 30.			Premier quartier le 7. Pleine lune le 15. Dernier quartier le 23. Nouvelle lune le 30.		
1	mardi	TOUSSAINT	1	jeudi	s Eloi, évêque
2	merc.	*Les Trépassés*	2	vendr.	ste Bibiane, v.
3	jeudi	s Hubert	3	samedi	s François X.
4	vendr.	s Charles Bor.	4	DIM.	ste Barbe
5	samedi	ste Berthilde	5	lundi	s Sabas.
6	DIM.	s Léonard	6	mardi	s Nicolas
7	lundi	s Ernest	7	merc.	s Ambroise
8	mardi	Les 4 Couronnés	8	jeudi	CONCEPTION N. D.
9	merc.	s Denis	9	vendr.	ste Léocadie
10	jeudi	s Juste	10	samedi	s Melchiade
11	vendr.	s Martin, év.	11	DIM.	s Damase
12	samedi	s Liévin	12	lundi	ste Constance
13	DIM.	s Homobon	13	mardi	ste Luce
14	lundi	s Clémentin	14	merc.	s Nicaise 4 T
15	mardi	s Eugène	15	jeudi	s Eusèbe
16	merc.	s Edmond	16	vendr.	ste Adélaïde 4 T
17	jeudi	s Agnan	17	samedi	ste Olimp. 4 T
18	vendr.	s Odon, abbé	18	DIM.	s Paul le S.
19	samedi	ste Elisabeth	19	lundi	s Cyriaque
20	DIM.	s Félix de V.	20	mardi	s Philogone
21	lundi	Présent. N.-D.	21	merc.	s Thomas
22	mardi	ste Cécile	22	jeudi	s Flavien
23	merc.	s Clément	23	vendr.	ste Victoire
24	jeudi	s Florimond	24	samedi	ste Tharsile v.-j.
25	vendr.	ste Catherine	25	DIM.	NOEL
26	samedi	s Pierre d'Al.	26	lundi	s Etienne
27	DIM.	*Avent* s Maxime	27	mardi	s Jean, évang.
28	lundi	s. Mansuet	28	merc.	Les ss Innocents
29	mardi	s Saturnin	29	jeudi	s Thomas de C.
30	merc	s André	30	vendr.	s Sabin, m.
			31	samedi	s Sylvestre

EMPIRE FRANCAIS.

NAPOLÉON III, EMPEREUR,

Marié le 29 janvier 1853 à

EUGÉNIE DE MONTIJO, COMTESSE DE THÉBA, IMPÉRATRICE DES FRANÇAIS.

Princes français.

S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME-NAPOLÉON, né à Ajaccio, le 15 décembre 1784, roi de Westphalie, du 1.er décembre 1807 au 26 octobre 1813, frère de l'Empereur Napoléon 1.er Il a épousé le 12 août 1806 Frédérique-Catherine-Dorothée, princesse royale de Wurtemberg, née le 21 février 1783, décédée le 28 novembre 1836.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né à Trieste, le 9 septembre 1822, fils du prince Jérôme-Napoléon.

Autres membres de la famille de l'Empereur.

Descendance du prince Jérôme-Napoléon.

Mathilde-Lœtitia-Wilhelmine, princesse de Montfort, née à Trieste, le 27 mai 1820, mariée en 1841, au prince Demidoff de San-Donato.

Descendance de Joseph-Napoléon, ancien roi d'Espagne, frère de Napoléon I.er

Zénaïde-Charlotte-Julie, née à Paris, le 8 juillet 1804, mariée à son cousin Charles-Lucien-Jules-Laurent, prince de Canino et de Musignano, fils de Lucien.

Descendance de Lucien, frère de Napoléon I.er

Charlotte, née en 1796, mariée au prince Gabrielli.

Charles-Lucien-Jules-Laurent, né à Paris, le 24 mai 1803, prince de Canino et de Musignano, marié à Zénaïde-Charlotte-Julie, fille de Joseph-Napoléon.

De ce mariage sont issus :

Joseph-Lucien-Charles-Napoléon, prince de Musignano, né à Philadelphie, le 13 février 1824.

Lucien-Joseph-Louis-Napoléon, né à Rome, le 15 novembre 1828.

Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lœtitia-Désirée-Bartholomée, née à Rome, le 6 juin 1830.

Charlotte-Honorine-Joséphine, née à Rome, le 4 mars 1832.

Marie-Désirée-Joséphine-Philomène, née à Rome, le 18 mars 1835

Auguste-Amélie-Maximilienne-Jacqueline, née à Rome, le 5 janvier 1839.

Bathilde-Aloïse, née à Rome, le 26 novembre 1840.

Charles-Albert, né le 23 mars 1843.

Lœtitia, née à Milan, le 1.er décembre 1804, mariée à Thomas Wise, membre catholique du parlement d'Angleterre.

Louis-Lucien, né le 13 janvier 1813.

Pierre-Napoléon, né à Rome, le 12 septembre 1815.

Antoine, né à Tusculum, le 31 octobre 1816.

Alexandrine-Marie, née à Rome, en 1818, mariée au comte Vincent Valentini.

Constance, née à Bologne, en 1823, religieuse au Sacré-Cœur, à Rome.

Jeanne, mariée au marquis Honorati.

Descendance de Marie-Anne-Elisa, sœur de l'Empereur Napoléon I.er, princesse de Lucques et de Piombino, mariée au prince Bacciochi.

Napoléone-Elisa Bacciochi, née le 3 juin 1806, mariée au comte Camerata.

Descendance de Marie-Annonciade-Caroline, sœur de Napoléon I.er, mariée à Joachim Murat, roi de Naples.

Lœtitia-Josèphe Murat, née le 25 avril 1802, mariée au comte Pepoli, à Bologne.

Lucien-Charles-Joseph-François-Napoléon Murat, né le 16 mars 1803.

Louise-Julie-Caroline Murat, mariée au comte Responi, à Ravenne.

MAISON DE S. M. L'EMPEREUR.

Premier Aumônier, Mgr. l'évêque de Nancy.

Grand Maréchal du Palais, M. le maréchal comte Vaillant, sénateur.

Premier Préfet du Palais, M. le colonel baron de Béville.

Grand Chambellan, M. le duc de Bassano, sénateur.

Premier Chambellan, M. le comte Bacciochi.

Grand Écuyer, M. le maréchal de St.-Arnaud, sénateur, ministre de la guerre.

Premier Ecuyer, M. le colonel Fleury.

Grand Veneur, M. le maréchal Magnan, sénateur, commandant en chef l'armée de Paris.

Premier Veneur, M. le colonel comte Edgard Ney.

Grand-Maître des Cérémonies, M. le duc de Cambacérès, sénateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-Maîtresse, Mme. la princesse d'Essling.

Dame d'Honneur, Mme. la duchesse de Bassano.

Dames du Palais, Mmes. la comtesse Gustave de Montebello ; — la

vicomtesse Lezai-Marnézia ; — la baronne de Pierres ; — la baronne de Malaret ; — la marquise de Las Marismas.
Grand-Maître, M. le comte Tascher de la Pagerie, sénateur.
Premier Chambellan, M le comte Charles Tascher de la Pagerie.
Chambellan, M. le vicomte Lezai-Marnézia.
Écuyer, M. le baron de Pierres.

DOCUMENTS OFFICIELS

RELATIFS AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

Sénatus-Consulte portant modification à la Constitution.

Du 7 novembre 1852.

Le Sénat a délibéré conformément aux articles 31 et 32 de la Constitution et voté le Sénatus-Consulte dont la teneur suit :

Art. 1.er La dignité Impériale est rétablie.

Louis-Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

2. La dignité Impériale est héréditaire dans la descendance directe et légitime de Louis-Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

3. Louis-Napoléon Bonaparte, s'il n'a pas d'enfants mâles, peut adopter les enfants et descendants légitimes, dans la ligne masculine, des frères de l'Empereur Napoléon I.er

Les formes de l'adoption sont réglées par un Sénatus-Consulte.

Si, postérieurement à l'adoption, il survient à Louis-Napoléon des enfants mâles, ses fils adoptifs ne pourront être appelés à lui succéder qu'après ses descendants légitimes.

L'adoption est interdite aux successeurs de Louis-Napoléon et à leur descendance.

4. Louis-Napoléon Bonaparte règle par un décret organique adressé au Sénat et déposé dans ses archives, l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, pour le cas où il ne laisserait aucun héritier direct, légitime ou adoptif.

5. A défaut d'héritier légitime ou d'héritier adoptif de Louis-Napoléon Bonaparte et des successeurs en ligne collatérale qui prendront leur droit dans le décret organique sus-mentionné, un Sénatus-Consulte, proposé au Sénat par les ministres formés en conseil de gouvernement, avec l'adjonction des présidents en exercice du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'Empereur et règle dans sa famille l'ordre héréditaire, de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Jusqu'au moment où l'élection du nouvel Empereur est consommée, les affaires de l'Etat sont gouvernées par les ministres en fonctions qui se forment en conseil de gouvernement et délibèrent à la majorité des voix.

6. Les membres de la famille de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE appelés éventuellement à l'hérédité et leur descendance des deux sexes font partie de la famille Impériale. Un Sénatus-Consulte règle leur position. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'Empereur. Leur mariage fait sans cette autorisation, emporte privation de tout droit à l'hérédité, tant pour celui qui l'a contracté que pour ses descendants.

Néanmoins, s'il n'existe pas d'enfant de ce mariage, en cas de dissolution pour cause de décès, le prince qui l'aurait contracté recouvre ses droits à l'hérédité.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE fixe les titres et la condition des autres membres de sa famille.

L'Empereur a toute autorité sur tous les membres de sa famille; il règle leurs devoirs et leurs obligations par des statuts qui ont force de loi.

7. La Constitution du 14 janvier 1852 est maintenue dans toutes celles de ses dispositions qui ne sont pas contraires au présent Sénatus-Consulte; il ne pourra y être apporté de modifications que dans les formes et par les moyens qu'elle a prévus.

8. La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du Peuple français dans les formes déterminées par les décrets des 2 et 4 décembre 1851 :

« Le Peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852. »

Décret qui convoque le Peuple français dans ses comices.

Du 7 novembre 1852.

LOUIS-NAPOLÉON, Président de la République française,

Décrète :

Art. 1.er Le Peuple français est convoqué dans ses comices, les 21 et 22 novembre présent mois, pour accepter ou rejeter le projet de plébiciste suivant :

(Suit la formule énoncée dans l'art. 8 du Sénatus-Consulte qui précède.)

2. Sont appelés à voter tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques.

3. Ils devront justifier soit de leur inscription sur les listes électorales actuelles, soit de l'accomplissement au 22 novembre de la condition d'âge fixée par les décrets du 2 février 1852.

4. Les électeurs momentanément absents de leur domicile, à raison de leurs fonctions ou de leurs affaires seront admis à voter dans le lieu actuel de leur résidence en justifiant qu'ils sont inscrits sur la liste électorale de leur commune.

5. Seront rayés des listes électorales les noms des individus décédés ou atteints de jugement emportant incapacité, aux termes des décrets du 2 février 1852.

6. Les listes électorales révisées seront publiées et affichées dans chaque commune le 15 novembre.

Les réclamations à fin d'inscription ou de radiation seront portées devant le juge-de-paix et jugées jusqu'au 20 inclusivement.

Seront admis à voter jusqu'au 22 novembre, les citoyens porteurs d'une décision du juge-de-paix qui ordonnerait leur inscription.

Art. 7. Le scrutin sera ouvert dans chaque commune pendant les journées des 21 et 22 novembre, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le vote aura lieu au scrutin secret par *oui* ou par *non* au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

8. Les électeurs des armées de terre et de mer voteront sous la présidence du chef le plus élevé en grade, dans le lieu de leur résidence, au moment du vote. Les états-majors et les équipages des bâtiments en partance pourront voter avant leur départ.

9. Le recensement des votes dans chaque département sera fait par une commission de trois membres du Conseil général désignés par le Préfet.

10. Le recensement général des votes aura lieu au sein du Corps-Législatif.

Décret portant convocation du Corps-Législatif.

Du 7 novembre 1852.

LOUIS-NAPOLÉON, Président de la République française,

Décrète :

Art. 1.er Le Corps législatif est convoqué pour le 25 novembre, à l'effet de constater la régularité des votes, d'en faire le recensement et d'en déclarer le résultat.

Recensement général des votes émis sur le projet de plébiciste présenté les 21 et 22 novembre 1852, à l'acceptation du Peuple français.

Du 1.er décembre 1852.

DÉCLARATION DU CORPS LÉGISLATIF.

LE CORPS LÉGISLATIF,

Vu le Sénatus-Consulte en date du 7 novembre 1852;

Vu le décret du même jour appelant le Peuple français dans ses comices pour accepter ou rejeter le projet de plébiciste proposé par le Sénat;

Vu le décret du 7 novembre 1852 convoquant le Corps législatif, à l'effet de constater la régularité des votes, d'en faire le recensement et d'en déclarer le résultat;

Après avoir examiné et vérifié dans les séances de ses bureaux des 26, 27, 28, 29, 30 novembre et 1.er décembre les procès-verbaux du vote des 86 départements, de l'Algérie et des armées de terre et de mer;

Après avoir entendu dans ses séances publiques des 30 novembre et 1.er décembre, les rapports qui lui ont été faits au nom de ces bureaux, et avoir consacré par un vote, à la suite de chacun de ces rapports, la régularité des opérations et l'exactitude des chiffres recensés, tels qu'ils sont établis dans le tableau annexé au présent procès-verbal;

Considérant qu'en présence de l'immense majorité des suffrages reconnue dès aujourd'hui, acquise au projet de plébiscite, il n'y a pas lieu d'attendre quelques procès-verbaux dressés dans des localités éloignées et dont la vérification sera ultérieurement faite, et que, pour donner satisfaction au vœu national, il convient de proclamer sans délai le grand événement qui fixe les destinées de la France,

Constate:

Que les opérations du vote ont été partout librement et régulièrement accomplies;

Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de plébiscite a donné 7,824,189 bulletins portant le mot OUI; 253,145 bulletins portant le mot NON; 63,326 bulletins nuls.

En conséquence,

Le Corps législatif,

Déclare:

Que le pleuple français convoqué dans ses comices les 21 et 22 novembre 1852 a accepté le plébiscite suivant:

« Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale » dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité » dans sa descendance directe, légitime ou adoptive et lui donne » le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille » Bonaparte, ainsi qu'il est dit dans le Sénatus-Consulte du 7 no » vembre 1852. »

Le cri unanime de *vive l'Empereur!* accueille cette déclaration, et le Corps législatif décide par acclamation qu'il se rendra au Palais de Saint-Cloud pour présenter à S. M. l'Empereur le résultat des votes du peuple français.

Décret impérial *qui promulgue et déclare loi de l'État le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852, ratifié par le Plébiscite des 21 et 12 novembre.*

Du 2 décembre 1852.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Vu le Sénatus-Consulte en date du 7 novembre 1852 qui soumet au peuple le Plébiscite dont la teneur suit :

(Suit la formule du plébiscite.)

Vu la déclaration du Corps législatif qui constate :

Que les opérations du vote ont été partout librement et régulièrement accomplies;

Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de Plébiscite a donné 7,824,189 bulletins portant le mot *oui*. 253,145 bulletins portant le mot *non*; 63,326 bulletins nuls.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1.er Le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852, ratifié par le Plébiscite des 21 et 22 novembre, est promulgué et devient lo de l'État.

Art. 2. Louis-Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 2 décembre 1852.

Signé, Napoléon.

Sénatus-Consulte portant interprétation et modification de la Constitution,

du 14 janvier 1852.

Art. 1.er L'Empereur a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties.

Art. 2. L'Empereur préside, quand il le juge convenable, le Sénat et le Conseil d'État.

Art. 3. Les traités de commerce faits en vertu de l'article 6 de la Constitution ont force de loi pour les modifications de tarif qui y sont stipulées.

Art. 4. Tous les travaux d'utilité publique, notamment ceux désignés par l'art. 10 de la loi du 21 avril 1832 et l'art. 3 de la loi du 3 mai 1841, toutes les entreprises d'intérêt général sont ordonnés ou autorisés par décrets de l'Empereur.

Ces décrets sont rendus dans les formes prescrites pour les règlements d'administration publique.

Néanmoins, si ces travaux et entreprises ont pour condition des engagements ou des subsides du Trésor, le crédit devra être accordé ou l'engagement ratifié par une loi avant la mise à exécution.

Lorsqu'il s'agit de travaux exécutés pour le compte de l'Etat, et qui ne sont pas de nature à devenir l'objet de concessions, les crédits peuvent être ouverts, en cas d'urgence, suivant les formes prescrites pour les crédits extraordinaires; ces crédits seront soumis au Corps législatif dans sa plus prochaine session.

Art. 5. Les dispositions du décret organique du 22 mars 1852 peuvent être modifiées par des décrets de l'Empereur.

Art. 6. Les membres de la famille impériale appelés éventuellement à l'hérédité et leurs descendants portent le titre de *Princes français*..

Le fils aîné de l'Empereur porte le titre de *Prince impérial.*

Art. 7. Les princes français sont membres du Sénat et du conseil d'État quand ils ont atteint l'âge de dix-huit ans accomplis.

Ils ne peuvent y siéger qu'avec l'agrément de l'Empereur.

Art. 8. Les actes de l'état-civil de la famille impériale sont reçus par le ministre d'État, et transmis, sur un ordre de l'Empereur, au Sénat, qui en ordonne la transcription sur ses registres et le dépôt dans ses archives.

Art. 9. La dotation de la couronne et la liste civile de l'Empereur sont réglées, pour la durée de chaque règne, par un sénatus-consulte spécial.

Art. 10. Le nombre de sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent cinquante.

Art. 11. Une dotation annuelle et viagère de trente mille francs est affectée à la dignité de sénateur.

Art. 12. Le budget des dépenses est présenté au Corps législatif avec ses subdivisions administratives, par chapitres et par article.

Il est voté par ministère.

La répartition par chapitres du crédit accordé pour chaque ministère est réglée par décret de l'Empereur, rendu en conseil d'État.

Des décrets spéciaux, rendus dans la même forme, peuvent autoriser des virements d'un chapitre à un autre. Cette disposition est applicable au budget de l'année 1853.

Art. 13. Le compte-rendu prescrit par l'article 42 de la Constitution est soumis, ayant sa publication, à une commission composée du président du Corps législatif et des présidents de chaque bureau. En cas de partage d'opinions, la voix du président du Corps législatif est prépondérante.

Le procès-verbal de séance, lu à l'Assemblée, constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif.

Art. 14. Les députés au Corps législatif reçoivent une indemnité qui est fixée à deux mille cinq cents francs par mois, pendant la durée de chaque session ordinaire ou extraordinaire.

Art. 15. Les officiers généraux placés dans le cadre de réserve peuvent être membres du Corps législatif. Ils sont réputés démissionnaires s'ils sont employés activement, conformément à l'article 5 du décret du 1.er décembre 1852, et à l'article 3 de la loi du 4 août 1839.

Art. 16. Le serment prescrit par l'article 14 de la Constitution est ainsi conçu : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. »

Art. 17. Les articles 2, 9, 11, 15, 17, 18, 19, 22 et 37 de la Constitution du 14 janvier 1852 sont abrogés.

Fait au palais du Sénat, le 23 décembre 1852.

SÉNAT.

Président. — M. Troplong;

Premier vice-président. — M. Mesnard ;

Vice-présidents. — MM. Drouyn de Lhuys; — le général de division Baraguay-d'Hilliers ; — le général comte Régnault de Saint-Jean-d'Angely ;

Grand-Référendaire. — M. le général de div. comte d'Hautpoul ;

Secrétaire du Sénat. — M. Lacrosse ;

Secrétaire. — M. Cambacérès ;

Vice-Secrétaires — MM. le comte Siméon ; — le comte de la Riboissière ;

Membres.

MM.grs

S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon.
S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.
S. Em. le cardinal Gousset, archevêque de Reims.
S. Em. le cardinal Dupont, archevêque de Bourges.
S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

MM.

Le comte Reille, maréchal de l'Empire.
Le comte Harispe, idem.
Vaillant, idem,

Leroy de St.-Arnaud, maréchal de l'Empire, ministre de la guerre.
Magnan, idem, comm. en chef de l'armée de Paris.
Le comte de Castellane, idem, comm. en chef de l'armée de Lyon.
Le baron de Mackau, amiral de France.
Le baron Roussin, idem.
Abattucci, garde-des-sceaux, ministre de la justice.
Le général de division baron Achard, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte d'Argout, ancien ministre des finances, gouverneur de la Banque de France.
Le général de division d'André.
Le marquis d'Audiffret, président à la cour des comptes.
Le général de div. de Bar, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Baraguay-d'Hilliers, ancien ambassadeur, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Hippolyte de Barral.
Le marquis de Barbançois.
Barthe, premier président de la cour des comptes.
Le duc de Bassano.
Le comte de Beaumont (de la Somme), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau, ancien pair de France.
Le marquis de Belbœuf, ancien premier président de la cour d'appel de Lyon.
Le vice-amiral Bergeret.
Berthier (Charles), prince de Wagram.
Bineau, ministre des finances.
Le prince Louis-Lucien Bonaparte.
Le général de division comte Bonet.
Boulay (de la Meurthe), ancien vice-président de la République.
Le baron de Bourgoing, ancien ambassadeur.
Le comte de Breteuil, ancien pair de France.
De Cambacérès aîné, ancien pair de France.
Carrelet, général de division, ancien commandant la 1.re division militaire.
Le comte de Casabianca, ancien ministre d'Etat.
Le vice-amiral Casy, membre du conseil d'amirauté.
Le comte de Caumont-Laforce.
Cavenne, vice-président du conseil général des ponts-et-chaussées.
Le vice-amiral Cécile.
Le général de division Charron.
Le comte François Clary.
Le marquis de Croix.
Le baron de Crouseilhes, ancien ministre de l'instruction publique, ancien membre de l'Assemblée législative.

Le comte Curial, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Achille Delamarre.
Delangle, premier président de la cour impériale de Paris.
Desmasières, ancien président, à Angers.
Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dumas, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin, membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Elie de Beaumont, membre de l'Institut.
Fialin de Persigny, ministre de l'intérieur.
Le général de division comte de Flahaut.
Le général de division Foucher.
Achille Fould, ancien ministre des finances, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Fourment, ancien membre de l'Assemblée législative.
Gautier, anc. ministre des finances, régent de la Banque de France.
Le général de division Gémeau.
Le comte Ernest de Girardin, anc. membre de l'Assemblée législative.
De Goulhot de Saint-Germain, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de La Grange (Gironde), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Guesviller.
Le général de division comte de Grouchy.
Le baron de Heeckeren.
Le général de division comte d'Hautpoul, ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le vice-amiral baron Hugon.
Le général Husson, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Korte.
Lacrosse, ancien ministre des travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Ladoucette, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division vicomte de La Hitte, ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
Le général de division de Laplace.
Le comte de Lariboissière, anc. membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Larochejacquelein, ancien député.
Le comte de Las Cases, ancien député.
Le général de division marquis de Lawœstine (G. C. ✲), commandant de la garde nationale de Paris.
Lebeuf, régent de la Banque de France, ancien membre de l'Assemblée législative.

Lefebvre-Duruflé, ancien ministre des travaux publics.
Le comte Lemarrois, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lemercier (Louis), ancien pair de France.
Le général de division Létang.
Leverrier, membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lezay de Marnezia, ancien pair de France.
Magne, ministre des travaux publics.
Maillard, ancien président de section au conseil d'Etat.
Manuel (de la Nièvre), ancien membre de l'Assemblée législative.
Marchant (du Nord), ancien membre de l'Assemblée législative.
Mesnard, président à la cour de cassation.
Mimerel, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Mortemart.
Le prince de la Moskowa, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Mouchy, ancien député.
Le prince Lucien Murat, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte Ordener.
Le général de division comte d'Ornano, ancien membre de l'Assemblée législative, grand chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général de division duc de Padoue, ancien membre de l'Assemblée législative, gouverneur des Invalides.
Le marquis de Pastoret.
Le vice-amiral Parceval-Deschênes.
Le général de division Le Pays de Bourjolly.
Le général de division baron Pelet, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Plaisance, ancien pair de France.
Le général de division baron Petit.
Le général Piat.
Poinsot, membre de l'Institut.
Le comte Portalis, ancien premier président de la cour de cassation.
Le général de division comte de Préval.
Le général de division Randon, gouverneur général de l'Algérie.
Le général de division comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte Roguet.
Le général de division Rostolan.
Le général de division duc de Saint-Simon, ancien pair de France.
Sapey, ancien député, ancien conseiller-maître à la Cour des Comptes.
Le général de division, comte de Schramm, ancien ministre de la guerre, président du comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau, ancien membre de l'Assemblée législative.

Mgr. Sibour, archevêque de Paris.
Le comte Siméon, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Louis Tascher de la Pagerie.
Amédée Thayer, membre de la commission municipale de la Seine
Le comte Thibeaudeau, ancien conseiller d'État de l'Empire.
Troplong, premier président de la cour de cassation.
De Turgot, ancien ministre des affaires étrangères.
Le général Vaudrey.
Le duc de Vicence.
Vieillard, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Villeneuve de Chenonceaux.

CONSEIL-D'ÉTAT.

COMPOSITION DU CONSEIL-D'ÉTAT.

Président, M. Baroche, ancien ministre.

Vice-président, M. Rouher, ancien ministre.

Président de la section du contentieux. M. Boudet.

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. Rouher, ancien ministre.

Président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, M. Bonjean, ancien ministre.

Président de la section des finances, M. de Parieu, ancien ministre.

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy.

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard.

Conseillers d'Etat.

MM.

Barbaroux, ancien membre de l'Assemblée législative.
Barrot (Ferdinand), (C. ✻), ancien ministre.
Bauchart (Quentin), ancien membre de l'Assemblée législative.
Boinvilliers, idem.
Boulatignier, idem.
Boulay (de la Meurthe), (Joseph), idem.
Carlier, ancien préfet de police de Paris.
Charlemagne, ancien membre de l'Assemblée législative.
Chevalier (Michel), membre de l'Institut.
Cochelet, ancien Consul général de France, à Londres.
Conti, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.
Persil, ancien ministre.
Cuvier, ancien conseiller d'Etat.
Dariste, ancien membre de l'Assemblée législative.

Denjoy, ancien membre de l'Assemblée législative.
Flandin, idem.
Fremy, idem.
De Cormenin, idem.
Godelle, ancien membre de l'Assemblée législative.
Herman, ancien conseiller d'Etat.
Lacaze, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lefebvre (Armand), ministre plénipotentiaire de France à Berlin.
Legrand, ancien directeur de l'administration des forêts.
Leroy de Saint-Anaud, avocat, ancien maire du 12.e arrondissement.
Marchand, ancien conseiller d'Etat.
Stourm, idem.
Suin, avocat général à la cour d'appel de Paris.
De Thorigny (C. ✡), ancien ministre.
Tourangin, ancien conseiller d'Etat.
Vuillemain, intendant militaire.
Vuitry, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.
Vaïsse, ancien ministre.
De Vincent, ancien préfet du Rhône.

MM. *Maîtres des requêtes de 1.re classe.*

Bataille, Eugène, ancien membre de l'Assemblée législative.
Bréhier, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Bussières (Léon), ancien maître des requêtes.
Chadenet, ancien membre de l'Assemblée législative.
Chassaigne-Goyon, idem.
Chassériau, historiographe de la marine.
Dabeaux, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dubois, Eugène.
Dumartroy, ancien maître des requêtes.
De Forcade, avocat à la cour d'appel de Paris.
Gasc, ancien membre de l'Assemblée législative.
Gaslonde, idem.
Gomel, ancien maître des requêtes.
De Lavenay.
Lestiboudois, ancien membre de l'Assemblée législative.
Loyer, idem.
Maigne, ancien maître des requêtes.
Montaud, idem.
De Padoue (Ernest), préfet du département de Seine-et-Oise.
Pagès, ancien maître des requêtes.
Pascalis, ancien maître des requêtes.
Reverchon, ancien maître des requêtes.
Thierry (Amédée), idem.

MM. *Maîtres des requêtes de 2.e classe.*

D'Argout (Gaston), ancien maître des requêtes en service extraordin.re
Aubernon, ancien auditeur.
De Bernon, ancien auditeur.
De Chassiron, ancien attaché d'ambassade.
Crinon de Montigny, ancien maître des requêtes en service extraord.re
Daverne, ancien maître des requêtes.
Du Berthier, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
Dubois, ancien maître des requêtes.
François, idem.
Gavini, ancien membre de l'Assemblée législative.
Goupil, ancien maître des requêtes.
Jahan, ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
De Maupas (Paul), ancien procureur de la République à Neufchâte
De Montesquiou, ancien auditeur.
Portalis (Ernest), ancien auditeur.
Redon, ancien maître des requêtes.
Richaud, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
De Ségur (Anatole), ancien préfet.
Vuillermet, ancien maître des requêtes.

MM. *Auditeurs de 1.re classe.*

Aucoc.
Bauchard.
Le comte de Belbeuf.
Boinvilliers, Édouard.
De Bosredon, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Boudet, Louis
Cardon de Sandrans, avocat à la cour d'appel de Paris.
De Casabianca, ancien chef du cabinet du ministre des finances.
De Chamblain.
Faré, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Fouquier, ancien conseiller de préfecture de l'Aisne.
De Garel, ancien attaché au ministère de l'intérieur.
De Guernon-Ranville.
Hudault, ancien substitut à Mantes.
Lehon (Léopold), ancien chef de cabinet du ministre de l'intérieur.
Lemarié, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Leviez, idem.
Lhopital, idem.
Marbeau, idem.
Maynard fils, ancien avocat à la cour d'appel de Paris.
Mouton-Duvernay, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Robert, idem.
Sers, idem.

Auditeurs de 2.e classe.

MM.	Dufau.	Portalis (Antonin).
Bartoloni.	Lecaze Louis.	Le baron Gustave de Ravignan.
Bessières, Julien.	Lechanteur.	
Boivin.	Leroy.	Paixhans (Jules).
Duvergier (Louis.)	Moreau (Adolphe).	Taigny (Edmond).
Cottin.	De Narcillac.	Rolle (Amand).
Desmichels.	Pons de Rempont.	Vieyra.

Secrétaire général du Conseil d'Etat.

M. Boilay.

Les sections du Conseil d'État sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet, *président.*

Conseillers-d'Etat. — MM. Bauchart, Boulatignier, Cornudet, Marchand, Conti, Maigne.

Maîtres des requêtes.—Première classe. — MM. Pascalis et Gomel.

Deuxième classe.—MM. de Bernon, Daverne, Redon, Richaud, Vuillermay.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Hudault, Lemarié, Lhopital.

Deuxième classe. — MM. de Bellebeuf, de Rennepont.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ETRANGÈRES.

M. Rouher, (C. ✻), *président.*

Conseillers-d'Etat. — MM. Bonjean, de Thorigny, Lacaze, Lefèvre (Armand), Suin, Persil.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Chadenet, Chassaigne-Goyon, Gasc.

Deuxième classe. — MM. François, de Montesquiou, Portalis.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Cardon de Sandrans, Lehon, Maynard.

Deuxième classe. — MM. Cotin et Dufau.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Bonjean, *président.*

Conseillers-d'Etat. — MM. J. Boulay (de la Meurthe), Carlier, Cuvier, Giraud, Herman, Vincent, Denjoy, de Cormenin.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. de Bussières, de Padoue, Montaud, Pagès.

Deuxième classe. — MM. Aubernon, de Ségur.

Auditeurs. — Première classe. — MM. de Bosredon, de Garel, Marbeau.
Deuxième classe. — MM. Aucoc, Lechanteur, de Narcillac.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy, *président.*
Conseillers-d'État. — MM. Ferdinand Barrot, Michel Chevalier, Denjoy, Frémy, Vaïsse.
Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Dabeux, Loyer, Thierry.
Deuxième classe. — MM. Dubois, Goupil, Jahan.
Auditeurs. — Première classe. — MM. Faré, Leviez, Robert.
Deuxième classe. — MM. Edouard de Boinvilliers et de Chamblain.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président.*
Conseillers-d'Etat. — MM. Barbaroux, Dariste, Flandin, Villemain, le marquis de Padoue.
Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Bréhier, Chasséraux, Lestiboudois.
Deuxième classe. — MM. Bataille, de Chassiron, de Maupas.
Auditeurs. — Première classe. — MM. Fouquier et Sers.
Deuxième classe. — MM. Desmichels, Leroy, Vieyra.

SECTION DES FINANCES.

M. de Parieu, *président.*
Conseillers-d'État. — MM. Boinvilliers, Charlemagne, Godelle, Leroy de Saint-Arnaud, Stourm, Vuitry.
Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Gaslonde, de Forcade, Pascalis.
Deuxième classe. — MM. d'Argout, du Berthier, Gavini.
Auditeurs. — Première classe. — MM. de Casabianca, Mouton Duvernet.
Deuxième classe. — MM. Bartoloni, de Guernon-Ranville, Portalis.

Sont désignés pour faire partie de l'assemblée du Conseil-d'Etat délibérant au contentieux, conformément à l'article 19 du décret du 25 janvier, les conseillers d'Etat dont les noms suivent :
Section de législation. — MM. de Tourangin et de Thorigny.
Section de l'intérieur. — MM. J. Boulay et Denjoy.
Section des travaux publics. — MM. Frémy et Vaïsse.

Section de la guerre. — MM. Dariste et Villemain.
Section des finances. — MM. Charlemagne et Vuitry.

MINISTÈRE PUBLIC.

MM. Dumartroy, Maigne, Reverchon, Ferdinand de la Roquette et de Lavenay, maîtres des requêtes de 1re classe, sont chargés des fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif.

CONSEILLERS D'ÉTAT EN SERVICE ORDINAIRE HORS SECTIONS.

MM.

Brenier, ministre plénipotentiaire, directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères.

Darricau, intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre au ministère de la guerre.

Daumas, général de brigade, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.

Gréterin, directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances.

Heurtier, directeur de l'agriculture et du commerce au ministère de l'intérieur.

Mestro, directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies.

Niel, général de division, membre du comité du génie.

Pennet, directeur de la comptabilité au ministère de la guerre.

De Royer, ancien garde-des-sceaux, procureur-général près la cour d'appel de Paris.

De Sibert-Cornillon, secrétaire-général au ministère de la justice.

Thayer (Edouard), directeur-général de l'administration des postes.

Delangle, procureur-général à la Cour de Cassation.

CORPS LÉGISLATIF.

Élu le 29 février 1852, en vertu du décret organique du 2 du même mois.

Président. — M. Billault (C. ✱).
Vice-présidents. — MM. Schneider; — Reveil.
Secrétaires. — MM. Ed. Dalloz; — Macdonald, duc de Tarente; Henri Dugas.
Questeurs. — MM. Vast-Vimeux; — Hébert.

Membres.

AIN. MM. Bodin ; — le comte de Jonage ; — de Lormet.

AISNE. MM. de Cambacérès ; — Debrotonne ; — Geoffroy de Villeneuve ; — Hébert.

ALLIER. MM. Desmaroux de Golmain ; — le baron de Vauce.

ALPES (BASSES). M. Fortoul.

ALPES (HAUTES). M. Faure.

ARDÈCHE. MM. le comte de Boissy d'Anglas ; — Chevreau ; — de Rochemure.

ARDENNES. MM. de Ladoucette ; — Riché.

ARIÉGE. MM. Billault ; — Didier.

AUBE. MM. de Maupas ; — Vicomte de Vambourgt.

AUDE. MM. Alengry ; — Roques.

AVEYRON. MM. Calvet-Rogniat ; — Girou de Buzareingues ; — de Nogarède.

BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. le comte de Chanterac ; — Remacle ; — Rigaud.

CALVADOS. MM. le marquis de Caulincourt ; — le comte d'Houdetot ; — Leroy-Beaulieu ; — Abel Vautier.

CANTAL. — MM. de la Guéronnière ; — de Parieu.

CHARENTE. MM. André ; — le général Gellibert des Séguins ; — le vicomte Lemercier.

CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le comte de Chasseloup-Laubat ; — le baron Eschasseriaux ; — le baron Anatole Lemercier ; — le général baron Vast-Vimeux.

CHER. MM. Bidault ; — le comte de Duranti.

CORRÈZE. MM. Favart ; — le baron Léon de Jouvenel.

CORSE. M. Abbattucci, ministre de la justice.

CÔTE-D'OR. MM. Louis Basile ; — Julien Ouvrard ; — Vernier.

CÔTES-DU-NORD. MM. Bigrel ; — Le Gorrec ; — le vicomte de Latour ; — Le Conte, — Thieullen.

CREUSE. MM. Delamarre ; — Sallandrouze de Lamornaix.

DORDOGNE. MM. Adolphe de Belleyme ; — Paul Dupont ; — Dussolier ; — Taillefer.

DOUBS. MM. Demesmay ; — le comte de Montalembert.

DROME. MM. Monier de la Sizeranne ; — Morin ; — Sapey.

EURE. MM. le duc d'Albuféra ; le comte d'Arjuzon ; — le baron de Montreuil.

EURE-ET-LOIR. MM. le colonel Normand ; — N...

FINISTÈRE. MM. Bois de Mouzilly ; — Conseil ; — de Mésonan ; — le comte de Tromelin.

GARD. MM. le marquis de Calvière ; — Léonce Curnier ; — le duc d'Uzès.

GARONNE (HAUTE), MM. Duplan ; — Massabiau ; — de Perpessac ; — de Tauriac.

GERS. MM. Belliard ; — Granier de Cassagnac ; — Frédéric de Lagrange.

GIRONDE. MM. David ; — Montané ; — Schyler ; — le colonel Thiérion ; —Le baron de Travot.

HÉRAULT. MM. le baron Huc ; — Roulleaux-Dugage ; — N...

ILLE-ET-VILAINE. MM. Audren

de Kerdrel ; — le comte de Caffarelli; — Duclos; — Pongérard.

INDRE. MM. le comte Eugène de Bryas ; — Delavau.

INDRE-ET-LOIRE. MM. le comte de Flavigny ; — Gouin ; — le baron Paul de Richemont.

ISÈRE. MM. Arnaud ; — Faugier ; — Flocart de Mépeu ; — De Voise.

JURA. MM. Charlier;—Edouard Dalloz.

LANDES. MM. Corta ; — François Marrast.

LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary ; — Crosnier.

LOIRE. MM. Belay de la Bertrandière ;—Bouchetal-Laroche ; le colonel Du Marais.

LOIRE (HAUTE). MM. le marquis de Latour-Maubourg ; — de Romeuf.

LOIRE-INFÉRIEURE. MM. Desmars ;—Ferdinand Favre ;—Anselme Fleury ;—Garnier.

LOIRET. MM. Lacave ;—le duc de Tarente.

LOT. MM. Deltheil ; — Lafon de Caix.

LOT-ET-GARONNE. MM. Charles Laffitte ;— Noubel ;— N...

LOZÈRE. N...

MAINE-ET-LOIRE. MM. Bucher de Chauvigné ; — de Civrac ; — Duboys ; — Louvet.

MANCHE. MM. Brohier ; — le comte de Kergorlay ; — le général Meslin ; — de Saint-Germain.

MARNE. MM. Godart ; — le général Parchappe ; — Soullié.

MARNE (HAUTE). MM. Chauchard ; — le baron Lespérut.

MAYENNE. MM. le général Duvivier ;— Mercier ;— Segretain.

MEURTHE. MM. le baron Buquet ; — Douot ; — Viard.

MEUSE. MM. Briot de Monremy ; — Collot.

MORBIHAN. MM. le comte de Champagny ;— De la Haiechois ; — Jollivet de Castelot.

MOSELLE. MM. le baron de Geiger ;— le colonel Hennoque ; — de Wendel.

NIÈVRE. MM. Lepelletier d'Aulnay ; — le général baron Petiet.

NORD. MM. Choque ; — de Cleebsattel ; — Descat; — le baron de Lagrange ; — Pierre Legrand ; — Lemaire ; — le comte de Mérode ; — Seydoux.

OISE. MM. Lemaire ;— le duc de Mouchy ;—le baron de Plancy.

ORNE. MM. le marquis de S.te-Croix ; — le marquis de Torcy ; — N...

PAS-DE-CALAIS. MM. D'Hérembault ; — D'Herlincourt ; — Lefebvre-Hermand ;— Lequien ;— Wattebled.

PUY-DE-DÔME. MM. Léon de Chazelles ;—Dumiral ;—le comte de Morny ;—le comte de Pierre ; — N...

PYRÉNÉES (BASSES). MM. Etcheverry ; — O'Quin ; — Planté.

PYRÉNÉES (HAUTES). MM. Dauzat-Dembarrère ; — Achille Jubinal.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. M. Justin Durand.

RHIN (BAS). MM. Becquet ;— le baron Alfred de Bussierre ;— Coulaux ;—le baron Hallez Claparède.

RHIN (HAUT). MM. Lefebure;— Jules Migeon ; — le baron de Reinach.

RHÔNE. MM. Henri Dugas ; — le marquis de Mortemart ; — Réveil ; — N...

SAÔNE (HAUTE). MM. le marquis d'Andelarre ; — le marquis de Grammont, — Lélut.

SAÔNE-ET-LOIRE. MM. le général Brunet-Denon; — le comte de Chabrillan; — Schneider; — N...

SARTHE. MM. le prince Marc de Beauveau ; — Langlais ; — le général Rogé ; — le marquis de Talhouet.

SEINE. MM. Devinck , — Fouché-Lepelletier ; — Guyard-Delalain ; — Kœnigswarter ; — Lanquetin ; — Perret ; — Véron ; — N... ; — N...

SEINE-INFÉRIEURE. MM. Ancel ; — Corneille ; — Lédier ; — Levavasseur ; — le vicomte de Mortemart ; — Quesné.

SEINE-ET-MARNE. MM. Evariste ; — Bavoux ; — De Beauverger ; — Gareau.

SEINE-ET-OISE. MM. le baron Caruel de Saint-Martin ; — Darblay jeune ; — Delapalme ; — le comte de Gouy.

SÈVRES (DEUX). MM. Ferdinand David ; — de Lenardière.

SOMME. MM. Allard ; — Conneau ; — Delamarre ; — Randoing ; — le baron Tillette de Clermont.

TARN. MM. le baron de Carayon-Latour ; — Gisclard ; — le général baron Gorsse.

TARN-ET-GARONNE. MM. Belmontet ; — Janvier Delamotte.

VAR. MM. le vicomte de Kervéguen ; — le vicomte de Partouneaux ; — Jules Portalis.

VAUCLUSE. — MM. Millet ; — le marquis de Verclos.

VENDÉE. MM. Bouhier de l'Écluse ; — Alfred Leroux ; — le comte de Sainte-Hermine.

VIENNE. MM. Bourlon ; — Charles Dupont.

VIENNE (HAUTE). MM. Noualhier ; — Tixier.

VOSGES. MM. Aymé ; — le comte Bourcier de Viliers ; — le baron de Ravinel.

YONNE. MM. Bertrand ; — Larabit ; — Le Comte.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

MM. Fould (C. ✻), *ministre*. — Blanche, Alfred, *secrétaire-général*.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

MM. Abbattucci (C. ✻), *garde-des-sceaux, ministre ;* — De Sibert-Cornillon, *secrétaire général*.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Drouyn de Lhuys, *ministre*.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

M. Leroy de Saint-Arnaud, *maréchal de l'Empire, ministre*.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. Ducos (C. ✲), *ministre*.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. de Persigny (C. ✲), *ministre;* — Heurtier, *directeur de l'agriculture et du commerce;*— Henri Chevreau, *secrétaire général*.

DÉPARTEMENT DE LA POLICE GÉNÉRALE.

MM. de Maupas, *ministre;* — De Cambacérès, *secrétaire général*.

Directeurs généraux. — MM. le Préfet de police; — Balland, *ancien préfet;* — Tonnet, *idem*.

Inspecteur général à Lille. — (Pour les départements compris dans les 3.e et 4.e divisions militaires). — M. Cazelles, *ancien représentant*.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Magne, *ministre;* — Boulage, *secrétaire général*.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

MM. Fortoul (C. ✲), *ministre;* — De Contencin (O. ✲), *directeur général de l'administration des cultes*.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Bineau, *ministre;* — Guillemardet, *secrétaire général*.

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Tournus (C. ✲), *directeur général*.

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Gréterin (O. ✲), *directeur général*.

POSTES. — M. Thayer, *directeur général*.

FORÊTS. — M. Blondel, *directeur général*.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Vandal, *directeur général*.

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

rtem.[ts]	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
	Bourg.	Rogniat, ✻.	Chalendon.	Belley.
:.	Laon.	De Beaumont-Vassy, ✻	De Garsignies.	Soissons.
r.	Moulins.	Guyot (O. ✻).	De Dreux-Brézé.	Moulins.
(B.)	Digne.	De Bouville.	Meirieux.	Digne.
(H.)	Gap.	Launay le Provost, (O. ✻).	Depery.	Gap.
he.	Privas.	De Saulxure.	Guibert.	Viviers,
nes.	Mézières.	Tiburce Foy, ✻.		Reims (Marne)
e.	Foix.	Didier (Edmond).	Alouvry.	Pamiers.
.	Troyes.	Petit de Bantel, (O. ✻).	Cœur.	Troyes.
.	Carcassonne.	Dugué, (C. ✻).	De Bonnechose.	Carcassonne.
on.	Rhodez.	Rampand, ✻.	Croizier.	Rodez.
-du-R.	Marseille.	De Suleau, (C. ✻).	D'ARCIMOLÈS. De Mazenod.	AIX. Marseille.
dos.	Caen.	Pierre Le Roy, (O. ✻).	Robin.	Bayeux.
l,	Aurillac.	Bourlon de Rouvre.	Lyonnet.	Saint-Flour.
nte.	Angoulême.	Rivière, ✻.	Cousseau.	Angoulême.
nte-Inf	La Rochelle.	Brian, (C. ✻).	Villecourt.	La Rochelle.
	Bourges.	De Barral (Octave), ✻.	S. E. LE CARDINAL DU PONT.	BOURGES.
ze.	Tulle.	Michel, ✻.	Bertrand.	Tulle.
.	Ajaccio.	Thuillier, ✻.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
d'Or.	Dijon.	J. de Bry, (O. ✻).	Rivet.	Dijon.
du-N.	St.-Brieuc.	Rivaud de la Raffinière (O. ✻.)	Lemée.	Saint-Brieuc.
e.	Guéret.	Ladreyt de la Charrière, ✻.		Limoges (Vienne-H.)
gne.	Périgueux.	De Calvimont, ✻.	Georges Massonnais.	Périgueux.
s	Besançon.	De Lapeyrouse de Bonfils, ✻.	S. E. LE CARDINAL MATTHIEU.	BESANÇON
e.	Valence.	Ferley, ✻.	Chatrouse.	Valence.
.	Evreux.	Sainte-Croix, ✻.	Olivier.	Evreux.
et-Loir.	Chartres.	De Grouchy, (O. ✻).	Clausel de Montals.	Chartres.
tère.	Quimper.	Richard.	Graveran.	Quimper.
.	Nîmes.	Dulimbert, ✻.	Cart.	Nîmes.
nne (H.)	Toulouse.	Chapuys-Montlaville, ✻.	MIOLAND.	TOULOUSE.
	Auch.	Féart, ✻.	De la Croix.	AUCH.
de.	Bordeaux.	Haussmann, (C. ✻).	S. E. LE CARDINAL DONNET.	BORDEAUX
ult.	Montpellier.	Durand Saint-Amand, ✻.	Thibault	Montpellier.
et-Vil.	Rennes.	Morisot, (O. ✻).	De Brossays.	Rennes.
e.	Châteauroux	Loyer, ✻.		Bourges (Cher).
-et-Loir	Tours.	Brun, (C. ✻).	MORLOT.	TOURS.
:.	Grenoble.	Bérard.	De Bruillard.	Grenoble.
.	Lons-le-Saul.	De Chambrun, ✻.	Mabile.	Saint-Claude.
les.	Mont-de-M.	Jaubert (Emile), ✻.	Lannéluc.	Aire.
-et-Cher.	Blois.	Chambaron, ✻.	Pallu du Parc.	Blois.
e.	Montbrison.	Ponsard, ✻.		Lyon (Rhô
(H.)	Le Puy.	De Vougy, (O. ✻.)	De Morlhon.	Le Puy.
-Infér.	Nantes.	De Mentque (O. ✻).	Jacquemet.	Nantes.

Départem.[ts]	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSI
		MM	NN. SS.	
Loiret.	Orléans.	Dubessey (C. ✻).	Dupanloup.	Orléans.
Lot.	Cahors.	Pastoureau, ✻.	Bardou.	Cahors.
Lot-et-Garr.	Agen.	Ducos, ✻.	De Vesins.	Agen.
Lozère.	Mende.	Belurgey de Grandville, ✻.	Foulquier.	Mende.
Maine-et-L.	Angers.	Vallon (O. ✻).	Angebault.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Paulze d'Ivoy, ✻.	Robiou.	Coutances.
Marne.	Châlons.	Boselli (O. ✻).	S. E. LE CARDINAL GOUSSET.	REIMS (Arr... R...
			De Prillez.	Châlons. Ar...
Marne (H.)	Chaumont.	De Froidefonp, ✻.	Guerrin.	Langres.
Mayenne.	Laval.	De Charnailles.		Le Mans (Sar...
Meurthe.	Nancy.	De Sivry, (O. ✻).	Menjaud.	Nancy.
Meuse.	Bar-le-Duc.	Lenglé, ✻.	Rosat	Verdun.
Morbihan.	Vannes.	Boulage (Ernest), (O. ✻).	De la Motte.	Vannes.
Moselle.	Metz.	Malher (O. ✻).	Dupont des Loges.	Metz.
Nièvre.	Nevers.	Petit de la Fosse, (O. ✻)	Dufêtre.	Nevers.
Nord.	Lille.	Besson (G. O. ✻).	RÉGNIER.	CAMBRAI.
Oise.	Beauvais.	Randouin, (O. ✻).	Gignoux.	Beauvais.
Orne.	Alençon.	Clément, ✻.	Rousselet.	Sées.
Pas-de-Cal.	Arras.	Du Hamel, ✻.	Parisis.	Arras.
Puy-de-Dôm.	Clermont-F.	De Crèvecœur (O. ✻).	Féron.	Clermont.
Pyrénées (B)	Pau.	Fournier, (O. ✻).	Lacroix.	Bayonne.
Pyrénées (H)	Tarbes.	Massy, ✻.	Laurence.	Tarbes.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Soubeyran, ✻.	De Saunac.	Perpignan.
Rhin (Bas.)	Strasbourg.	West, (O. ✻).	Roess.	Strasbourg.
Rhin (Haut.)	Colmar.	De Durckeim Montmartin, ✻.		
Rhône.	Lyon.	Bret (G. O. ✻).	S. E. LE CARDINAL DE BONALD.	LYON.
Saône (H.)	Vesoul.	Dieu (Hippolyte), ✻.		Besançon (D...
Saône-et-L.	Mâcon.	De Romand (Gustave) ✻	De Marguerie.	Autun.
Sarthe.	Le Mans.	Migneret, ✻.	Bouvier.	Le Mans.
Seine.	PARIS.	Berger (C. ✻).	SIBOUR.	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Ernest Le Roy, (O. ✻).	BLANQUART DE BAILLEUL.	ROUEN.
Seine-et-M.	Melun.	Lerat de Magnitot, ✻.	Allou.	Meaux.
Seine-et-Oise	Versailles.	De St.-Marsault, (C ✻)	Gros.	Versailles.
Sèvres (Deux)	Niort.	Bourdon, (O ✻.)		Poitiers (Vie...
Somme.	Amiens.	De Tanlay, ✻.	De Salinis.	Amiens.
Tarn.	Alby.	Taillefer, ✻.	DE JERPHANION.	ALBY.
Tarn-et-Garr.	Montauban.	Dufay de Launaguet.	Doney.	Montauban.
Var.	Draguignan.	De Preissac, (O. ✻).	Wicart.	Fréjus.
Vaucluse.	Avignon.	Costa, ✻.	DEBELAY.	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✻.	Baillée.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Jeanin, ✻.	Guitton.	Poitiers.
Vienne (H).	Limoges.	Comber-Sieyès, (O. ✻).	Buissas.	Limoges.
Vosges.	Épinal.	D'Épercy.	Caverot.	Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	D'Ornano (Rodolphe).	JOLLY.	SENS.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. DUPONT DELPORTE, maître des requêtes au conseil-d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller-d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-

Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'Etat, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'Etat, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST.-AMAND, auparavant maire du 7.e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuze et de l'Hérault.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAISSE (C. ✲), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849.

PRÉFECTURE.

M. BESSON, grand officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre de Charles III d'Espagne, *préfet*, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le préfet donne des audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

M. V. Balson, conseiller de préfecture, *secrétaire-général.*

M. le secrétaire-général reçoit tous les jours, de une heure à trois heures dans son cabinet, hôtel de la préfecture.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. le Préfet, *président.*

MM. Balson.
Cleeneweck.
Dureau, chevalier de l'ordre d'Espagne d'Isabelle-la-Catholique.
J. Lefebvre.
Baron de Jessaint.

Le conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852, il a été procédé, le 31 du même mois et le 1.er août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements ; savoir : Dunkerque, 7 ; Hazebrouck, 7 ; Lille, 16 ; Cambrai ; 7 ; Avesnes, 10 ; Douai, 6 ; Valenciennes, 7.

Ces 60 membres sont, savoir :

	MM.
Bergues,	Joos, ✻, négociant à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✻, juge à Dunkerque.
Dunkerque-Est,	De Cleebsattel, avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Delattre, avocat à Dunkerque.
Gravelines,	Decarpentry, Édouard, négociant à Gravelines.
Hondschoote,	Delaroïère, Jean, docteur en médecine et maire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Morael, docteur en médecine à Wormhout.
Bailleul-Nord-E.,	Behaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✻, avocat, ancien député à Bailleul.
Cassel,	Behaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Cleenewerck, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	De Gruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Revel, Germain, propriétaire à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, manufacturier et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.

Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes, à Lille.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propriétaire, adjoint, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien, ✻, agronome à Hem.
Lille-Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann, ✻, négociant, professeur de chimie à Lille.
Lille-Ouest,	De Melun, propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	Legrand, ✻, avocat, député, à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, raffineur de sucre et maire à Wazemmes.
Pont-à-Marq,	Desmoutiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Defontaine, Louis, ✻, propriétaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel, (C. ✻), sénateur à Paris.
Seclin,	Collette, Louis, notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✻, propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, ✻, négociant à Tourcoing.
Cambrai-Est,	De Beanmont, Emile-Henri, docteur en médecine, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez fils, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	Béry, Pierre-Alexandre, ✻, propriét. à Cambrai.
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✻, propriétaire, député, au Câteau.
Marcoing,	Crépin, cultivateur et maire à Proville.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre et maire à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, banquier, président de la Société d'agriculture, à Avesnes.
Bavai,	Baron Butron de la Torre, propriét. à St.-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Landrecies,	Doutrelaine, ✻, capitaine du génie, attaché au Ministère de la guerre à Paris.
Maubeuge,	Marchant, sénateur, à Paris.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, propriét. et adjoint au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	Baron de Lépine, ✻, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fabricant de tissus à Solre-le-Chateau.
Trélon,	Godard-Desmarets, maître de verrerie à Trélon.
Arleux,	N...
Douai-Nord,	Maurice, avocat, propriétaire et maire, à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✻, président de chambre à la Cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, député, à Douai.

Marchiennes , Comte de Montozon , ✻, propriétaire et maire , à Lallaing.
Orchies , Guilbert-Estevez , ✻, propriétaire et maire , à Orchies.
St.-Amand riv.dr. Lécuyer, ✻, président du tribunal civil , à Valenciennes.
St.-Amand riv. g. Desespringalle , propriétaire , à St.-Amand.
Bouchain , Lebret , ✻, associé-régisseur-gérant des mines d'Anzin , à Denain.
Condé , Renard , Louis , maître de verreries , à Fresnes.
Valenciennes-E., Hamoir, ✻, fabricant de sucre , à Saultain.
Valenciennes-N., Mathieu , Joseph , propriétaire et maire à Anzin.
Valenciennes-S. , Boulanger, Emile , juge , à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833 , le Conseil général , dans sa session de 1852 , a divisé les cantons du département en trois séries pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant , M. le Préfet , en conseil de préfecture , a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL.

1.re *série*. — Maubeuge , Le Quesnoy-Est , Trélon , Carnières , Marcoing , Douai-Ouest , Orchies , Dunkerque-Est , Hondschoote , Wormhoudt , Cassel , Merville , La Bassée , Lille-Centre , Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle , Tourcoing-Nord , Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud.

2.e *série*. — Avesnes-Nord, Bavai , Berlaimont , Cambrai-Est , Clary, Solesmes , Arleux , Douai-Sud , Bergues , Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est , Hazebrouck-Nord , Steenvoorde , Armentières , Haubourdin , Lille-Nord-Est , Lille-Sud-Ouest , Roubaix , Bouchain et Saint-Amand (rive gauche).

3.e *série*. — Avesnes-Sud , Landrecies , Solre-le-Château ; Le Quesnoy-Ouest , Cambrai-Ouest , Le Cateau , Douai-Nord , Marchiennes, Bourbourg , Gravelines , Bailleul-Sud-Ouest , Hazebrouck-Nord , Cysoing , Lannoy, Lille-Ouest , Pont-à-Marcq , Seclin , Tourcoing-Sud , Condé , Valenciennes-Est.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET.

N..., *chef du cabinet.*
MM. Devaux fils, *commis de 4.e classe ;* — Josson, *attaché.*

PREMIÈRE DIVISION.

M. Mallebrancq, ✻, *chef de division.*

BUREAU DES FINANCES

MM. Landrieu, *commis de 1.re classe.*
Béhague, *idem de 3.e*
Mordacq, *idem de 4.e*
Lerouge, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nomination des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droit sur les boissons ; — droit d'entrée ; — culture du tabac ; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

MM. Lefebvre, *chef de bureau.*
Joly, *commis de 2.e classe.*
Bernard, *idem de 3.e*

Attributions. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé.—Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

MM. Lauridant , *commis de* 1.re *classe.*
Laurent , *idem de* 3.e

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges , des ministres du culte , etc. ; — frais de justice ; tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte , de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Deblock , *chef de division.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

MM. Druez , *chef du bureau.*
Vincent , *chef de bureau.*
Breton , *commis de* 2.e *classe*
Butin , *commis de* 3.e *classe.*
Plumcocq , *idem.*
Plouvier, *commis de* 4.e *classe*
Deniset , *surnuméraire.*

Attributions. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du ***Bulletin des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture ;*** — visa et légalisations. = Personnel des préfets , sous-préfets , secrétaires-généraux , conseillers de préfecture , conseillers généraux , conseillers d'arrondissement , maires , adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires , délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de

l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — Convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux; — foires, marchés; — sociétés savantes; — beaux-arts; — monuments historiques; — archives; — commerce; — industrie; — travail des enfants dans les manufactures. = École des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce; — chambres de commerce; — chambres consultatives des arts et manufactures; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique; — lycées et colléges communaux; — collation de bourses; -- école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; — congrégations religieuses. = Art de guérir; — écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes; — vaccine; — épidémies; — Eaux thermales; — médecine vétérinaire; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

POLICE.

MM. Rains, *chef de bureau.*
Lechien, *commis de 2.e classe.*
Masurel, *idem.*
Trenois, *commis de 4.e classe.*

Attributions. Police générale, municipale et rurale; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons; — maison centrale de force et de correction; — maisons de justice, d'arrêt et de correction; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes, délits, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger; — passeports gratuits; — passeports avec secours de route; — permis de chasse; — louveterie = Echenillage. = État-civil; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère; départs d'ouvriers pour l'Afrique; — transports d'armes et de poudre.

TROISIÈME DIVISION.

M. Devaux, *chef de division.*

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Petit, *chef de bureau.*
Baillœul, *commis de 1.re classe.*
Botto, *commis de 2.e classe.*
Mallebrancq fils, *commis de 3.e classe.*
Landrieu, Henri, *idem.*
Dupire, *idem.*
Decourchelle, *commis de 4.e classe.*
Defrenne, *idem.*

ATTRIBUTIONS. Routes nationales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation : — rivières et canaux navigables. — Ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes ; — formation, — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

Secrétariat du Conseil de Préfecture.

M. Dupire, *expéditionnaire*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✶, *archiviste.* — Le Glay fils, *employé à la section historique.* — Alph. Boussemart, *employé à la section administrative.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général, *président*.
Mimerel, (C. ✲), membre du Conseil général.
Jules Brame, membre du Conseil général.
Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, membre du Conseil général.
De Hamel-Bellenglise, membre de la Commission historique.
Le Glay, ✲, archiviste du département, *secrétaire*.

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel.
Huissier de la préfecture, le sieur Masquelier.
Huissier du Conseil de préfecture, le sieur Pailliez.
Concierge de l'hôtel, veuve Guillan.
Concierge des bureaux, le sieur Chrestien.

SOUS-PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Paillart, ✲.
Secrétaire, M. Mine.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Bergues,	Hilst, Pierre-François, docteur en médecine et maire à Armbouts-Cappel.
*Bourbourg,	Demeunynck, Louis, docteur en médecine à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,	Beck, Philippe, propriétaire à Dunkerque.
— —	N...
**Dunkerque-O.,	Mollet, Jean-Charles, maire à Dunkerque.
— —	Bourdon, Constant, négociant à Dunkerque.
*Gravelines,	Vanwormhoudt, Auguste, rentier à Gravelines.
Hondschoote,	Goudaert, Pierre, notaire à Hondschoote.
Wormoudt,	Bergerot, Alphonse, propriétaire et maire à Esquelbecq.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées: la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Sous-préfet, M. Leclercq.
Secrétaire, M. Hancquier.

Conseil d'arrondissement.

MM.

**Bailleul-Nord-E.	Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
** ————	Plouvier, notaire et maire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud-O.	Cortyl, Benoît, propriétaire et maire à Bailleul.
**Cassel,	Desmyttère, Aimé, propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.	Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.
*Hazebrouck-Sud	Claudorez, Philippe, cultivateur et maire à Morbecque.
*Merville,	Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
** ————	Duquenne, César, négociant et maire à La Gorgue.
*Steenvoorde,	Beck, Joseph-Benoît, propriétaire et maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

MM.

*Armentières,	Castrique, Jean-Baptiste, notaire à Armentières.
**Cysoing,	Baratte fils, à Templeuve.
**Haubourdin,	Menche, Gustave, propriétaire et maire à Haubourdin.
**La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy,	Parent, César, propriétaire et maire à Lannoy.
*Lille-Centre,	Dehau, Félix, notaire honoraire à Lille.
*Lille-Nord-Est,	Rouzé, Théodore, ✲, banquier, président du tribunal de commerce, à Lille.
*Lille-Ouest.	Pajot, Isidore, notaire à Lille.
*Lille-Sud-Est,	Lamblin, Jean-Baptiste, cultivateur et propriétaire à Ronchin.
*Lille-Sud-Ouest,	Dhellemmes, Isidore, propriétaire à Esquermes.
**Pont-à-Marcq,	Des Rotours, Alexandre, ✲, propriétaire et maire à Avelin.
**Quesnoy-s-Deûl.	Lambin, notaire et maire à Comines.
**Roubaix,	Piat, César, fabricant à Roubaix.
**Seclin,	Couture, François, cultivateur à Camphin-en-Carembault.
*Tourcoing-Nord,	Bonduelle-Dalle, cultivateur et fabricant à Bousbecques.
*Tourcoing-Sud,	Roussel-Caulliez, fabricant à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. Villemain (O. ✻).
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Cambrai-Est,	Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,	Monier, Alexandre, propriétaire à Aubencheul-au-Bac.
*Carnières,	Senez, Augustin, cultivateur et maire à Beauvois.
**Clary,	Fignier, Jean-Joseph, maire de Clary.
** ————	Bauchard, François, propriétaire et maire à Ligny.
*Le Câteau,	Seydoux, Philippe, ✻, manufacturier au Câteau.
* ————	Carlier, Louis, médecin au Câteau.
**Marcoing,	Boulanger, Edouard, propriétaire à Doignies.
**Solesmes,	Depreux, Théophile, propriétaire et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Gasc, ✻.
Secrétaire, M. Pélican.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
**Avesnes-Nord,	Devise, César, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,	Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavai,	Marchant, Benoît, propriétaire et adjoint à Bavai.
**Berlaimont,	Delcroix, Pierre-Joseph, juge-de-paix à Berlaimont.
*Landrecies,	Béthune, Anselme, juge-de-paix à Landrecies.
*Le Quesnoy-E.,	Beauvais-Baillon, juge-de-paix au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O.,	Honoré, Philippe, juge-de-paix au Quesnoy.
**Maubeuge,	Walrand, Emilien, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Château	Lhomme, Charles, propriétaire à Liessies.
*Trélon,	Stocquelet, Jean-Baptiste, notaire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. le baron de Vaux.
Secrétaire, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
**Arleux ,	Guilbert , Edouard , fabricant et maire à Cantin.
*Douai-Nord ,	Lequien , Xavier, docteur en méd., adj., à Douai.
*————	Bommart , Anacharsis , propriétaire à Douai.
*Douai-Ouest ,	Lecq , Augustin , fabricant et maire à Lambres.
*Douai-Sud ,	Fiévet , Henri , fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes ,	Morel , Pacifique , cultivateur et maire à Somain.
**————	Théry , Adolphe , notaire à Marchiennes.
**Orchies ,	Josson-Mullié , brasseur à Orchies.
————	Leleu , Alphonse , maître de pension à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous préfet , M. L. Mousard-Sencier , ✡.
Secrétaire , M. Dubois.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Bouchain ,	Deslinsel , Adolphe , fabricant et maire à Denain.
*————	Bouchez , Louis , notaire à Bouchain.
*Condé ,	Mention , Alexis , maire de Condé.
*St.-Amand r. d.,	Baligand , Henri , notaire à Mortagne.
*————	Nicolle , Louis , propriétaire à Saint-Amand.
**Valenciennes-E,	Carlier-Mathieu , Honoré , propr. à Valenciennes.
**Valenciennes-N,	Miot , Charles , suppl. du juge-de-paix, idem.
**————	Moreau , François , maire de Saint-Saulve.
**Valenciennes-S,	Dupire , Adolphe , notaire à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA NAVIGATION.

MM. Charié, ✻, *ingénieur en chef du département*, à Lille.
De la Frémoire, *ingénieur ordinaire*, chargé du service des routes et de la navigation, à Lille.
Pigault de Beaupré, *idem*, idem, à Dunkerque.
Bellom, *idem*, à Cambrai.
Bertin, *idem*, à Douai.
Masquelez, *idem*, idem, à Valenciennes.
Siben, *idem*, idem, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés.

Conducteur principal. M. Longuespée, à Douai.

Conducteurs de 1.re classe. MM. Dubrulle, à Douai; Potonié aîné, à Lille.

Conducteurs de 2.e classe. MM. Duhem, Coupey, à Lille; Dorchies, Éloi, à Wambrechies; D'haisne, Labbé, à Valenciennes; Landremont, à Douai; Bellanger, à Condé.

Conducteurs de 3.e classe. MM. Potonié, Honoré, Tancrez, à Lille; Wéry, à Dunkerque; Surbayrolles, à Cambrai; Flament, à Avesnes; Chaponnière, à Douai.

Conducteurs de 4.e classe. MM. Dorchies, Louis, à Wambrechies, Daillier, à Lille ; Cuvelier, Joseph, à Dunkerque ; Chouleur, à Merville ; Piotrowski, à Cambrai ; Bonneau, à Avesnes ; Monchovet, à Valenciennes.

Conducteurs auxiliaires.

MM. Piétremont, Cuvelier (Charles), Daigremont, à Dunkerque Deregnaucourt, à Hazebrouck ; Jouin, Honoré, Jausse, Villette Pons, à Cambrai ; Catelot, Dupont, Guilain, Hacard, à Avesnes Chantraine, à Douai ; Parsy, Mary, N..., à Valenciennes.

SERVICE DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Charié, ✻, *ingénieur en chef*, à Lille.
Bollaert, ✻, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteurs embrigadés de 3.e classe. MM. Bauduin, Langangne, à Wazemmes.

Conducteur auxiliaire. M. Dupré.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION.

Ligne de la Belgique sur Paris.

MM. Kolb, ✻, *ingénieur en chef*, à Saint-Quentin (Aisne).
Lermoyer, *ingénieur ordinaire* (service de l'Escaut, du canal de Mons et de la 1.re section du canal de Saint-Quentin), à Cambrai.
Siben, *ingénieur ordinaire* (service de contrôle de la Sambre canalisée), à Avesnes.
Bonnet, ✻, *ingénieur ordinaire* (service de la 2.e section du canal de Saint-Quentin ; contrôle du canal de la Sambre à l'Oise), à Saint-Quentin.

Conducteurs embrigadés. MM. N..., de 2.e classe, à Condé ; Vilmont, idem, à Saint-Quentin ; Cabaret, idem, à Fargnier (Aisne) ; Malézieux, de 3.e classe, à Nauroy (Aisne) ; Daudré et Gaget, de 4.e classe, à Cambrai.

Conducteurs auxiliaires. MM. Huré, à Cambrai ; de Belleperche, à Valenciennes ; Michéa, Malézieux, à Saint-Quentin ; Hérouard, à Cambrai.

SERVICE DES PORTS.

MM. Decharme, ✻, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.

Plocq, *ingénieur ordinaire du port de Dunkerque*, à Dunkerque.

Pigault de Beaupré, *ingénieur ordinaire du port de Gravelines*, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés. MM. Maréchal, Mineur, Gustave, de 3.e classe, à Dunkerque ; Lucas, de 4.e classe, idem.

Conducteurs auxiliaires. MM. Milhet, Mineur, Auguste, Brandt, à Dunkerque ; Aligard, à Gravelines.

Officiers de port. MM. Conseil, capitaine de deuxième classe ; — Taris et Petyt, maîtres de port de première classe, à Dunkerque; — Lecornet, maître de port de deuxième classe, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-cinq, dont quinze routes nationales et vingt routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavés.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES NATIONALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10.29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4 30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44 75	13.94	58.69
48	3.e	De Valencienn. à Condé et à Gand	18 12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.00	53.88	584.88

N°ˢ des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR.		Longueur dans le départ.
		en pavés.	en empierrement.	
	ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.101	»	16.101
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.555	15.610	16.165
6	De Landrecies à Chimay	6.150	34.020	40.170
7	De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8	De Condé à Saint-Amand	12.250	»	12.250
9	De Lille à Saint-Omer	46.470	»	46.470
10	De Valenciennes au Câteau	42.130	»	42.130
11	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.350	19.350	27.700
13	De Maubeuge à Maroilles	»	19.908	19.908
14	De Lille à Courtrai	22.300	»	22.300
15	De Dunkerque à Furnes	0.680	12.950	13.630
16	De La Bassée à Estaires	0.280	4.890	5.170
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières (en construction)	»	2.890	2.890
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.570	»	43.570
20	De Cassel à la frontière	11.340	»	11.340
	TOTAUX	297.795	116.704	414.499

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer. Nous les indiquons ci-après :

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA FRONTIÈRE DE BELGIQUE ET AU LITTORAL.

Cette ligne, concédée par la loi du 15 juillet 1845 à la Compagnie du chemin de fer du Nord, est entièrement terminée ; elle est livrée à l'exploitation sur toute son étendue.

Service de contrôle et de surveillance du Chemin de fer du Nord.

MM. Le Chatelier, ingénieur en chef, à Paris.
Boulard de Vaucelles, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris.
Piérard, ingénieur ordinaire des mines, idem.
Morel, conducteur auxiliaire, à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale.

MM. De Condé, inspecteur principal, à Paris.
Moussette ✻, inspecteur particulier, à Lille.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Maniel ✻, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris.
Petiet, ingénieur ordinaire, chargé du service d'exploitation, à Paris.

EMBRANCHEMENTS.

Un décret du 19 février 1852, a approuvé une convention du même jour, par laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est engagée à construire à ses frais :

1.° Un chemin de fer partant de Saint-Quentin et dirigé vers la frontière belge, au-delà de Maubeuge, où il doit se relier avec le chemin de Charleroi à Erquelinnes;

2.° Un chemin de fer du Cateau à Somain, qui, se séparant du chemin de Saint-Quentin à Maubeuge, en un point voisin du Cateau, ira se relier à la ligne principale du chemin de fer du Nord.

Ces embranchements doivent être terminés, le premier dans un délai de quatre ans, le second dans un délai de six ans.

Service de contrôle et de surveillance des travaux des embranchements.

MM. Zeiller, ingénieur en chef, à Paris.
Masquelez, ingénieur ordinaire à Valenciennes, pour la ligne de Saint-Quentin au Cateau et du Cateau à Somain.
Siben, ingénieur ordinaire à Avesnes, pour la ligne du Cateau à Maubeuge.
Parsy aîné, conducteur auxiliaire à Valenciennes, attaché à la section de Saint-Quentin au Cateau et à Somain.

LIGNES SPÉCIALES.

1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain.

2.° De Denain à Abscon vers Somain.

Ces deux lignes ont été construites aux frais de la Compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession par ordonnances des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846.

3.° D'Aniche à Somain.

Cette ligne est encore en projet; elle a été concédée à la Compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. Jannet, ✻ commissaire de 1re classe, à Lille.
Hedouin, — 1re classe, à Valenciennes.
Destez, — 3.e classe, à Hazebrouck.
Métivier, — 3.e classe, à Dunkerque.
Lalande, — 3.e classe, à Douai.
Célariés, sous-commissaire de 1re classe, à Lille.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

M. Noyrit, sous-commissaire de 3.e classe, à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.º 1. *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.º 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.º 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.º 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.º 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord, depuis

Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue ; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crète en crète de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck.* Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crète en crète de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé.* Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-

au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée où il se termine, après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de La Marque.* Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes

et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut*. L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin*. Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée*. Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé*. La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre*. Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

DESSÉCHEMENTS.

Dix grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui des prés Duhem dans l'arrondissement de Lille; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; ceux des vallées de la Haute et de la Basse-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes; ceux de la vallée de La Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, et des prairies de Flines lez-Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires, riverains intéressés.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arron-

dissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares ; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. Regodt fils aîné, Auguste Dupouy ; Delaroïère ; Boutté, Louis.
Conducteur, M. Jean Beelkens. — *Percepteur*, M. Th. Deman.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de watteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Bray-Debuyser, président ; — Demarle-Catrice ; — Hamerel, Stanislas ; — Vandenbavière, Jean ; — Maegherman.

Conducteur, M. Deterre. — *Percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. MM. Hamerel, Joseph ; — Hilst, François ; — Defoucault-Depaepe ; — Geerssen, Louis-Jacques ; — Mahieu, Louis.

Conducteur, M. Vercoustre. — *Percepteur*, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. MM. Demeezemaecker, président ; — Carlier, Amand ; — Dambricourt ; — Massart-Leys.

Conducteur, M. Hagron. — *Percepteur*, M. Dehaeze.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. MM. Lemaire, André, ✻, président; Vandewalle, Louis; — Deblock; — Beck; — N....

Conducteur, M. Allard. — *Percepteur*, M. Debaeque fils, à Bergues.

PRÉS DUHEM.

Le desséchement des terres, dites prés Duhem, situées le long de la Lys, au territoire d'Armentières, est concédé à une réunion de propriétaires.

Ce desséchement est administré par un syndicat composé de trois membres élus par tous les propriétaires faisant partie de l'association.

Syndicat. MM. Boussemaer, *directeur*;—Baron, *directeur-adjoint;* — Delebois, *syndic;* — Lesage et Selosse, *syndics suppléants.*

Percepteur. M. Cerf.

Commission spéciale

Instituée par décret du 5 août 1852, en vertu du titre X de la loi du 16 septembre 1807.

MM. Dansette, maire d'Armentières, membre du Conseil général; — Defontaine (Louis), ✻ propriétaire à Lille, membre du Conseil général; — Verhaeghe, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck à Merville; — Lambin, maire de Comines, membre du Conseil d'arrondissement de Lille; — Plouvier, maire de Steenwerck, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck; — Delangre-Salembier, maire de Nieppe; — Briar, maire d'Houplines.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8 kilomètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, ✻ président-directeur, à Lallaing; — Dumont, Auguste, à Douai; — André, à

Nivelle ; — de Boutteville , propriétaire à Hornaing ; — Caudrelier, à Pecquencourt ; — Lenclud , à Hasnon ; — Mahieu , idem.

Percepteurs, MM. Goubc et Vilain. — *Conducteur,* M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de La Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. MM. Renard , à Fresnes , président ; — Brouillard , à Escaupont ; — Miroir père , à Condé ; — Delannoy, Henri , à Crespin ; — Defernez.

Conducteur, M. Bellanger. — *Percepteur,* M. Guiot.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes , dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand ; celui de Bruai , situé sur la commune de ce nom , y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Cavrois , président par intérim ; — Ruffin , à Anzin ; — Hette ; — Moreau , à Saint-Saulve ; — Miroux , à Bruai.

Percepteur, M. Cauvez. — *Conducteur,* M. D'haisne.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées sur les communes de Mortagne et Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. MM. Pringal , François , président ; — Baligand , Nicolas-Joseph ; — Despret-Bout ; — Baligand , Auguste ; — Fourez , Désiré.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE.

Un décret du 14 mai 1851 autorise les propriétaires des prairies de Flines-lez-Mortagne , situées sur la rive droite de l'Escaut et du canal de Jard , à se constituer en association syndicale pour le desséchement de ces prairies.

Le syndicat sera composé de cinq membres élus par les intéressés.

Syndicat. MM. Baligand, Henri, *directeur;* — Lecœuvre, Louis, *directeur-adjoint*; — Hornez, Casimir, — Devaux, Louis, — Poutre, Louis, *syndics.* = Cateaux, Denis, — Bouchez, François; — Watteau, Louis, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Par décret du 14 mai 1851, le territoire du desséchement de la Haute-Sambre est étendu de l'écluse de Landrecies à l'aval de l'écluse de Sassegnies.

Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Briatte; — Le Cohier, Henri; — Vendois; — Mercier, Jules; — Hannoye, Jules.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Azambre; — Boulanger, Louis; — Sury, François; — Sury, Augustin; — Boutteau, Jean-Baptiste.

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE.

Par décret du 14 mai 1851, les propriétaires des prairies bordant la Basse-Sambre sont autorisés à former une association à l'effet de pourvoir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages destinés à assurer le desséchement de ces prairies. Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Leval, Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, St.-Remi-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Recquignies, Boussois-Rocq, Marpent et Jeumont.

Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par tous les propriétaires.

SYNDICAT DE BERLAIMONT.

MM. Paul, maire de Berlaimont; — Lucq, Adolphe, propriétaire à Pont-sur-Sambre; — Toussaint, Jules, propriétaire à Douai; — Lecouvez, propriétaire à Pont-sur-Sambre; — Mercier, Achille, propriétaire à Berlaimont, *syndics.* = De Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies; — Corbeau, Nicolas, id. à Boussières; — Couplet, Prudent, id. à Bachaut, *syndics suppléants.*

SYNDICAT DE MAUBEUGE.

MM. Marchant, sénateur; — Hamoir, directeur des hauts fourneaux du Nord; — Deroisin, maire de Recquignies; — Favarcq-Cosson, propriétaire à Maubeuge; — Bottieaux, notaire, id. *syndics.* = Labbé, maire d'Awoingt; — Fauville, Florent, de Boussois; — Lanthier, Joseph, de Jeumont, *syndics suppléants.*

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✠, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire, M. Bère, à Lille.

Garde mines, M. Levy, à Douai.

Les concessions de mines dans le département du Nord sont au nombre de 23, dont 20 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de

Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchain et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie,par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, Saint-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Mejean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Dutilleul et consorts, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrun, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et

Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, à MM. de Prévalt, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares, sur Douai, Flers, Raches, Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Moncheaux, Thumeries, Ostricourt, Auby, Lauwin-Planque, Cuincy (Nord), Carvin, Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais). Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850, à MM. Soyez, Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode-Westerloo, par un arrêt du Conseil-d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 67. Nous en donnons ci-après le détail :

Le service de ces chemins est confié à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten.	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	•	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	•	10532
7	De Lomme à Fournes.	9558	•	9558
8	De Douai à Seclin.	28351	•	28351
9	De Mouveaux à Roubaix et à la frontière	8663	•	8663
10	De Douai à Bapaume.	6546	•	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9910	25160	35070
13	De Valenciennes à Somain.	13970	•	13970
14	D'Armentières à Ypres.	7113	•	7113
15	D'Esnes à Busigny.	12516	3567	16083
16	De Solesmes à Caudry.	9340	•	9340
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.	860	16230	17090
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.	9252	•	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson. . .	•	36493	36493
21	De St.-Amand à Hélesmes.	9425	•	9425
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	•	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville. . . .	1580	20013	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	•	21090	21090
25	D'Arleux à Orchies.	20017	•	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	13235	•	13235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	•	13350	13350
28	De Maubeuge à Binch.	2762	5557	8319
29	D'Hélesmes à Denain	7161	•	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	•	7696
31	De Solesmes à la frontière.	•	34359	34359
32	D'Etreungt à Landrecies.	•	20220	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	2500	5155	7655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	•	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	•	27222
36	De Quesnoy-sur Deûle à Tourcoing. . .	20186	•	20186
37	De Lannoy à Nech.	550	•	550
38	De Bailleul à Estaires et au Seau. . . .	938	16200	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	•	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque. . . .	5120	5234	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.	10375	•	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont	7475	7858	15333
43	De Landrecies à Solesmes.	15566	•	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote.	•	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies.	16680	•	16680
46	De Millam à Lederzeele.	•	9865	9865
	A reporter . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
	REPORT. . .	341746	335410	667156
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing	9475	»	9475
50	De Fresnes à Jenlain.	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise..	»	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	»	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion..	»	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abeele (en construction).	»	11250	11250
56	De Béthune à Estaires	910	»	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin (en contruct.)	»	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée (Idem).	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois (id.).	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	15066	»	15066
61	De Cassel à Lederzeele (idem)	»	6508	6508
62	D'Estaires à Don (idem).	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Couture (idem).	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin (à construire).	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor (en construction).	»	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel. . .	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde (en construction).	»	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle (id.).	2707	4582	11520
70	De Vendegies à la Pyramide de Denain. (à construire).	10213	»	10213
	TOTAUX. . . .	430195	454207	884402

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département*, à Lille.

Duchatel, *agent-voyer principal;* — Delgrange, *agent-voyer ordinaire*, à Dunkerque.

Lebleu, *agent-voyer principal;* — N..., *agent-voyer ordinaire*, à Hazebrouck.

Dubois, *agent-voyer de première classe;* — Soudan, *idem de deuxième classe*, à Lille; — Decroos, *idem de troisième classe*, à Wazemmes.

Bruyelle, *agent-voyer principal;* — Dagalier, *agent-voyer de deuxième classe*, à Cambrai; — Meurein, *idem de troisième classe*, au Câteau.

Leroy, *agent-voyer principal*, à Avesnes; — Deman, *agent-voyer de troisième classe*, au Quesnoy; — Baelde, *idem de troisième classe*, à Maubeuge.

Thurin, *agent-voyer principal*; — Lefebvre-Mallet, *agent voyer de troisième classe*, à Douai.

MM. Vitrant, *agent-voyer principal ;* — Renard, *agent-voyer de deuxième classe*, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a réorganisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût, et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission.

MM le Préfet, *président*.
De Melun, membre du Conseil général, *vice-président*.
Kuhlmann, ✲, id.
Lefebvre, conseiller de préfecture.
Charié, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille.
Lecomte, doyen-curé de St.-Maurice, à Lille.
Aernouts, id. de Ste.-Catherine, id.
Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées id.
De La Frémoire, id.
Bère, ingénieur des mines id.
Thiébaut, capitaine du génie, id.
Rouillier, id.
Lévy, id.
Marquette, agent-voyer en chef du département. id.
Benvignat, architecte, id.
Dewarlez, architecte à Roubaix.
Marteau, id. à Lille.
Caloine, id.
Leroy, id.
Gosselet, docteur en médecine, id.
Bernot, inspecteur de l'instruction primaire, id.
Mottez, directeur de l'école primaire supérieure, id.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
— d'Hazebrouck. — M. Desjardin.
— de Lille. — M. Ch. Marteau.
— de Cambrai. — M. Debaralle.
— d'Avesnes. — M. Fiévet.
— de Douai. — M. Dubrulle.
— de Valenciennes. — M. Grimault.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

La ligne aérienne de Paris à Lille, la plus ancienne, a été supprimée en 1847, celle de Lille à Calais, en 1849. Elles ont été remplacées par une ligne électrique qui se relie avec Boulogne, au moyen d'un embranchement de télégraphes aériens.

La compagnie du chemin de fer du Nord a un fil électrique de Paris à Calais, parallèle à ceux de l'Etat. Ses appareils, établis dans toutes les stations de dépôt, fonctionnent jour et nuit, pour les besoins de son service.

Il y a un appareil électrique communiquant avec Arras, Valenciennes, Amiens et Paris; un appareil communiquant avec Calais, et deux appareils de la compagnie communiquant avec Douai et Hazebrouck.

Aux termes de la loi du 29 novembre 1850, la télégraphie électrique est mise à la disposition du public.

La direction est établie à Lille, rue de Tournai, N.° **21**.

Directeur. M. Devemy; *inspecteur de la 2.e division*, M. Blavier; *idem de la 3.e division*, M. Labat.

Correspondance télégraphique privée.

Ci-après sont les tarifs ou taxes de cette correspondance.

TARIF FRANÇAIS.

DE PARIS à	Distance en kilomètres.	De un à 20 mots.	Taxe à ajouter à chaque dizaine de mots en plus.
Amiens	147	4 80	1 20
Angers	345	7 20	1 80
Arras	215	5 64	1 41
Blois	181	5 28	1 32
Bourges	234	5 88	1 47
Calais	377	7 56	1 »
Chalons-sur-Marne	172	5 16	1 »
Chateauroux	265	6 24	1 56
Dunkerque	356	7 32	1 83
Hâvre	229	5 76	1 44
Lille	274	6 36	1 59
Nantes	433	8 28	2 07
Nevers	303	6 72	1 68
Orléans	122	4 56	1 14
Poitiers	338	7 08	1 77
Rouen	140	4 68	1 17
Tonnerre	197	5 40	1 35
Tours	237	5 88	1 47
Valenciences	277	6 36	1 59
Frontière belge	289	6 48	1 62

TARIF ÉTRANGER.

DE QUIÉVRAIN à	De un à 20 mots.	De 21 à 51 mots.	De 51 à 100 mots.
Bruxelles, Malines, Anvers, Liége, Gand, Bruges	5 »	10 »	15 »
Mons	2 50	5 »	7 50
Verviers, Ostende	7 50	15 »	22 50
Aix-la-Chapelle	10 »	20 »	30 »
Cologne, Deutz, Elberfeld, Dusseldorf.	12 50	25 »	37 50
Munster, Hamin	15 »	30 »	45 »
Minden, Hannover, Braunschweig	17 50	35 »	52 50
Oschersleben, Magdeburg, Postdam, Berlin	20 »	40 »	60 »
Wittemberg, Haguenau, Stettin, Francfort-sur-Oder, Iüterbog, Dessau, Cothen Halle, Leipsig	22 50	45 »	67 50
Weimar, Erfurt, Gotha, Eisenach, Cassel, Dresde, Hof, Bamberg, Hambourg, Cosel, Liegnitz, Breslau, Oppeln, Ratibor, Oderberg, Prague, Aussig, Bodenbach	25 »	50 »	75 »
Marburg, Giessen, Francfort-sur-le-Mein, Wurzbourg, Aschaffneburg, Nuremberg, Augsbourg, Brün, Munich (par Hof), Ollmütz, Vienne, Cracovie	27 50	55 »	82 50
Salzbourg (par Hof), Presbourg, Pest, Gratz, Linz, Salzbourg (par Oderberg)	30 »	60 »	90 »
Agram, Laibach, Trieste, Venise, Vérone, Milan, Munich (par Vienne), Inspruck, Bregenz, Bozen	32 50	65 »	97 50

Nota. — Au-delà de 100 mots, la taxe de 1 à 20 mots est appliquée de 50 en 50 mots.

La correspondance télégraphique privée est établie entre les villes de France portées dans la première partie de l'état ci-dessus, et entre les mêmes et celles desservies par la télégraphie belge et la télégraphie austro-allemande, qui sont portées dans la seconde partie de l'état.

Pour connaître les frais de transmission d'une dépêche pour une ville étrangère, il faut ajouter à la taxe du tarif étranger, la taxe du tarif français jusqu'à la frontière belge.

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN. — TARIF.

Pour une dépêche de 20 mots :

De Paris à Douvres,		19 56
De Paris à Londres,		22 81
De Paris à	Birmingham, Brighton, Cambridge, Caventry, Glocester, New-Market, Norwich, Oxford, Portsmouth, Southampton, etc.	26 06
De Paris à	Obester, Edimbourg, Glascow, Holyhead, Liverpool, Manchester, Newcastle, Nottingham, Sheffield. Yorck, etc.	29 31

A ces taxes il faut ajouter le prix pour port de la dépêche à domicile qui est en général de 1 fr. 50 cent., sauf dans quelques villes comme Edimbourg, Glascow, Manchester, Liverpool, Birmingham, Yorck, où il peut aller jusqu'à 2 fr. 60 cent., et Londres, où il peut s'élever jusqu'à 5 fr. 20 cent., suivant la distance.

SERVICE DE SANTÉ.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque; — Prévost, à Hazebrouck; — Brigandat, ✻, à Lille; — Chantreuil, à Cambrai; — Gingibre, à Landrecies; — Bagnéris fils, à Douai; — Manouvrier, à Valenciennes.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président ;* — Bailly, docteur en médecine, *vice-président ;* — Kuhlmann, ✻, professeur de chimie, *vice-président ;* — Gosselet, médecin de l'asile d'aliénés de Lille, *secrétaire ;* — Trachet, ✻, chirurgien en chef retraité, *trésorier ;* — Brigandat, ✻, docteur en médecine ; — Pommeret, médecin-vétérinaire ; — Duhamel, pharmacien ; — Delezenne, id. ; — Delezenne, ✻, professeur de physique ; — Demesmay, agronome ; — Bollaert, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. Le sous-préfet, *président ;* — Meneboo, docteur en médecine, *vice-président;* — Faucon, id., *secrétaire;* — Darras, docteur en médecine ; — Lebleu, id. ; — Lemaire, id. ; — Zandyck, id. ; — Bobillier, id. ; — Sapelier, pharmacien ; — Leroy, Auguste, id. ; — Delaetre, vétérinaire ; — Dessurne, ancien élève de l'école polytechnique ; — Develle, architecte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président ;* — Prévost, docteur en médecine à Hazebrouck ; — Bernast, id. ; — Demeersseman, id. ; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck ; — Debaecker, id. ; — Vandamme, id. à Cassel ; — Baelde, vétérinaire, id. ; — Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck ; — Cortyl, maire de Bailleul ; — Cappon, propriétaire à Vieux-Berquin ; — Duflos, docteur en médecine à Estaires ; — Windrif, id. à Cassel.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président ;* — Cambrai, docteur en médecine à Cambrai, — Hardy, id. id. ; — Debeaumont, id. id. ; — Chantreuil, médecin des épidémies ; — Ruelle, docteur en médecine ; — Feneuille, chimiste ; — Tordeux, pharmacien ; — Senez, id. ; = Banse, vétérinaire ; — Seydoux, manufacturier ; — Delloye, id., ancien président du tribunal de commerce ; — Leroy Henri, jurisconsulte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président* : — Eliet, docteur en médecine à Avesnes, *vice-préident ;* — Pélican, secrétaire de la sous-préfecture, *secrétaire* ; — Dupont, docteur en médecine à Avesnes ; — Triffet, idem à Etrœungt ; — Desmazure, idem à Dourlers ; — Herbecq, officier de santé à Avesnes ; — Caverne, pharmacien, idem ; —

Lemoine, pharmacien, à Avesnes; — Mariscal, idem, idem; — Delflache, vétérinaire, idem; — Havée, agriculteur à Boulogne; — Fiévet, architecte du département à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*; — Lequien, docteur en médecine, *vice-président*; — Duhem, idem; — Burgeat, pharmacien, *secrétaire;* — Bagnéris fils, docteur en médecine; — Reytier, idem; — Maugin, idem; — Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; — Bertin, ingénieur des ponts-et-chaussées; — Billet, industriel à Cantin; — Delplanque, vétérinaire; — Faucheux, chimiste; — Thurin, agent-voyer principal.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* — Lefebvre, *vice-président;* — Stiévenart, *secrétaire;* — Pesier, pharmacien, professeur de chimie; — Marbotin, docteur en médecine; — Lefebvre, idem; — Branche, idem; — Charpentier, idem; — Morin, pharmacien; — Boca, Alcide, fabricant; — Grar, Numa, raffineur de sucre; — Tancréde, fabricant de sucre; — Meilhan, vétérinaire; — Serbat, chimiste.

COMMISSIONS CANTONALES D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Un arrêté de M. le Préfet, du 15 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* — Le maire de Dunkerque, *vice-président;* — Le commandant de la place; — Le directeur des douanes; — Le commissaire chargé du service maritime; — Beck, membre du conseil municipal; — Lebleu, idem; — Meneboo, membre du conseil d'hygiène; — Lemaire, idem; — Carlier, membre de la chambre de commerce; — Choquet, idem, *secrétaire*.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850

MM. Faudarcq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; — Foigne, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem — Dauctoville, idem, idem; — Bimon, idem, idem; — Faucon idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

VACCINE.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT

MM. le Préfet, *président*.
Cleenewerck, conseiller de préfecture, *vice-président*.
Lefebvre, Julien, membre du conseil général.
Le maire de Lille.
Le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Le doyen curé de Saint-Étienne.
Le ministre du culte protestant.
Bailly, docteur en médecine.
J.-B. Lestiboudois, idem.
Pucelle, idem.
Fabre, idem.
Delmar, officier de santé.
Thouvenin, docteur en médecine, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président*.
Le maire d'Avesnes.
Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin à Trélon.
Dupont, docteur-médecin à Trélon.
Gingibre, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*, Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*.
Le maire de Cambrai.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médecin à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin à Cambrai.

MM. Crépin, membre du Conseil général.
Piquet, archiprêtre à Cambrai.
Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président.*
Dupire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valencien.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine à Valenciennes.
Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président.*
Huyghe, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Bernast, docteur en médecine à Hazebrouck.
Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président.*
Lequien, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Lefebvre, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Reytier, médecin à l'Hôtel-Dieu.
Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président.*
André Lemaire, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extré mité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de l ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, l Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 7 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des dou ches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eau et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaine contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,000 grammes. — Acide carbonique gazeux 01,703 grammes. — Sulfate de magnésie, 07,300 grammes. — Sulfat de chaux, 0,0600 grammes — Muriate de chaux, 00,550 gramme —Muriate de soude, 0,4250 grammes. —Muriate de magnésie, 0,080 grammes. —Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,025 grammes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cou d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cam brai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correction nelle et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pou les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonne ment.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les con damnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, des frères de l'institut de Saint Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

COMMISSIONS DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président e le procureur-général dans les villes où siége une cour d'appel, et dan les autres villes le président du tribunal et le procureur impérial, son de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Monnier, négociant; Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Marlière, avoué; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Willems, avocat, *secrétaire*.

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président;* Ruyssen; Vandewalle, Désiré; Kien, Adolphe; Bloeme.

LILLE. MM. De Melun, *vice-président ;* Marchant, juge-de-paix, *secrétaire* ; Lefebvre, curé de St-Étienne; Legrand, Pierre, ✻, avocat; Fabre, médecin; Reynart-Lesage; Rouzière, négociant.

CAMBRAI. MM. Leroy, notaire; Renard, avocat; Toussaint-Lallier; Vallée, vicaire-général, N...

AVESNES. MM. Maurice-Bernard, *vice-président*; Paul, ancien avoué; Degarros; Flament-Fleury; Bevière.

DOUAI. MM. Bois, propriétaire, *vice-président*; Gronnier, ✻, docteur en médecine; Campion, propriétaire; Mellez, directeur du mont-de-piété; Rossignol, président du tribunal; Nutly, ancien avoué; Lenglet, conseiller à la cour impériale.

VALENCIENNES. MM. Mariage, Ch., *vice-président ;* de Chertemps, ancien officier de cavalerie; Miot, Ch., membre du conseil d'arrondissement; Arthur Dinaux, homme de lettres; Pesier, Emile.

Médecins des prisons. Douai (maison de justice), MM: Escalier, médecin, et Bagnéris, chirurgien; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Prevost; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✻; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Eliet; Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bourlet; Dunkerque, M. Ruckebusch; Hazebrouck, M. Spannut; Lille, M. Gahide; Cambrai, M. Lecomte; Avesnes, M. Renaut; Valenciennes, M. Decottignies.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du préfet, président, du premier président de la cour impériale, du procureur-général, du président du tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliora-

tions dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur sont :

MM. Mimerel et Lefebvre, membres du Conseil général ; Menche et Kuhlmann, membres du conseil d'arrondissement.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES JEUNES DÉTENUS DE LA COLONIE AGRICOLE.

MM. le préfet, *président ;* Josson, ✻, président du tribunal civil de Lille ; Lefebvre, Julien, ✻, membre du Conseil général, à Hem; Defontaine, Louis, ✻, idem, à Lille ; Lemahieu, curé de Loos.

ADMINISTRATION.

MM. Poutignac de Villars, *directeur ;* Bavelaere, *premier inspecteur ;* Foucart, *inspecteur ;* Béguin, *greffier-comptable* ; Lyoen, *greffier* ; Blouet, *économe des régies* ; Vandenbusche, *aumônier* ; Flament, *aumônier-adjoint* ; Perret, *médecin ;* Billon, docteur en médecine, *chirurgien ;* Martin, *pharmacien ;* Tourtay, *instituteur* ; Contamine, Agnius et Bailleul, *commis aux écritures;* N..., *gardien-chef.*

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1852, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet de cette année.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de 3,000 âmes, par le Gouvernement, et dans les autres communes, par le Préfet.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet.

Adjoints, MM. Lefebvre ; — Willems.

Conseil municipal. — MM. Féron, Hector ; — Carlier, Amand ; — Collet-Taverne ; — Lefebvre, Pierre ; — Quillac, Louis ; — Devries, Nicolas ; — Carlier, Charles ; — Bourdon, Constant ; — Delattre, Benjamin ; — Lebleu, Adolphe ; — Cuel, Charles, (O ✻) ; — Bouly de Lesdain, Alexandre ; — Mollet, Jean-Charles ; — Beck, Philippe ; — Carpentier-Bigorgne ; — Vanrycke, Louis-Antoine ; — Willems, Alfred ; — Dupouy, Auguste ; — Durin fils ; — Verleye, Auguste ; — Derode, Victor ; — Bessat, François ; — Hovelt, Edouard ; — Alisse, Adolphe ; — Verharne, Eugène ; — Delaetre, Joseph ; — Salomez, Daniel.

Secrétaire en chef de la Mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. Delaroïère.

Adjoints, MM. Mouveau ; — Pluvier.

Conseil municipal. — MM. Guilbert ; — Verleye, Charles ; — Pluvier, Jean ; — Deblock, Louis ; — Meesemaecker, Benjamin ; — Vernaelde, Henri ; — Mouveau, Jean ; — Chocqueel ; — Godefroid-Barron ; — Demazière ; — Delport ; — Galloo-Guilbert ; —

Herwyn ; — Wenis ; — Debaecque , Louis , — Vincent ; — Vermullen ; — Stellamans ; — Verley-Lemaire ; — Clayes ; — Vanparys ; — Michiels ; — Duhamel. .
Secrétaire de la mairie , M. Goutier , César.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire , M. Houcke , Martin.
Adjoints , MM. Kien , Adolphe ; — Thibaut , Pierre.
Conseil municipal. — MM. Kien , Adolphe ; — Schmit , Bernard ; — Deberdt, César ; — Cleenweerck, Henri ; — Pouvillon, Charles ; — Quenson , Augustin ; — Omaere , Louis ; — Warein , Louis ; — Caboche, Auguste ; — Prevost, Henri ; — Houwenaghel, Louis ; — Debaecker , Louis ; — Thibaut , Pierre ; — Vandewalle , Louis ; — Maillet, Louis ; — Houcke, Martin ; — Delbecq , Pierre ; — Le clercq , Antoine ; — Smagghe, Louis; ; — Vandewalle, Désiré ; — Bailleux , Dominique ; — Guermonprez , Louis ; — Claudorez , Dominique.
Secrétaire de la mairie, M. Réant.

BAILLEUL.

Maire , M. Cortyl , Benoît
Adjoints , MM. Demersseman ; — Behaghel , Henri.
Conseil municipal. — Pottier , Benjamin ; — Liefooghe , Henri ; — Vandamme , Louis ; — David Charles-Louis ; — Debruyne , Jean-François ; — Salomé , Henri ; — Lotthé-Vandewalle ; — Hopsomer, Joseph ; — Behaghel , Henri ; — Behaghel , Louis ; — Declercq , Henri ; — Bieswal-Pouvillioen ; — Bubbe, Charles ; — Demersseman , Benoît-Joseph ; — Flahaut , Evariste ; — Behague , Jean-Réné ; — Cortyl, Benoît-Joseph , — Verley, Honoré ; — Sénéchal, Jean-Baptiste ; — Hié-Vandermersch ; — Flahaut, Henri ; — Vandewalle , Henri ; — Vanmerris, Désiré.
Secrétaire de la mairie , M. N....

ESTAIRES.

Maire , M. Duflos-Deschodt.
Adjoints , MM. Deroy , Alexandre ; — Ducatez-Degrave.
Conseil municipal. — MM. Lerouge , Xavier ; — Loridan-Hullebert ; — Hennion ; — Vieren, Auguste ; — Salomé, Achille ; — Durez , Pierre ; — Leconte-Dupont ; — Leclercq , Eugène ; — Rohart , Louis ; — Singer , Omer ; — Deroy , Alexandre ; — Taffin-Peuvion ; Duflos-Deschodt ; — Ledieu, Sylvie ; — Rogié-Dupire ; — Degroote-

Delassus ; — Leroux, Antoine ; — Beune-Vaast ; — Depecker-Ridez ; — Salomé-Blanquart ; — Dethoor, Jean-Baptiste ; — Harneau, Albéric ; — Gruson-Peucelle.

Secrétaire de la mairie, M. Courdent, Réné.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledien.

Adjoints, MM. Delassus ; — Sénellart-Panier.

Conseil municipal. — MM. Arnould, Henri ; — Variscotte-Dubois ; — Verhaeghe-Ledien ; — Sénellart-Panier ; — Clarisse-Piat ; — Degruson-Williot; — Lutun, Louis; — Duhamel, Denis; — Duquenne-Delassus; — Roussel-Despretz ; — Delassus-Vanderbergue ; — Becu-Loutre; — Hadou, Jules; — Lethurgie, Mathieu; — Malvache-Porcq; — Lefebvre-Deroide ; — Hautecœur-Barizel ; — Mattelin, Philippe ; — Duvette, Jean-Baptiste ; — Deroo-Duflos ; — Bridelance, Eugène ; — Taquet-Delbarre ; — Hue, Maurice.

Secrétaire de la mairie, M. Guy, Auguste.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Richebé, Auguste, ✻.

Adjoints, MM. Gentil ; — Delattre ; — Bommart-Crépy ; — Delcdicque ; — Mille, Auguste.

Conseil municipal. — MM. Delespaul, Henri, ✻ ; — Blocquel ; — Ovigneur ; — Delesalle, Gustave ; — Bigo, ✻ ; — Bernard, Henri ; — Mille, Auguste ; — Bommart-Crépy ; — Hovelacque, A. ; — Scrive-Labbe, ✻ ; — Barrois, François ; — Lechat ; — Verley, ✻ ; — Bonte-Pollet ; — Descat ; — Dorémieux ; — Champon-Dubois ; — Huet ; — Desbonnets, Ed ; — Dujardin ; — Deledicque ; — Gentil ; — Richebé, ✻ ; — De Melun ; — Théry ; — Dehau, Félix ; — Meunier ; — Boutry-Flament ; — Delattre ; — Pajot ; — Moureou ; Flamen ; — De Caulincourt ; — Delannoy ; — N.... ; — N.... ; — N.... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon,

Adjoints, MM. Delebois, Antoine ; — Bayart.

Conseil municipal. — MM. Cary, Alexandre ; — Lescornez ; — Butin, Louis ; — Desmazière ; — Bayart, Ch. ; — Delangre, Louis ; — Reynaert ; — Joire-Demazières ; — Théry-Becquart ; — Parent-Detourmignies ; — Delebois ; — Deloince-Boutry ; — Mahieu-Delangre ; — Dansette ; — Castrique ; — Pouchain-Boutry ; — Gre-

nier ; — Royeau ; — Roussel-Baron ; — Wanin-Sibrette ; — Cordonnier, Jean ; — Béghin, Antoine ; — Descamps-Cochet.

Secrétaire de la mairie, M. Dernoncourt.

COMINES.

Maire, M. Lambin, Louis-Charles.

Adjoints, MM. Meurillon ; — Desbonnets, Pierre-François.

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis ; — Desprez, Clément — Ghesquière, Antoine ; — Cuvelier-Pagès ; — Flament, Jean ; — Parent-Dhondt ; — Gaudron-Cuvelier ; — Gondrexon-Lefrançois ; — Capelle, Louis ; — Dumortier, Eloi ; — Meurillon ; — Catteau Lauwick ; — Lambin-Courouble ; — Hovyn, Louis ; — Ghesquière Herbaux ; — Salembié, Jean-Baptiste ; — Pollet-Delebecque ; — Goeman ; — Desbonnets ; — Ghesquière, Désiré ; — Dumortier Toulemonde ; — Delbecque, Louis ; — Caulié-Ployart.

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ROUBAIX.

Maire, M. Delattre, Henri, ✻.

Adjoints, MM. Delerue-Dazin ; — Motte-Bredart ; — F. Duthoit

Conseil municipal. — MM. Dellebecq-Desfontaines ; — Ducatteau Jean-Baptiste ; — Delannoy, Pierre ; — Tiers-Bonte ; — Salembier Bulteau ; — Delerue, Louis ; — Requillart-Scrépel ; — Delattre Edouard ; — Lagache, Julien ; — Frasez, François ; — Boissière Achille ; — Delerue-Dazin ; — Crombé, Jules ; — Roussel-Dazin — Pennel, Alexandre ; — Piat, César ; — Debuchy, Edouard Montagne, Auguste ; — Lefebvre, Guillaume ; — Despret, Pierre Decarne, Vincent ; — Delattre, Henri ; — Duthoit, François ; — Motte-Brédart ; — Dubar-Delespaul ; — Lefebvre-Hennart ; — Boubier, Charles ; — Descat, Théodore ; — Grimonprez-Bossut ; — Destombe, Louis ; — Mazure, Charles ; — Vouzelle, Edouard ; — Watine, Louis ; — Flipo, Louis ; — Renaux-Lemerre ; — Gare: Louis-Michel.

Secrétaire de la mairie, M. Hipp-Lemaire.

TOURCOING.

Maire, M. Wattinne, Louis.

Adjoints, MM. Jonglez-Wattel ; — Deroubaix.

Conseil municipal. — MM. Six-Lerouge ; — Delobel-Wattinne ; Deroubaix, Henri ; — Delahaye, André ; — Lorthiois-Desplanqu —Desurmont-Desurmont ; — Flipo-Holbecq ; — Hassebroucq, Victc — Joire, Jean ; — Jonglez-Wattel ; — Wattinne, Louis ; — W tinne, Charles ; — Masurel, Carlos, ✻ ; — Vanlaer ; — Bouillet, Fr

çois ; — Varasse-Couroubie ; — Vandebeulque , Louis ; — Leloir , Chrysostôme ; — Dervaux-Lesaffre ; — Desurmont, Marcelin ; — Desurmont , Henri ; — Catel , Jean-Baptiste ; — Roussel-Defontaine ; —Destombe-Wattinne; —Debisschop père ; —Masurel, François ; — Jourdain-Defontaine.

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES

Maire , M. Mourmant.

Adjoints , MM. Loyer ; — Caloine.

Conseil municipal. MM. Sarrazin ; —Fays ; —Beghin ; — Faure , Delcourt ; — Duchange ; — Mourmant ; — Loyer ; — Caloine ; — Lepercq ; — Castel ; — Petit ; — Behaghe ; — Rogié ; — Pannard ; — Meurisse ; — Gromel ; — Autier ; — Théry ; — Chalant ; — Splette ; — Humbert ; — Lefebvre ; — Dejeaghère ; — N.... ; — N.... ; — N....

Secrétaire de la mairie , M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire , M. Petit-Courtin.

Adjoints , MM. Queulain ; — Bouly.

Conseil municipal. — MM. Petit-Courtin ; — Wallerand ; — Taffin-Forget ; — Danquigny-Delcroix ; — Lallier, Alphonse ; — Queulain , Edouard ; — Brabant , Jules ; — Duchange aîné ; — Cornaille-Leroy ; — Mallet-Mallet ; — Delloye ; — Pagniez-Leleu ; — De la Brunière ; — Maréchal , Hyacinthe , père ; — Proyart ; — Minangoy ; — Leroy, Henri ; — De Beaumont ; — De Liénard fils ; — Boitelle père ; — Ruelle ; — Buzin ; — Bricout , Léandre ; — Quentin-Lecompte ; — Corroyer ; — Dollez , Auguste ; — Bouly, Eugène.

Secrétaire de la mairie , M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire , M. Seydoux , Auguste.

Adjoints , MM. Eraux-Chantreuil ; — Sartiaux.

Conseil municipal. — MM. Delannoy, Edouard ; — Ponsin-Bonnaire ; — Seydoux , Auguste ; — Dormay, Auguste ; — Herbert-Houche ; — Morcrette-Gallonde ; — Carlier , Louis ; — Lavandier-Lestoquoy ; — Ponsin-Sartiaux ; — Fiévet , Rémy ; — Eraux-Chantreuil ; — Maréchal-Fleuru ; — Jacqz-Caille ; — Cousin-Hennequant ; — Laude , Charles ; — Derouge , Charles ; — Basquin ;

— Delafons ; — Mouton , Augustin ; — Lozé-Tilmant ; — Flayelle , Henri ; — Bélin-Cousin ; — Collery.

Secrétaire de la mairie , M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire , M. Bottieau.

Adjoints , MM. Marchant ; — Deladrière.

Conseil municipal. — MM. Bottieau , Nicolas ; — Deladrière , Maximilien ; — Levecque , Edouard ; — Lamendin , Louis ; — Froissart , François ; — Bonnet-Farineaux ; — Deharveng , Constantin ; — Marchant , Calixte ; — Autier, Jules ; — Autier, Emmanuel ; — Walrand , Emilien ; — Hubinet , François ; — Hamoir, Réné ; — De Lagorce , Louis ; — Quivy, Etienne ; — Autier-Carion ; — Dandoy, Réné ; — De Rive , Louis ; — Delgorge , Augustin ; — Blanche , Victorien ; — Horrie , Hector ; — Legros , Félix ; — Février, Constant.

Secrétaire de la mairie , M. Cobert.

AVESNES.

Maire , M. Fauquet.

Adjoints , MM. Maurice ; — Flament.

Conseil municipal. — MM. Evrard , Léopold ; — Maillet , Maximilien ; — Fauquet , Philippe ; — Maurice , Bernard ; — Gossart, Dominique ; — George , Hector ; — Flament , Fleury ; — Larice , Absynthe ; — Caverne , Eliacin ; — Cabaret , Frédéric ; — Maillard , Eugène ; — Bevière , Louis ; — Renotte , Valentin ; — Lelong, Victor ; — Marchand , Philibert ; — Bernadou , Louis ; — Ducarne , Henri ; — Herbecq , Isidore ; — Delflache , Hector ; — Cotteraux, Joseph ; — Arnoult , Jules.

Secrétaire de la mairie , M. Delsart.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire , M. Maurice.

Adjoints , MM. Pinquet ; — Lequien.

Conseil municipal. — MM. Condroy ; — Pinquet ; — Maurice , — Bommart ; — Durand d'Elecourt ; — Lequien ; — de Baillien-court ; — Petit ; — Tréca-Leleu ; — de Guerne ; — Honoré ; — Coppin-Lejeune ; — d'Azincourt ; — Denis ; — Dubrulle-Plet ; — Gilet-Laurent ; — Deloffre ; — Depondt ; — Paix , — Choque ; —

de la Grange ; — Bagneris fils ; — Théry ; — Vasse ;—Defontaine-Delacroix ; — Thorey-Corbit ; — Desmoutiers.
Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

Maire, M. Guilbert-Estevez, ✻.
Adjoints, MM. Cordonnier-Jacquart ; — Mouchon.
Conseil municipal.—MM. Jacquart-Dépéry; —Baucq, Guislain ; — Josson-Mullié ; — Becquet, Louis ; — Guilbert-Estevez ; — Martin, François ; — Regnier-Dhainaut ; — Lecocq, Séraphin ; — Mouchon, Pierre ; — Gamonet, Victor ; — Dherbomez, Augustin ; — Fasciaux, Augustin ; — Adam, Charles ;—Willocquet, Augustin ; — Picquet, Philibert ; — Lemaire-Couteau ; — Delegrange, Henri ; — Caby-Delsalle ; — Gruyelle-Rogier; —Lemaire-Lemaire ; — Hégo, Jules ; — Carpentier-Leclercq ; — Lenglet-Millet.
Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire, M. Carlier-Mathieu.
Adjoints, MM. Dumont-Pluchart ; — Claisse.
Conseil municipal. — MM. Lefebvre, Emile ; — Mabille ; — Duquesnes, Achille ; — Maillart ; — Leville ; — Boduin ; — Delame-Lelièvre ; — Blondeau ; — Hamoir, Edouard ;—Desse, aîné ; — Carlier-Mathieu ; — Boulanger ; — Grar, Edouard ; — Miot, Charles ; — Ledieu-Debaive ; — Charpentier ; — Claisse, Jean-Baptiste ; — Deruesne ; — Dumont, Léon ; — Verdavainne, Camille ; — Delcourt-Dubois ; — Manesse, Alfred ; — Girard, Amédée ; — Noël ; — Dumont-Pluchart ; — Pecqueur ; — Bouy.
Secrétaire de la mairie, M. Lamy.

CONDÉ.

Maire, M. Mention.
Adjoints, MM. Caudron ; — Mention-Bourgogne.
Conseil municipal. — MM. Mention ; — Mention-Bourgogne ; — Delzant, Alidor ; — Reguom ; — Darthois ; — Charles ; — Dubois ; — Cornet ; — Cirez ; — Tacquet ; — Cornu ; — Petit-Lefebvre ; — Caudron ; — Defline ; — Delzant, Jacques-Ed. ; — Touillez ; — Brousses ; — Poulaine ; — Housez ; — Lenfant ; — Bracq ; — Martel ; — Waterman.
Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Nicolle.
Adjoints, MM. Barbieux ; — Desbrosses.
Conseil municipal. — André, Emir ; — Dufresnes, François ;— Bouchart-Sterlin ; — Davaine, Pierre-Fr. ; — Basiez, Louis ; — Laurent-Prévost ; — Barbieux, Antoine ; — Desbrosses, Paul ; — Brasseur-Laby ; — Mouy-Becq ; — Laude-Gorez ; — Nicolle Albert ; — Mériaux, Henri ; — Wibault, Hippolyte ; — Plichon père ; — Rogez, Emile ; — Waché-Deroo ; — Picque, Pierre-Joseph ; — Bruneau - Flour, — Pinoy-Vergin ; — Lecœuvre-Monnier ; — Lorthioir-Clique ; — Debettignies, Maximilien.
Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve au commencement de la seconde partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque, MM. Lenglet ; — Stevenoodt ; — à Bergues, M. Vandale ; — à Gravelines, M. Breuzard ; — à Bourbourg, M. Ferrassin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck, M. Corsin ; — à Bailleul, M. Coorens ; — à Estaires, M. Dreux ; — à Merville, M. Chevreuse ; — à Cassel, M. Vanbambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille, MM. Sanson, commissaire-central ; — Houzé ; — Boulesteix ; — Laudet ; — Bayle ; — Saux ; — Armentières, M. Horrie ; — à Comines, M. Girard ; — à Roubaix, M. Coucy ; — à Tourcoing, M. Merlin ; — à Wazemmes, M. Legillon ; — à Wattrelos, M. Lacquay.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai, M. Martinolle ; — au Câteau, M. Richard ; — à Solesmes, M. Desachy.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes, M. Minart ; — à Maubeuge, M. Battin ;—au Quesnoy N.... ; — à Landrecies, M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai, M. Lavoix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes, M. Arnoust; — à Condé, M. Bonneville; — à Saint-Amand, M. Prevost.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Denain, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes, Orchies, Sin, Hasnon.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr., et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	Delattre.
Hazebrouck,	Blondel.	Le Câteau,	Delahaye.
Bailleul,	Baelde, Pierre.	Maubeuge,	Levecque fils.
Estaires,	Bossu.	Douai,	Courtrai.
Merville,	Barizel.	Condé,	Douchement.
Lille,	Jouffroy.	Saint-Amand,	Fleury.
Armentières,	Boussemaer.	Valenciennes,	Deffaux.

OCTROIS.

Etat nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chefs.	Receveurs centraux.
Bergues,	Huyche,	Debruyn.
Bourbourg-Ville,	»	Lemaire.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche,	»	Broquet.

Communes.	Préposés en chefs.	Receveurs centrau
Dunkerque ,	Dalinval ,	Dupays.
Gravelines ,	»	Demarle-Hubert
Hondschoote ,	»	Debil.
Bailleul ,	»	Leroy.
Cassel ,	Fontaine , Alfred ,	Ballet.
Estaires ,	Dambrin ,	Charles.
Hazebrouck ,	Dupré ,	Champeaux.
La Gorgue ,	»	Beun.
Merville ,	Boudeville ,	Doroide.
Morbecque ,	»	Castrique.
Steenvoorde ,	»	Vanbambeke.
Vieux-Berquin ,	»	Ingelrans.
Allennes-les-Marais ,	»	Testelin.
Annœullin ,	»	Panckoucke.
Armentières ,	Camblin ,	Héron.
La Bassée ,	»	Pollet.
Comines ,	»	Marcotte.
Esquermes ,	»	Duchastelle.
Lannoy ,	»	Page.
Les Moulins ,	Fémy,	Ricouart.
Lille ,	Parvillez ,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Devémy.
Roubaix ,	A. Grimonprez ,	Bredart.
Seclin ,	Dhinne ,	Olivier.
Tourcoing ,	Lapersonne ,	Lemaire.
Wazemmes ,	Broudehoux ,	Quef.
Cambrai ,	D'hailly ,	Lanthier.
Le Câteau ,	Tasbille ,	Chabé.
Avesnes ,	Walbert ,	Stéve.
Bavai ,	»	Pouillaude.
Landrecies ,	»	Laurent.
Maubeuge ,	Alexandre ,	Misonne.
Le Quesnoy,	Lebargy,	Tissier.
Solre-le-Château ,	Pamart , Xavier,	Gérard.
Douai ,	Deberckem ,	Vannacken.
Saint-Amand ,	Boudeville ,	Makenne.
Anzin ,	»	Gouvion-Dubois
Condé ,	De Rivière ,	Tournay.
Valenciennes ,	Boizart ,	Lengrand.
Vieux-Condé ,	»	Decout.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Une loi du 7 août 1851 a réglé l'organisation et l'administration des hospices. Nous transcrivons ci-après les dispositions de cette loi qui modifient ou complètent les règles antérieurement établies en cette matière et rappelées dans nos annuaires précédents :

1. Lorsqu'un individu privé de ressources tombe malade dans une commune, aucune condition de domicile ne peut être exigée pour son admission dans l'hôpital existant dans la commune.

3. Les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers pourront être admis aux hospices et hôpitaux du département désignés par le Conseil général sur la proposition du préfet, suivant un prix de journée fixé par le préfet d'accord avec la commission des hospices et hôpitaux.

4. Les communes qui voudront profiter du bénéfice de l'art. 3 supporteront la dépense nécessaire pour le traitement de leurs malades et incurables. Toutefois, le département, dans les cas et dans les proportions déterminées par le Conseil général, pourra venir en aide aux communes dont les ressources sont insuffisantes. — Dans le cas où les revenus d'un hospice ou hôpital le permettraient, les commissions administratives sont autorisées à admettre dans les lits vacants, les malades ou incurables des communes sans exiger d'elles le paiement du prix de journée.

14. La commission nomme son secrétaire, l'économe, les médecins et chirurgiens, mais elle ne peut les révoquer qu'avec l'approbation du préfet. — Les receveurs sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition des commissions et l'avis des préfets.

15. La commission, d'accord avec le Conseil municipal et sous l'approbation du préfet, pourra traiter de gré à gré ou par voie d'abonnement, de la fourniture des aliments et objets de consommation nécessaires aux établissements hospitaliers.

16. Lorsque la commune ne possèdera pas d'hospices ou d'hôpitaux ou lorsqu'ils seront insuffisants, le Conseil municipal pourra traiter avec un établissement privé pour l'entretien des malades et des vieillards, après avoir consulté la commission des hospices et hôpitaux qui sera chargée de veiller à l'exécution du contrat passé avec l'établissement privé.

17. La commission des hospices et hôpitaux pourra, avec les mêmes approbations, convertir une partie des revenus attribués aux hospices, mais seulement jusqu'à concurrence d'un cinquième, en secours à domicile en faveur des vieillards ou infirmes placés dans leurs familles.

18. Les précédentes dispositions ne portent aucune atteinte aux droits des communes rurales sur les lits des hospices et hôpitaux d'une autre commune, ni aux droits quelconques résultant de fondations faites par les départements, les communes ou les particuliers, qui doivent toujours être respectées.

Le décret du 23 mars 1852 porte ce qui suit :

1. Les commissions administratives des hospices et hôpitaux sont composées de cinq membres nommés par le préfet et du maire de la commune. — La présidence appartient au maire ; il a voix prépondérante en cas de partage. — En cas d'absence du maire, la présidence appartient au plus ancien des membres présents, et à défaut d'ancienneté, au plus âgé.

2. Les commissions administratives sont renouvelées chaque année par cinquième. Le renouvellement est déterminée par le sort pendant les quatre premières années, et ensuite par l'ancienneté. Les membres sortants sont rééligibles. — En cas de remplacement dans le cours d'une année, les fonctions du nouveau membre expirent à l'époque où auraient cessé celles du membre qu'il a remplacé.

3. Les commissions administratives peuvent être dissoutes par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition ou l'avis du préfet. Les membres de ces commissions peuvent être individuellement révoqués dans la même forme.

4. Le nombre des membres des commissions administratives peut, en raison de l'importance des établissements ou de circonstances locales, être porté à plus de cinq, par des décrets spéciaux rendus sur l'avis du conseil d'Etat.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux ; huit hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens prove-

nant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et les bureaux de bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Lemaire, Jules ; — Thélu, Alex. ; — Quillacq, Louis ; — Beck, Philippe ; — Vendewalle, Louis ; = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur;* — Vanthielt, *économe-comptable ;* — Verhaeghe, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Joos, Louis ; — Pastoors, Alexandre ; — Delautre ; — Bollaert, Jules ; — Bertels, Jacques ; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Verleye, Charles ; — Bastaert, Jacques ; — Pluvier, Winoc ; — Deblock, Louis ; — Demeesmaker, Stanislas.

MM. Carpentier, Winoc, *receveur ;* — Vercamer, *économe-comptable ;* — Cousyn, Augustin, *secrétaire de l'hospice ;* — Guilbert, Amand, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Jean-François ; — Malot, Désiré ; — Deschodt aîné ; — Buret, Louis ; — Bernard, Charles; = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Vendenbrouck, *receveur et secrétaire ;* — N.... *économe.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Charles, — Donckele, Louis ; — Houvenaghel, Louis ; — Sepieter, Joseph ; — Caboche, Auguste ; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Scheercousse, Bruno ; — Caboche ; — Cleenewerck-Dequidt ; — Deschodt ; — N...

MM. Salomé, *receveur ;* — Scheercousse, *secrétaire économe-comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. Vandamme ; — Cortyl-Vandermeersch ; — Liéfooghe, Henri ; — Bollaert père ; — Béhaghel, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Colpaert-Vanlerberghe ; — Poupaert ; — De Coussemaker, Maximilien ; — Leroy, Julien ; — N...

MM. Béhaghel, *receveur* ; — Bubbe, *économe-comptable* ; — Depup, *secrétaire-provisoire.*

Cassel. *Hospices.* MM. Wackernie, Désiré ; — Pastoors, Joseph; — Dutroy, Louis ; — Chevalier, Aimé ; — Wyts, Ch. ; = *Bu-*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

reau de bienfaisance. MM. Dutroy, Louis ; — Dehandschœwerker, Aimé ; — Wackernie, Désiré ; — Wyts, Ch. ; — Chevalier, Aimé.

MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire* ; — Aernouts, *économe-comptable.*

Estaires. *Hospice.* MM. Hennion, Edouard ; — Taffin, Zéphirin ; — Deroy, Alex. ; — Degruson, Henri ; — Hennion, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez ; — Fénart, Auguste; — Hennion-Duflos ; — Degruson, Edouard ; — Taffin, Alidor.

MM. Bossu, *receveur* ; — Courdent, *secrétaire.*

Steenvoorde. *Hospice.* MM. Boone, Amate ; — Klein, André ;— Vanderlinden, François ; — Revel, Germain ; — Serlooten, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraeschêpe, François ; — Leureele, Joseph ; — Vanderlynden, François ; — Haeu, Robert; — Parent, François.

MM. Saudo, *receveur* ; — Baillieul, *économe-comptable et secrétaire.*

Merville. *Hospice.* MM. Degruson-Williot ; — Léturgie, Mathieu; — Arnould, Etienne ; — Mattelin, Philippe ; — Bridelance, Eugène. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Huc, Maurice ; — Boulliez-Verhague ; — Clarisse-Piat ; — Mattelin, Philippe ; — N...

MM. Barizel, *receveur* ; — Mattelin, *secrétaire de l'hospice* ; — Clarisse-Piat, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.* (1) MM. Barrois, François ; — Artaud, Adolphe; — Mariage-Bonte ; — Bommart-Crépy ; — Brame, Louis ; — Bernard-Rouzé ; — Danel, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Cazeneuve ; — Blocquel ; — Lardinois-Goudeman ; — Dujardin ; — Virnot-Delamissart ; — Bernard, Gustave.

MM. Dumon, Edouard, *receveur* ; — Dubiez, *économe-comptable de l'hospice-général* ; — Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur* ; — Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert* ; — Dür, *secrétaire de la commission des hospices* ; — Mortreux, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Guilbert, Louis ; — Delebois, Antoine ; — Joire, Alexandre ; — Lesage, Auguste ; — Roussel-Baron. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Marcotte, *receveur et secrétaire* ; — Musin-Lespagnol, *économe-comptable.*

Bondues. *Hospice.* MM. Laignel, Charles-Louis ; — Lebrun,

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Ignace ; — Destombe , Auguste ; — Dessaint , Amand ; — Bonte , Fidèle-César. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Dessaint, Amand ; — Lupart , J.-B. ; — Dupire , Denis ; — Bonte , Fidèle-César ; — Montagne , Louis.

La Bassée. *Hospice*. MM. Mannier , Augustin ; — Lefrancq , Désiré ; — Proost-Wallerand ; — Rose ; — Leleux-Duretz. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Bouquet , Jean-Baptiste ; — Lenglin ; — Bavière , François ; — Soille , Benjamin ; — Legrand , Augustin.

M. Denabrif , *receveur et économe-comptable*.

Comines. *Hospice*. MM. Catteau-Lauwick ; — Froidure-Lambin ; — Goeman , Pierre ; — Ghesquière , Antoine ; — Desprez , Damase. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Cappelle , Louis ; — Dumortier , Louis ; — Devos , Jean-Baptiste ; — Flament , Jean-Constant ; — Gaudron-Cuvelier.

MM. Messéan , *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance* ; — Marcotte-Ghesquières , *économe de l'hospice* ; — Marcotte , Ed., *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance*.

Halluin. *Hospice*. MM. Lemaitre-Demeestère ; — Libert , Edouard ; — Desmarchelier , Louis ; — Danset-Lemaitre ; — Phalempin , Louis. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Odon , Pierre-François ; — Delporte-Six ; — Dhalluin , Auguste ; — Delannoy , Jacques ; — Dassonville , Louis-François.

Haubourdin. *Hospice*. MM. Derbigny , Henri ; — Cordonnier , Jean-Baptiste ; — Auffray ; — Wicart , Etienne ; — Leroy , Cyr. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Leroy , Cyr ; — Auffray, Gilles ; — Testelin , Dieudonné ; — Rincheval , Clovis ; — Labbe , Louis.

MM. Lefebvre , *receveur* ; — N... , *économe-comptable*.

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice*. MM. Delannoy , André ; — Dhalluin , Jacques-François ; — Fauvarque , E. ; — Poullier , Charles. — Lesaffre , Jean-Baptiste. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Fauvarque , Benoît ; — Ghesquier-Pouillier ; — Delannoy-Catrix ; — Delahaye , Pierre-François ; — Pouillier-Lutun.

Roubaix. *Hospice*. MM. Wattine-Wattel ; — Grimonprez-Bossut ; — Motte-Dutboit ; — Destombes , Louis ; — N... = *Bureau de bienfaisance*. — MM. Piat , César ; — Flipo , Louis ; — Eeckman ; — Destombes , Louis ; — Prouvost , P.-C. ; — Lagache , Julien.

MM. Lecomte fils , *receveur*; — Jourdeuil et Bulteau , *économes-comptables* ; — Cottigny, *secrétaire*.

Seclin. *Hospice*. MM. Demeester , Jean-Baptiste ; — Duport ; — Decourtray ; — Cottignies ; — Garez , Adolphe. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Descloquemant , Henri ; — Mollet , Séraphin ; — Descloquemant , François ; — Moreau , Désiré ; — Dupire , Louis.

MM. Paix , *receveur* ; — Prache , *économe-comptable* ; — N...., *secrétaire de la commission de l'hospice*.

Tourcoing. *Hospice.* MM. Wattine, Charles ; — Roussel-Caulliez ; — Wattel, Henri ; — Delobel-Wattine ; — Masurel, Carlos = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquesnoy-Wattel ; — Lorthiois Debuigne, — Desurmont, Marcelin ; — Gros-Lorthiois ; — Jacquart, Floris.

MM. Debuigne, *receveur et secrétaire ;* — Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Lubrulle, Louis ; — Carrette-Desfontaine ; — Agache-Duthoit ; — Meurice, Pierre ; — Lezy-Carrette. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Liévin ; — Labis, Jean-Baptiste, — Lefebvre, Florimond ; — Crepel, Jean-Baptiste ; — Delecroix, Pierre-François.

MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable ;* — Bettremieux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Proyart, Augustin ; — Déjardin, Adolphe ; — Minangoy, Henri ; — Delloye, Charles ; — Corroyer Albert. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard ; — Toussaint-Lallier — Taffin ; — Paniez ; — Mallez.

MM. Bruyelle, *receveur ;* — Croquefer, *économe-comptable ;* — Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. De la Gorce ; — Azambre ; — Herbecq Isidore ; — George ; — Lavice. = *Bureau de bienfaisance.* MM. De la Gorce ; — Arnoult ; — Bevière ; — Lecompte, Valery ; — Hazard

MM. Michaux aîné, *receveur ;* — Postiau, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Jean-François ; — Motte Henri-Aimé ; — Barthélémi, Jean-François ; — Béthune, Anselme — Jeannet, Jean-Pierre. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duchâteau, Pierre ; — Boutteaux, Charles ; — Merlin, Augustin ; — Bonnaire, Jean-Baptiste ; — Passefort, Georges.

MM. Descamps, *receveur ;* — Merlin, *économe-comptable ;* — Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, Emilien ; — Horrie Hector ; — Halgrin, Valery ; — De Carnières ; — N... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Lengrand, André ; — Colnion, Louis ; — Damien, Charles ; — De la Gorce, Louis ; — N....

MM. Lucq, *receveur ;* — Boutté, *économe-comptable ;* — Lebon *secrétaire.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Delannoy, Jean-Baptiste ; — Demonneville, Eugène ; — Duquesnes, Louis ; — Carion, Cyprien ; —

Godde, Jean-Baptiste. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Réné; — Desquesne, Benoît; — Legrain-Piette; — Lutz, François, ✻; — N....

MM. Baillion, *receveur et économe de l'hospice;* — Vandamme, *secrétaire.*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Leroy, Alphonse; — Delhaye-Humbert; — Michaux; — Honeteau, Louis; — Bever. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Leroy; — Bever; — Barthelemy; — Bernard-Macaire; — Delhaye-Humbert.

M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Remy de Rombault; — Danel, Paul; — Dumon, ✻; — Desfontaines-d'Azincourt; — Leboucq de Ternas. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Lacombe, *receveur;* — Dubois et Vadot, *économes-comptables;* — Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospices.* MM. Lebon; — D'Herbais; — Wacquez; — Morelle, Charles; — Boulaut, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Wacquez, Auguste; — Williate, Pierre; — Vion, Albert; — Pillot; — N...

Orchies. *Hospices.* MM. Josson, Gilbert; — Lemaire-Couteau; — Dubus, Hector; — Lahaussois; — Hégo-Bulteau. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Crombet, *secrétaire;* — Martin, *receveur et économe comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dumont, propriétaire; — Delcourt-Dubois, directeur de la banque; — Hamoir, Edouard, propriétaire; — Deruesnes, avocat; — Desfontaines de Preux, propriétaire. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur;* — Leflan, *secrétaire;* — N..., *économe-comptable.*

Saint-Amand. *Hospices.* MM. Nicolle, Louis; — Guislain, François; — Bazier, Casimir; — Sterlin-Dubois; — Barbieux, Antoine. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Remy, Eugène; — Loubert, Louis; — Dusart-Cuvelier; — Monnier, Henri; — Hauterive, Louis.

MM. Mériaux, *receveur et secrétaire;* — Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospices.* MM. Mention-Bourgogne; — Brousses, Gaspard; — Dugnolle, Eloi; — Petit, Guillaume; — Waternau, Juvénal. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Douchement, *receveur;* — Noël, *économe-comptable et secrétaire.*

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Un règlement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveilllance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance, MM. Dansette, membre du Conseil général et maire d'Armentières ; Delebois, adjoint au maire ; Pouchain-Boutry ; — Cary; — Boussemaer.

Directeur, M. Guilbert ; *aumônier,* M. Blicq ; *médecin,* M. Butin; *receveur,* M. Lemoyne ; *économe*, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance, MM. Charles Verley, ✻, président ; Mariage-Bonte ; Meunier, notaire ; Théodore-Rouzé ✻; Lecomte, doyen curé de Saint-Maurice.

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats ; *médecin*, M. le docteur Gosselet; *aumônier*, M. Sapelier; *économe-comptable,* M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Directeur, M. Félix Massot.
Médecin, M. Joire.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, à Cambrai et à Valenciennes, et de 15 à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, Louis, *directeur* ; Willeman, *contrôleur*.
A Lille, MM. Lalo, ✲, *directeur ;* Masurel, *contrôleur*.
A Cambrai, MM. Maronniez, *directeur ;* Wilbert, *contrôleur*.
A Douai, M. Charles Mellez, *directeur*.
A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur ;* Caudron, *contrôleur*.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils.
A Hazebrouck, MM. Deschodt, Decool, Kien.
A Lille, MM. Delannoy, Théry, N...
A Cambrai, MM. Leroy, Renard, Dutemple.
A Avesnes, MM. Hannoye, Désiré ; Maurice ; Hannoye, Prosper ; — *Membre adjoint*, M. Lebeau, Auguste.

A Douai, MM. Dupont, Alfred; Pellieux, Talon.
A Valenciennes, MM. Dupont, Dubois, Didier.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord douze caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Armentières et une à Bailleul.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, 1.er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851 et 7 août 1852.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Dupouy, Aug., *président*; Petyt, Aug., *vice-président*; Hovelt, notaire, *secrétaire*; Carlier, négociant, *secrétaire-adjoint*; Morel-Agie, idem; Hector Féron, idem; Caron, capitaine au long cours; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Monier, négociant; Lefebvre-Snaude, propriétaire; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Alisse, négociant; Gallet, trésorier des invalides de la marine; Beck, Ph., ancien notaire.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président*; Kien, adjoint, *vice-président*; Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke, père, Schmit, contrôleur principal des contributions indirectes; Smagghe, percepteur; Vitse, propriétaire; Scheercousse, père, Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, Désiré, propriétaire; Loingeville, Justin, propriétaire; Vandewalle, Edouard, propriétaire.

BAILLEUL. MM. le maire, *président*; Dehaene, doyen de St.-Amand; Bacquart, idem de St.-Vaast; Béhaghel, Louis, conseiller municipal; Liefooghe, Henri; Béhaghel, Henri, conseiller municipal; Bubbe, Charles, idem; Flahaut, Evariste; Bieswal, Henri; Béhaghel, P., receveur des hospices; De Coussemacker, Jules, propriétaire; Plichon, Ildephonse, négociant; De Coussemacker, Maximilien, propriétaire; Vanmerris, Henri, idem; Cortyl, Louis, propriétaire; Baelde, Pierre, receveur municipal.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*; Charvet-Barrois, *vice-président honoraire*; Descamps père, Auguste, *vice-président*;

Dumon, Ed., *secrétaire*; Morel; Cordonnier, Fidèle; Tailliar-Desreumaux; Remy-Meurisse; Fiévet-Delemer; De Vogelsang.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président*; Castrique, notaire; Boussemaer; Bayart; Rouvier; Jeanson; Lemoyne; Theetten; Clarisse; Cordonnier; Demazières; Cerf; Dutilleul; Beghin; Pouchain; Marcotte-Butruy, *secrétaire*.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président*; L. Lecomte, *vice-président*; A. Delefosse, *secrétaire*; L. Frasez, *vice-secrétaire*; J.-B. Dujardin; J. Renaux-Lemerre; L. Wattine; L. Defrenne fils; Réquillart-Scrépel; L. Scrépel; Grimonprez-Bossut; Florin-Bossut; Ernoult-Bayard; Réquillart-Desaint; Duhamel-Lefebvre.

TOURCOING. MM. Wattine, Louis, maire, *president*; Hassebrouck, Victor, *vice-président*; Desurmont, Henri; Nollet, Lucien; Motte, Ph.; Leurent, Jules; Lemaire-Réquillart; Lorthiois-Leplat; Du villier-Motte; Destombes-Wattine; Roussel de Livry fils; Jourdain-Defontaine; Desurmont-Motte; Mathon; Erasme Nollet; Lorthiois-Desplanques.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président*; Dollez, notaire; Taffin, propriétaire; Maréchal, conseiller municipal; Mallez-Mallez, idem; Farez, Eugène, avoué; Dufresnois, fils; Toussaint, Théophile, négociant; Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin.

AVESNES. MM. Fauquet, maire, *président*; Evrard, juge-de-paix, *vice-président*; George, juge-de-paix; Beaumont aîné, banquier; Maillard, Eugène; Maurice, avocat; Delavefve, rentier; Bernadou, greffier de justice-de-paix; Lecuyer-Descamps, tanneur; Mailliet, banquier; Flament-Fleury; Delflache, conseiller municipal; Marchant, notaire; Bevière aîné, propriétaire; Dubois-Viroux, libraire.

MAUBEUGE. MM. Bottieau, maire, *président*; Quivy, *vice-président*; Bayart, Adolphe, *secrétaire*; Froissart, *secrétaire-adjoint*, Février, Constant; Deladrière; Autier, Jules; Philippe, Eugène; De la Gorce, Louis; Autier, banquier; Autier, Emmanuel; Scul-fort; Lucq, Emmanuel.

DOUAI. MM. Danel, Paul, président de chambre à la Cour impériale, *président;* Leroy, Emile, avocat, *secrétaire;* Bois, Constant, propr.; Bommart, Anacharsis, propr.; Campion, propr., ancien notaire; Capon père, idem; Danniaux, juge d'instruction; De Bailliencourt, notaire; Deguerne, conseiller à la cour d'appel, Delorme, propriétaire; Escalier, docteur en médecine; Honoré, avocat; Leboucq de Ternas, administrateur des hospices; Lagarde, conseiller à la cour impériale; Loubry, contrôleur à la fonderie; Minart, conseiller à la cour impériale; Nutly, juge-de-paix; Quéant,

mayeur des mesureurs; De Warenghien, propriétaire; Preux, ancien procureur-général.

VALENCIENNES. MM. Deruesnes, *président ;* Douay, ancien notaire, *vice-président ;* Didiez, avocat, *secrétaire* ; Desfontaines de Preux ; Boulan, Charles ; Rousseau fils ; Pesier, Emile ; Libert ; Viel, Edouard ; Courtin, Charles ; Lusardy, François ; Dechertemps ; Boulan, Ernest ; Hourdequin.

Trésoriers.

Dunkerque. M. Joseph de Montépin.
Hazebrouck. M. Deroo.
Lille. M. Kœguelin de Rozières.
Roubaix. M. A. Laignel.
Tourcoing. M. Deherripon.
Cambrai. M. Delattre, Victor.
Avesnes. M. Colinet.
Maubeuge. M. Levecque.
Douai. M. Dincq.
Valenciennes. M. Verchain.

CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Voici les principales dispositions de cette loi :

Art. 2. Les versements ne seront admis à la liquidation que lorsqu'ils s'élèveront à 5 fr., ou à des multiples de 5 fr.

3. Le montant de la rente viagère à servir sera fixé conformément à des tarifs tenant compte : 1.° de l'intérêt composé du capital à raison de 5 p. °/o par an ; 2.° des chances de mortalité en raison de l'âge des déposants et de l'âge auquel commence la retraite calculée d'après les tables dites de *Deparcieux*; 3.° du remboursement, au décès, du capital versé, si le déposant en a fait la demande au moment du versement.

4. Les versements peuvent être faits au profit de toute personne âgée de plus de trois ans.

5. Il ne pourra être inscrit sur la même tête une rente viagère supérieure à 600 fr.

6. L'entrée en jouissance de la pension sera fixée au choix du déposant, de 50 à 60 ans. Dans le cas cependant de blessures graves ou d'infirmités prématurées régulièrement constatées, entraînant incapacité absolue de travail, la pension pourra être liquidée même avant 50 ans et en proportion des versements faits avant cette époque.

Un règlement d'administration publique en date du 27 mars 1851 a

réglé le mode d'exécution de ces dispositions et a arrêté en outre que les tarifs dressés conformément à la loi seront calculés par trimestre.

La caisse de retraites pour la vieillesse a été ouverte dans le département le 15 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est indiquée dans la deuxième partie du présent Annuaire.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

La loi du 15 juillet 1850 sur les sociétés de secours mutuels, contient les dispositions suivantes :

1. Elles pourront, sur leur demande, être déclarées établissements d'utilité publique aux conditions déterminées.

2. Ces sociétés ont pour but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir aux frais funéraires des sociétaires. — Elles ne peuvent promettre de pensions de retraite.

3. Elles doivent compter au moins 100 membres et ne pas dépasser 2,000. — Toutefois, le ministre de l'agriculture et du commerce pourra, sur la demande du maire et du préfet, autoriser les sociétés à admettre plus de 2,000 membres. — Le nombre mininum de 100 pourra être réduit pour les communes rurales ou dans des cas exceptionnels.

4. Ces sociétés sont placées sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale. Le maire ou un adjoint par lui délégué ont toujours le droit d'assister à toute séance ; lorsqu'ils y assistent, ils les président. — Les présidents et vice-présidents sont nommés par l'association, conformément aux règles établies par les statuts de la société. Ils peuvent être révoqués dans la même forme.

5. Les cotisations de chaque sociétaire seront fixées par les statuts, d'après les tables de maladie et de mortalité approuvées par le Gouvernement.

Les sociétés de secours mutuels peuvent faire aux caisses d'épargne des dépôts de fonds égaux à la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chaque sociétaire individuellement.

7. Les sociétés déclarées établissements d'utilité publique pourront recevoir des donations et legs, après y avoir été autorisées par le Préfet s'il s'agit de sommes d'argent ou d'objets mobiliers d'une valeur non supérieure à 1,000 fr., et par le Gouvernement dans les autres cas.

Ces dispositions ne font pas obstacle à l'existence des sociétés de secours mutuels qui, sans réclamer le bénéfice de la loi, veulent continuer à s'administrer librement.

Un règlement d'administration publique en date du 14 juin 1851

détermine les conditions et garanties générales sons lesquelles les sociétés de secours mutuels seront reconnues comme établissements d'utilité publique; le mode de surveillance de ces établissemeuts par l'État; les causes qui peuvent autoriser les préfets à prononcer la suspension temporaire de ces sociétés, et les formes et les conditions de leur dissolution.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours, les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme. Besson.
Présidente, Mme. Briansiaux-Bigo.
Vice-présidentes, Mmes. De la Serre, Guilhem.
Secrétaire, Mme. Gentil-Muiron.
Trésorier, M.e Desmottes, notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle. Desjardins.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. Mmes. Lefebvre-Smet, Blondeau-Piat, Briansiaux, Coquelle, Masse-Lefebvre, Mlle. Dumon, Mmes. de Genevières, Henri Scrive, Joseph Mathon, Droulers, Lahousse.

2.e arrondissement. Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier, Dehau-Deleruyelle, Vannière-Semet, Catoire-Richebé, De Melun, Théry-Leclercq, Desrousseaux-Lefebvre, Terwagne, Guilhem, Lallier, Charvet-Fockedey.

3.e arrondissement. Mmes. Lepercq-Deledicque, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Huet, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Rousselle, Mlle. Aubriot, Mmes. Rouzé-Duthoit, Dépret-Béghin.

4.e arrondissement. Mmes. Derode, Vanackere, Félix Dehau, Verley-Charvet.

5.e arrondissement. Mmes. Révoire (dame honoraire), veuve Lefebvre-Lebrun, D'Assignies (dame honoraire), Charvet-Barrois,

Salavie, De la Serre, De Ranst, Anatole de Norguet, Julie Flament, Jules Descamps, Morel-Sachon.

VALENCIENNES.

Un arrêté du ministre de l'intérieur en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes.
Secrétaire, Mme. Charbaut.
Conseillères, Mmes. Serret, S. De la Serre
Trésorière, Mme. Waternau.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté du préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 15 mars 1850 a réorganisé les divers services de l'enseignement.

Une académie est établie dans chaque département.

Chaque académie est administrée par un recteur assisté, si le ministre le juge nécessaire, d'un ou de plusieurs inspecteurs et par un conseil académique.

L'article 10 de la loi précitée a déterminé la composition du conseil académique.

Ce conseil donne son avis ou statue sur toutes les matières qui intéressent le service de l'instruction dans le ressort de l'académie, conformément aux articles 13, 14 et 15 de la loi.

ACADÉMIE DU NORD.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

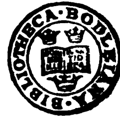
MM.

François, Ach., ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Lyon, *recteur*.
Walras (O. I.), *inspecteur*.
Clochez (O. A.), *secrétaire*.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

MM.

François, Ach., ✻, recteur, *président*.
Besson (C. ✻), préfet du département.
Walras, inspecteur d'académie.
Mgr. l'archevêque de Cambrai.
Vallée, vicaire-général.
Dewismes, pasteur protestant.
Lesérurier, premier président de la cour impériale.
Renaud d'Ubexi, ✻, procureur-général.
De Beaumont, membre du Conseil général.
Le comte de Montozon, ✻, idem.
D'Heursel, idem.
Preux père, premier président honoraire.



ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE,

Instituée dans la ville de Lille par décret du 12 *août* 1852.

Directeur, M. Cazeneuve, docteur en médecine.

Professeurs.

Chimie et pharmacie : M. Garreau, pharmacien-major à l'hôpital militaire de Lille.
Histoire naturelle médicale et matière médicale : M. Brigandat, ✻, médecin de l'hôpital Saint-Sauveur, membre du jury médical du département.
Anatomie et physiologie : M. Fabre, médecin ordinaire de 2.e classe et ancien professeur à l'hôpital militaire.
Clinique interne : M. Cazeneuve, ancien professeur et médecin ordinaire de 1.re classe à l'hôpital militaire.
Clinique externe : M. Parise, ancien professeur, idem.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants : M. Lestiboudois, Jean-Baptiste, chirurgien de l'hospice-général de Lille.

Professeurs adjoints.

Pathologie interne : M. Binaut, docteur en médecine.
Pathologie externe : M. Morisson, idem.
Chef des travaux anatomiques : M. Chrestien, docteur en médecine.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

(Les fonctions de commission administrative du lycée sont remplies par le conseil académique.)

MM. Fleury, ☆, (O. U.), *proviseur* ; Ad. Braive (O. U.), *censeur*; Fournet, *aumônier* ; Soulié, *économe* ; Souriau, *commis d'économat*.

SCIENCES.

MM. Morelle, *professeur de logique* ; Bachelet, *professeur d'histoire* ; Vasse aîné, *professeur de sciences physiques* ; David, *professeur de mathématiques supérieures* ; Vasse jeune, *professeur de mathématiques élémentaires* ; Wacquant, Jeannin, *professeurs-répétiteurs de mathématiques* ; Duminy, *professeur-répétiteur de physique* ; Boucher, *professeur de langue anglaise* ; Koszutsky, *professeur de langue allemande* ; Vallez, *professeur de dessin* ; Chevalier, *suppléant* ; Carrière, *maître d'écriture* ; Noury, Charles, *maître de chant*.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Tachet, *professeur de rhétorique* ; Ducos, *professeur de seconde* ; Merlet, *professeur de troisième* ; Piquet, *professeur de quatrième*; Raoult, *professeur de cinquième*; Plissonnaux, *professeur de sixième* ; Lamarre, *maître élémentaire*, *professeur de troisième ordre* ; Thumerel, *idem*.

MM. Cantin, surveillant-général ; Schoemacker, Bercq, *maîtres suppléants* ; Chemet, Deneuc, Gosset, Dubois, Millet, Déjardin-Pretvel, *maîtres d'études* ; Ansiaux, Pétain, *maîtres surnuméraires*.

Médecin, M. Maugin ; *chirurgien-dentiste*, M. Gelez.

Nombre d'élèves : Internes, 202 ; externes, 101 ; total, 303.

LYCÉE DE LILLE (1)

Commission administrative. MM. le préfet, *président*; Richebé, ☆,

(1) Ce Lycée est élevée à la seconde classe par décret du 29 août 1850.

• maire ; Deledicque, adjoint, Camescasse, procureur impérial; Verley, ✻, directeur de la Banque; Kuhlmann, ✻, professeur de chimie, membre du Conseil général; Decroix, banquier; Bommart-Crépy, adjoint; Le Glay, ✻, archiviste du département; Delerue, juge-de-paix; Blondeau, avocat; Lefebvre, conseiller de préfecture.

MM. Petitbon, *proviseur*; Morand, *censeur*; Gonthier, *aumônier*; Sicre, *économe*; Gaildraut, *commis d'économat*.

SCIENCES.

MM. Tissandier, *professeur de logique*; Chon, *professeur d'histoire*; Lamy, *professeur de sciences physiques*; Ribeaucourt, *chargé du cours de mathématiques élémentaires*, suppléé par M. Plane; Dave, *répétiteur de mathématiques*, *professeur au cours spécial*; Sklower, *professeur de langue allemande*; Tibbins, *professeur de langue anglaise*; Lemaire, *professeur de dessin*; Delarra, *maître d'écriture*; Leplus, *maître de chant*.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Aubertin, *professeur de rhétorique*; Malard, *professeur de seconde*; Jonette, *professeur de troisième*; Barrault, *professeur de quatrième*; Théry, *professeur de cinquième*; Thirion, *suppléant*; Jaumard, *professeur de sixième*; Charlopin, *professeur de littérature au cours spécial*; Nicoullaud, *maître élémentaire de septième*; Renard, *maître élémentaire de huitième*.

MM. Woiquier, Dautremer, Magnier, Renard, Calais, *maîtres d'études*; Devos, Combes, *maîtres surnuméraires*.

Médecin, M. Bailly.

Nombre d'élèves : Internes, 134; externes, 100; total, 234.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration MM. Dansette, maire, *président*; Cateaux, curé; Castrique, notaire; Buttin, médecin; Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, *principal*.

Professeurs, MM. Legros, *régent de mathématiques*; Vercière, *régent de troisième et de quatrième*; Verdel, *régent de cinquième et sixième*; Maignien, *régent de septième et huitième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise*; Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique*; Gouttière, *maître d'écriture*

Maître d'études, M. Gorez.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Defontaine, ancien notaire; Motte (Ph.); Desurmont (Henri); Delobel-Dewitte, conseiller municipal; Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier*; l'abbé Lescouf, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Lescouf, *régent de logique*; Deschamps, *régent de rhétorique*; Godefring, *régent de seconde* suppléé par M. Wescher; Piques, *chargé de la troisième*; Playoust, *régent de quatrième*; l'abbé Couvreur, *régent de cinquième*; Podvin, *régent de sixième*; Delsaux, *régent de septième*; Pagnoul, *régent de mathématiques supérieures*; Dépasse, *régent de mathématiques élémentaires*; Buckley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Lasnes, *chargé de la huitième*; Askuaga; Desilve; Mouton.

Classe primaire supérieure annexée, M. Duchâteau, *chargé du cours.*
— *élémentaire*, — M. Frère.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. MM. Paillard, ☼, sous-préfet, *président*; Mollet, maire; Lemaire (Laurent), avocat; Carlier (Amand), négociant; Verleye, juge; Féron, négociant; Lebleu, médecin.

M. Boutoille, *principal.*

Professeurs. MM. Charles, *régent de logique*; Ansieaux, *régent de rhétorique*; Ricour, *régent de mathématiques supérieures*; Gali, *régent de mathématiques élémentaires*; Demonchy, *régent de seconde*; Duwez, *régent de troisième*; Bruyant, *régent de quatrième*; Ortille, *régent de cinquième*; Louise, *régent de sixième*; Remy, *régent de septième.*

Maître d'études, M. Vaille.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Quiquet.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Houcke, maire, *président*; Leclercq, président du tribunal; Thibaut (Pierre), propriétaire; Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique.*

Professeurs. MM. Coache, *régent de seconde et de troisième*; Robert, *régent de 4.e*; Vallée, *régent de 5.e*; Lefebvre, *régent de 6.e*; Scheercousse, *régent de 7.e*; Rousseau, *maître d'études chargé de la 8.e*; Barnave, *régent de mathématiques*; Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure*; Gobrecth, *adjoint.*

Maîtres d'études, MM. Dekaistre, Schercousse, Boidin, Guise.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. Cortyl, Benoît, maire, *président;* Reumaux, curé; Plichon père, négociant; Colpaert-Vanlerberghe, Van Merris, Henri.

M. l'abbé Vitte, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Gourmez, *régent de* 3.e *et de* 4.e; Dorédenville, *régent de* 5.e *et de* 6.e; Duquesne, *chargé de la* 7.e *et de la* 8.e; Gourmez, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études. MM. Leblanc; Delannoy; Duquesnes-Bernoux, *instituteur primaire supérieur.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, maire, *président*: Wyts, ancien juge-de-paix; Wackernie, propriétaire; Deschodt médecin; Hadoux, propriétaire; Dutrois, capitaine en retraite.

M. Clarck, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; Antoine *régent de* 5.e *et de* 6.e; N...; *régent de* 7.e *et de* 8.e

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Duflos-Deschodt, maire, *président;* Deroy, médecin; Courdent, médecin; Degruson (Henri) propriétaire; Hennion (Henri).

M. l'abbé Hemelsdael, *principal.*

Professeur, M. le principal, régent de 5.e et de 6.e

Maître d'études, M. Monier.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain (O. ✻), sous-préfet *président;* Leroy, Louis, avocat; Dutemple, avocat; Defrémery bibliothécaire; Taffin, propriétaire.

M. Baisier, *principal.*

Professeurs, MM. Delalande (O. U.), *régent de philosophie;* Dro *régent de physique;* Vanwtberghe (O. A.), *régent de mathématique* Cappelle, *régent de rhétorique;* Delesalle, *régent de* 2.e; Sergent *régent de* 3.e; Vanderscher, *régent de* 4.e; Moty, *chargé de la* 5. Lefebvre, *régent de* 6.e; Cousin, *régent de* 7.e; Davaine, *rége de* 8.e; Duflot, *maître de langue française pour l'enseignement spécial communal.*

Maîtres d'études, MM. Rémant, Ausécache.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Seydoux, ✠, maire, *président ;* Cousin-Humbert ; Joveneau ; Ponsin-Bonnaire ; Fiévet-Remy, Wauters, juge-de-paix.

M. Dufy, *principal.*

Professeurs, MM. Bonnières, *régent de* 3.ᵉ *et de* 4.ᵉ ; N..., *régent de* 5.ᵉ *et de* 6.ᵉ ; Carton, *régent de* 7.ᵉ *et de* 8.ᵉ ; Dubois, *directeur de l'école primaire supérieure annexée ;* Wautier, *instituteur primaire élémentaire ; maître d'études*, M. Vaille.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. MM. Fauquet, maire, *président*; Mailliet aîné, Bevière, Couronne, Tordeux, Viroux.

M. Griselle, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.ᵉ *et de* 3.ᵉ ; Vandepitte, *régent de* 4.ᵉ *et de* 5.ᵉ ; Bourgeois, *régent de* 6.ᵉ *et de* 7.ᵉ ; Boulanger, *régent de mathématiques et de* 8.ᵉ

Maîtres d'études, MM. Bonnemaison ; Fosset, directeur de l'école primaire supérieure annexée.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. MM. Bottieau, maire, *président* ; Froissart ; Hamoir ; Février ; De Rive.

M. Chemet, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.ᵉ *et de* 4.ᵉ ; Duburcq, *régent de* 5.ᵉ *et de* 6.ᵉ ; Chottin, *régent de* 7.ᵉ *et de* 8.ᵉ ; Faure, *régent de mathématiques* ; Becquet, chargé du cours de français.

Maître d'études, M. Delavenne.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost, maire, *président* ; Piette, avocat ; Honoré, juge-de-paix ; Vaniekant, médecin ; Pluchart, Charles, propriétaire.

M. Blaringhem, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.ᵉ *et de* 3.ᵉ ; Lefebvre, *régent de* 4.ᵉ *et de* 5.ᵉ ; Dissaux, *régent de* 6.ᵉ *et de* 7.ᵉ ; Vermeille, *régent de mathématiques.*

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Coquidé.

Cours d'études françaises. Maîtres, MM. Coquidé et Pesin.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. Mousard-Sencier, sous-préfet, *président*; Bonjour, Antoine; Alglave; Barbedieu; Wattel.

M. Crombak (O. U.), *principal.*

Professeurs, MM. Mathorez, *régent de philosophie*; Nicolet, *régent de mathématiques supérieures et de physique*; Charrée, *régent de mathématiques élémentaires*; Caffiaux, *régent de rhétorique*; Varembey, *régent d'histoire*; Gambart (O. A.), *régent de* 2.e; Bébin, *régent de* 3.e; Petit, *régent de* 4.e; Lempereur, *régent de* 5.e, suppléé par M. Leleu; Fiévet, *régent de* 6.e; Pruvot, *régent de* 7.e; Roger, *chargé de la* 8.e; Quiertaut, *langue anglaise;* Zaba, *langue allemande.*

Maîtres d'études, MM. Roger, Tellier, Vasticar.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. Nicolle, maire, *président*; Barbieux, notaire; Davaine, notaire; Baligand, notaire.

M. Bonnaire, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e, faisant les classes de 4.e et de 5.e; Joffrain, *régent de* 6.e *et de* 7.e, en congé, suppléé par M. Toulet.

M. Gin, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; — Baroux, *instituteur primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention, maire, *président*; Croquey, curé; Martel, notaire, Caudron, médecin; Petit, secrétaire de la mairie.

M. Cointe, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; Dorémieux, *régent de* 5.e *et de* 6.e; Accart, chargé des cours de 7.e et de 8.e

Maître d'études, M. Rouzé fils.

M. Rouzé, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARCQ-EN-BARŒUL.

MM. Crevecœur, *supérieur.*
Sassé, *directeur.*
Duretz, *économe.*

Professeurs. MM. Lewalle, Blondel, Fontaine, Delahodde, Wibaux, Polet, Binaut, Brande, Boissard, Lemaître, Hollebecque, Dancoisne, Hélin, Glecson, Pannier, Larrouy, Legrand, Serrurier, Labat, Legrand, Du Marais, Senneville, Cléty.

LILLE (Collége de Saint-Joseph).

M. Dennel, *directeur.*

Professeurs. MM. Sockeel, Meesemaecker, Deroubaix, Duthoit, Vandenbavière, Herbette, Deseille, Tarlier, Ceurquin.

ROUBAIX (Pensionnat de Notre-Dame-des-Victoires).

MM. Duvilliers, *directeur.*
Vandeville, *sous-directeur.*

Professeurs. MM. Assemaine, Vivier, Thieuleux, Boëdts, Wallez, Delebarre, Boulanger.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes).

M. Delelis, *directeur.*

Professeurs. MM. Ledien, Lootgiter, Bertein, Bernard, Larin, Dumont.

BERGUES (Collége de Saint-Winoc).

MM. Marin, *directeur.*
Planques, *id.*

Professeurs. MM. Hesse, Sagniez, Vandohé, Martel, Penel.

SOLESMES (Collége de Sainte-Marie).

MM. Destouches, *directeur.*
Larrent, *sous-directeur.*

Professeurs. MM. Dervaux, Dewez, Leclercq.

BAVAI (Collége de l'Assomption).

M. Mortier, *directeur.*

Professeurs. MM. Lesnes, Miroux.

DOUAI (Pensionnat de Saint-Amé).

M. Tonnelier, *supérieur.*
Professeurs. MM. Huyser, Douterlingue.

AUCHY (Pensionnat).

M. Leleu, *aumônier.*
Professeurs. MM. Dehaisnes, Delanghe, Berthe, Descat chain, Decorne, Beauvois, Delannoy, Malaquin.

SAINT-AMAND (Collége de Notre-Dame-des-Anges.).

M. Duriez, *directeur.*
Professeurs. MM. Cuillier, Corbier, Delobel.

VALENCIENNES (Collége dè Notre-Dame).

MM. Neuwe, *directeur.*
Lasrue, *id.*
Professeurs. MM. Desilve, Claisse, Malouc, Charlet, Ca Mullier, Leroy, Valin.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille.

MM. Preys, à Lille
Fourmariez, id.
Hebbelynck, id.
Herreng, id.
Vanhende, id.
Faucheux, à Wazemmes.
Plouvier, à Roubaix.
Couplet, id.
Vanerdewegh, id.
Vigneron, à Haubourdin.
Carlier, à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque.

MM. Ricquier, à Dunkerque.
Selingues, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai.

MM. Dumont, à Cambrai.
Fliniaux, id.
Dupont, à Escaudœuvres.

Arrondissement d'Avesnes.

M. Courboulis, à Landrecies.

Arrondissement de Douai.

MM. Faure, à Douai.
Oudart. id.
Laoust. id.

Arrondissement de Valenciennes.

MM. Gruson, à Valenciennes.
Nonclercq, id.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire.

MM. De Beaumont, membre du Conseil général et du Conseil académique.
Danel, président à la cour impériale.
Fleury, proviseur du lycée.
David, professeur de mathématiques spéciales au lycée.
L'abbé Wybaut, professeur de rhétorique à l'institution de Marcq-en-Barœul.
L'abbé Prévost, professeur d'histoire et de philosophie au séminaire de Cambrai.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Preux, membre du conseil académique.
L'abbé Rara, ancien professeur au lycée de Douai.
Maugin, docteur en médecine.
Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Héroguet, archi-prêtre, doyen-curé de St.-Pierre à Douai, *président*.
Preux, premier président honoraire de la cour impériale.
Vasse, professeur au lycée de Douai.
Maugin, docteur en médecine.
Capon.
L'abbé Hayser

MM.mes d'Azincourt, Plazanet, Vincent, *dames adjointes.*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Flament, pour les arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck.
Bernot, pour l'arrondissement de Lille.
Hilaire, — de Cambrai.
Chevalier, — d'Avesnes.
Bourgeois, — de Douai.
Dantec, — de Valenciennes.

Délégués cantonaux chargés de la surveillance de l'instruction primaire.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Canton de Bergues. MM. Delaultre, doyen à Bergues; Delaroïère, ancien notaire, id.; Deblock, Louis, propriétaire, id.; Vernaelde, Henri, id.; de Staplande, Ernest, id.; Pluvier, Winoc, id.; Debaecker, avocat.

Canton de Bourbourg. MM. Decarpentry, juge-de-paix à Bourbourg; Cadet, doyen, id.; Demeunynck, médecin, id.; Malo, receveur de l'enregistrement, id.; Bénard, propriétaire, id.; Massart, maire à Watten; Meesemaecker, Fidèle, cultivateur à Looberghe.

Canton de Dunkerque-Est. MM. Pégal, percepteur à Dunkerque, Delacter, doyen, id.; Bommart, propriétaire, id.; Dupouy, négociant, id.; Carlier, Amand, id., id.; Verleye, juge, id.

Canton de Dunkerque-Ouest. MM. Deconynck, doyen à Dunkerque; Hovelt, avoué, id.; Cavrois, propriétaire, id.

Canton de Gravelines. MM. Decarpentry, conseiller général à Gravelines; Butor, juge-de-paix, id.; Bollengin, doyen, id.

Canton d'Hondschoote. MM. Delaroïère, maire à Hondschoote; Loets, juge-de-paix; Debreyne, doyen, id.; Vanbockstael, P., propriétaire à Rexpoëde; Moeneclaey, Bernard, id., à Hondschoote.

Canton de Wormhoudt. MM. Leys, juge-de-paix à Wormhoudt; Caillé, doyen, id.; Leys, Théophile, adjoint, id.; Vandenkerckhove, propriétaire à Volkerinckhove; Vackernie, Josse, id., à Esquelbecq; Vandercolme, officier de santé à Volkerinckhove.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Canton de Bailleul-Nord-Est. MM. Béhaghel, Louis, conseiller général à Bailleul; Reumaux, doyen, id.; Plouvier, maire à Steenwerck; Demessange, propriétaire à Dieppe.

Canton de Bailleul-Sud-Ouest. MM. Plichon, conseiller général à Bailleul; Dehaene, doyen, id.; Dusol, avocat à Hazebrouck; Bieswal-Pouvillon, propriétaire à Bailleul; Stoppelgast, notaire, id.; Leurs, maire à Meteren.

Canton de Cassel. MM. Arnould, doyen à Cassel; Desmyttere, maire, id.; Piérens, propriétaire à Ochtezeele; Wyts, ancien magistrat à Cassel; Dutroy, capitaine en retraite, id.; D'hont, maire à Rubrouck; Hemart, id., à Zuydpeene.

Canton d'Hazebrouck-Nord. MM. Devulder, doyen à Hazebrouck; Bieswal-Cleenewerck, propriétaire, id.; Degroote, notaire à Wallon-Cappel; Leleu, avoué à Hazebrouck; Kien, adjoint, id.; de la Serre, propriétaire à Renescure.

Canton d'Hazebrouck-Sud. MM. Bernast, propriétaire à Morbecque; Deschodt, conseiller général à Hazebrouck; Marckant, doyen à Morbecque; Pouvillon-Vanmerris, propriétaire à Hazebrouck; Bieswal-Cleenewerck, propriétaire, id.; de la Grange, id., à Morbecque.

Canton de Merville. MM. Degruson, conseiller général à Merville; Legrand, doyen, id.; Arnould-Degruson, propriétaire, id.; Leclercq, id., à Estaires; Bouilliez-Verhaeghe, id., à Merville.

Canton de Steenvoorde. MM. Revel, conseiller général à Steenvoorde; Vandewelde, doyen, id.; Beck, maire, id.; Dequeker, notaire, id.; Vangraefschêpe, adjoint, id.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Canton d'Armentières. MM. Dansette, maire à Armentières; Cateaux, doyen, id.; Woussen, manufacturier à Houplines; Castrique, notaire à Armentières; Boussemart, ancien notaire, id.

Canton de La Bassée. MM. Chombart, conseiller général à Herlies; Gérin, doyen à La Bassée; Rose, ancien juge-de-paix, id.; Rouzé, Carlos, propriétaire à Fournes.

Canton de Cysoing. MM. Revel, juge-de-paix à Cysoing; Lancelle, doyen à Templeuve; Delinselle, notaire à Cysoing; Demesmay, agronome à Templeuve; le comte de Brigode, maire à Camphin-en-Pevèle; Lefebvre, cultivateur à Moncheaux.

Canton d'Haubourdin. MM. Derbigny, propriétaire à Haubourdin; Dhalluin, doyen, id.; Menche, maire à Haubourdin; Lelièvre, propriétaire à Loos; de Garsignies, id., à Ligny; Bernard, Félix, maire à Santes.

Canton de Lannoy. MM. Petitbois, médecin à Lannoy; Lefebvre, Julien, ✻, conseiller général à Hem; Delahaye, doyen à Lannoy; de la Girennerie, maire à Annappes; Gahide, curé, id.; Mas, Henri, propriétaire à Hem; Delerue, propriétaire à Ascq.

Canton de Lille-Centre. MM. Bafaleur, doyen à Lille ; Le Glay, archiviste du département, id.

Canton de Lille-Nord-Est. MM. Delerue, juge-de-paix à Lille ; Leconte, doyen, id.; Dehau-Deleruyelle, propriétaire, id.

Canton de Lille-Ouest. MM. Legrand, ancien substitut à Lille ; Aernouts, doyen, id.; de Caulaincourt, propriétaire, id.; Reynart, id., id.

Canton de Lille-Sud-Est. MM. Honoré, doyen à Lille ; Bernard, Gustave, négociant, id.; Th. Rouzé, banquier, id.

Canton de Lille-Sud-Ouest. MM. Lefebvre, doyen à Lille ; Ch. Verley, directeur de la banque, id. ; Bigo fils, propriétaire à Esquermes ; Remy-Meurisse, avocat à Lille.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. Desplanques, juge-de-paix à Pont-à-Marcq ; Desmoutier, Ernest, conseiller général à Mons-en-Pévèle ; Deregneaucourt, doyen, id. ; des Rotours, maire à Avelin.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Reniez, curé à Comines ; Fretin, maire à Quesnoy ; Meurillon, notaire à Comines ; Desreumaux-Cailleret, fabricant à Quesnoy.

Canton de Roubaix. MM. Maes, doyen à Roubaix ; Grimonprez-Bossut, fabicant, id. ; Motte-Bredart, négociant, id.

Canton de Seclin. MM. Collette, conseiller général, à Seclin ; Delespaul, juge-de-paix, id. ; Plaetevoet, doyen, id. ; Taffin-Peuvion, fabricant à Lesquin ; Rose, maire à Templemars ; Lefort, fabricant à Bauvin.

Canton de Tourcoing-Nord. MM. Truche, juge-de-paix à Tourcoing ; Simon, doyen, id. ; Delobel, fabricant, id. ; Hennion, médecin à Roncq.

Canton de Tourcoing-Sud. MM. Masurel, Carlos, conseiller général à Tourcoing ; Leurent, médecin, id. ; Deregnaucourt, doyen, id.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Canton de Cambrai-Est. MM. Blondin, juge-de-paix à Cambrai ; Leleu, chanoine, id. ; Flayelle, avocat, id ; Bouly, propriétaire, id.

Canton de Cambrai-Ouest. MM. Mallet, juge-de-paix à Cambrai ; Desrousseaux, doyen, id. ; Bonnel, maire à Morenchies ; Tribou, id., à Hem-Lenglet ; Rodriguez, propriétaire à Saucourt ; Lévêque, imprimeur à Cambrai ; Boucher, ancien régent, id.

Canton de Carnières. MM. Libert, curé à Quiévy ; Mascaux, brasseur à St.-Aubert ; Bricout père, propriétaire à Carnières ; Lemaire, maire à Bévillers ; Larivière, Louis, propriétaire à Fontaine-au-Pire.

Canton du Câteau. MM. Wauters, juge-de-paix au Câteau ; Vallez, doyen, id. ; Flayelle, Henri, notaire, id. ; Delafons,

maire, id.; Bricout-Auger, propriétaire à La Groise; Flayelle-Ternaut, négociant au Câteau.

Canton de Clary. MM. Coulmont, doyen à Clary; Piettre, ancien notaire à Caudry; Bauchard, propriétaire à Ligny; Legentil, Antoine, cultivateur à Montigny; Marlier, Prosper, id., à Villers-Outréaux; Crépin, curé à Busigny; Dessaussy, propriétaire à Ligny.

Canton de Marcoing. MM. Robert, curé à Crèvecœur; Millet, brasseur à Bantouzelle; Foulon, percepteur à Mœuvres; Sorlin, brasseur à Banteux; Thiéry, cultivateur à Marcoing; Hugon, notaire à Gouzeaucourt; Bouly père, propriétaire à Lesdain.

Canton de Solesmes. MM. Decaux, juge-de-paix à Solesmes; Gourdin, doyen, id.; Thomas, curé à Saulzoir; Millet, percepteur à St.-Vaast; Depreux, maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Canton d'Avesnes-Nord. MM. Georges, juge-de-paix à Avesnes; Denis, doyen, id; Arnould, notaire, id.; Demoulin, id. à Dourlers; Evrard, juge-de-paix à Avesnes.

Canton d'Avesnes-Sud. MM. Mailliet, banquier à Avesnes; Bosquet, propriétaire à Floyon; Emond, ex-notaire à Marbaix.

Canton de Bavai. MM. Lemaire, doyen à Bavai; De Molembaix, propriétaire à Bellignies; Moreau, cultivateur à Feignies; Hennet, propriétaire à Audignies; Coulmont, notaire à Bavai; Levent fils, cultivateur, id.

Canton de Berlaimont. MM. Legrand, doyen à Berlaimont; Hennet, percepteur, id.; Tellier, propriétaire à Aulnoye; Muller, directeur de hauts-fourneaux, id.; Corbeau, fermier à Boussières.

Canton de Landrecies. MM. Béthune, juge-de-paix à Landrecies; Dest, doyen, id.; Jeannot, officier retraité, id.; Meurisse, licencié en droit, id.

Canton de Maubeuge. MM. Babeur, doyen à Maubeuge; Quivy, propriétaire, id.; Hamoir, directeur de hauts-fourneaux, id.; Delepoulle, filateur à Villers-Sire-Nicole; Lauthier, ancien maire à Jeumont; Lucq, Emm., négociant à Maubeuge; De la Gorce, négociant, id.

Canton du Quesnoy-Est. MM. Honoré, juge-de-paix au Quesnoy; Bouillon, doyen, id.; Frémin du Sartel, propriétaire, id.; N...; Delavaux, officier retraité, id.; Garçon, docteur en médecine, id.

Canton du Quesnoy-Ouest. MM. Lambert, doyen à Gommegnies; De l'Epine, propriétaire au Quesnoy; Langlumé, propriétaire à Eth; N....

Canton de Solre-le-Château. MM. Agache, doyen à Solre-le-Château; Delecambre, négociant, id.; Magy-Magy, commerçant, id.; Thieuleux père, cultivateur, id.; Lhomme, Charles, id., à Liessies.

Canton de Trélon. MM. Larsonneur, doyen à Trélon ; Delloux, cultivateur à Anor ; Hanoteau, ancien maire à Ohain ; Lebègue, cultivateur à Fourmies ; Malengros, Constant, cultivateur à Trélon.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton d'Arleux. MM. N... ; Quiquempoix, doyen à Arleux ; Guilbert, maire à Cantin ; Leclercq, id. à Brunémont ; Lolliot, ancien maire à Lécluse ; Pennequin, notaire à Arleux.

Canton de Douai-Nord. MM. Héroguer, archiprêtre à Douai ; Maurice, maire à Douai ; Capon fils, notaire, id. ; Lespagnol, propriétaire à Flines ; Lequien, docteur en médecine à Douai ; Maugin, id., id.

Canton de Douai-Ouest. MM. Vrambout, doyen à Douai ; Dubois, ancien sous-intendant, id. ; Dieu, propriétaire à Roost-Warendin ; N...

Canton de Douai-Sud. MM. Lefebvre, doyen à Douai ; De la Phalecque, propriétaire, id. ; Fiévet, maire à Masny ; Lefrançois, directeur des mines, à Aniche.

Canton de Marchiennes. MM. Horrie, juge-de-paix à Marchiennes ; Dupont, curé à Fenain ; Baucq, propriétaire à Marchiennes ; de Rocotteville fils, propriétaire à Hornaing ; Tailliar, percepteur à Pecquencourt ; Debonte, notaire à Marchiennes.

Canton d'Orchies. MM. Lefebvre, curé à Saméon ; Guilbert, maire à Orchies ; Gamonet, notaire, id. ; Dubus, id., id. ; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Canton de Saint-Amand (rive droite.) MM. Joffrain, doyen à Saint-Amand ; Barbieux, notaire, id. ; Basiez, cultivateur, id. ; Denoyelles-Joly, rentier à Raismes ; André, brasseur à Bruille.

Canton de Saint-Amand (rive gauche.) MM. Lestoquoy, juge-de-paix à Saint-Amand ; Lahaye, doyen à Lecelles ; Herbomez, cultivateur à Rosult ; Martin, Ildephonse, fermier à Rumegies.

Canton de Bouchain. MM. Gouvion-Deroy, fabricant à Denain ; Grau, doyen à Bouchain ; Cartigny, négociant à Hélesmes ; Cattelin, notaire à Bouchain ; Bouchez, conseiller d'arrondissement, id. ; De Maingoval, propriétaire, id.

Canton de Condé. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé ; Crocquey, doyen, id. ; Defontaine, Victor, rentier à Vieux-Condé ; Waternau, docteur en médecine à Condé ; Defernez, propriétaire à Hergnies.

Canton de Valenciennes-Est. MM. Pique, doyen à Valenciennes ; Lefebvre, conseiller municipal, id. ; Tellier, avocat ; Hamoir, Alfred, propriétaire à Saultain ; Delecroix, maire à Rombies ; Decottignies, curé à Sebourg.

Canton de Valenciennes-Nord. MM. De Warenghien, procureur impérial à Valenciennes; Dubois, Henri, négociant, id.; De Kercadio, officier supérieur en retraite, à Aubry; Lavechin, cultivateur à Wallers; Hautecœur, Aug., id., à Bruay.

Canton de Valenciennes-Sud. MM. Defontaine, doyen à Valenciennes; Douai, ex-notaire, id.; Dumaret, rentier, id.; Moreau de Bellaing, propriétaire à Haulchin; Mette, cultivateur à Quérénaing.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DU DÉPARTEMENT ÉTABLIE A DOUAI.

M. Juge, directeur, *économe.*

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Descamps, Decousu.
Aumônier, M. l'abbé Fournet.
Directeur à l'école annexe, M. Vasseur.

Le département entretient 27 bourses et 6 demi-bourses dans cette école.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. M. Richebé, ✻, maire, *président*; Verley, ✻, conseiller municipal, *vice-président*; Lefebvre, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, *trésorier*; Le Glay, ✻, archiviste du département; Defontaine, ✻, membre du conseil général; Reust, négociant; Mimerel (C. ✻), sénateur, membre du conseil général; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les Frères de Saint-Gabriel.
Directrices des sourdes-muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 25,650 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI.e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, MONSEIGNEUR RÉNÉ-FRANÇOIS REGNIER (O. ✲), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, agréés par le gouvernement; Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien, *vicaires-généraux honoraires*.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; Delefortrie Joseph-Séraphin, *secrétaire*.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official*; Leleu, vicaire-général, *vice-official*; Bury, chanoine honoraire, *promoteur*; Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier*.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Benoît-Félicien; Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; Dupont, Louis-Joseph; Duprez, Jean-Louis-Joseph; Piquet, Louis; Debord, Claude; Mallet, Napoléon-Joseph; Dallennes, Alexandre; Leleu, Jean-Baptiste; Bury, Emmanuel.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, Athanase-Léon, ancien vicaire-général; Giraud, Pierre-Auguste, idem; Laloux, Pierre-Joseph, ancien chanoine titulaire; Desrousseaux, Auguste-Aimé; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, Charles-Joseph; Delefortrie, Joseph-Séraphin; Lefebvre, Augustin; Pique, Hyacinthe; Martin, Benoît; Denis, Pierre-Joseph; Aernout, Henri-Joseph; Héroguer, Jean-Baptiste; Dehaëne, Gervais; Deconynck, François-Louis; Lebrun, Louis-Joseph; Reumaux, Louis-Jacques; Reniez, Pierre; Wicart, César; Desitter, Pierre-Jean; Thénard, Pierre-Joseph; Deregnaucourt, Philippe; Maes, Jules-Philippe; Defontaine, Nicolas; Gobrecht, Pierre-Jean; Bafaleur, Arsène; Serre, Louis; Lemahieu, Edouard; Larsonneur, Jean-Baptiste; Dourlez, André-Joseph; Cateaux, Jean-Baptiste; Simon, Auguste; Lefebvre, François.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre*, M. Lescat.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — Bureau administratif.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier*; Duprez, chanoine, *secrétaire*; Leleu, vicaire-général, supérieur du grand séminaire; Monnier, supérieur du petit séminaire; Delemer, économe du grand séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu, Jean-Baptiste.

Directeur, M. Lotte, Pierre-Joseph.

Professeurs, MM. Bury, Emmanuel-Joseph; Ravaux, François-

Joseph ; Cailliau , Pierre-Benoît ; Dayez , Marcel-Joseph ; Cud Myrtil-Jules ; Lécuyer, Auguste ; Wenis , Jean-Joseph ; Prouv Gaspard.

Econome, M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier, Henri.

Directeur, MM. Thuliez, Pierre-Joseph ; Destombes, Cyri Jean-Baptiste.

Professeurs et directeurs, MM. Pruvost , Henri ; Guillem Charles ; Rousseaux , Henri-Romain-Désiré ; Bruniaux , Alci D'Hérin , François ; Margerin , Jean-Baptiste ; Delcambre, Beno Villers ; Venant-Valentin ; Vocassin , Amédée ; Mazingue , Fr çois ; Lefebvre , Arsène ; Thobois , Henri ; Bernard , Henri ; R seau , Félix-Frédéric ; Hannoye , Constantin ; Delcroix , (Henri.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés , dont comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands archiprêtrés, compre chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondisse d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands a prêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'a dissement d'Avesnes.

Les grands archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats naires qu'il y a de cantons ou de justices-de-paix, à l'exception cantons de Lille-Ouest et de Roubaix , qui ont chacun deux décana

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté le suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud ,	chef-lieu de cure , à	Morbecque.
»	de Cysoing ,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq ,	»	Mons-en-Pév
»	de St.-Amand (rive gauche) ,	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud ,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest ,	»	Gommegnies.

Ces soixante-trois décanats sont eux-mêmes divisés en cinq quarante-huit succursales , dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, Adrien, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet, Louis, *doyen*; Ramon, curé d'Iwuy, *vice-doyen*.

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). MM. Desrousseaux, Auguste, *doyen*; Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*.

Le Câteau. MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen*; N...., *vice-doyen*.

Carnières. MM. Bresson, Floris-Joseph, *doyen*; Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*.

Clary. MM. Coulmont, Amand, *doyen*; Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*.

Marcoing. MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen*; Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*.

Solesmes. MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Vrambout, Henri, *doyen*; Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen*.

Arleux. MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, *doyen*; Lefebvre, curé de Fressain, *vice-doyen*.

Orchies. MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, *doyen*; Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen*

Marchiennes. MM. Rousselle, Hippolyte, *doyen*; Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Armentières. MM. Catteaux, Jean-Baptiste, *doyen*; Lefils, cu d'Erquinghem, *vice-doyen.*

La Bassée. MM. Gérin, Philippe-Hippolyte, *doyen*; Guermoı prez, curé d'Illies, *vice-doyen.*

Haubourdin. MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen*; Lemahieı curé de Loos, *vice-doyen.*

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). M. Aernout, Henri-Joseph *doyen.*

Lille-Ouest (Saint-André). M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph *doyen.*

Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). M. Lefebvre, Augustin-Josep *doyen.*

Pont-à-Marcq, (Mons-en-Pévèle). MM. Deregnaucourt, Jea François-Joseph, *dcyen*; N..., *vice-doyen.*

Seclin. MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen*; Jacliı curé de Gondecourt, *vice-doyen.*

Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, Hippolyte, *doyen*; Sale bier, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Comines. M. Renier, Pierre-Cornil, *doyen.*

Lannoy. MM. Delahaye, Auguste-Joseph, *doyen*; Gahide, cur d'Annappes, *vice-doyen.*

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, André-Joseph *doyen.*

Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph *doyen.*

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, Louis-Françoi Joseph, *doyen.*

Quesnoy-sur-Deûle. M. N..., *doyen.*

Roubaix (Saint-Martin). M. Maes, Jules-Philippe, *doyen.*

Idem (Notre-Dame). M. Herrengt, Albert-Charles, *doyen.*

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, Philipp Joseph, *doyen.*

Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). M. Simon , Auguste , *doyen* ; Bliecq , curé d'Halluin , *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu , Jean-Baptiste , vicaire-général , *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre , Athanase-Léon , *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (Saint-Eloi). M. Delaeter , Jacques-Charles , *doyen*.

Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). M. Deconynck , François-Louis , *doyen*.

Bergues. MM. Delautre , Athanase-Léon , *doyen* ; Vanbever, curé de West-Cappel , *vice-doyen*.

Gravelines. M. Bollengier, Amand-Julien , *doyen*.

Hondschoote. MM. Debreyne , Jacques-François , *doyen* ; Hopsomer, curé de Rexpoëde , *vice-doyen*.

Wormhoudt. MM. Caillié , Antoine-Pascal , *doyen* ; Leurèle, curé de Zeggers-Cappel , *vice-doyen*.

Bourbourg. MM. Cadet, Pierre-Alexandre , *doyen* ; Lips , curé de Looberghe , *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand , Alexandre-Norbert , *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). MM. Devulder, Jacques-César, *doyen* ; Verstavel , curé de Lynde , *vice-doyen*.

Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant , Vinoc , *doyen* ; Verhille , curé de Thiennes , *vice-doyen*.

Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM Bacquart , Martin-Joseph , *doyen* ; Plaetvoet , curé de Saint-Jans-Cappel , *vice-doyen*.

Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene , Gervais-Evrard-Balthazar, *doyen* ; Deboudt , curé de Merris, *vice-doyen*.

Cassel. MM. Arnould , Charles-Louis , *doyen* ; Vanderbauvede , curé de Wemaers-Cappel , *vice-doyen*.

Steenvoorde. MM. Vandevelde , Anselme-Dominique , *doyen* ; Maes , curé d'Eecke , *vice-doyen*.

Merville. MM. Legrand, Alexandre-Norbert, *doyen*; Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Bouchain. MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen*; N., *vice-doyen*.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, Nicolas Désiré, *doyen*; Garçon, curé de Maing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, Hyacinthe, *doyen* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, Louis-Joseph *doyen*; Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*.

Condé. MM. Croquets, Pierre-François, *doyen*, Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, Louis Joseph, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, Jean-Louis Joseph, *doyen*; Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen*; Desforges, curé de Felleries, *vice-doyen*.

Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, *doyen*; Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen*.

Landrecies. MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen*; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*.

Solre-le-Château. MM. Agache, Jean-Baptiste, *doyen*; Lambotte, curé d'Erpion, *vice-doyen*.

Trélon. MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen*; Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Bavai. MM. Lemaire, Pierre-Louis, *doyen*; Bury, curé de Feignies, *vice-doyen*.

Berlaimont. MM. Legrand, Joseph-Eugène, *doyen*; Vallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*.

Maubeuge. MM. Babeur, Charles-François, *doyen*; Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Bouillon, Nicolas-Ildephonse, *doyen*; Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen*; Lavechin, curé d'Eth et Bry, *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues...............	Sœurs noires.......... ..	Soin des malades à domicile.
Bourbourg.............	Pénitentes capucines......	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines..........	Idem.
Bailleul..............	Sœurs noires............	Soin des malades à domicile.
Estaires..............	Sœurs bénédictines.......	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)..	Idem..................	Soin des vieilles femmes.
Lille.................	Filles de l'Enfant-Jésus...	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.................	Religieuses franciscaines...	Idem.
Lille.................	Dames du Sacré-Cœur....	Pensionnat de demoiselles.
Lille.................	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Comines (hospice).....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes............	Dames bernardines.......	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice).......	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)....	Sœurs de N.-D. des Anges..	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing............	Idem..................	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hôp. St.-Julien.	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai.............	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau............	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice).....	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes..............	Idem..................	Instruction des jeunes filles
Douai...............	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai...............	Dames de Flines.........	Idem.
Douai...............	Dames de la Sainte-Union..	Idem.
Douai...............	Sœurs carmélites	Idem.
Douai...............	Sœurs de Sainte-Marie.....	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve.........	Sœurs ursulines..........	Instruction des jeunes filles

2.e SECTION, — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h.Vanderburch)	Idem...............	Soin et inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai............	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Esquermes	Cambrai.......	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Douai...	Briastre............	Dames de la Ste-Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoncle...........	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Boursies.............	Idem..............	Idem.
Douai...	Clary........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Doignies..	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Idem..	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres........	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Haussy...............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau..........	Filles de la Sagesse..	Salles-d'Asile.
Cambrai.	Le Câteau..........	Augustines.........	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Masnières...........	Idem..............	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.........	Dames de la Ste.-Uuion	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir............	Idem..............	Idem.
Le Câteau.	Solesmes............	Gongrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles...........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. en enf.
Paris....	Douai............	Idem.............	Secours à domicile.
Portieux. (Vosges).	Aniche..............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Aniche..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Auchy..............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies...........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Dechy..............	Idem	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Lallaing...	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Lécluse............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain.	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies............	Idem.............	Idem.
Lille....	Orchies (hospice)......	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Roost-Warendin......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Sin................	Idem..............	Idem.
Paris....	Somain..............	Filles de la Charité..	Idem.

eu .on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
..	Vred	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
ent e).	Warlaing	Filles de la Sagesse.	Instruction des jeunes filles et s. des malades
..	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill et enf.
..	Lille (h. de Stappaert)	Idem	Soin des enfants.
..	Lille (secours à domic.).	Idem	Secours aux ind. mal.
..	Lille	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
..	Lille (Hospice Général).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
..	Lille (asile d'aliénées).	Idem	Soin des malades.
..	Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
ent	Lille	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
ent	Lille	Idem	Salles d'asiles.
..	Annappes	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
..	Armentières	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et instr. des jeunes filles.
..	Aubers	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
..	Beaucamps	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
..	Bondues	Dames de la Ste.-Union	Idem.
..	Camphin	Idem	Idem.
..	Capelle	Dames de la Ste-Union	Idem.
..	Comines	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
..	Croix	Dames de la Ste-Union	Idem.
..	Cysoing	Idem	Idem.
..	Deûlémont	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
..	Ennevelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
..	Faches	Idem	Idem.
..	Fives	Idem	Idem.
..	Flers	Idem	Idem.
..	Fretin	Idem	Idem.
ent	Halluin	Filles de la Sagesse..	Idem.
ent	Haubourdin	Idem	Idem.
..	Hellemmes	Dames Franciscaines.	Idem.
..	Herlies	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
..	La Bassée	Dames de la Ste.-Union	Idem.
..	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
..	Lannoy	Dames de la Ste-Union.	Instr. des Jeunes filles.
..	Lesquin	Dames Franciscaines.	Idem.
..	Linselles	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
..	Lompret	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
in	Loos	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
..	Loos	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
..	Loos	Filles de la Charité.	Soin des malades.
..	Marcq-en-Barœul	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
..	Marcq-en-Barœul	Filles de l'Enf-Jésus.	Idem.
..	Mons-en-Pévèle	Dames de la Ste-Union	Idem.
..	Moulins-Lille	Dames Franciscaines.	Idem.
..	Neuville-en-Férain	Dames de la Ste-Union	Idem.
..	Pont-à-Marcq	Idem	Idem.
s..	Prémesques	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
s..	Roncq	Sœurs de la Providence	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (Hôpital)....	Idem...........	Soin des malades.
St-Laurent	Roubaix............	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
St-Laurent	Santes.............	Idem..............	Idem.
Rouen...	Seclin.............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing..........	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing..........	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Lille....	Tourcoing (Collége)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Infirmerie.
Rouen...	Wambrechies.........	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Wavrin.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Wazemmes..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Wazemmes..........	Sœurs de N. D. de la T.	Soin des malades.
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.............	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque..........	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Rouen..	Dunkerque..........	Sœurs de la Providence	Soin des malades.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai...	Esquelbecq..........	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Looberghe..........	Idem.............	Idem
Douai...	Hazebrouck.........	Idem.............	Idem.
Paris...	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de St.-Vincent de Paule.........	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Bailleul............	Dames de St.-Maur...	Inst. des jeunes filles
Douai...	Caëstre............	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Doulieu............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Estaires............	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai...	Houtkerque..........	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	La Gorgue.........	Idem.............	Idem.
Lille...	Merville...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Nieppe............	Dames de la Ste-Union	Instr. jeunes filles.
Douai...	Renescure..........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Morbecque (La Motte-au-Bois).........	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck.........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Amiens..	Vieux-Berquin.......	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Vieux-Berquin.......	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes..	Valenciennes....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Valenciennes........	Filles de la Charité..	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Valenciennes........	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
S-Laurent	Valenciennes........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Avesnes..	Anzin............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Aubry.............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Bellaing...........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Bruay.............	Dames de la Ste-Union	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Condé....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Denain..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Douchy............	Idem........... ...	Idem.
Lille....	Fresnes..............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Hérin.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. ..	Mastaing...........	Idem.......... ...	Idem.
Portieux.	Mortagne...........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Raismes	Idem............	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. ..	Sebourg.......... ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Anor.	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Bavai...............	Idem...............	Idem.
Avesnes.	Bellignies............	Idem............	Idem.
Douai...	Cousolre....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine......	Idem..............	Idem.
Douai...	Eppe-Sauvage........	Idem............	Idem.
Lille....	Forest......	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fourmies.......... .	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Frasnoy...	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Glageon	Idem..............	Idem.
Douai. .	Hargnies.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Landrecies...........	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy..........	Idem...............	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy..........	Idem.	Soin des vieill. et orph.
Lille....	Maresches......... ..	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Avesnes .	Maubeuge.	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes .	Ohain...............	Idem	Instr. des jeunes filles.
Douai....	Pont-sur-Sambre......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes .	Trélon..............	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Avesnes..	Wignehies............	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est de 4,309 dans le département. Il existe une église consistoriale à Lille et cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs. MM. Frossard, Deboeck, à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; Larchevêque, à Walincourt; Levasseur, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le samedi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier président, M. Lesérurier.

Premier président honoraire, M. Preux, Auguste-François, (O. ✻).

Présidents, MM. Petit, Pierre-Félitissime, ✻; Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✻; Danel, Paul; Liévin, Joseph, ✻; Bigant, François-Constant, ✻.

Président honoraire, M. Maurice, Noël-Auguste-Louis-Jos. (O ✻).

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✻; Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✻; De Warenghien, Charles-Florimond; Benoist, François-Joseph; Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F., ✻; Pillot, Gabriel-Maximilien-Louis, ✻; Cahier, Auguste-Louis-Jean; Souquet, François; Lenglet, Lucien-Thrasybule; Francoville, Ovide-Aimable-Romain; Minart, Pierre-Désiré; Lagarde fils, Constant-Louis; Buffin, Camille-Hyacinthe; Binet, Camille; Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; Devinck, Paul; Lebihan, Charles-

Marie-Casimir ; Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph ; Marilhat, Georges-Antoine ; De Guerne, Romain ; Dupont, Edmond-Ernest-Joseph, ✻ ; Farez, Fénélon-Maximilien-Lycurgue ; Daman, Augustin-Victor-Antoine ; Courtin, Albert, ✻ ; Bottin, Jean-François-Michel.

PARQUET.

Procureur-général impérial, M. Renault d'Ubexi, ✻.

Premier avocat-général, M. De Meyer, Benoît-Louis-Désiré ; MM. Paul, Charles ; Blondel, *avocats-généraux*.

Substituts pour le service du Parquet, MM. Carpentier, Charles ; Fiévet.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des Chambres pour l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1852.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Lesérurier ; *président*, M. Leroy de Falvy ; *conseillers*, MM. Dubrulle, Tailliar, Binet, Grimbert, Le Bihan, Marilhat, De Guerne, Farez.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Petit ; *conseillers*, MM. De Warenghien, Vanderwallen, Pillot, Souquet, Lenglet, Lagarde, Devinck, Dupont, Bottin.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Danel ; *conseillers*, MM. Francoville, Grimbert, De Guerne, Daman.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Bigant ; *conseillers*, MM. Benoist, Cahier, Francoville, Minart, Buffin, Cotteau, Daman, Courtin.

Avocats à la Cour impériale, MM. Honoré, Adrien ; Talon, Charles-Emile ; Dumon, Jean-Baptiste-Auguste-Joseph ; Pellieux, Joseph-Antoine-Auguste-Salvador ; Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Joseph ; Théry, Alphonse-Auguste ; Dubus, Ulric-Théod.-Jos. ; d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant. ; Imbert de la Phalecque, V.-Alex.-Jos. ; Laloux, Th.-F.-V.-Léon ; Imbert de la Phalecque, Eugène ; Duhem, Henri-J.-B. ; Chombart, Marie-Louis-Jos. ; Flamant, Edm.-Fid.-Em. ;

Villette, Alph.-Ad.-Alex. ; Kien, Benj.-Pierre-Guill. ; Leroy, Jules; Gaspard , Pierre-François ; Tréca, Edm.-Ant.-Jos. ; Barachin , Fr. ; Dubois , Augustin-Louis-Joseph ; Barbet , Ch.-L.-J. ; Dumont, Aug.-L. ; Clavon , Jules-Auguste ; Waché , Séraphin-Charles-Jos. ; Lequien , Félix-Augustin , ✠ ; Delebecque , Marie-Pierre-Alphonse.

Avocats admis au stage, MM. Deron , Jean-Pierre ; Gravis , Ernest Célestin-Constant ; Asselin, Alfred-Félix ; Nepveur, Alexandre-Hippolyte-Albert ; Merlin , Charles-Auguste ; Manesse , Charles-Edouard-Félix-Désiré ; Lavoix , Félix-Jean-Baptiste-Désiré ; Waché, Jules-Célestin-Joseph ; Lemaire , Edmond-Léon-Ernest ; Legrand, Louis - Hubert - Joseph ; Le Bihan , Paul-Emile-Casimir-Auguste ; Herreng , Victor-Edouard ; Delaby , Edouard-Alexandre ; Dumon, Alfred-Jean-Baptiste ; Depeemy , Victor-Louis-François ; Dussalien, Joseph.

Avoués près la Cour, MM. Debeaumont, Romain-Joseph ; Cuvelle , François ; Pla-Guérin , Jos.-Charles ; Estabel , Aimé-Marie-Jean ; Huret, Florim.-Vinc.-Jos. ; Begnier ; Rolland , Benoît-François-Alf. ; Denis , Victor ; Lavoix fils , Rodolphe-Ch.-Fél. ; Legrand, Charles-Joseph ; Delevallé , Jean-Baptiste-Jos.

Huissiers audienciers, MM. Bracq , Pierre-Aimé; Sailly , Louis ; Biancourt fils, François-Alexis-Joseph ; Montagne; Vaillant, Louis-Joseph ; Leclercq.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles , et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis , à trois heures de relevée ; les référés devant le président , les mercredis , à onze heures du matin , et les criées , les samedis à midi.

Président, M. Bouly de Lesdain.

Juges, MM. Verley , juge d'instruction ; Desmoutiers ; Decoussemaker.

Juges suppléants, MM. Delattre ; Hovelt , Edouard ; N....

Procureur impérial, M. Gardin,

Substitut, M. Lefrançois.

Greffier, M. Dejeaghère.

Commis-greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure , et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Kien , bâtonnier ; Delattre ; Lemaire ; Leurs ; De

Clebsattel ; Cousin ; De Lesdain fils ; Drouart ; Willems ; Darras ; Lefebvre.

Avocats stagiaires, MM. Schadet ; Choquet ; Lemaire ; Bogaert ; Duchateau.

Avoués, MM. Carpentier ; Robyn ; Hovelt, Ernest ; Marlière ; Le Bolloche ; Adam ; Paulmier.

Huissiers, MM. Vollaeys, Barbier, Dumont, Delahaye, Vienne, à Dunkerque ; Marcant, Isoré, Ryngaert, à Bergues ; Baron, Dewinter, à Bourbourg ; Duchâtel, à Gravelines ; Ryngaert, à Hondschoote ; Marchand, à Rexpoëde ; Casella, à Watten ; Dedryver, Carpentier, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juges-de-paix*, M. Tresca ; *suppléants*, MM. Carpentier et Kien ; *greffier*, M. Demaegt ; *huissier audiencier*, M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu ; *juge-de-paix*, M. Choussy ; *suppléants*, MM. De Clebsattel et Beck ; *greffier*, M. Claeys ; *huissier audiencier*, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Ed. Hovelt, Dufour, Massart, B. Villette, Caboche, Debaëque.

Commissaires-priseurs, MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

4.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Vandeper ; *suppléants*, MM. Gontier et Pluvier ; *greffier*, M. Kieken ; *huissier audiencier*, M. Marcant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Varé, Guilbert, à Bergues.
Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Décarpentry; *suppléants*, MM. Dubois et Deschodt; *greffier*, M. Picquart; *huissier audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis à dix heures.

Notaires du canton, MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Butor. *Suppléants* MM. Demarle et Daullé. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier* M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdreght, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Zoète. *Suppléants*, MM. Outters et Goudaert. *Greffier*, M. Haemaers. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Leys. *Suppléants*, MM. Hems, à Herzeele; Villette, à Bollezeele. *Greffier* M. Leys. *Huissiers-audienciers*, MM. Dedryver et Carpentier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✠.
Juges, MM. Leclercq, juge d'instruction ; Quesnon, Gobert.
Juges suppléants, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen.
Procureur impérial, M. Drouart.
Substitut, M. Lespagnol.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Bieswal, Smagghe, Deberdt, Massiet, Kien.
Avocat stagiaire, M. Deblock.
Avoués, MM. Monet, Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.
Huissiers, MM. Halynck, Bruneel, Fernagut, Degrendel, Fryson, Deberdt, à Hazebrouck ; Stove, à Arnecke ; Treutenaere, Herry, à Bailleul ; Vernière, Hamelin, à Cassel ; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde ; Bodchon, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. de Coussemacker. *Suppléants*, MM. Ch. Smagghe et Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléants*, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audiencier*, M. Halinck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck ; Roussel, à Renescure ; Decool, à Wallon-Cappel ; Lamps, à Caëstre ; Thoor, à Steenbecque.
Commissaires-priseurs, MM. Devos et Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, N...

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. *Greffier*, M. Depuidt. *Huissier-audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. David. *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. *Greffier*, M. Loviny. *Huissier-audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, Lothée-Vande, Declercq, à Bailleul ; Gokelaere, à Nieppe ; Plouvier, à Steenwerck ; Taffin, à Vieux-Berquin.
Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Debaecker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bollaert. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier*, M. Aernouts. *Huissier-audiencier*, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker ; Baert, à Cassel ; D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Henri Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Delouf, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Bodchon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Leturgie fils, à Merville ; Hennion, Lahousse, à Estaires.
Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; Menche, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Beck et N... *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Dequeker, à Steenvoorde; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Josson (O. ✲).
Vice président, M. Dufresne, ✲.
Juges, MM. Boutry, Lallier, Bourdon, Loy.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲ ; Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✲ ; Desrousseaux, ✲ ; Lucas, Brielman.
Procureur impérial, M. E. Camescasse.
Substituts, MM. Connelly ; Bottieau.
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, Landas, Doutreligne, Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures d matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures d soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✻ Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq Houzé de l'Aulnois, Compagnon, Delefosse, Gentil.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, V. Delefosse, Baratt Werquin, Lepoutre, Flamen, Masnon, Desmottes, Grillet.

Avoués, MM. Hurtrel, Ad. Cousin, Lemoine, Samin, Ed. Des rousseaux, Frémont, Delefortrie.

Huissiers, MM. D'Hennin, Mas, Agache, Lécutier, Doutreligne Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre Desante jeune, Carbonnier, à Lille; Lezy, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lis, à Haubourdin; Héaulme, à Pont-à-Marcq; De lory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Sailly fils, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot *Greffier*, M. Dusart fils. *Huissier audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à troi heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef lieu. *Juge-de-paix*, M. Marchant. *Suppléants*, MM. Carlier et Séné chal. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heure du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque Flamen. *Greffier*, M. Delecroix. *Huissier audiencier*, M. D'Hennin

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef

lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne. *Suppléants*, MM. Mas et Cousin. *Greffier*, M. Tison. *Huissier audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wallerand. *Huissier audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✱ ; Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, Leclercq, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. *Juge-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette. *Greffier*, M. Liénard. *Huissier audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Castrique, Desmazières, à Armentières ; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. *Juge de-paix*, M. Revel. *Suppléants* MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing ; Baratte, ✻, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Fichaux et Menche. *Greffier*, M. Fleurquin. *Huissier audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin. MM. Béghin, à Haubourdin Josson, à Lomme ; Brice, à Radinghem ; Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Baras. *Suppléants* MM. Dutilleul et N..... *Greffier*, M. Leleux. *Huissier audiencier* M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Serrurier, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Courboulis, à Ascq. *Suppléants*, MM. Parent et Pille. *Greffier*, M. Truffaut. *Huissier audiencier*, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy. MM. Catteau, à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Baudoux et Bruneau. *Greffier*. M. Desmazières. *Huissier audiencier*, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Debruyn, à Pont-à-Marcq ; Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bazin. *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Dhalluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Lanselle. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Bocquet; *Huissiers audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. *Juge-de-paix,* M. Delespaul. *Suppléants,* MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Lebeuffe, ✲. *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Destombes. *Huissier audiencier,* M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. MM. Hassebrouck, Delahaye, Bernard, à Tourcoing; Cochez, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est

présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire (police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis rentrée jusqu'au 1.er mai, et finissent à une heure ; depuis cette derniè époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à ne heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commence à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et à ne heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux a diences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles inte tées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrièn samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'i struction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bure ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heu de relevée.

Président, M. Proyar, ✻.
Juges, MM. Tournier, juge d'instruction ; Quecq, Asselin.
Juges suppléants, MM. Leroy, Renard, Dutemple.
Procureur impérial, M. Dhoudain.
Substitut, M. Jorel.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Bélot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du mati jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri, bâtonnier ; Ploy, Julien ; Leroy Jean-Louis ; Vitrant ; D'Esclaibes, Ed.; de Sars ; Dutemple ; Cirier Flayelle, Aug.; Lefranc.

Avocats stagiaires, MM. Bruneau, Félix ; Desse, Duchange Ouvrard.

Avoués, MM. Buzin, Bouchez, Foulon, Farez, Eug.; Hourie Lancelle, Waxin, Rondeau.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry dit Daniau Hulot, Doucedame, Margerin, Herlin, Bommier fils, Malésieux

Bertin, Decampère, à Cambrai; Picart, à Carnières; Fontaine, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Pruvot, à Clary; Bultez, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Defremery et De la Brunière. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mallet. *Suppléants*, MM. Déjardin et Renoud (Jules-Pierre-Joseph). *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Decampère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Leroy, Foulon, Piettre, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, Savary, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N.....

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Vaillant. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Picart, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert ; Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et q communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléant*, M. Toi *Greffier*, M. Deveau. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et I fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeud neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flayelle, Bas(Carlier, Hector Flayelle, au Câteau; Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Druesnes. *pléants*, MM. Bauchart et Fignier. *Greffier*, M. Calliègue. *Hui audiencier*, M. Marchandise.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix l du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walinc Bobeuf, à Clary; Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Puche. *Suppl* MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Ringeval. *Hui audiencier*, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesqui Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-* M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Gr* M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf he

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mall Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finis midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enreg

ment et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis, aux rapports du juge d'instruction ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. de la Gorce.
Juge, M. Delye. *Juge d'instruction*, M. Boistel.
Juges suppléants, MM. Maurice, Prosper Hannoye, Parenty.
Procureur impérial, M. de Beaumont.
Substitut, M. Charles Honoré.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont. Expéditionnaire, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye, Delaville, Mary, Auguste Lebeau, Léon Vendois, Pillion.

Avoués, MM. Jules Hannoye, Pecart, Paul, Jules Davoine, Caffieri, Couronne, Gauchet.

Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Parisot, à Avesnes ; Mehaut, à Berlaimont ; Ringuet, Martin, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge ; Duchâteau, Lenclut, Marit, Dugimont, au Quesnoy ; Bouvier, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Guilain et Biziaux, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. George. *Suppléants*, MM. Lavice et Arnould (Jules). *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et N....., *Greffier*, M. Bernadon. *Huissiers-audienciers*, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Ducarne, Fauquet,

Davoine, Arnoult, Marchant, à Avesnes; Desmoulins, à Dourlers Antoine, à Etrœungt; Lambert, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI.

Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, N... *Suppléants*, MM. Coulmont et Craper. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Coulmon, Gravis.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Mehaut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune *Suppléants*, MM. Ancelet et Bonnaire. *Greffier*, M. Madoulé père *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neu heures.

Notaires du canton. MM. Deruez, Stievez, Dubois, à Landrecies Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu *Juge-de-paix*, M. Beauvais-Baillon. *Suppléants*, MM. Piette e Vaniékant. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Marit, Lenclut, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Rigolet et Garçon. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Marit, Duchâteau, Dugimont, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Beauvais, Lefranc et Gambart, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures; il est présidé alternativement pendant un trimistre par MM. les juges-de-paix.
Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissart et De Lagorce. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Froissard, Ouverlaux, Bottiau, à Maubeuge.
Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lebeau. *Suppléants*, MM. Bever et Leroy. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Bever, Deharveng, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Rogier.

Suppléants, MM. Macaigne et Stocquelet. *Greffier*, M. Méha
Huissiers-audienciers, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon; Divry, à Fou mies; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacr aux affaires civiles et de commerce ; les samedis aux affaires de poli correctionnelle.

Président, M. Rossignol.
Juges, MM. Dorlencourt, Deusy, Danniaux, juge d'instructio
Juges suppléants, MM. Dumont, Honoré, Maurice.
Procureur impérial, M. Mastrik.
Substitut, M. Doé de Maindreville.
Greffier, M. Dubron.
Commis-greffiers, MM. Wantiez et Vallée. Expéditionnair M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du ma jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la cour impériale.
Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Lefebvre, Desplanqu Barbedienne.
Huissiers, MM. Biencourt fils, Bracq, Tilliez, Delahaye, Ca pion, Carnin, Montaigne, Dellefolly, Vaillant, Gaudefroy, Q rez, Leclercq, à Douai; Sénéchal, à Arleux; Delannoy, Deff taine, à Marchiennes; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à (chies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parmentier, Hector. *Suppléants*, M Duclerfays et Capon. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audienci* M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heur

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprés. *Suppléants*, MM. Cuvelle et Denis, Victor. *Greffier*, M. Deregnaucourt. *Huissiers-audienciers*, MM. Vaillant et Leclercq

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovinet. *Huissier-audiencier*, M. Gaudefroy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Allard, Duclerfays, Stiévenard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet, de Baillencourt, dit Courcol, Paul fils, Bruneau.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Delhaye, Piettre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Guilbert et Leclercq, Jean-Baptiste-Louis-Joseph. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. *Greffier*, M. Thellier. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Thery et Debonte, à Marchienn

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Sup*
MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audi*
M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis
heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Du
Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finisse
heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civi
vendredis et samedis, aux affaires correctionnelles; néanmoin
dience des vendredis est plus spécialement affectée aux aff
douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ;
diences du mardi sont portées les affaires relatives aux expro
forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et aprè
ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à
ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports
d'instruction, en chambre du conseil; les affaires civiles de
être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à
toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, ✻.
Juges, MM. Maniez, juge d'instruction ; Boulanger,
Juge honoraire, M. Girard, ✻.
Juges suppléants, MM. Boca père, Dupont, N.....
Procureur impérial, M. de Warenghien, ✻.
Substitut, M. Bultot.
Greffier, N.....
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit h
matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Boca père, Dubois, Dupont, bâtonnier ;
Grar, Regnard, Deruesne, Girard, Thellier, Louis, Du
St.-Ouen, Waternau, Mangeart, Thellier jeune, Foucart,
Rousseau, Collet, Pesier, Dupont fils.
Avocat stagiaire, M. Puvrez.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Aldais, Libert, N.....

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Berquer, Cochinart, Bouilliez, Dupont, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiaux, à Valenciennes; Avis, Leclercq, à Bouchain; Dubois, Taquet, à Condé; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Miot. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dugimont. *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. *Greffier*, M. Azemberg. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Tamboise et Cavrois. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes. MM. Guislain, Beauvois, Dupire, Douchy, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, Paillard, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Dayez, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. *Juge-de-paix*, M. Hindı à Bouchain. *Suppléants*, MM. Lahure, Oscar et Dupont. *Greffie* M. Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N....

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Cattelin, à Bouchai

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléant* MM. Bracq-Miroir, Waternau, à Condé. *Greffier*, M. Noël fils. *Hu sier-audiencier*, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendred à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-li *Juge-de-paix*, M. de Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignie Desbrosses. *Greffier*, M. Guislain. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive gauche de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-li *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Hédon et Lav *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à M tagne, Herbert, Baligand, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Sai Amand.
Commissaires-priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Ama

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences t les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trin tres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et q trième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le comn saire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gontier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 28 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux au moins dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Feron (Hector.)

Juges, MM. Petit, Auguste, Alisse, Jacques, Thiébaut, Gustave, Bertheloot.

Juges-suppléants, MM. Choquet, Zozine, Dewulf-Cailleret, Soctenaey, Jean, Philippe, Constant.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Th. Rouzé, ✻.

Juges, MM. Masse-Lefebvre; Decoster-Agache; Tilloy-Casteleyn; Decroix, Jules.

Juges-suppléants, MM. Scrive-Bigo; Max, Noël; Delesalle, Emile; Crespel-Tilloy.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-greffier, M. A. Musin.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.

Juges, MM. Lallier, Alphonse; Dufresnoy; Duchange aîné; Cornaille-Leroy.

Juges-suppléants, MM. Crepin, Alexis; Dehollain; Crassiez, Norbert; Lévêque, Pierre.

Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Emile Lefebvre.

Juges, MM. Delame-Lelièvre ; Dupont ; Girard ; Ledieu-Delair
Juges-suppléants, MM. Edouard Hamoir ; Alfred Manesse ; Ge Ch.; Dutemple.
Greffier, M. F. Dècle.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Un décret de l'Assemblée nationale en date du 27 mai 1848 a pr crit la réorganisation des conseils des prud'hommes d'après de nouvel bases.

Le nombre des membres de chaque conseil est de six au minimum de vingt-six au maximum.

Le nombre des prud'hommes ouvriers est toujours égal à celui prud'hommes patrons.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués séparément par le préf pour procéder, à la majorité relative, à la désignation, dans leurs ca gories respectives, d'un nombre de candidats triple de celui des memb à nommer.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués de nouveau pour procé séparément sur la liste des candidats, les patrons à l'élection des pru hommes ouvriers, et les ouvriers à l'élection d'un même nombre prud'hommes patrons.

Les prud'hommes sont renouvelés par tiers tous les ans.

La présidence du conseil est alternativement déférée par voie d'él tion à un patron et à un ouvrier titulaire. La durée de la présidence de trois mois.

Une audience au moins par mois est consacrée aux conciliatio Cette audience est tenue par deux membres, l'un patron, l'au ouvrier.

Le conseil se réunit au moins deux fois par mois pour juger les c testations qui n'ont pu être terminées par voie de conciliation.

Le nombre de ces conseils dans le département est de huit. En voi désignation :

ROUBAIX.

Patrons. — MM. Lejeune-Mathon ; Screpel-Roussel ; Vern Delaoutre ; Auguste Montagne ; Eugène Grimonprez.
Ouvriers. — MM. Louis Lefebvre ; Auguste Biset ; Henri Verl Louis Clarisse ; N... , N..., N...

LILLE.

Patrons. — MM. Deblock ; Vernier ; Cox ; Ovigneur ; Ju Edmond ; Vandenberghe ; N...

Ouvriers. — MM. Brunin, François; Millescamps; Boulen; Leblanc; N... N... N...

CAMBRAI.

Patrons. — MM. Doudan, Célestin; Hattu, Adolphe; Basuyau, Jean-Baptiste; Crénon, Nicolas; Dambrine, Pierre.

Ouvriers.—MM. Choquenet, Louis; Caffiau, François; Monduit, André; Beaudumont, Augustin; N...

TOURCOING.

Patrons. — MM. Lesaffre, Jean-Baptiste; Wattinne-Castel; Deroubaix; Delemasure, Auguste; Destombes-Leroy; Roussel de Livry; Duvillier, Etienne; N...

Ouvriers. — MM. Christorie, André; Douchet, Jules; Penillot, François; Mahieu, François; Dervaux, Sénéchal; Jouvenet, Henri; Houset, Louis; Colle, Désiré.

ARMENTIÈRES.

Patrons. — MM. Six, Flipo; Debarge; Thuttin, Léon; Cary, Alexandre; Grenier, Adrien; N...

Ouvriers. — MM. Lamerant, Augustin; Neuet, Jean-Baptiste; Debaque, Carlos; Dhorne, Jean; N... N...

VALENCIENNES.

Patrons. — MM. Lewille, Edouard; Renotte, Louis, Raux, Ferdinand; Clavelly, Zéphirin; Marquis, Auguste; Nicolle-Carpentier; Val, Amand.

Ouvriers. — MM. Ansac, Léon; Serret, Pierre; Marlot, Hippolyte; Lamorice, Antoine; Colin, Louis; Brisseville, François; Girardot, Félix.

LE CATEAU.

Patrons. — MM. Seydoux, Charles; Dutrieux, Louis; Delannoy, Edouard; Ponsin-Sartiaux; Flayelle, Théodore; N...

Ouvriers. — Barbet, Antoine; Bourgenot, Claude; Diot, Honoré; Dubail, François; Decaudin, François; Langlois, Alexis.

ORGANISATION MILITAIRE. — 3.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du 26 décembre 1851, la divisi militaire ayant pour chef-lieu Lille, prend le N.o 3, et comprend l départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Graud (G. O. ✻), *général commandant la division.*
M. de Cornely, ✻, chef d'escadron, *aide-de-camp.*
M. Merle de Labrugière de Lavaucoupet (O. ✻), colonel, *ch de l'état-major* de la 3.e division.

MM.
Poule (O. ✻), chef d'escadron,
Rembault, ✻, idem,
Péchin, capitaine d'état-major,
De Bucy, idem,
Munier, idem,
} *attachés à l'état-major.*
Gouttière, ✻, *capitaine secrétaire-archiviste de la division.*

Première subdivision.

MM.
Fririon (O. ✻), général de brigade, *commandant le départeme du Nord.*
N..., capitaine, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD

LILLE.

MM.
Drouets (C. ✻), colonel, *commandant de place.*
Lachalmelle, ✻,
Ricard, ✻,
Tayrac,
} capitaines, *adjudants de place.*
Picard,
Lepage,
Guesnu, ✻,
} lieutenants, *adjudants de place.*

CITADELLE DE LILLE.

MM.
O'Héron (O. ✻), chef de bataillon, *commandant de place.*
Hoguet, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
De Smidt (C. ✻), colonel, *commandant de place.*
Crocy, ✻, capitaine, } *adjudants de place.*
Wahart, ✻, capitaine, }
Bourgogne, ✻, lieutenant, }

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.
Léon (O. ✻), colonel, *commandant de place.*
Cordier, ✻, capitaine, } *adjudants de place.*
Roussillon, lieutenant, }

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.
Garrido (C. ✻), colonel, *commandant de place.*
Macon, ✻, capitaine, } *adjudants de place.*
Dal, ✻, lieutenant, }
Molette de Morangies, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Morcrette (O. ✻), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Magnié, ✻, capitaine, } *adjudants de place.*
Nouguier, lieutenant, }

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Gibert (O. ✻), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Claude, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Ponsard (O. ✻), chef de bataillon, *commandant de place.*
Raspi, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY.

MM.
Perreimond (O. ✻), chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE D'AVESNES.

M. Chaboud, ✻, chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. de Montolieu, ✻, chef d'escadron, *commandant de pl*

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Haune (O. ✻), chef d'escadron, *commandant de plac*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Derombies, ✻, chef de bataillon, *commandant de plac*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gauthier de Rougemont, ✻, chef d'escadron, *comm*
de place.

ARTILLERIE.

MM. Barbier (O. ✻), général de brigade, *commandant*
lerie dans la 3.e division militaire.
Jouffray, capitaine de 1.re classe, aide-de-camp.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.
Desmazières, ✻, lieutenant-colonel, *directeur de l'école.*
Merckein, ✻, *professeur de sciences appliquées.*
Male, ✻, *professeur de dessin et de fortifications.*
Lanty, lieutenant d'artillerie, *adjoint aux professeurs.*
Gagnard, ✻, *garde d'artillerie* de 1.re classe.
Baron, id. de 2.e classe.
Parisot, *maître artificier.*

FONDERIE DE DOUAI.

MM.
David (O. ✻), lieutenant-colonel, *directeur.*
Martin, Eugène, ✻, capitaine de première classe, *sous-dire*
Huot, Boitel, Jullien, } capitaines de deuxième classe, *adjoints.*
Logerot, ✻, *garde d'artillerie* de première classe.
Himmelspach, id. de deuxième classe.
Loubry, *contrôleur de la fonderie.*
Cartier, *contrôleur adjoint.*

DIRECTION D'ARTILLERIE.

MM.

Robert (C. ✻), colonel, *directeur*, à Douai.
Boué, chef d'escadron, *sous-directeur*, à Douai.
N..., id. *commandant l'artillerie*, à Lille.
Laraytte, ✻, chef d'escadron, id. à Valenciennes.
Huguenet, ✻, id. id. à Condé.
Dodeman, ✻, id. id. à Cambrai.
Cuny, ✻, capitaine en premier, *commandant l'artillerie*, à Maubeuge.
Dubois, capitaine en second, *adjoint au command.*, à Douai.
Hivart, id. id. à Douai.
Hourlet, capitaine en résidence fixe, id. à Valencienn.
Doucet, ✻, id. id. à Douai.
Prélat, id. *command. l'artillerie*, à Landrecies
N..., id. *adjoint au command.*, à Cambrai.
Darde, id. id. à Lille.
Cluhr, id. id. à Condé.

GÉNIE.

5.e DIRECTION. — LILLE.

M. Belmas (C. ✻), colonel, *directeur des fortifications*.

PLACE DE LILLE.

MM.

Frémont (O. ✻), lieutenaut-colonel, *ingénieur en chef*, à Lille.
Teissier, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, à Lille.
Aufrie, id. id. à Lille.
Sanson, ✻, capitaine en second, id. à Lille.
Lévy, id. id. à Lille.

PLACE DE DOUAI.

MM.

Thomas, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*, à Douai.
Saint-Quentin, capitaine en second de l'état-major du génie, à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Schœlcher, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*, à Valenciennes.
Blondeau, capitaine en second de l'état-major du génie, à Valenciennes

PLACE DE CONDÉ.

M. Dubreton, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*, à C

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Gauché-Chaumont, capitaine en premier de l'état-maj
génie, *ingénieur en chef*, à Bouchain.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Vialla, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*, à Dunkerq
Segoing d'Augis, capitaine en second de l'état-major du g
à Dunkerque.
Follie, capitaine en second de l'état-major du génie, à Dunke

PLACE DE BERGUES.

M. Bailleul, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Guyard, capitaine en second, *ingénieur en chef*.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Ribot, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Barabé, capitaine en second de l'état-major du génie.
Bonne, id. id.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Abinal, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Dupont, capitaine en second de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Tézénas, ✻, capitaine en premier de l'état-major du g
ingénieur en chef.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Lejeune, ✻, capitaine en premier de l'état-major du g
ingénieur en chef.

PLACE DU QUESNOY.

M. Duchemin, ✻, capitaine en premier de l'état-major du g
ingénieur en chef.

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.

Violette, ✻, *commissaire de 2.e classe*, pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie, à Lille.

De Beaulaincourt, ✻, chef d'escadron d'artillerie, *inspecteur de la raffinerie*, y résidant.

Bonnier, Louis, *maitre raffineur*, résidant à la raffinerie.

Salpétrier du département, M. Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille et celui de Douai.

NOMS DES CHEFS DE CORPS MILITAIRES EN STATION DANS LE DÉPARTEMENT.

INFANTERIE.

1.er régiment de ligne, à Lille. — M. Chevrillon (O. ✻), *colonel.*

4.e id. état-major et dépôt à Valenciennes; — 3.e bataillon à Maubeuge. — M. Pottier, *colonel.*

16.e id. dépôt à Condé. — Etat-major au fort d'Ivry.

19.e id. dépôt à Lille. — Etat-major à Paris. — M. Desmaretz, *colonel.*

33.e id. id. au Quesnoy. — État-major à Paris. — M. de Fayet de Chabannes, *colonel.*

38.e id. dépôt à Cambrai. — Etat-major à Paris. — M. Grandchamp, *colonel.*

6.e régiment d'infanterie légère, 3.e bataillon et dépôt à Avesnes. — Etat-major à Nogent. — M. Sutton de Clonard, *colonel.*

15.e id. id, à Dunkerque. — M. Guillot, *colonel.*

CHASSEURS A PIED.

5.e bataillon, deux compagnies et dépôt à Douai. — Etat-major à Paris. — M. Landry de St.-Aubin, *commandant.*

8.e id. Etat-major et 6 compagnies, idem. — M. de Bras de Fer, *commandant.*

CAVALERIE.

8.e hussards, à Lille. — M. de Fontenoy, *colonel.*

9.e cuirassiers, à Valenciennes. — M. Béranger, *colonel.*

2.e lanciers, à Maubeuge. — M. Delarüe, *colonel.*
3.e id. à Cambrai. — M. Diétrich, *colonel.*
14.e artillerie, (état-major et 11 batteries), à Douai. — M. Olry, *colonel.*
10.e compagnie d'ouvriers d'artillerie, à Douai. — M. Delaunay, *capitaine.*

ADMINISTATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Victor Bénard (C. ✵), *intendant de la* 3.e *division militaire.*

Lemonnier, ✵, *sous-intendant de première classe*, à Lille.
De Mallet, — *de deuxième classe*, à Lille.
De Beaufort, *adjoint de deuxième classe*, à l'intendance militaire, à Lille.

Picot de Moras, ✵, *sous-intendant de* 1.re *classe*, à Douai.
Barbier-Duquily, ✵, *idem de deuxième classe*, à Cambrai.
Domergue (O. ✵), — —, à Valenciennes.
Cicille, ✵, — —, à Dunkerque.
Blaisot, *adjoint de* 1.re *classe*, à l'intendance, à Lille.
Dufay, *commis principal*, chef des bureaux de l'intendance de la 3. division militaire, à Lille.

Deneker,	*commis*,	de deuxième classe,	à Dunkerque.
Ackermann,	—	de troisième classe,	à Valenciennes.
Mure,	—	de deuxième classe,	à Maubeuge.
Broquet,	—	de deuxième classe,	à Lille.
Gravelle,	—	de deuxième classe,	à Douai.
Bert,	*commis entretenu*,	de deuxième classe,	à Lille.
Labillois,	—	—	à Cambrai.
Paternotte,	*commis*,	de troisième classe,	à Lille.
Barre,	—	—	idem.
Hourdaux,	—	—	idem.

PLACE DE LILLE, Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Murville, ✵, *médecin principal de première classe*,
Malle, *médecin-major de première classe*,
Germain, *id.* *id.*
Gandérax, *id.* *de deuxième classe*,
Mazurel, *médecin aide-major de première classe*,
Billau, *id.* *de deuxième classe*,
Calcatoggio, *id.* *de première classe*,
Garreau, *pharmacien-major de deuxième classe*,
Brauwers, *pharmacien aide-major de première classe*,

à Lille.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Mées, ✻, *officier d'administration comptable* de première classe.
Fremery, *adjudant d'administration en premier.*
Guibout, *adjudant d'administration en deuxième.*
Couvey, *id.* *id.*
Leclerc, *id.* *id.*
Clarisse, *aumônier.*

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

MM.
Bové, *officier d'administration comptable*, } à Lille.
Fichu, *adjudant d'administration en deuxième*, }

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.
Champy, officier d'administration comptable, *chef de bureau de centralisation*, à Lille.
Lheureux, officier d'administration principal, *comptable du service des vivres*, à Lille.
Bros, adjudant d'administration en premier, *attaché au bureau de centralisation.*
Devèze, adjudant en second, *attaché au magasin des vivres*, à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.
Leconte-Dufour, *entrepreneur de la* 3.e *division.*
Richard, *agent en chef.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.
Chaumont, *chef de service.*
Costé, *préposé.*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Cordonnier, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Bourlon, *entrepreneur général*, à Paris.

PLACE DE DUNKERQUE, Hôpital-Militaire.

MM.
Pingrenon, *médecin principal de* 1.re *classe*, }
Lambert, *chirurgien aide-major*, } à Dunkerque.
Musard, *pharmacien aide-major de* 1.re *classe*, }

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Stephen, *officier d'administ. comptable de 2.e classe,*
Merlaret, *adjudant d'administration en 1.er*
Dessiter, *aumônier,*
} à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Niobey, *adjudant d'administration en second chargé du service des vivres et des fourrages.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé.*

PLACE DE CAMBRAI, Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Fenin, *médecin-major de 1.re classe,*
Ponties, *id. de 2.e classe,*
Laforgue, *médecin aide-major de 2.e classe,*
Carion, *pharmacien-major de 1.re classe,*
} à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Bourdin, *officier comptable,*
Guedin, *adjudant d'administration en second,*
Thenard, *aumônier,*
} à Cambrai.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de première classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, *préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, *préposé.*

PLACE DE VALENCIENNES, Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Briaut, *médecin principal de 2.e classe,*
Varlet, *médecin-major de 1.re classe,*
Mathelin, *médecin aide-major de 1.re classe,*
Jalabert, — — *de 2.e classe,*
Bachelet, *pharmacien aide-major de 2.e classe,*
} à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Rambaud, *officier d'administration comptable de 2.e classe*,
Simon, *adjudant d'administration en second*,
N..., *id.* *id.*
Roye, *aumônier*.
} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Houchart, *officier d'administration, comptable de 2.e classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, *préposé.*

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. de St.-Victor, *officier d'administration, comptable de 2.e classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, *préposé.*

PLACE DE MAUBEUGE, Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Judas, *médecin-major de première classe*,
Bruneau, *médecin aide-major de première classe*,
Bouche, *médecin aide-major de première classe*,
Coquelet, *pharmacien-major de deuxième classe*,
} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Millon, *adjudant en premier, comptable*,
Denis, *adjudant d'administration en second*,
Fatré, *aumônier*,
} à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Prevost de Bord, *adjudant d'administration en 1.er, comptable.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, *préposé.*

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, *préposé.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Luc-Rosa, *entrepreneur*.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.'
Les officiers de cette arme employés dans le département soı

MM.
Blocaille, ✻, *chef d'escadron commandant*, } à Lille.
Turpin, *capitaine*, } à Lille.
Polliot, *sous-lieutenant-trésorier*, } à Lille.
Feuchère, ✻, *capitaine*, à Douai.
Frappier, ✻, *capitaine*, à Dunkerque.
Reibel, ✻, *lieutenant*, à Hazebrouck.
Ferrin, *lieutenant*, à Cambrai.
Tordeux, ✻, *lieutenant*, à Avesnes.
Robbe, ✻, *lieutenant*, à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 42
dont 34 à cheval et 8 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six
sont placées dans les localités ci-après désignées :

	Commandants.
Une à cheval à Dunkerque....	M. Théry, ✻, *maréchal-*
Une id. à Bergues.......	M. Coplo, *brigadier*.
Une id. à Gravelines	M. Vantticke, *brigadieı*
Une à pied à Hondschoote.....	M. Payelle, *brigadier*.
Une à cheval à Watten........	M. Planque, *brigadier*.
Une id. à Hazebrouck	M. Divry, *maréchal-deı*
Une à cheval à Bailleul.	M. Bataille, *brigadier*.
Une id. à Cassel........	M. Lemaire, *maréchal*
Une à pied à Merville	M. Roussel, *brigadier*.
Une id. à Steenvoorde....	M. Chaveheid, *brigadiı*
Trois à cheval à Lille.........	MM. Thion, *maréc.-des-l* Hivet, *brigadier ;* *brigadier*.
Une à cheval à Roubaix	M. Pruvot, *maréchal-dı*
Une id. à Pont-à-Marcq...	M. Quinard, *brigadier*.
Une id. à Armentières....	M. Schouller, *brigadie*
Une id. à Fournes........	M. Legrand, *brigadier*.
Une à pied à Tourcoing	M. Cornilus, *maréchal-*
Une à cheval à Quesnoy-sur-D..	M. Blin, *brigadier*.
Une id. à Cambrai.......	M. Wiart, ✻, *maréchaı*
Une id. au Câteau	M. Moucheront, *maréchı*

	Commandants.
id. à Clary..........	M. Delrocq, *brigadier.*
id. à Solesmes.......	Chrétien, *brigadier.*
id. à Masnières......	M. Huchart, *brigadier.*
id. à Avesnes.......	M. Wallerand, *maréchal-d.-logis.*
id. à Berlaimont.....	M. Piard, *brigadier.*
id. à Maubeuge......	M. Brunet, *maréchal-des-logis.*
id. à Trélon.........	M. Pasquet, *brigadier.*
id. à Landrecies.....	M. Renouard, *brigadier.*
id. au Quesnoy......	M. Mangavelle, *brigadier.*
id. à Bavai..........	M. Duquesnois, *brigadier.*
à pied à Solre-le-Château..	M. Lebrun, *maréchal-des-logis.*
à cheval à Douai........	MM. Honoré, *maréchal-d.-logis;* Durand, *brigadier.*
à pied à Douai...........	M. Galopin, *brigadier.*
à cheval à Orchies	M. Colard, *brigadier.*
à pied à Marchiennes......	M. Demory, *brigadier.*
à cheval à Aubigny-au-Bac.	M. Gosset, *brigadier.*
à cheval à Valenciennes...	M. Lohé, *maréchal-des-logis.*
à pied à Valenciennes.....	M. Acquart, *brigadier.*
à pied à Denain..........	M. Dugué, *brigadier.*
à cheval à Bouchain......	M. Canat, *brigadier.*
id. à Condé........	M. Lannoi, *brigadier.*
id. à Saint-Amand...	M. Deregnaucourt, *maréchal-des-logis.*
poste à pied à Cysoing.....	N..., *brigadier.*

MARINE.

État nominatif des officiers civils et militaires de l'administr de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gi lines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Quéru, ✻, commissaire de la marine de 2.e classe, *chef du se du sous-arrondissement* de Dunkerque.
Omnès, ✻, sous-commissaire de 2.e classe, *chargé de l'inscrij maritime.*
Joly, *aide-commissaire*, chargé des détails administratifs.
Lauront, *aide-commissaire*, chargé du bureau central des inval
Wood, *commis de la marine.*
Bouly de Lesdain, *idem.*
Salomez, *idem.*
Gallet, ✻, *trésorier des invalides de la marine.*
Terquem, *professeur d'hydrographie.*
Menneboo, *médecin civil*, *chargé du service de santé de la marin*
Demaison, *piqueur surveillant les travaux.*
Rouillé, *syndic des gens de mer.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Gosselin, *aide-commissaire*, *chargé de l'inscription maritime.*
Torris, *préposé du trésorier des invalides.*
Bateman, *syndic des gens de mer.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Receveur général du département du Nord, M. Guilhem, ✻, à Lille.
Fondé de pouvoirs, M. V. Crouan.
Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Peterinck, Dunkerque; — Montaigne, à Hazebrouck; — Cordier, à Cambrai; — Cabaret, à Avesnes; — Guilmot, ✻, à Donai; — afaurie, à Valenciennes.
Payeur du trésor national, M. Cochelet, ✻, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque mmune sont portés au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus anenne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. lle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle nd à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi u 27 mai 1791.
La direction des domaines de ce département est une des dix directions e première classe : elle produit de 7 millions 1/2 à 8 millions. Son ersonnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vieillard d'Estrées, ✻, à Lille, rue des Arts, 20.
Premier commis de la direction, M. Roux.
Inspecteur, M. Bouic, à Lille.
Vérificateurs, MM. Waymel, de 1.re classe, à Cambrai; Boulle, Lille; Duponchel, de 2.e classe, à Lille, Walter, de 1.re classe, Douai; Lambert, de 1.re classe, à Dunkerque; Honoré, de 2.e asse, à Avesnes; Asse, de 2.e classe, à Hazebrouck.

Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Charpin,
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot,
Timbreur, M. Trinquecoste,
Tourne-feuilles, Mlle. Beaudoin,
} à

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, deux débits spéciaux de timbre à toute heure, l'un Grand'Place, N.° 58 ; l'autre rue de Paris, à Lille ; un autre à Dunkerque et nombre d'autres chez des pe et des receveurs de douanes, placés dans les communes r département.

BUREAUX.

			R(
Arrondissement de Dunkerque.	Bergues	MM.	Demo
	Bourbourg		Malot
	Dunkerque.	Enregistrement	Delam
		Domaines et actes judiciaires	Houill
		Hypothèques	Follet
	Gravelines		Lesag
	Hondschoote		Walle
	Wormhoudt		Duche
Arrondissement d'Hazebrouck.	Bailleul		Deles
	Cassel		Pustel
	Hazebrouck.	Enregistrement	Gratia
		Domaines et hypothèques	Lefeb
	Merville		Barize
	Steenvoorde		Desbo
Arrondissement de Lille.	Armentières		Calon
	Cysoing		Rouss
	Haubourdin		Dary-.
	La Bassée		Ballai
	Lannoy		Rosse
	Lille.	Enregistrement	Duhai
		Successions et timbre	Devie
		Domaines, actes judiciaires et timb.	Monn
		Hypothèques	Calin
	Pont-à-Marcq		Fabre
	Quesnoy sur-Deûle		Baucl
	Roubaix		Avign M(
	Seclin		Sy.
	Tourcoing (pour les deux cantons)		Destel

Arrondissement	Bureau		Receveurs
Arrondissement de Cambrai.	Cambrai.	Enregistrement. .... MM.	Audran.
		Actes judiciaires et domaines..	Mayaud.
		Hypothèques.	Belland.
	Carnières.		Picart.
	Clary.		Bonnière.
	Le Câteau..............................		Barrière.
	Marcoing.		Demonchaux.
	Solesmes...............................		Bottiau.
Arrondissement d'Avesnes.	Avesnes.	Enregistrement.	Jobert.
		Hypothèques et domaines.....	Samin.
	Bavai.		Guyot.
	Berlaimont.............................		Carton.
	Landrecies.		Jaffus.
	Le Quesnoy.		Dupont
	Maubeuge..............................		Pouillaude de Carnières.
	Solre-le-Château.....................		Bonneau.
	Trélon.		Rey.
Arrondissement de Douai.	Arleux.		Chauvin des Orières
	Douai.	Enregistrement.	Déprès.
		Domaines et actes judiciaires ...	Wavrin.
		Hypothèques.	Leconte.
	Marchiennes...........................		Bacaud.
	Orchies...............................		Lahaussois.
Arrondissement de Valenciennes.	Bouchain.		Martinot.
	Condé.		Cornet.
	Saint-Amand (pour les deux cantons.).....		Reynier.
	Valenciennes.	Enregistrement.	Piérart.
		Domaines..............	Leféburе.
		Hypothèques...........	Drioton.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe ; elle se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, ✠, à Lille.
Inspecteur, M. Carpentier de Juvigny, à Lille.
Premier commis de direction, M. Boucher, à Lille.
Contrôleur principal, M. Witié, à Lille.

Contrôleurs hors classe, MM. de Marsilly, à Roubaix; Bonnet, Valenciennes; Pelyst, De Morcourt, à Dunkerque.

Contrôleurs de première classe, MM. Bigot, à Maubeuge; Monchaux, à St-Amand; Pannerot, à Lille; Lefébure, à Wazemm Vion, à Douai; Mary, au Quesnoy.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Muset, à Cambrai; Duch telet, à Hazebrouck; Pradel, à Avesnes.

Contrôleurs de troisième classe, MM. Claveris, à Cambrai; P gnion, à Douai; Lelièvre, à Lille; Vince, à Cassel; Ott, à Lil

Surnuméraires, MM. Vernimmen, Behaghel et Léopold Corné à Lille.

CADASTRE.

M. Heurley, *géomètre en chef*, à Wazemmes.

M. Ricard, *géomètre triangulateur*.

MM. Vigreux, Durand, Dufour, Ponsot, Couteaux, Dupu Leblanc, Roger, Laborier, *géomètres de première classe*.

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTION INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributi indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc divisé en trois directions; la direct de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'C chies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Graveli jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusq Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de ceux de Douai et Lill Elle touche sur une étendue de 18 myriamètres aux frontières de Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myri mètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sa préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, d cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tiss de fabrique étrangère prohibés d'après les dispositions du titre 6 de loi du 28 avril 1816.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois pri cipalités et neuf capitaineries.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies qui appartiennent à direction de Charleville.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur* à Lille.

Commis de la direction.

Douanes. MM. de Salve, 1.er *commis;* Vautier, 2.e *commis;* Cassan, Hugon, Déborde.— *Surnuméraires*, MM. Loucle, Gilbert et Christians.

Contributions indirectes. N... N... N... N...

Service des douanes.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur.*

Service des bureaux.

MM. Dutrembley, *receveur principal.*
Petit-Clere, *commis principal de* 1.re *classe.*
Danieau-Philidor, *commis principal de* 2.e *classe*:
Malingre, *commis de* 1.re *classe.*
Dugard, id.
Faucheur, id.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau,	MM. Minon,	*receveur;*	Delavaivre, *visiteur.*
Pont-de-Nieppe,	Nollen,	d.o	Mundtveiller, *visiteur.*
Houplines,	Noailles,	d.o	
Bizet,	Boucher,	d.o	
Pont-Rouge,	Chouffe,	d.o	Herbeck, *visiteur.*
Deûlémont,	Decudder,	d.o	Cary, *visiteur.*
Pont-de-Warnêton,	Defontaine,	d.o	
Quesnoy-sur-Deûle,	Maillard,	d.o	
Comines,	Bouvy,	d.o	Baranger, *visiteur.*
Wervick,	Boehler,	d.o	Martel, *visiteur.*
Rue de la Lys,	Verron,	d.o	
Steenwerck,	Bouché,	d.o	
Wez-Macquart,	Doyelle,	d.o	Cardock, *visiteur.*
Pérenchies,	Collin,	d.o	
La Chapelle-Grenier,	Demametz,	d.o	

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. Vernet, *capitaine*, à Armentières.
Degency, *lieutenant*, à Houplines.
Colombier, id., à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-d Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES.

MM. Challier, *capitaine*, à Comines.
Delobel, *lieutenant*, à Wervicq.
Panier, id., à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlemo Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Li selles.

CAPITAINERIE DE LA CHAPELLE-GRENIER.

MM. Leroy, *capitaine*, à la Chapelle-Grenier.
Pauchet, *lieutenant*, à Wez-Macquart.
Landon, id., à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades des Verriers, Croix-de-Bc Rue-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

M. Collet, *inspecteur principal.*
M. De Meaux, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. De Marcenay, *receveur principal.*
Durand de Prémorel, *sous-inspecteur sédentaire.*
Laveuve, *contrôleur.*

Vérificateurs : MM. Jannin de Cormette, Hébert, Meuri Lenir, Blonet.

Commis principaux de première classe : MM. Voirhage, Gléniss Smet-Jamar.

Commis principaux de deuxième classe : MM. Guéricy, Soins liez, N....

Commis de première classe : MM. Demeaux, Six, Quignon, E lon, Cassan, Lecomte, De Bonne, Taverne, N....

Surnuméraire : M. Richer.

Garde-magasin : M. Parsy.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.

Halluin, MM. Bouchez, *receveur;* Cornemont, Lasesencas-Lépine, Tarde, *visiteurs.*

Riscontout, MM. Delaporte, *receveur;* Hus, *visiteur.*

La Marlière, M. Leroy, *receveur.*

Le Touquet, M. de Lamustière, *receveur.*

Tourcoing, MM. Thomas, *sous-inspecteur;* Vandeville, *receveur;* Delannoy, Hinet, Vanderpol, Delevaque, Déborde, Lefrançois, *visiteurs.*

Roubaix, MM. Parsy, *receveur;* Copin, Perret, Millot, Vandaele, Limarola, *visiteurs.*

Watrelos, MM. Vandeville, Louis, *receveur;* Monnier, Prevost, *visiteurs.*

Leers, M. Legaigneur, *receveur.*

Toufflers, MM. Morin de La Pillière, *receveur;* Chellonneix, *visiteur.*

Lannoy, M. Caire, *receveur.*

Baisieux, MM. Luère, *receveur;* Bigault de Casanove, Mulier, Duhem, *visiteurs.*

Saint-André, MM. Rouxel, *receveur;* Malleville, *visiteur.*

Marcq-en-Barœul, MM. Magnin, *receveur;* Vaillant, *visiteur.*

Mons-en-Barœul, MM. Chatelain, *receveur;* Mundtweiller, *visiteur.*

Fives, MM. Leleu, *receveur;* Roger, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Blutel, *capitaine*, à Tourcoing (ville).
Dardenne, *lieutenant*, idem.
Lafontaine, idem, à Tourcoing (station).
Corsin, idem, à Roncq.
Husson, idem, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, Lamarlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

CAPITAINERIE DE CHÉRENG.

MM. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng.
Hibon, *lieutenant*, à Baisieux.
Gelon, idem, à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. De Percy, *capitaine*, à Lille.
Desvriez, *lieutenant*, à St.-André.
Collart, idem, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en- rœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Bonard, *inspecteur*.

Service des Bureaux.

Principalité d'Orchies.

MM. Maupin, *receveur principal*.
Farez, *contrôleur* (détaché à Douai).
Guilbert, *vérificateur*.
Dany, Pierrot, *commis de première classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies.

Pont-à-Marcq, MM. Langevin, *receveur*; Milani, *visiteur*.
Cysoing, M. Rogier, *receveur*.
Bourghelles, M. Henrion, *receveur*.
Mouchin, MM. Tesmoingt, *receveur*; Gautier, *visiteur*.
Bouvignies, M. Durand, *receveur*.
Flines, M. Dourlez, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE D'ENNETIÈRES.

MM. Navel, *capitaine*, à Ennetières.
Deneuville, *lieutenant*, à Sainghin.
Dufeutrel, idem, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péro Lesquin, Ennetières, Ennevelin, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN.

MM. Bruyère, *capitaine*, à Mouchin.
Ruaut, *lieutenant*, à Cysoing.
Gréterin, idem, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bac Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES.

MM. Geisweiller, *capitaine*, à Orchies.
Landousie, *lieutenant*, à Chapelle.
Salmon, *idem*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, rchies, Beuvry, Coutiches, Court-au-Bois et Bouvignies.

Service des contributions indirectes.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Jardin, à Lille.
Receveur principal, M. Leclerc, à Lille.
Commis de la recette principale, N..., N..., N...., etc.
Entreposeur des tabacs, M. Lanet, à Lille.
Sous-inspecteur sédentaire, M. Martin, idem.
Contrôleurs de ville, MM. Donet et Bilbocq, idem.
Receveur particulier, M. Petaux-Grandcour, idem.
Contrôleur de la garantie, M. Dufey, idem,

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Dubois.
Receveur particulier sédentaire, M. Reboulleau.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Durand.
Receveur particulier sédentaire, M. Froux.

Résidence de La Bassée.

Receveur particulier sédentaire, M. Vallin.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Receveur particulier sédentaire, M. Mercadier.

Résidence de Seclin.

Receveur particulier sédentaire, M. Colombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Garenaux.
Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Perron, à Douai.
Receveur principal entreposeur, M. Derenty, idem.
Commis de la recette principale, N...., N...., N....
Contrôleur de ville, M. Guillaume.
Receveurs particuliers sédentaires, M. Lenglet, à Faches, M.
à Marchiennes; M. Blais, à Arleux.

Service des sucres.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Régimbart, à Lille.
Contrôleurs, MM. Le Bargy, à Lille; Lucas, à Bondues;
mant, à Bauvin; Lecossois, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Rogier, à Douai.
Contrôleurs, MM. Liébert, à Douai; Carlier, à Marchie
Bufquin, à Cantin; Lecoq, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Lejosne.
Receveur particulier buraliste, M. Goirand.

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

Chef de service, M. Lanctin.
Receveur buraliste, M. Dujardin.

Service des tabacs.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'adn
tration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1852
hectares de terre en tabac, pour fournir à la Régie 3,211,000 l
de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arron
ments de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.	900	hectares,	3,000,000	kilog. de tab
Hazebrouck. . . .	80	id.	211,000	id.
Total. . . .	980		3,211,000	

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Ambert, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Mazurel aîné.
Contrôleur de fabrication, M. Chenou.
Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux.

MM. Jehl, *premier commis.*
Méchin, *deuxième commis.*
Duchesne, *commis de première classe.*
Lecharpentier, *commis de deuxième classe.*
De Brossard, *commis de troisième classe.*
Pingard, *commis de quatrième classe.*
N..., *surnuméraire.*

CULTURE.

Inspecteur, M. Anglas, à Lille.

Magasin N.° 1.

Garde-magasin, M. Zambeaux, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Armant.
Commis aux écritures, M. Roch.

Magasin N.° 2.

Garde-magasin, M. L'Ecuyer, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Heron, à Lille.
Commis aux écritures, M. Lesueur.

Magasin de transit à Dunkerque.

Garde-magasin, M. Cor.
Contrôleur de magasin, M. Boullenot.

Magasin de Merville:

Garde-magasin, M. Fontaine.
Contrôleur de magasin, M. Cochet.

Service de la culture des tabacs.

Contrôleurs, MM. Potier, Beaupré-David, ✻, à Lille; Vallage, à Merville.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

DOUANES.

M. Verlingue, ✻, *directeur.*

Bureaux de la direction.

MM. Wattin, *premier commis*; Chabanel, *second idem*; B de Lesdain, *troisième idem;* Faucheur, *commis attaché*; C mont, *idem.*

MM. Verlingue, Thévenet, Sordot, Danctoville, *surnuméra*

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Prévost, *inspecteur principal.*
Tarayre, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Maréchal, *receveur principal.*
Matis, *sous-inspecteur sédentaire.*
Rivet, *idem.*

Contrôleurs, MM. Collin, Birot de Ruelle, Lauwers, Philip

Vérificateurs, MM. Mathorez, Honoré, Sordot, Perrette, Cr Pétiaux, Giovanelli, Paris, Delattre, Evrard.

Commis principaux de première classe, MM. Hovelt, Esp Cadet dit Degravier, Caise.

Commis principaux de deuxième classe, MM. Morel (Victor) vier, Simon.

Commis de première classe, MM. Carion, de Coussema Krabbe, Schuler, Caron, Tortel.

Gardes-magasins, MM. Arduser, Verhaege.

Bureaux particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Déborde, *receveur*; Martin, Devaux, *visit* Carnin, *garde-magasin.*

Zuydcoote, MM. Paravicini, *receveur*; Deman, *visiteur.*

Ghyvelde, M. Lamson, *receveur.*

Bergues, M. Choquet, *receveur.*

Labrouckstraete, M. Gervoson, *receveur.*

Oost-Cappel, MM. Cahagnet, *receveur*; Martin, *visiteur.*

Wormhoudt, M. Eloi, *receveur.*

L'Etoile, MM. Laude, *receveur*; Lefebre, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Faudacq, *capitaine*, à Dunkerque.
Foigne, *lieutenant*, à Dunkerque.
Danctoville, *lieutenant*, à Dunkerque.
Bimon, *idem* idem.
Faucon, *idem* à Fort-Philippe.
Sénéca, *idem* à la Tente-Verte.
Sindic, *idem* à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE.

MM. Cédé, *capitaine*, à Hondschoote.
Etienne, *lieutenant*, à Ghyvelde.
Dromaux, *id.*, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkorque, Labrouckstraete, Warhem, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Krustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues.
Romby, *lieutenant*, à Téteghem.
Aublin, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Hoymille, Bissaert, Wormhoudt et Rosendael.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Tourret, *inspecteur*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, *receveur principal*.
Blanc, *commis principal de deuxième classe*.
Cheffre, *commis de première classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck.

Houtkerque. M. Angois, *receveur*.
Steenvoorde. MM. Leclerc, *receveur*; Huet, Caire, *visiteurs*.
Boeschèpe. M. Verriez, *receveur*.
Schaexhen. M. Coquelet, *receveur*.

L'Hazewinde. M. Dupont, *receveur.*
Bailleul. MM. Bonnafous, *receveur*; Doué, St.-Amour, Dufa
Tortel, *visiteurs.*
La Cornette. M. Morin, *receveur.*
Outtersteene. M. Moucheront, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Duval, *capitaine*, à Steenvoorde.
Suvelier, *lieutenant*, à Godewaersvelde.
Venet, *idem*, à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Lau
Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godsfeld.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN.

MM. Coquille, *capitaine*, à Méteren.
Heine, *lieutenant*, à Berthen.
Demory, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berl
Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Fautrier, *capitaine*, à Hazebrouck.
Bouchez, *lieutenant*, à Strazeele.
Choteau, *idem*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Cor
L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caëstre, Strazeele, Ou
teene et la Verte-Rue.

Contributions indirectes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Allotte, à Dunkerque.
Sous-inspecteur sédentaire, M. Seugé, à Dunkerque.
Premiers commis de direction, MM. Morel, Verquère, à
kerque.
Contrôleurs de ville, MM. Chasles, Guinot, à Dunkerque; L
des Noyers, à Bergues.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Moulin, à
kerque.
Commis, MM. Borel, Réant, à Dunkerque.
Contrôleur de la garantie, M. Vallée, à Dunkerque.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Vallin, à Bergues; Jeanson, à Bourbourg; Bernier, à Watten.

Contrôleur des tabacs, M. Boullenot, à Dunkerque.

Garde-magasin des tabacs, M. Cor, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Schmit Van Dorselaer, à Hazebrouck.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Spycket, à Hazebrouck.

Commis, M. Michel, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville, MM. Champagne, à Hazebrouck; Péroche, à Bailleul.

Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

DOUANES.

M. Gréterin, ✱, *directeur*.

Bureaux de la direction.

MM. Cabanes, *premier commis;* Serpette, *deuxième idem;* Vandal, *troisième idem;* Charligny, *quatrième idem;* Ponchau, *cinquième idem;* Lancel, *sixième idem*.

Surnuméraires, MM. Dutillœul, Deligny, Roussel-Galle, Lecheroulle, Fournier, Laigle.

SOUS-INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Sous-inspecteur, M. Mathorez.

Saint-Amand. MM. Lesage, *receveur;* Gorsas, Willems, *visiteurs*.

Rumegies. MM. Gobin, *receveur;* Mineur, *visiteur*.

Maulde. MM. Genez, *receveur;* Laveran, *visiteur*.

Raismes. MM. Mathieu, *receveur*; Lecerf, *visiteur*.

Hasnon. M. Drapier, *receveur*.

Brillon. M. Bouchez, *idem*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Condé et à Valenciennes.

M. Tests, *inspecteur*.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Sayvé, *receveur principal*, à Condé.

Fournier, *sous-inspecteur*, idem

MM Dorigny, Lelièvre, Georges, Kerst, *vérificateurs.*
Weyer, *commis principal de deuxième classe.*
Vinchon, Courtois, St.-Martin de Beyrie, *commis de premi*
classe.
Fresnes. M. Dineux, *receveur.*
Mortagne. MM. Thouvenin, *receveur ;* Faivre, Cordon, *visiteur*
Hergnies. M. Tricot, *receveur.*
Vieux-Condé. M. Sapin, *receveur.*
Le Coq. MM. Fontaine, *receveur* ; Lacauchy, *visiteur.*
Crespin. M. Bouchez, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Duval-Ramerie, *receveur principal.*
Duverger, *sous-inspecteur.*
Mineur, *contrôleur.*
Teinturier, Adolphe ; Macqueron, Godard, Vanwormhou
vérificateurs de première classe.
Lelièvre, Auguste, *commis principal de première classe.*
Huin, *commis principal de deuxième classe.*
Delcroix, Royer, Cornille, Teinturier, Camille, *commis*
première classe ; Gréterin, *commis de deuxième classe.*
Blanc-Misseron. MM. Sautteau, *receveur*; Lay, Honoré, Nor
visiteurs.
Marchipont. M. Billiet, *receveur.*
Sebourg. MM. Nicollet, *receveur*; Bouchez, *visiteur.*
Bruay (route). MM Courteville, *receveur;* Delestre, *visiteur.*
Bruay (canal). M. Rousselle, *receveur.*
Saint-Saulve. M. Jourdan, *receveur.*
Marly. MM. Malet, *receveur* ; Guiomar, *visiteur.*

INSPECTION DE BAVAI.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu e
à Bavai.

M. Oustalot, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ DE BAVAI.

MM. Picot, *receveur principal.*
Perin, *vérificateur de troisième classe.*
Millevoix, *commis de première classe.*
Lécuyer, *idem de deuxième classe.*
Bellignies. MM. Bocquillet, *receveur* ; Lefebvre, *visiteur.*
St.-Vaast. M. Lairé, *receveur.*
Hergies. M. Penaud, *receveur.*
Hon. M. Lefebvre, *receveur.*

Malplaquet. MM. Venet, *receveur*; Pichoir, *visiteur*.
Gognies-Chaussée. M. Fournier, *receveur*.
Baudignies M. Buissart, *receveur*.
Le Quesnoy. M. de Valensart, *receveur*.
Berlaimont. M. Morin de la Pillière, *receveur*.
Quatre-Bras. M. Descamps, *receveur*.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Bersot, *inspecteur*.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Labe, *receveur-principal*.
Rosot, *sous-inspecteur*.
Bianchi, *vérificateur de première classe*.
Lacour, *vérificateur de deuxième classe*.
Boutté, *commis principal;* Féret, Meurisse, *commis de première classe*.

Bettignies, MM. Direy, *receveur;* Harrewyn, Housquains, *visiteurs*.
Villers-Sire-Nicole, M. Fournier, *receveur*.
Vieux-Reng, M. L'hôte, *receveur*.
Jeumont, MM. Nortier, *receveur*; Lançon, Ferras, Fauconnier, *visiteurs*.
Cousolre, MM. Vanderhaeghe, *receveur;* Lemoine, *visiteur*.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochez, *receveur principal*.
Hencart, *vérificateur de troisième classe*.
Buhot, Blondin, *commis de première classe*.
Hestrud, M. Van Bambeke, *receveur*.
Solre-le-Château, MM. Foigne, *receveur*; Défontaine, *visiteur*.
Clairfayts, M. Marrier de Chanteloup, *receveur*.
Eppe-Sauvage, M. Rognion, *receveur*.
Wallers, M. Dumont, *receveur*.
Trélon, M. Ledez, *receveur*.
Ohain, M. Bernard, *receveur*.
Avesnelles, M. Jaugeon, *receveur*.

Service actif.

INSPECTION D'ORCHIES.

CAPITAINERIE DE LECELLES.

MM. Dineur, *capitaine*, à Lecelles.
Mouy, *lieutenant*, à Saméon.
Mineur, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON.

MM. Vinchon, *capitaine*, à Hasnon.
Lefevre, *lieutenant*, à Tilloy.
Chassaing, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AUX-BOIS.

MM. Desoriez, *capitaine*, à Notre-Dame-aux-Bois.
Loménil, *lieutenant*, à Bruille.
Robert, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Thivencelles, Fresnes, la Croisette et du Coq.

CAPITAINERIE D'ONNAING.

MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing.
Bouchez, *lieutenant*, à Blanc-Misseron.
Baclet, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Préseau.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES.

MM. Lefèvre, *capitaine*, à Valenciennes.
Bras, *lieutenant*, à Valenciennes (station).
Coquelet, *lieutenant*, à Anzin.
Derbecq, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Écaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

INSPECTION DE BAVAI.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

. Huart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit.
Ledo, *lieutenant*, à Jenlain.
Mathieu, *lieutenant*, à Amfroipret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, ...tré-Vents, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et War...es-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

M. Choffez, *capitaine*, à La Longueville.
Gérard, *lieutenant*, à Bavai.
Rousse, *lieutenant*, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, ...vai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ.

M. Delafargue, *capitaine*, à Jolimetz.
Baheux, *lieutenant*, à Berlaimont.
Fouquet, *lieutenant*, à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, Le Quesnoy, ...lignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

M. Warin, *capitaine*, à Maubeuge.
Bouteleux, *lieutenant*, à Villers-Sire-Nicole.
Vallette, *lieutenant*, à Colleret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-...cole, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Maubeuge et Cerfontaine.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

M. Jourdain, *capitaine*, à Solre-le-Château.
Abraham, *lieutenant*, à Beaurieux.
Bertholet, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clair...ts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousoire, Ferrière-la-Petite et ...ries.

Mme. Serre; Marchiennes, M. Poiteau; Masnières, Mme. Daval; Maubeuge, Mlle. Loïff; Merville, Mme. Margantin; Moulins-Lille, Mlle. Lambert; Orchies, M. Bisez; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Rojare; Roubaix, Mme. Trousseau; Saint-Amand, Mme. Foucault; Seclin, Mlle. Perret; Solre-le-Château, M. Grard; Solesmes, Mme. Decaux; Steenvoorde, Mlle. Bailleul; Tourcoing, M. Renouard; Trélon, Mme. Balasse; Valenciennes, M. Voisin; sous-inspecteur, M. de Loé; Walincourt, Mme. Letulle; Watten, Mme Letu; Wormhoudt, Mlle. Jean-Bart; Wazemmes, Mme. Azebrouck.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, Mme. Ducroquet; Halluin, M. Dubois; Anzin, M. Lesage; Templeuve, Mlle. Cuisinier; Iwuy, M. Desjardins; Gouzeaucourt, M. Devaux; Etrœungt, Mlle. Rocquemont; Aniche, M. Mortelette; Onnaing, Mme. Ve. Dintroux; Somain, M. Mio.

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthier; Valenciennes, Lefebvre.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire :

Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur;
Les ministres secrétaires-d'Etat, ayant portefeuille;
Les sous-secrétaires d'Etat;
Le président du contentieux du Conseil d'Etat;
Le premier président et le procureur-général de la Cour de Cassation;
Le premier président et le procureur-général de la Cour des Comptes;
Le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine;
Le commandant de la 1.re division militaire;
Le commandant de Paris et du département de la Seine;
Le préfet de police;
Le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines;
Le directeur du personnel au ministère de la guerre;
Le directeur de l'administration des forêts;
Le directeur de l'administration des contributions directes;
Le directeur de l'administration des douanes;
Le directeur de l'administration des contributions indirectes;
Le directeur de l'administration des tabacs;
Le directeur de l'administration des postes;

Le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur;* Henry, *premier vérificateur adjoint;* Boone, *deuxième vérificateur adjoint*; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Deblock, *idem*, à Hazebrouck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wautier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. De Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris.
De Contencin (O. ✻), directeur de l'administration des cultes, ancien président de la commission, à Paris.

Bureau.

MM. Legrand, ✻, avocat, *président*.
Bruneel, homme de lettres, à Lille, *secrétaire*.
Ch. Vincent, secrétaire-adjoint, *trésorier*.

Membres résidants.

MM. Le Glay, ✻, correspondant de l'Institut, archiviste du département
V. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général.

Vicoigne, de même contenance ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Par décret du Président de la République, en date du 29 avril 1849, la France est divisée en trente conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Houdouart, ✻, à Douai.

MM. Millet, *sous-brigadier sédentaire*, *secrétaire de la conservation*.
De Fromont, *brigadier attaché à la conservation*.
Bertin, *brigadier attaché à la conservation*.
Million, *commis chargé de la comptabilité*.
Cocû, *commis d'ordre*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. D'Hastrel, *inspecteur*, chef de service, à Lille.
Castel, *brigadier sédentaire attaché à l'inspection*.
Camus, *sous-inspecteur*, à Valenciennes.
Boyé, *garde-général*, à Hazebrouck.
Daras, *garde à cheval*, à l'Ermitage-de-Phalempin.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Bruny, *inspecteur*, *chef de service*, au Quesnoy.
Million, *sous-inspecteur*, au Quesnoy.
Duchaufour, *garde-général*, à Trélon.
Poinctes de Gevigny, *idem*, à Landrecies.
Toupet-des-Vignes, *garde-général adjoint*, à Hargnies.

POSTES AUX LETTRES.

Un décret en date du 24 août 1848, de l'Assemblée nationale, contient les dispositions suivantes :

A dater du 1.er juillet 1850, toute lettre du poids de sept grammes et demi et au-dessous, circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, sera taxée à vingt-cinq centimes. — Les lettres *de* et *pour* la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe. — Les lettres dont le poids excèdera sept grammes et demi, et qui ne pèseront pas plus de quinze grammes, seront taxées à cinquante centimes. — Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant quinze grammes et n'excédant pas cent grammes, seront taxés à un franc. — Les lettres ou paquets dont le poids dépassera cent grammes seront taxés à un franc par chaque cent grammes ou fractions de cent grammes excédant. — Les lettres *recommandées* et les lettres *chargées* seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres sera obligatoire. — L'administration des postes est autorisée à faire vendre, au prix de vingt-cinq centimes, cinquante centimes et un franc, des timbres ou cachets dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement. — Les lettres adressées aux sous-officiers et soldats sous les drapeaux, acquittent vingt centimes pour lettre simple et quarante centimes pour lettre pesant plus de sept grammes et demi.

M. Aubourg de Boury, ✻, *inspecteur des postes et relais* du département, à Lille.

Directeur du département, M. Ségoing-d'Augis, ✻.

Premier sous-inspecteur, M. Dussouchet.

Deuxième sous-inspecteur, M. d'Abbes.

Il y a dans le département du Nord cinquante-deux bureaux de postes aux lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, Mlle. Aubertin; Armentières, Mlle. Planckaert; Avesnes, M. Adam; Bailleul, Mme. de Laugardière; Bavai, Mlle. Marie du Mesnil; Bergues, Mme. François ; Berlaimont, Mme. Geslin; Bouchain, Mme. Rieumes; Bourbourg, Mlle. Desjardins; Cambrai, M. Ducamp; Cassel, Mme. Desmidt ; Caudry, Mlle. Nuits; Clary, Mlle. Prevost; Comines, Mme. Hanguillard; Condé, Mlle. Bossel; Cysoing, Mme. Legentil; Denain, Mlle Prothais; Douai, M. Baecker ; Dunkerque, M. Boulenger ; Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes; Fourmies, M. Josset; Gravelines, Mme. Ve. Doublet; Haubourdin, Mme. Ve. Lamour; à Hazebrouck, M. Campion; Hondscoote, M. Dekeyser; La Bassée, Mlle. de Susini; Landrecies, Mme. Barthelemy; Lannoy, M. Semet; Le Câteau, Mme. de Bauchy; Le Quesnoy,

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Sant, *capitaine*, à Trélon.
Gallichet, *lieutenant*, à Trélon.
Arnoult, *lieutenant*, à Eppe-Sauvage.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage, Moustie[illegible] Wallers, Ohain, Trélon, Liessies et Glageon.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Pourcelot, *capitaine*, à Avesnelles.
Labe, *lieutenant*, à Dompierre.
Combet, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Re[illegible] Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larou[illegible] et Saint-Hilaire.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Sorbier, à Valenciennes.
Sous-inspecteur, M. Derély, idem.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Nozerines, id[illegible]
Premier commis, M. Minard; *deuxième idem*, M. Lantin; *t*[illegible]*sième idem*, M. Parisel; *quatrième idem*, M. Martin.
Premier commis de la recette principale, M. Devos; *deux*[illegible] *idem*, M. Courtois; *troisième idem*, M. Tanton.
Contrôleurs de ville, MM. Amaline, Fourdrignier, à Va[illegible]ciennes.
Receveur de navigation, M. Lemoult, à Valenciennes.
Contrôleur de la garantie, M. Clinckaert, à Valenciennes.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Bouyer.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Saint-Amand.

Contrôleur de ville, M. de Trémaudan.
Receveur particulier sédentaire, M. Pinard.

Résidence de Condé.

Contrôleur de ville, M. de Rivière.
Receveur particulier sédentaire, M. Grosdemange.
Receveur de navigation, M. Dupont.

Résidence de Denain.

Contrôleurs de ville, MM. Prugue, Bertrand.
Receveur particulier sédentaire, M. Delvallée.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Aubin.
Receveur particulier sédentaire, M. Moliérat.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes.
Sous-inspecteur, M. Mayr, idem.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Cagin, idem.
Premier commis, M. Deberckem; *deuxième idem*, M. Pin.
Contrôleurs de ville, MM. Duquesne, à Maubeuge; Dehaëne, à Wargnies-le-Grand.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Maillart, à Maubeuge; Langlumé de Courtil, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Simonin, à Cambrai.
Sous-inspecteur, M. Boullard, idem.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Renault, idem.
Premier commis, M. Héron; *deuxième idem*, M. Lefebvre.
Contrôleurs de ville, MM. Saussay, Boilletot, à Cambrai; Jérôme, à Solesmes.
Receveur de navigation, M. Dequevauvillers, à Cambrai.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares, la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares ; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phaempin, de 900 hectares ; le bois l'Évêque de 900 hectares : la forêt de

MM. Benvignat, architecte, membre de la Société des Sciences Lille.
Gentil-Descamps, adjoint à la mairie de Lille.
Chon, professeur d'histoire au lycée.
De Melun, propriétaire.
De Caulaincourt, ancien officier d'état-major.
Deligne, Jules, professeur.
Caloine, architecte.
Bollaert, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées.
De la Frémoire, idem.
Bernard, Henri, négociant.
De la Phalecque, avocat.
Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire à Lille.
Le Glay, Jules, employé aux archives départementales, à Li
Vanackere, Désiré, typographe à Lille.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Fiévet, architecte, à Avesnes.
Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.
Cabaret, receveur particulier des finances à Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. De Beaumont, docteur en médecine.
De Baralle, architecte du département, à Cambrai.
Wilbert, membre de la Société d'émulation, idem.
Bouly, Eugène, avocat, homme de lettres, idem.
Brielle, propriétaire, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Taillar, ✻, conseiller à la cour d'appel, à Douai.
Malet, ✻, architecte à Paris.
Duthillœul, ✻, bibliothécaire, idem.
Bigant, conseiller à la cour impériale.
Brassart, secrétaire des hospices de Douai.
Cahier, conseiller à la cour impériale.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Piéters, secrétaire en chef de la mairie, à Dunkerque.
Develle, architecte du département, idem.
Debaecker, Louis, juge-de-paix, à Bergues.
Derode, négociant, à Dunkerque.

MM. Raymond de Bertrand, propriétaire, à Dunkerque.
Chamonin, propriétaire, idem.
De Coussemacker, ✻, juge, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

N....

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Brun-Lavaine, professeur, à Tourcoing.
Derbigny, propriétaire, à Haubourdin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Dinaux, Arthur, ✻, homme de lettres, membre de la Société des Antiquaires de France, à Valenciennes.
Grimault, architecte du département, à Valenciennes.
Lelièvre, ancien capitaine du génie, idem.
Grar, ✻, à Valenciennes.

Membres correspondants étrangers au département.

MM. De Roisin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bonn (Allemagne).
De Rosny, Lucien, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.
Cauvain, Henri, ✻, avocat à la cour d'appel de Paris.
Gachet, Emile, chef du bureau de paléographie à Bruxelles.
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.
Robert, ✻, sous-intendant militaire adjoint, à Metz.
Failly, inspecteur des douaues, à Lyon.
Edward Le Glay, sous-préfet, à Muret (Haute-Garonne).
De Saulcy (O. ✻), membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris.
Mille, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.
Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.
De Girardot, conseiller de préfecture, à Bourges.
De Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Tours.
Desmyttère, médecin en chef de l'asile des aliénés de Saint-Yon, à Rouen.
Charles De Godefroy, ✻, propriétaire, à Paris.
Bra, ✻, statuaire, à Paris.
De Linas, propriétaire, à Arras.

MM.
Loisct, médecin vétérinaire, *vice-président.*
Pilat, idem, *secrétaire-général.*
N..., *secrétaire des consultations gratuites.*
Cuisinier, *bibliothécaire.*
Despinoy, pharmacien, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Tilman; — Th. Lestiboudois.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly; — Brissez; — Castelain; — Chrestien; - tenoble; — Daubresse; — Degland, ✻; — Delezen Dewaele; — Dujardin; — Godefroy; — Gosselet; — Lo Meurein; — Pommeret; — Pucelle; — Simon; — Six; — — Testelin; — Trachez (O. ✻); — Vanderhaeghen.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✻; — Bourgeois; — Legentil; — Mau

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré d térêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM. Wilbert, Alcibiade, *président.*
Tordeux, *vice-président.*
Lefrancq, *secrétaire.*
Ad. Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste.*
Lefebvre, Aimé, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; — MM. Petit-Courtin, n Cambrai; — Cacheux, ancien magistrat; — François Deloff propriétaire; — Leroy, Henri, avocat; — Tordeux, phar

Membres résidants.

M. Berger, directeur de l'école de dessin; — Boucher bibliothécaire de la ville; — Bruyelle, Adolphe, recev hospices; — Cambrai, docteur en médecine; — Crépin,

teur ; — De Baralle, architecte ; — De Beaumont, docteur-médecin ; — D'Esclaibes, avocat ; — Dowa, peintre ; — Dutemple, avocat ; — Evrard, Cléomède, ingénieur ; — Facon, médecin-vétérinaire ; — Hardy, docteur-médecin ; — Lefebvre, Aimé, régent au collége ; — Lefrancq, professeur de littérature ; — Leleu, Prosper, agriculteur ; — Lenglet, docteur-médecin ; — Lévêque, imprimeur ; — Ruelle, docteur-médecin ; — Saudeur, artiste lithographe ; — Stiévenard, propriétaire ; — Tordeux, pharmacien ; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président* ; — De Warenghien, ✻, propriétaire, *vice-président* ; — Duthillœul, ancien juge-de-paix, *secrétaire* ; — Desmaret, Emile, avocat, *trésorier* ; — Bigant, conseiller à la cour impériale ; — Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie ; — De Guerne, conseiller à la cour impériale ; — Laloux, avocat ; — Baron de Lagrange, député au Corps législatif ; — Lequien, docteur en médecine ; — De Bailliencourt, notaire honoraire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice, Jules, maire, *président* ; — Lequien, adjoint, *vice-président* ; — Thorez-Corbit, médecin, *secrétaire* ; — Pilate-Prouvost, secrétaire de la mairie ; — Piquet, *adjoint-trésorier* ; — Bommart, Anacharsis, conseiller municipal ; — Deguerne, conseiller à la cour impériale ; — Dubrulle-Chevalier, plombier ; — Petit, président à la cour impériale ; — Robaux, Félix, lithographe.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Maugnin, docteur en médecine, président ; — Faucheux,

MM. Paix, Edmond, négociant.
De Maingoval, propriétaire.
De Guerne, Romain, conseiller à la cour impériale.
Dupont, Alfred, avocat à la cour impériale.
Petit, ✻, président à la cour impériale.
Mercklein, professeur de sciences à l'école d'artillerie.
Talon, avocat à la cour impériale.
Meurant, architecte de la ville de Douai.
Deligny fils, cultivateur.
Thurin, agent-voyer principal.
Robaut, Félix, dessinateur.
De Guerne, Frédéric, propriétaire.
Lermuseaux, médecin-vétérinaire.
Copineau, officier supérieur en retraite.
Martin, capitaine d'artillerie.
Cambier, cultivateur.
Kien, avocat à la cour impériale,
Asselin, idem.
Leroy, Emile, idem.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1853.

MM. Le Glay, ✻, *président.*
Macquart, ✻, *vice-président.*
Delerue, *secrétaire-général.*
Chon, *secrétaire de correspondance.*
Bachy, *trésorier.*
Chrestien, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le préfet du département du Nord.
le maire de Lille.
Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Delezenne, ✻, professeur de physique; — Degland, ✻ docteur en médecine; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique; — Loiset, médecin-vétérinaire; — Verly, architecte — Kuhlmann, ✻, professeur de chimie; — Heegmann, négociant;

boudois, Jean-Baptiste, docteur en médecine; — De Cour
propriétaire; — Danel, propriétaire; — Moulas, littéra-
- Legrand, Pierre, ✻, avocat; — Benvignat, architecte;
›vre, Julien, ✻, propriétaire; — Cazeneuve, docteur en
e; — Bollaert, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; —
nder, professeur de physique; — Caloine, architecte; —
, professeur de musique; — Dupuis, avocat; — Parise,
ur à l'hôpital militaire d'instruction; — Deligne, Jules,
de lettres; — Lamy, professeur au lycée; — Blanquart-
✻; — Colas, peintre; — Dureau, conseiller de préfecture.

COMMISSION DE PHYSIQUE.

Kuhlmann, ✻, professeur de chimie; — Heegmann, négo-
- Lestiboudois, Thémistocle.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE

Le Glay, ✻, archiviste du département; — Caloine, archi-
- Verly, architecte; — Legrand, ✻, avocat; — Chon,
ur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

Cazeneuve; — Loiset; — Lefebvre-Heegmann, ✻; — Ba-
Fives; — Corenwinder; — Macquart, ✻; — Kuhlmann,
Chrestien; — De Courcelles.

SOCIÉTÉ CENTRALE

DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

société a été établie en vertu d'une autorisation du ministre de
ır, en date du 24 mai 1846.
pour but: 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de
r à leur progrès; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la
ın; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associa-
dicales dans le département, et de leur servir de lien commun.
ɔourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent
bres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont
tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations
en faveur de la classe ouvrière.

Bureau pour 1853.

rein, pharmacien, *président*.

MM. De Bry, ✵, préfet de la Côte-d'Or.
Ducas, à Paris.
Boca, Louis, archiviste à Amiens.
Beaussire, professeur au lycée de Caen.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829 ; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois ; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour impériale.
M. le procureur-général impérial.
M. le préfet du département du Nord.
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le général commandant la division.
M. le général commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur impérial.
M. le recteur de l'Académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. De Warenghien, ✵, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
D'Haubersaert, ✵, ancien pair.
Lagarde, greffier en chef de la cour impériale.
Tressignies, médecin vétérinaire.
Daix-Deshayes, propriétaire.
Durand-d'Elecourt, ✵, conseiller à la cour impériale.
Quenson, ✵, président du tribunal de Saint-Omer.
De Bailliencourt, ancien notaire.
Preux (O. ✵), premier président honoraire de la cour impér.
Lamarle, ✵, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Bagneris père, docteur en médecine.
Maugin, idem.

. De Montozon , ✻ , membre du Conseil général.
Bommart-Dequersonnière , propriétaire.
Danel , ✻ , membre du Conseil général et président de chambre à la cour impériale.
Duthillœul , bibliothécaire.
Escalier, ✻ , docteur en médecine.
Honoré père , avocat à la cour impériale.
Plazanet , ✻ , colonel du génie en retraite.
De Lagrange , Amaury, ✻ , colonel d'artillerie en retraite.
Bommart , Amédée , ancien député.
Lagarde fils , conseiller à la cour impériale.
Tailliar, ✻ , idem.
Leroy (de Béthune) , avocat à la cour impériale.
Lequien , docteur en médecine.
Dubois , ✻ , ancien sous-intendant militaire.
Bigant , conseiller à la cour impériale.
Corne , ancien représentant.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Petit , *président ;* — Vasse aîné, *premier vice-président ;* — ...gin , *deuxième vice-président ;* — Cahier, *secrétaire-général ;* — ...cklein , *premier secrétaire-adjoint ;* — Meurant , *deuxième se...aire-adjoint ;* — Paix , *économe ;* — Potiez , *trésorier.* = M. Bras... , *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

Desfontaine-d'Azincourt (O. ✻) , propriétaire.
Minart , conseiller à la cour impériale.
Pilate , secrétaire de la mairie.
Potiez , Valéry, propriétaire.
Parmentier, juge-de-paix.
Bommart , Anacharsis , propriétaire.
Malet , architecte du département.
Foucques , propriétaire.
Nutly, Léon , juge-de-paix.
Jouggla , médecin-vétérinaire.
Vasse , professeur de physique au lycée.
Cahier, conseiller à la cour impériale.
Thomassin , Amédée , propriétaire.
Fiévet , substitut du procureur impérial.
David , profess. de mathématiques spéciales au lycée de Douai.
Desplanque , médecin-vétérinaire.
Pillot , conseiller à la cour impériale.
Bourlet , aumônier.
Bagneris fils , docteur en médecine.

idem, *secrétaire*; — Bagneris père, docteur en médecine, *trésorier*; — Burgeat, pharmacien, *économe*; — Duhem, docteur en médecine, *archiviste*; — Escalier, — Gelez, — Fontaine, — Panien, — Tesse; — Wattel; — Gelez fils, docteur en médecine; — Delplanque, vétérinaire; — Bagneris fils, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM. Gronnier, Reytier, Lequien, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et fut installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le préfet le 27 septembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau.

MM.
Grar, Edouard, *président*.
Defontaine, 1.er *vice-président*.
Boudousquié, ✻, 2.e *idem*.
Martin, Adolphe, *secrétaire-général*.
H. Caffiaux, *secrétaire-adjoint*.
Feytaud, *secrétaire-archiviste, rapporteur-général*.
Lusardy fils, *trésorier*.



Membres honoraires résidants.

MM.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Boulanger, juge au tribunal civil.
Deffaux, receveur municipal, à Valenciennes.
Lefebvre, arpenteur-géomètre, idem.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM.
Grar, Édouard, avocat, à Valenciennes.
Grar, Numa, ✻, raffineur de sucre, idem.
J. Bernard, architecte, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à Saint-Saulve.
Pétiaux, Casimir, architecte de la ville, à Valenciennes.

MM.
Pesier, Edmond, pharmacien, professeur du cours public de chimie, à Valenciennes.
Dutemple, médecin, horticulteur, à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Cheval, Bonaventure, cultivateur, à Etrœux.
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Courtin, naturaliste, à Valenciennes.
Delgrange, cultivateur, à Saint-Saulve.
Lewille, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres, à Valenciennes.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris.
Lasardy, fils, ingénieur-opticien, à Valenciennes.
Meurice fils, peintre-décorateur, à Valenciennes.
Bouton, négociant, à Valenciennes.
Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes
Cromback, principal du collége, à Valenciennes.
Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, à Valenciennes.
Boudousquié, ✻, ingénieur en chef des mines, à Valenciennes.
Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, à Valenciennes.
Collet, avocat, à Valenciennes.
De Bracquemont, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne.
Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain.
Manouvrier, docteur en médecine, à Valenciennes.
Courtin, percepteur, à Valenciennes.
L. Boca, bibliothécaire-adjoint, à Valenciennes.
Courtin, médecin à Valenciennes.
Didiez, avocat, à Valenciennes.
Bailliet, sous-directeur des travaux du jour des mines d'Anzin.

ASSOCIATION LILLOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes, et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements, de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux; de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses m
bres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et a
tiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque c
fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'arts dans tous les genres,
venant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le départem
soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après
annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meill
ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'oc
de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✻, archiviste du département, *président*.
Kolb-Bernard, ✻, *vice-président*.
Dumon, Edouard, *secrétaire-général*.
Rouzière-Cavalier, *trésorier*.
Lejosne, propriétaire, *bibliothécaire*.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
Paillart, propriétaire.
De Vogelsang, propriétaire.
De Melun, idem.
De La Chaussée, idem.
De Favière, idem.
Vanackère, fils aîné.
Gentil, Achille, avocat.
Chon, professeur d'histoire.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES AR

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par
Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 19 août sui

Bureau.

MM. Victor Derode, négociant, *président*.
Louis Cousin, avocat, *vice-président*.
Pérot, négociant, *secrétaire*.
Ortille, professeur au collége, *secrétaire-archiviste*.
Alard, négociant, *trésorier*.

Membres honoraires.

MM. Besson (G. ✻), préfet du Nord.
A. de Caumont, à Paris.
De Cuyper, à Anvers.

MM. Schaepkens, à Anvers.
E. Gens, à Anvers.
Gourdin, ✻, ex-sous-préfet d'Hazebrouck.
Le vicomte de Kerckhove, à Anvers.
Le Glay, ✻, archiviste du département, à Lille.
Eug. de Kerckhove, à Anvers.
Le comte de Melano, secrétaire perpétuél de l'académie britannique des sciences, etc., à Londres.
Paillard, ✻, sous-préfet, à Dunkerque.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants.

MM. Alard, négociant.
Ansieaux, professeur de rhétorique au collége.
Bernaert, négociant.
Bobillier, docteur en médecine.
Boutoille, principal du collége.
Am. Carlier, négociant.
Chamonin, négociant.
Charles, professeur de philosophie
Conseil, capitaine du port.
L. Cousin, avocat.
Cuel, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite.
Dagneau fils, négociant.
Raymond de Bertrand, propriétaire.
De Clebsattel, Alfred, avocat, député.
De Coussemaecker, ✻, juge au tribunal.
Victor Derode, négociant.
Desmit, peintre.
Develle, architecte de la ville.
Everhaert, propriétaire.
Flament, architecte adjoint de la ville.
Fontemoing, avocat.
Hovelt, notaire.
Lebleu, docteur en médecine.
Lefebvre, docteur en médecine.
Louise, professeur de sixième au collége.
Meneboo, docteur en médecine.
Mollet, maire de la ville, (président honoraire).
Ortille, professeur de cinquième au collége.
Perot, négociant.
Philippe, négociant.

M. Quiquet, directeur du cours professionnel, etc.
Ricour, professeur de mathématiques au collége.
Terquem, professeur d'hydrographie.
Thelu, médecin.

Membres titulaires non résidants.

MM. Bergerol, à Esquelbecq.
Zerruvyn, propriétaire à Bergues.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur.*
Tripiez-Jonglez, *président.*
Lemoinier, *vice-président.*
Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général.*
Dumoutier, *secrétaire-adjoint.*
Rouzière-Cavalier, *archiviste.*
Mathieu, *trésorier.*

Conseil d'administration.

MM. Aldebert, Amand, horticulteur ;—Bernard, Paul, propriétaire ; — Cousin, idem ; — Danel, idem ; — Delespaul-Descamps, idem ; — Delespaul aîné, idem ; — Descamps, Edmond, idem ; — Dubus, négociant ;—Duponchelle horticulteur ;— Fondeur, idem ; — Gabriels, idem ; — Jouffroy, receveur municipal ; — Malle, horticulteur ;—Miellet, idem ;—Nys-Meurein ;—Paillart, propriétaire ;—Schlactère, horticulteur ; —Seulin père, idem ;—Vanderhell, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un ca

particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

MM. Paéile, *bibliothécaire.*
Martin-Delahaye, *sous-bibliothécaire.*
Gailliez, *aide-bibliothécaire.*

Commission de surveillance.

MM. Blondeau, avocat; — Hebbelynck, chef d'institution; — Blocquel, conseiller municipal; — H. Jouffroy, receveur municipal; — Paillart, propriétaire; — Delattre-Guichard; — Paéile, *bibliothécaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle.

Bibliothécaire, M. Defrémery; — *sous-bibliothécaire,* M. Bouchez.

Ouverture: tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de deux à quatre heures du soir.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Etablie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes, dont 989 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul, ✻.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés;

elle renferme 15,300 volumes et près de 600 manuscrits, formant 900 volumes.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Mangeart ;—*bibliothécaire-adjoint*, M. Dufour.

Bibliothèque et musée Bénezech annexée à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance.

MM. le maire, *président* ; — Fontemoing, avocat ; — Gouchon, propriétaire ; — A. Philippe, négociant ; — C. Pieters.

Bibliothécaire, M. C. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis.

Conservateur, M. Dubois.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 866 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Ce dépôt a cessé d'être ouvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, n'existe que depuis peu d'années. Elle contient 1,834 volumes, dont 10 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Conservateur, M. Parfait, Joos.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés

domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE.—MUSÉE DE PEINTURE.

Le musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart.

Commission de surveillance.

MM. Reynart, Ed.; — Devémy ; — Grodée ; — H. Jouffroy ; — Herlin, Auguste ;—Souchon, professeur de peinture ;—Benvignat, architecte.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences, et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte ;—Verly ;—Legrand, ✻, avocat ;— Caloine, architecte ; — Chon.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM. Macquart, ✲, *président*; — Degland, ✲; — Parise; — amy.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et qu'il a légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée comme suit :

MM. Gentil-Descamps, adjoint au maire, *délégué pour la présidence*; — Legrand, ✲, avocat; — Chrestien, docteur en médecine; — Bachy, propriétaire.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis, de deux à quatre.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, *président*; — A. Philippe, *vice-président*; — . Pieters, *secrétaire*; — Darras, médecin; — Lefebure; — erquelle; — Schoutheer fils; — Lequoy; — Develle; — Forcade ère; — Forcade fils; — Cuel; — Thélu fils; — Duthoit fils; — Onchez fils; — Fr. Darras.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe en outre une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. — MM. de War
père, *membre honoraire*; Bigant, conseiller; — Duhem, (
médecin; — Duthillœul, ✻, bibliothécaire; – Estabel, av
Minart, conseiller; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie;
signol, président du tribunal; — Tailliar, conseiller; —
renghien, id.

Section d'archéologie et des beaux-arts. — MM. Cahier, co
— Desmaret, Emile, avocat; — Delannoy, pharmacien; —
peintre; — Escalier, docteur; — Fache, statuaire; — Rao
fesseur au lycée; — Imbert de la Phalecque, avocat.

Section d'histoire naturelle. — MM. Balthazar, propriét
Deguerne, Fréd., propriétaire; — Delplanque, vétérin
Farez, contrôleur des douanes; — Gelez, docteur; — Mangi
— Potiez-Valéry, propriétaire; — Tesse, docteur; — Va
fesseur de physique; — Watelle, docteur; — Reytier, do
médecine, *membre honoraire.*

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes possède de nombreuses collec
minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commissio
nente. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président*; — Ed. Pesier, c
secrétaire; — Ch. Courtin, naturaliste; — Dutemple, chi
— Delgrange, naturaliste; — Alfred Lusardy, idem; —
quemont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme u
de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé
leçons données par le professeur.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur ét
leçons données par un professeur instruit, sont suivies par
nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus cons
est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et ar

fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Saint-Ange.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Dewolf.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Paillon.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs, MM. le maire, *président*; — Danel, *vice-président*; — Tilloy-Castelevn, *trésorier*; — Bécu; — Cousin; — F. Crespel; — H. Cuvelier; — Ed. Desrousseaux; — A. Théry; = *Secrétaire-archiviste*, M. Ed. Winter.

Professeurs. — Chant. — Classe de chant et de vocalisation, Mlle. Florin; = Solfége. — Pour les demoiselles, M. Ed. Français; — pour les garçons, M. Leplus. = Classes élémentaires de solfége. Pour les demoiselles : Mlles. Franke, Fourmestraux, Cottignies et

Delplace ;—pour les hommes, MM. Cérède et Stappen ;=Pi
Lavainne.=Violon, M. Muller ;=Violoncelle, basson et cla
M. Baumann;=Classe de solfége et de chœurs pour adultes, M.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président* ; —
secrétaire en chef de la mairie, *vice-président* ; — Reynart,
taire ; — Barrois, François, négociant ; — Verly, archite
Jouffroy, receveur municipal ; — Bollaert, ✻, ingénieur de
et chaussées ; — De la Frémoire, idem. ; — Caloine, archi

Peinture.

M. Souchon, *professeur.*

Dessin de la figure et modelé.

MM. Souchon, *professeur-directeur.* — Cadet de Beaup
fesseur en second.

École d'architecture.

M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts.

M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application de la géométrie descripti

M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique.

M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

COURS DE PHYSIQUE.

M. Lamy, *professeur.*

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACT

M. Kuhlmann, ✻, *professeur.*

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

[illegible] Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. Le maire, *président*; C. Bourdon, négociant; Dagneau fils, [illegible]ant; A. Descroix, propriétaire; A. Philippe, négociant; A. [illegible]quelle, propriétaire.
Professeurs, MM. Flament, professeur d'architecture; Dubuisson [illegible]esmit, professeurs de dessin et de peinture.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. MM. Bouly, Eugène, *président*; [illegible]ard, capitaine des sapeurs-pompiers; Robert, ancien directeur [illegible] postes.
Professeurs, MM. Détry, professeur de violoncelle; Tingry, pro[illegible]eur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, [illegible]fesseur de clarinette; Bonnay, professeur d'instruments de [illegible]rre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des [illegible]ltes.

ACADÉMIE DE DESSIN.

Commission de surveillance. MM. Queulain, adjoint, *président*; [illegible]échal, *vice-président*; Bouly, Eugène, *idem*; Foulon, rentier; [illegible]renois, directeur du comptoir national; Flayelle, négociant; Baralle, architecte; Melcent, rentier; Dumont, pharmacien; Baralle fils, architecte.
MM. Berger, *directeur*; Grohain, *professeur*.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Bonel, *directeur*.

DOUAI.

Commission des écoles académiques. Section des arts du dessin. [illegible] Carrière, professeur de dessin; David, professeur de mathé[illegible]tiques sp.; Dupont, peintre; Cahier, conseiller à la cour impé-

riale ; Meurant, architecte ; Rossignol, président du t Watelle, docteur.

Section de la musique. MM. Boulanger, négociant ; Choul positeur ; Delannoy, pharmacien ; Estabel, avoué ; Luce propriétaire ; Mastrick, procureur impérial ; Midy, phar Nully, Léon, juge-de-paix.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, *professeur.*

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉS AUX AI

M. Malet fils, *professeur.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet fils, *professeur.*

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Wallet, *professeur honoraire* ; Chevalier-Dubrul *fesseur* ; Druelle ; Erasme, *professeur adjoint.*

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Fache, *professeur.*

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, professeur de vocalisation ; Nourit al fesseur de cor ; François, professeur de violoncelle ; Nou professeur de solfége ; Hellebecque, professeur de flûte père, professeur de basson et hautbois ; Lefranc, prof violon; Hochet, professeur adjoint ; Devred, professeur de c Chanponnier, professeur de chant ; Heisser, Charles, pro piano.

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'AC IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président* Arthur, *vice-président* ; Ewbanck, Edouard, *secrétaire* Rousseau ; Dubois ; Dupire ; Baisier, artiste-peintre ; E ghien, Jules ; Hamoir, Edouard ; Courtin, Charles ; De S Alphonse ; De Vendegies.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Potier, *professeur de dessin et de peinture ;* Grandfils, *professeur de sculpture, modelure et ornements ;* Bernard, *professeur d'architecture.*

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

MM. Nicolet, *professeur de physique ;* Pesier, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. MM. le maire, *président* ; Bertherand, *vice-président* ; Girard fils, *secrétaire*; Teinturier, Adolphe ; Gilard ; Lefebvre fils ; Grar, Numa.

Professeurs, MM. Perriquet (solfége et violon) ; Mohr (clarinette); Hilario (flûte et hautbois); Duez (violoncelle); Lagrange (cor et cornet à piston) ; Seigne, Albert (vocalisation et classe d'ensemble).

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, Leleux, Reboux (Édouard), Vanackere, Lefort fils, Brake (François); Corne, Duquesne ; Delprat.
A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.).
A Tourcoing. — M. Mathon.
A Wazemmes. — M. Horemans.
A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils ; Réant fils ; Guermonprez.
A Cambrai. — M. Deligne.
A Avesnes. — M. Carton.
A Maubeuge. — MM. Leveque, De Caussenne.
A Douai. — MM. Deregnaucourt, Adam, V.e Ceret-Carpentier.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Lefebvre (Edouard); — Lévy Alcan.
A Armentières. — N...
A Roubaix. — Mme. V.e Béghin, M. Vandenbossche (François).
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Vandalle.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huyche.
A Bailleul. — M. Vanneufville.
A Hazebrouck. — M. Taverne.
A Cambrai. — Mme. Hurez (veuve), née Lefer; Levêque; Carion.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
Au Quesnoy. — M. Préseau.
A Douai. — MM. Vinois, Crépeaux, Dupont.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Parvillez, Salomé, Lévert, Mayeur, Serleys, Corne dit Duquesne, Reboux (Gustave), Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Decagny, Lesvenel (Dlle. Anne-Marie), veuve Bohem-Bayart, Brake (François), Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Collier, Rolle, Choquet.
A Roubaix. — Mme. V.e Béghin-Defremme, MM. Burlinchon, Reboux (J.-B.)
A Wazemmes. — MM. Fourment, Horemans.
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.
A Bergues. — M. Sfantus-Maes.
A Dunkerque. — MM. Thoris, Pieters, Schoutter, Vanderest, Brasseur, Drouillard, Leys.
A Cassel. — MM. Dhubert, Wackernie.
A Cambrai. — MM. Simon, Adoul (Auguste), Sandeur-Jules, Bonnier.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — MM. Viroux, Regnaudin.
A Landrecies, — M. Deloffre.
A Maubeuge. — M. Decaussenne.
A Trélon. — M. Tricot.
A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, Boniface, Dangu, Obez.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Condé. — M. Boquet.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Giard, Bécart, Henri, Tofflet.

Imprimeurs en taille douce.

A Lille. — M. Lecomte.
A Dunkerque. — M. Torris.

Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel-Castiaux, Martin-Delahaye, Laurent fils, Castiaux père, Castiaux fils, Leleu, Mlle. Fremaux, Petitot, Reboux (Gustave), Elisa Petitot, femme Cufay; Laurent (Justine), Bichet (Charles), Druart (Louis), Béghin (Emile), Puissaye (J.-B.), Sebert (Auguste), Dufour (Carlos), Minart (Joseph), Dlle. Vandenbossche, Labbe-Hattez, Couzon, Govaert, Chassin, Bla, Dlle. Zévort, Labitte, Rousselle, Billaux.

A Armentières. — Dlle. Joire, M. Cadot.

A La Bassée. — Mme veuve Bailly, M. Cambier.

A Haubourdin. — Mme. Schoutter.

A Moulins Lille. — M. Wilmot.

A Roubaix. — Mlle. Mazure, Mme. Béghin; MM. Caboche, Bur linckhon; Dlle. Catteau.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.

A Wazemmes. — M. Carpentier.

A Dunkerque. — MM. Olivier, Lachèvre, Gillet, veuve Lemonnier, veuve Vernières, Mlle. Lalou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys, Pierre, dame Théry, Vandaelle, André; Brasseur, Villiers.

A Bergues. — MM. Coudeville, Debever.

A Bollezeele. — M. Devulder.

A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.

A Gravelines. — MM. Dauchel, Lebon.

A Rexpoëde. — M. Marchand.

A Bailleul. — MM. Schercousse, Féron, Dehaene, Baelde, Vanneufville.

A Cassel. — MM. Bachelet, Lion, veuve Dominicus, Dlle. Vandamme.

A Estaires. — M. Dehaisne, Nicaisse.

A Hazebrouck. — Mme. veuve Degrave. Mlle. Delassue, M. Debuschère, Mme. Bellinck, MM. Schercousse, Bruno, Réant, Louis.

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Steenwerck. — MM. Walle, Plouvier.

A Cambrai. — MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Saudeur (Jules), Bonnier (Henri), Caron.

Au Câteau. — MM. Terrin, Dumesnil, Drubay, Pilloy-Millot.

A Solesmes. — M. Bisiau.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, Dme. Vandepitte, Dubois.

A Bavai. — MM. Bouchet, Jonglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maubeuge. — Dlle. Virlet, M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — Dlle. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille, Dlle. Beaugrand, M. Delgorge.

A Trélon. — MM. Rousseau, Tricot.

A Fourmies. — M. Buissart, Désiré.

A Douai. — MM. Bettrêmieux, Obez, Foucart, Henri; Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste, Disière, Jacquart; Mmes. Mongot, Ceret, Lafoscade.

A Orchies. — M. Dubois.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker, Dlle. Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.

A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).

A Valenciennes — MM. Lemaître, Giart, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher, Descamps, Ségard, Désert.

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire.	NOMS du Rédacteur en chef.	NOMS de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
L'Écho du Nord..........	Leleux	Leleux.....	Leleux.
La Gazette de Flandre et d'Artois...............	Arnold....	De Carrière.	Cailleaux.
La Liberté, Journal du Nord de la France	Dayez.......	Dayez. ...	Reboux.
Le Nord, Journal de Lille, Affiches et Annonces, Moniteur des départements du Nord et du Pas-de-Calais..	Delamarre. pr. Lomon, g. res.	Couailhac.	Lefebvre-Ducroq.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Le Courrier du Nord.......	Benoît Henry.	Feytaud. ...	Benoît Henry.
L'Écho de la Frontière.....	Dinaux.. ...	Dinaux....	Prignet.
L'Impartial du Nord.......	Prignet.	Prignet....	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Le Vingt Novembre, ancien Commerce de Dunkerque..	Vanderest....	Vanderest. .	Vanderest.
La Dunkerquoise.........	Drouillard....	Drouillard..	Drouillard.
Le Journal de Dunkerque...	Vandalle.....	Vandalle. ..	Vandalle.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
L'Indépendant.....	Scrive.......	Adam......	Adam.
L'Indicateur du Nord.......	Crépeaux....	Crépeaux...	Crépeaux.
Le Réformiste.............	Veuve Céret, Lacquement..	De Marne. .	Veuve Céret.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
L'Émancipateur...........	Carion..	Carion......	Carion.
La Gazette de Cambrai.....	Lévêque......	Lévêque. ...	Lévêque.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
L'Indicateur d'Hazebrouck. .	Guermonprez.	Bernast....	Guermonprez.
L'Observateur du Nord, Journal de Cassel...........	D'Hubert.....	D'Hubert...	D'Hubert.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
L'observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.	Viroux......	Dubois.....	Viroux.

JOURNAUX NON-POLITIQUES.

Arrondissem.ts	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propr.-Gérants	Imp
Lille........	Lille........	L'Abeille Lil'oise..........	Bracke......	Brack
Idem........	Idem........	L'Écho de Lille...........	Levy........	Levy
Idem........	Wazemmes.	Le Moulin à Vent.	Horemans....	Hore
Idem........	Lille.	Le Prix courant légal des marchandises en gros......	Le syndicat des court. de com.	Vana
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, industrielle et littéraire......	Feytaud.....	[illegible]
Dunkerque...	Bergues....	Le Journal de Bergues, Moniteur du commerce......	Lepreux.....	Focq
Douai......	Douai......	L'instituteur du Nord et du Pas-de-Calais..........	Adam.......	Adam
Idem.......	Idem......	Jurisprudence de la Cour impériale.............	Delebecque...	Crép
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du département du Nord.......	Dumesnil....	Dum
Idem.......	Cambrai....	L'Industriel.	Pety et Michel.	Simo
Hazebrouck..	Hazebrouck.	Le Courrier de l'arrondissement d'Hazebrouck.......	Taverne....	Tave
Avesnes. ...	Avesnes....	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrondis. d'Avesnes. .	Carton......	Carto

AGRICULTURE.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'ag ture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852 portant qu'il établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d culture dont les membres seront nommés par le Préfet.

Conformément aux dispositions de ce décret, M. le Préfet a, p arrêté du 14 mai 1852, organisé comme suit les chambres consult du département ·

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Cantons.	MM.
Bergues.	Dambricourt, cultivateur et fabricant de à Steene.
Bourbourg.	Vercoustre (Frédéric), propriétaire et vateur, à Bourbourg.

Cantons.	MM.
Dunkerque-Est.	Delaëtre (Joseph), propriétaire et secrétaire de la société d'agriculture, à Dunkerque.
Dunkerque-Ouest.	Mahieu (Louis), propriétaire, cultivateur et maire, à Cappel.
Gravelines.	Dufour (Louis), cultivateur, à Brouckerque.
Hondschoote.	Vandercolme, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque.
Wormhoudt.	Cardock, cultivateur à Petite-Synthe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul-Nord-Est.	Cortyl (Benoît), agriculteur et maire, à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.	Stoppelgast, ancien président de la société d'agriculture de Bailleul.
Cassel.	Dequidt (Réginald), cultivateur et propriétaire, à Sainte-Marie-Cappel.
Hazebrouck-Nord.	Vandewalle (Justin), idem, à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud.	Claudorez (Dominique), idem, idem.
Merville.	Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville.
Steenvoorde.	Sockeel (Philippe), cultivateur et propriétaire, à Winnezeele.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières.	Dansette, propriétaire et cultivateur, à Houplines.
La Bassée.	Leroy-Dubois, cultivateur et maire, à Illies.
Cysoing.	Demesmay, cultivateur, à Templeuve.
Haubourdin.	Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec.
Lannoy.	Lefebvre (Julien), ✻, propriétaire et agriculteur, à Hem.
Lille-Centre.	Kuhlmann, ✻, fabricant de produits chimiques à La Madeleine, correspondant de l'Institut, section d'économie rurale.
Lille-Nord-Est.	Desquiens, cultivateur, à Fives.
Lille-Ouest.	Brame (Jules), membre du Conseil général du département.
Lille-Sud-Est.	Lefebvre (Alexis), cultivateur, à Lezennes.
Lille-Sud-Ouest.	Bigo-Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Esquermes.
Pont-à-Marcq.	Des Rotours ✻, cultivateur et propriétaire, à Avelin.
Quesnoy-s.-Deûle.	Defontaine (Louis), ✻, propriétaire, à Lille.

Cantons.	MM.
Tourcoing-Nord.	Bonduelle fils, cultivateur, à Bousbecque.
Tourcoing-Sud.	Lecat-Butin, idem, à Bondues.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai-Est.	Moulcourt, cultivateur et maire, à Eswars.
Cambrai-Ouest.	Leleu, cultivateur, maire et membre du Conseil général, à Tilloy.
Carnières.	Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Boistrancourt, commune de Carnières.
Câteau (Le).	Seydoux, ☼, député au Corps législatif, agriculteur, à Montay.
Clary.	Leroy (Alfred), agriculteur, à Cambrai.
Marcoing.	Boulanger (Edouard), cultivateur, à Doignies.
Solesmes.	Moniez (Alexandre), cultivateur, à Aubencheul-au-Bac.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes-Nord.	Mailliet aîné, président de la société d'agriculture d'Avesnes.
Avesnes-Sud.	Baudry, cultivateur et maire, à Boulogne.
Berlaimont.	Vitrant, id., id., à Leval.
Bavai.	Baron de la Torre, propriétaire, cultivateur et membre du Conseil général, à St.-Waast.
Landrecies.	Blondeau, cultivateur et maire, à Prisches.
Maubeuge.	Trempont, id., à Beaufort.
Quesnoy-Est.	Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies.
Quesnoy-Ouest.	Boy (Casimir), agriculteur, à Baudignies.
Solre-le-Château.	Bever, cultivateur, à Lez-Fontaine.
Trélon.	Godard-Desmarets, propriétaire, à Trélon.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Arleux.	Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin.
Douai-Nord.	Vasse, président de la société d'agriculture, à Douai.
Douai-Ouest.	Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin.
Douai-Sud.	Fiévet (Constant), cultivateur et maire à Masny.
Marchiennes.	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
Orchies.	Dubus, cultivateur et maire à Waziers.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

St.-Amand r. d.	Davaine-Nicolle, propriétaire et agriculteur à St.-Amand.

Cantons.	MM.
St.-Amand-r.-g.	Courmaceul (Victor), juge-de-paix et agriculteur à St.-Amand.
Bouchain.	Gouvion-Deroy, agriculteur à Denain.
Condé.	Mention, propriétaire, agriculteur et maire à Condé.
Valenciennes-Est.	Hamoir, cultivateur à Saultain.
Valenciennes-N.	Grar (Édouard), raffineur de sucre, président de la Société d'agriculture de Valenciennes.
Valenciennes-S.	Blanquet (Désiré), cultivateur et raffineur de sucre, à Famars.

Les Chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. — Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le Sous-Préfet. — Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Voici la liste des vice-présidents et secrétaires des diverses chambres du département :

Dunkerque. MM. N..., *vice-président*; — Vercoustre, Frédéric, *secrétaire.*

Hazebrouck. MM. Cortyl (Benoît), *vice-président*; — Deberdt, *secrétaire.*

Lille. MM. Lefebvre (Julien), ✻, *vice-président*; — Des Rotours, ✻, *secrétaire.*

Cambrai. MM. Monier, *vice-président*; — Boulanger, *secrétaire.*

Avesnes. MM. N..., *vice président*; — N..., *secrétaire.*

Douai. MM. N..., *vice-président*; — Vasse, *secrétaire.*

Valenciennes. MM. Grar, *vice-président*; — Courmaceul, *secrétaire.*

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 4 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord sept stations d'étalons où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au ... juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Valenciennes, Bourbourg, Avesnes, le Câteau, Le Quesnoy et Bavai. Les deux premières dépendent du dépôt d'Abbeville; les deux autres du dépôt de Braisne.

Outre les étalons des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord dix étalons approuvés et dix-neuf étalons autorisés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 4,000 fr. pour avec d'autres fonds disponibles être affectée à l'achat de cinq étalons.

ART VÉTÉRINAIRE.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 59, savoir :

Dans l'arrondissement	de Dunkerque....	4
—	d'Hazebrouck....	3
—	de Lille..........	7
—	de Cambrai......	17
—	d'Avesnes.......	15
—	de Douai	4
—	de Valenciennes..	9
		59

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin vétérinaire à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852, par voie d'élection conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 3 août 1852. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le Prefet, *président d'honneur* ; — Kuhlmann, ✻, *président* ; — Julien Lefebvre, ✻ ; — Charles Verley, ✻ ; — [illegible] Bernard ; — Scrive-Bigo, ✻ ; — Adrien Bonte ; — Th. Rouzé, ✻ — Lelièvre, à Loos ; — Tilloy-Casteleyn ; — A. Delesalle ; — Descat-Leleux ; — J. Decroix ; — H. Loyer ; — V. Mas ; — De[illegible]camps, Alfred.

Secrétaire de la Chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

Foron; — Malo; — Beck père; — Boys-Pieters; — Charles ; — Constant Bourdon; — Morel-Agie, ✲; — Petyt; Au- — Choquet, Zozime.

VALENCIENNES.

Renard, Louis, à Fresnes; — Blanquart, Désiré, à Fa- — Bracq-Dabancourt; — Emile Lefebvre; — Carlier, Ma- — De Bailliencourt; — Hamoir, Amédée; — Delame-Le- — Dubois-Charvet, à Valenciennes; — Gossart, ✲, *dé- l'arrondissement d'Avesnes.*
taire de la Chambre, M. Alcide Boca.

IBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

chambres consultatives sont établies dans ce département, à g, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres composent :

TOURCOING.

Henri Desurmont; — Jonglez-Wattel; — Timal fils; — La- e; — Jourdain; — Defontaine; — Destombes, Pierre; — r-Duriez; — Desurmont-Desurmont; — Leloir; — Ph. Motte; os Masurel, ✲; — Lorthioir-Desplanque.

ROUBAIX.

A. Mimerel (C. ✲); — Wattine-Bossut; — Paul Defresne; at; — Grimonprez-Bossut; — Rousselle-Dazin; — Louis ; — Joseph Pollet; — Delfosse, Aimé; — Boissière, Achille, iillard-Screpel; — N...

CAMBRAI.

Delloye; — Petit-Courtin; — Feneuille; — Chapellier; naille-Leroy; — Lallier, Alphonse; — Brabant, Jules; rant-Milant; — Happe-Letrillard; — Wallerant; — N...

MMISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

le préfet (C. ✲), *président*; — Kolb-Bernard, ✲, mem- la chambre de commerce, *vice-président*; — Mourcou,

avocat ; *vice-président ;* — Thouvenin, docteur en médecine, *secrétaire ;* — Martin-Muiron, fabricant de papiers ; — Descamps père, ancien fabricant ; — Cordonnier, négociant ; — Fievet-Delemer, propriétaire ; — Tailliar père, idem ; — Dumont, Edouard, receveur des hospices ; — François Gihoul, propriétaire ; — Delaune-Ledoux, idem ; — Cuvelier, Auguste, idem ; — Jouffroy, receveur municipal ; — De Melun, propriétaire et membre du conseil général ; — Binaut, docteur en médecine ; — Dehau-Deleruvelle, propriétaire ; — Malfait, Séraphin, idem ; — Virnot, Alfred, négociant ; — Caux, vérificateur des poids et mesures ; — Remy-Meurisse, proprietaire ; — Brielman-Duriez, ancien fabricant ; — Ed. Defontaine, ✻, ancien président du tribunal civil ; — Delattre-Guichard, propriétaire ; — Nys-Meurein, ancien manufacturier ; — Raux, propriétaire ; — Vandenbogaert, idem ; — Félix Dehau, ancien notaire ; — Carlos Mas, négociant ; — Félix Crespel, ancien négociant ; — Defontaine, François, marchand de laine ; — De Caulaincourt, propriétaire ; — De Germiny, idem ; — Rouzière-Cavalier, ancien négociant ; — Jonglez-Deligne, propriétaire ; — Jombart fils, négociant ; — Bommart-Crepy, propriétaire ; — Ed. Remy, idem ; — Scrive-Labbe, ancien manufacturier ; — Louis Vandercruyssen fils, propriétaire ; — Durieux-Forret, idem ; — Morrisson, docteur en médecine ; — Bayard, Charles, conseiller municipal à Armentières ; — Boussemart, ancien notaire, idem ; — Lorthiois, Lucien, fabricant à Tourcoing ; — Leroux-Lorthiois, négociant, idem ; — Fretin, maire à Quesnoy-sur-Deûle ; — Dubuisset, docteur en médecine, idem ; — Odoux-Duthoit, marchand à Tourcoing ; — Rose, juge-de-paix à La Bassée ; — Cottignies, Paul, notaire à Seclin ; — Bulteau, brasseur à Pont-à-Marcq ; — Dupont, François, fabricant de savon, idem ; — Six, A., tanneur, idem ; — Delannoy, J.-B., conseiller municipal à Templeuve ; — Paquet, propriétaire à Cysoing ; — Parent, maire à Lannoy ; — Brame, Jean-Baptiste, propriétaire, idem ; — Decottignies, Henri, commerçant, idem ; — Braquaval, maire à Hem ; — Briffault, cultivateur à Flers ; — Binault, propriétaire à Haubourdin ; — Deledeuille, officier de santé, idem ; — Bonte, Auguste, négociant à Moulins-Lille ; — Delecroix, idem, ancien fabricant à Fives ; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; — Fays, Isidore, propriétaire, idem ; — Duthoit, à la Madeleine ; — Dumoutiers, économe des hospices particuliers, idem ; — Liénard, Vincent, brasseur à Haubourdin ; — Brasme, Augustin, rentier, idem ; — Auffray, capitaine en retraite, idem ; — Lecomte, Xavier, propriétaire à Moulins-Lille ; — Denniel, Bartholomé, propriétaire, idem ; — Jeanson, pharmacien à Armentières ; — Prevot, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve ; — Menche, propriétaire à Hau-

bourdin ; — Gahide, officier en retraite à Haubourdin ; — Debiscop, marchand à Tourcoing ; — Pruvost, professeur en retraite, idem ; Delos, Cyriaque, négociant, idem; — Duquennoy-Wattel, négociant, idem ; — Mutuel, commissionnaire, idem ; — Duquennoy, Adolphe, négociant, idem ; — Bouillez, Jean-Baptiste, négociant, idem ; — Lefebvre-Crombez, négociant, idem; — Célarier, ancien commissaire-priseur à Loos ; — Billon, docteur en médecine, idem ; — Billet, Jean-Baptiste, marchand à Halluin ; — Jules Demeester, propriétaire, idem; — L. Bigo, propriétaire à Esquermes; — Dujardin, Alexandre, propriétaire à Ronchin ; — Pruvost, Pierre, propriétaire, idem ; — Pennel, Alexandre, propriétaire à Ronchin ; — Flipo, Louis, propriétaire idem ; — Dubar-Delespaul, négociant, idem ; — Wicart, clerc de notaire à Fives ; — Hambis, propriétaire à Fives ; — Liagre, Edouard, docteur en médecine à Roubaix ; — Delahaye, Eugène, pharmacien à Seclin.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Tordeux, docteur en médecine à Avesnes ; — Flagey, docteur en médecine à Trélon ; — Herbecq, officier de santé à Ferrière-la-Grande ; — Legrain, docteur en médecine au Quesnoy ; — Aubry, négociant à Avesnes ; — Moustardier, vérificateur des poids et mesures à Avesnes ; — Bochart, marchand de lin à Bavai ; — Azambe, propriétaire à Noyelles-sur-Sambre ; — Bayart, propriétaire à Maubeuge ; — Rouez, adjoint à Solre-le-Château ; — Hardy, propriétaire au Quesnoy ; — Stocquelet, conseiller municipal à Trélon ; — Dereux, propriétaire au Quesnoy ; — Beaumont-Lobez, banquier à Avesnes ; — Marsy, Adolphe, pharmacien à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery, membre du conseil d'arrondissement à Cambrai ; — Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai ; — Cousin-Humbert, propriétaire au Cateau ; — Éraux-Chantreuil, marchand de draps au Cateau ; — Jules Sartiaux, propriétaire au Cateau.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Mellez, négociant à Douai ; — Wautiez, vérificateur des poids et mesures à Douai ; — Demarquette, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris, à Douai ; — Boutique, Ladislas, avoué près le tribunal civil, à Douai ; — Tréca-Leleu, propriétaire à Douai ; — Imbert de la Phalecque, avocat à Douai ; — Théron, propriétaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetre, curé-doyen de Saint-Éloi à Dunkerque ; — Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce à Dunkerque ; — B.

Morel, conseiller municipal à Dunkerque ;—Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance, à Dunkerque ;—Menneboo, docteur en médecine à Dunkerque ;— Demeunynck, docteur en médecine à Bourbourg ; — Lebleu, Adolphe, docteur en médecine, conseiller municipal à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Béhaghel, Louis, membre du conseil général à Bailleul ; — De Gruson, Benjamin, membre du conseil général à Merville ; — Yon-Hadou, ancien négociant ; — De Block, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lemer, maire à Bruille-Saint-Amand ;— Deslinsel, maire à Denain ;—Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes; —Collet, avocat à Valenciennes ;—Paillard père, ancien notaire à Valenciennes ;— Dugimont, ancien juge-de paix à Valenciennes ; — Mention, maire à Condé ; — Renard, membre du conseil général à Fresnes ; — Baligand, percepteur à Mortagne ; — Didier, avocat à Valenciennes ;—Desespringalle, membre du conseil général, à St.-Amand ; — Bouchez, conseiller d'arrondissement, à Bouchain ; — Bruneau, percepteur à Thivencelles ;—Mocq, ancien maire à Lourches ; — Collet, propriétaire à Haspres ; — Caudron, médecin à Condé ;— Cavrois, propriétaire à Valenciennes ; — Deslinsel, propriétaire à Onnaing ; — Cheval, propriétaire à Étreux.

BANQUE DE FRANCE. — COMPTOIR DE LILLE

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Administrateurs, MM. Bernard, Henri ; — Champon-Dubois ; — Cordonnier, Fidèle ; — Cuvelier, Henri ; — Heurté, Victor ; — Huet-Colombier ; — Rouzé, Th., ✻ ; — Sauvaige-Fretin ; — Verstraete, Emile.

Censeurs, MM. Charvet-Barrois ;--Decroix, Jules;—Pollet, Louis.

Directeur, M. Ch. Verley, ✻.

COMPTOIR DE VALENCIENNES.

Administrateurs, MM. Delacenne-Lelièvre ; — Dupont ; — Lefebvre ; — Dècle ; — Hollande ; — Ewbanck ; — Carlier-Mathieu.

Censeurs, MM. Canonne, Théodore ; — Lebret ; — Blanquet.

Directeur, M. Delcourt-Dubois.

Caissier, M. Gras ; — *Contrôleur*, M. Véron ; — *Comptable*, M. Honoré.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Un décret du 7 mars 1848 a autorisé l'établissement d'un comptoir national d'escompte dans la ville de Lille.

Directeur, M. Th. Rouzé, ✻.
Sous-directeur, M. Th. Kiener.
Caissier, M. Ph. Dathis.
Administrateurs, MM. H. Bernard; — Bigo, ✻, délégué du conseil municipal de Lille; — Carpentier-Danniaux; — Champon-Dubois; — Catel-Beghin; — Jules Decroix; — Descat-Leleux; — Mionnet; — Grandel-Parvillez; — Hazard; — Th. Herlin; — Huet-Colombier; — Honnorat; — Fréd. Kuhlmann, ✻; — Noyelle.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.
MM. Vandercolme, *syndic*; — Sergent, 1.er *adjoint*; — Plaideau, Numa, 2.e *adjoint secrétaire*; — Debaecker; — Cauwin fils; — Sapelier, Symphorien; — Leroy; — Cailliez; — Salomez; — Souville-Vital; — Waguet; — Sapelier, Henri.

BOURSE DE LILLE.

MM. Durieux, *syndic*; — C.e Verbiest, 1.er *adjoint*; — Duquesnoy, 2.e *adjoint*; — Dupuis; — Emile Liagre.
— Il y a en outre dix courtiers de commerce.
— MM. Cocural-Dorcy, *syndic*; — Salembier, 1.er *adjoint*; — Helley, 2.e *adjoint*; — L. Roland; — C. Coquelle; — Degeuser; — Colle; — Ch. Blancho; — Brocvelle; — Desmyttère.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.
MM. Choquet; — Barré-Bris; — N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir six agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier ; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche, au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et, au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

ASPECT.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschèpe, le Mont-Noir, le

Mont-de-Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre ; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Écouvé et le Mont-de-Wervicq ; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département ; la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel ; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est silonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes ; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

VALLÉES. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables ; les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur ; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres largeur et de 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Écaillon ; longueur, 24,000 mètres ; largeur, 400 à 1,000 mètres ; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres ; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre

importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1) ;

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlemont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, se Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort partement à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Bel-, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, dé.

Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondis-t d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Se-ble rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à ès., à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut à Denain.

Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans ut, à Valenciennes.

Écaillon, qui sort d'un étang à l'entrée de la même forêt, et se ussi dans l'Escaut au-dessus de Valenciennes.

Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landre-à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du dé-ent à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la

Bassuyau, petite rivière qui doit son origne à des sources jail-es dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la au-dessous du premier moulin de Montay.

Lesdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le rd'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le t.

Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes se jette dans la Selle.

Erclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites s à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, a la hauteur du Camp-iar.

Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement nes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-ge, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à es.

Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, tte aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

SSEAUX. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, s principaux sont :

Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans rre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

MARAIS. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares, dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics ;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 5 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vall

de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est l'effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court ; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier; celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE

Le département se compose de 662 commmunes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Voici le tableau de la composition de ces arrondissements.

DÉSIGNATION des arrondissem.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondiss.t	POPULATIO[N] par canton.	par arro[ndiss.]
			hect. ares.	hect. ares.		
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75		16200	
	Bourbourg	13	14081 41		13270	
	Dunkerque (Est)	7	6713 »		19739	
	Dunkerque (Ouest)	4	4715 28	72160 32	18574	105
	Gravelines	4	6942 93		8136	
	Hondschoote	8	13638 58		14036	
	Wormhoudt	10	14109 37		15486	
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75		14869	
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07		13646	
	Cassel	13	11758 81		14758	
	Hazebrouck (Nord)	10	12530 25	69320 07	14321	104
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26		13369	
	Merville	5	8272 95		19103	
	Steenvoorde	9	11992 88		14443	
Lille.	Armentières	7	6277 76		18664	
	Bassée (La)	11	7009 86		14450	
	Cysoing	14	9617 23		18441	
	Haubourdin	16	8730 67		21803	
	Lannoy	16	7878 85		22965	
	Lille. Nord-Est	3	1572 57		23356	
	Lille. Centre	2	285 12		20030	
	Lille. Sud-Est	3	1216 79	87438 78	21733	371
	Lille. Sud-Ouest	3	1151 35		30052	
	Lille. Ouest	4	2967 90		22353	
	Pont-à-Marcq	15	11645 05		17515	
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81		17114	
	Roubaix	4	3780 79		47946	
	Seclin	16	9487 21		20682	
	Tourcoing-Nord	5	6222 67		26331	
	Tourcoing-Sud	4	3097 15		27721	
Cambrai.	Cambrai (Est)	14	8896 01		21002	
	Cambrai (Ouest)	17	7901 64		23450	
	Carnières	16	10149 »		22680	
	Càteau (Le)	17	15925 96	89260 33	30017	17
	Clary	17	13672 02		27727	
	Marcoing	20	19942 95		23577	
	Solesmes	17	12772 64		25 92	
Avesnes.	Avesnes (Nord)	14	12965 76		11839	
	Avesnes (Sud)	12	15119 07		13298	
	Bavai	18	1 725 15		14619	
	Berlaimont	14	8747 66		9371	
	Landrecies	10	11467 93	139723 24	15475	145
	Maubeuge	15	20829 69		24997	
	Quesnoy (Est)	14	18023 75		14208	
	Quesnoy (Ouest)	27	7983 49		13613	
	Solre-le-Château	16	13490 39		10679	
	Trélon	13	18370 35		16941	

DÉSIGNATION			Nombre de communes	SUPERFICIE		POPULATION.	
des arrondissem.	des cantons.			par canton.	par arrondiss.t	par canton.	par arrond.t
				hect. ares.	hect. ares.		
Douai.	Arleux		15	8573 20	47205 85	12776	101109
	Douai.	Nord	6	5956 85		17661	
		Sud	10	5787 66		17272	
		Ouest	11	6345 55		16308	
	Marchiennes		15	10279 81		18696	
	Orchies		9	10262 78		18396	
Valenciennes.	Amand St.-(R.-G.)		10	11246 04	62978 29	15116	156779
	Amand St.-(R.-D.)		8	5860 92		19186	
	Bouchain		21	14227 19		33622	
	Condé		10	8346 21		22439	
	Valenciennes	Nord	8	6735 36		23007	
		Est	10	8002 29		21668	
		Sud	14	8560 28		21741	
			662	568086 88	568086 88	1158285	1158285

Parmi les 662 communes du département, on compte 34 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 3.e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; ville d'industrie et de commerce. — Population : 75,795 habitants. = Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 34,698 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 29,080 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille, ville d'industrie. — Population : 27,615 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-prefecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée ; avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kilomètres. — Population : 23,263 habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille 59 kilom. — Population, 21,344 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; place fortifiée. — Population; 20,528 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons: ville ouverte. — Population : 10,078 habitants. — Distance de Lille ; 29 kilomètres.

SAINT-AMAND. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille ; ville ouverte. — Population : 9527 habitants.

ARMENTIÈRES. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 8,840 habitants.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 8.233 habitants.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7953 habitants.

MAUBEUGE. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,719 âmes. — Distance de Lille : 84 kilom.

ESTAIRES. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,863 âmes.

MERVILLE. Ville ouverte ; 5,954 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

BERGUES. Chef-lieu de canton, à 69 kilomètres de Lille, place fortifiée. — population : 5,968 habitants.

GRAVELINES. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,678 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

COMINES. Ville ouverte, à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,298 âmes.

CONDÉ. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,110 habitants.

CASSEL. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,334 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

LANDRECIES. Chef-lieu de canton, place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,984 habitants.

HONDSCHOOTE. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,800 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,776 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Population : 3,531 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

ORCHIES. Chef-lieu de canton, à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,508 habitants.

LA GORGUE. Ville ouverte, à 31 kilomètres de Lille. — Population 3,293 âmes.

SECLIN. Ville ouverte ; de 3,240 habitants ; 11 kilom. de Lille.

MARCHIENNES. Ville ouverte ; chef lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 3,047 habitants.

LA BASSÉE. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,755 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

BOURBOURG. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,528 âmes.

BAVAI. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,635.

LANNOY Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1.530 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,577 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

MORTAGNE. Ville ouverte, à 45 kilomètres de Lille.—Population : 1,152 habitants.

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	»	hect.
— de collines	158,087	
— de plaines et de vallons	410,000	
	568,087	

Sol riche de terreau	57,000	hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800	
Sol de craie ou calcaire	84,136	
— de gravier	1,550	
— pierreux	55,600	
— sablonneux	28.600	
— argileux	299,120	
— limoneux ou marécageux	34,281	
— de différentes sortes	»	
	568,087	

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour	359,793	hect.
Prés	95,833	
Bois	35,827	
Vergers, pépinières et jardins	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irirga^on	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses	3,731	
Superficie des propriétés bâties	4,652	
Routes, chemins ; places publiques, rues, etc.	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
Total	568,087	

Nos d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.
1	Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	692	5185	2845
2	Abscon.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1464	9133	808
3	Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre le-Chât.	378	2177	1214
4	Aix.	D.	Orchies	Orchies.	996	6464	3104
5	Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	911	5302	2379
6	Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	620	2898	13 4
7	Amfroipret.	A.	Bavay.	Bavai.	337	1240	585
8	Aubiers.	D.	Douai-N	Douai.	421	2003	437
9	Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	3057	13342	3248
10	Annappes.	L.	Lannoy.	Lille.	1962	12806	3937
11	Anneux.	C.	Marcoing.	Masnières.	453	4169	1817
12	Annœullin.	L.	Seclin.	Carvin.	3405	15959	7072
13	Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	3066	13413	488
14	Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	496	2505	1127
15	Anzin.	V.	Valencienn.-N.	Bureau	5006	30906	811
16	Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	1557	13613	5861
17	Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	850	7397	1373
18	Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	Bergues.	291	3756	584
19	Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	8840	53857	15341
20	Arnèke.	H.	Cassel.	Cassel.	1428	104[illegible]1	4234
21	Artres.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	804	6582	3273
22	Ascq.	L.	Lannoy.	Lille.	1790	9692	3155
23	Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	152	1288	708
24	Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à Marcq.	916	5968	2640
25	Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	439	3063	350
26	Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	1476	9687	4104
27	Aubers.	L.	La Bassée.	Fournes.	1766	8163	2822
28	Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	1066	4659	414
29	Aubry.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	950	4737	2439
30	Auby.	D.	Douai-O.	Douai.	1092	7921	346
31	Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	1654	9175	2477
32	Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	252	1414	775
33	Audignies.	A.	Bavay.	Bavai.	177	1789	503
34	Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1500	8215	5320
35	Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	322	4374	844
36	Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1764	14346	5493
37	Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	1024	8464	2426
38	Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	3776	26824	5425
39	Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1611	9331	3428
40	Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	2785	7639	6962
41	Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	476	4624	2137
42	Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	245	2811	351
43	Bachant.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	824	5660	1565
44	Bachy.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1000	4921	2831
45	Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	10078	64343	23370

(1) Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes commun centimes généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le

ison cipal ibution (2). 1852	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
4074	Lesne.	Germe.	De'eforge.	Derquenne.	1
6415	Coez fils.	Gullemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	2
1916	Hersoy.	Petit.	Thévenin.	Pavot.	3
5046	Quique.	Bouly.	Ghesquier.	Delannoy.	4
3612	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	5
2097	Dauchy.	Joly.	Delebecque.	Lacoste.	6
835	Bouchez.	Carlier.	Calliez.	Carton.	7
1503	Gullemot.	Dupuis.	N.....	Dislere.	8
706	Lanvin	Dubois, J. Leroy.	Lecocq	Desuede.	9
9192	Dela Girennerie ✲	Dutronquoy.	Gabide.	Delcour.	10
3358	Panien.	Goubet.	Cacan.	Moland.	11
8703	Couvreur.	Mauroy. Denoullet.	Laurent.	L Panckoucke.	12
7810	Bernaille.	Martin , Hardy.	Balligand.	Staincq.	13
1688	Clerbaux.	Dufay.	Bonduelle.	Dumesnil.	14
12406	Mathieu.	Delzant. Désert.	Delattre.	Fiévet.	15
2816	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	Foult.	16
5430	Hilst.	Wemacre père.	Barbier.	Faveau.	17
3166	Mahieu.	Demeersseman.	V. Armbouts-C.	Cuvelier.	18
17836	Dansette.	Delebois Bayart.	Cateaux	Cerf.	19
7931	Barbier.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie	20
4754	Guéry.	Monchau.	Fromont.	Fromont.	21
5509	Pille.	Castelain.	Dillies.	Delcourt.	22
986	Labbé.	Brasseur.	Delecourt.	Quiévy.	23
4064	Roger.	Lefebvre.	Demarescaux.	Accard.	24
1790	Cochon.	Maniez.	Legr nd.	Duquenne.	25
6738	Buisset.	Goguillon.	Lefranc.	Desuede.	26
5260	Adam.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	27
3060	Carpentier.	Legrand.	Legrand.	Perret.	28
3344	Quintin de Kerca-	Maillard.	Collet.	Fiévet.	29
6153	Moguez. dio. ✲	Dubois.	Jacquart.	Locoge.	30
6450	Deledeuille.	Martin.	Apourcheaux.	Leroy.	31
1099	Nicolas.	Meresse.	V. Inchy.	Brachelet.	32
1497	Hennet.	Jomart.	V. Bavai.	Crapez.	33
5269	Leduc.	Ottelart.	Dervaux.	Fromont.	34
2876	Rousseau.	Muller.	V. Aymeries.	Hennet.	35
10536	Des Rotours, ✲.	Jacquart	Barbieux.	Accard.	36
5607	Prangère.	Bucquoy. Flament.	Delimal.	Lambert.	37
8784	Fauquet.	Maurice.	Denis.	Lambert.	38
6789	Depinoy.	Deladerrière.	Fleurquin.	Dumelz.	39
4382	Derieux.	Wallez; Bury-Macq.	Joly.	Millet-Tellier.	40
3865	Tell er.	Delcroix.	Deligne.	Maréchal.	41
2359	Bertrand.	Bigands	Leblon.	Hennet.	42
4226	Dolet.	Louvrier.	Lécuyer.	Hennet.	43
3283	Huin.	Mathon.	Darras.	N.....	44
[illegible]	Cortyl. B.	Demersseman.	Reumaux, Becquaer	Decoussemacker.	45

(2) termes de l'art. 2 de la loi de finances du 17 août 1835, le principal de la contribution fon- aque commune s'accroît ou diminue en raison des constructions ou des démolitions de usines. Les chiffres de ces deux colonnes font connaître le résultat des augment[illegible] *tions survenues dans le nombre* ou dans l'importance des propriétés bâties dep *le cette loi.*

Nos. d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1852.
46	Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	1943	10419	5448	19500 86
47	Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	318	2119	258	3098 23
48	Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	Wormhoudt.	1126	8854	3-44	15665 21
49	Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	808	3476	2543	7225 72
50	Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	520	2849	3231	7154 44
51	Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	976	4789	2005	8418 77
52	Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	377	4797	1439	7853 61
53	Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1151	6020	1367	9414 53
54	Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	1233	6712	715	9406 58
55	Bavay.	A.	Bavay.	Bureau.	1635	12073	1440	17288 63
56	Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	970	6379	3068	11644 22
57	Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1299	7817	3548	14110 32
58	Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	762	4485	1707	7731 14
59	Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1232	6:66	1401	10186 75
60	Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	800	3060	1333	5455 59
61	Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	430	1179	1165	2-95 84
62	Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	565	3609	1662	6555 85
63	Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	337	1949	1295	3945 38
64	Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	1051	4124	2255	7744 28
65	Bellaing	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	426	3241	692	5017 6
66	Bellignies.	A.	Bavai.	Bavay.	777	4832	2038	8478 78
67	Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	210	1468	1028	3044 3
68	Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	5968	48444	7584	71822 6
69	Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	2353	15490	6662	27323 2
70	Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1261	5704	687	8343 6
71	Bermeries.	A.	Bavai.	Bavay.	411	3224	1076	5436 7
72	Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1752	10516	4752	18887 26
73	Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	194	1628	517	2708 7
74	Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	589	3666	2442	7444 1
75	Bertry.	C.	Clary.	Clary.	2331	5952	5331	12437 7
76	Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	1236	5192	3756	10908 4
77	Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	205	2363	1338	4513 3
78	Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	337	2453	901	4201 9
79	Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	534	4-61	1418	7-43 8
80	Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	1128	5578	2218	9725 6
81	Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	1972	11044	3704	18667 55
82	Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	1073	4261	3069	8886 7
83	Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	505	8274	1442	12482 78
84	Bissezeele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	441	2725	1840	5544 4
85	Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	1737	11995	6942	21225 0
86	Blécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	445	3345	2647	7203 6
87	Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1985	8-22	4756	16587 2
88	Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	986	6049	2840	11080 9
89	Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	1769	13870	6170	24785 0
o	Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing	3028	18134	10169	[illegible] 8

mparaison principal contribution oncière.		NOMS DES				N.os d'ordre.
6.	1832.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
95	6788	Salembier.	Maes.	Deberckem.	Dumesnil.	46
73	1547	Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Bultez.	Delannoy.	47
10	6880	Outters.	Verriele.	Vanneufville.	Dubus.	48
41	2212	Chopin.	Lesne.	Delemer.	Legrand.	49
18	2148	Thery.	Bernard.	Ployart.	Decquenne.	50
45	2904	Bricout.	Bancourt.	V. Banteux.	Legrand.	51
79	3810	Ringuet.	Blanchart.	V. Avesnes.	Lambert.	52
91	4034	Boy.	Boez.	Duburcq.	Piérart.	53
24	2977	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	54
31	4862	Coulnon.	Marchand.	Lemaire.	Crapez.	55
99	4613	Baelen.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	56
82	6234	Leblond-Druon	Lemes François.	Berçker.	Lempereur.	57
49	3233	Delesalle.	Desbounets.	Delfortrie.	Pivion.	58
03	4401	Trampont.	Cochet.	Bracq.	François.	59
59	1993	Mazières.	Dricot.	V. Inchy.	Brachelet.	60
57	604	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lamour.	Gaffet.	61
80	2791	Baudry.	Denis.	Mulle.	Estassin.	62
41	1466	Plancq.	Berlemont.	N.....	George.	63
43	2137	Senez.	Balembois.	V.Font.-au-Pir.	Hodin.	64
33	2373	Lengrand.	Dupont.	M scaux.	Parent.	65
62	3081	Prévost.	Massart.	Jourdain.	Carton.	66
61	1059	Bever.	Hanze.	Anselet.	George.	67
74	14234	Delaroière.	Mouveau. Pluvier.	Delautre.	Herwyn.	68
29	9305	Paul.	Baudez.	Legrand.	Hennet.	69
01	3891	Richard.	Regnault.	Griffon.	Debaillencourt	70
83	2639	Glineur.	Carlier	V. Amfroipret.	Carton.	71
06	7335	Levaillant.	Mornave.	Boulogne.	Chardot.	72
91	1301	Derbaix.	Wattremez	V. Villers-sire-N.	Deroubaix.	73
48	2608	David.	Delfly.	Vermersch.	Lecœuche.	74
54	2916	Lansiaux.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	75
50	3465	Bricout.	Bracq.	Dauverchain.	Brachelet.	76
84	1979	Lemaire.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Deroubaix.	77
94	1914	Demarbaix.	Reumont.	Bulteau.	Carton.	78
08	3390	N...	Deremmes.	V.Sars-Poteries	Hovelt.	79
83	3613	Raa.	Leclainche.	Prévost.	Fiévet.	80
231	7734	Bleuzet-Pinte.	Fontenier,	Comond.	Delannoy.	81
800	3068	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulinguiez.	Joveneau.	82
93	7239	Mazemaecker.	David.	Walbron.	Chardot.	83
84	2168	Caeuens.	Paresy.	Knockaert.	Chardot.	84
88	9646	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.	Alavoine.	85
715	2439	Rousseau.	Lesne.	Malvoisin.	Decquenne.	86
747	6188	Decanter.	Delfly	Damman.	Lecœuche.	87
84	4331	Demaret.	Delattre.	Minne.	De St.-Mars.	88
86	10107	Villette.	Deleponve.	Leturgie.	Lancel.	89
580	11286	De Bosquiel.	Lebrun, Destombe.	Leignel.	Delsart.	90

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1852.
91	Borre.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	770	4897	3499	10065 69
92	Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	1577	18075	1545	25332 74
93	Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	430	5394	1474	8718 31
94	Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	2336	22924	4161	34738 13
95	Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	2528	17434	5312	28346 46
96	Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1213	6132	2476	10689 9
97	Boursies.	C.	Marcoing.	Masnières.	818	6595	3169	12036 9
98	Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	1860	9489	3825	16625 9
99	Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1839	7824	3744	14329 3
100	Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	591	4087	987	6442 8
101	Bousignies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	283	2612	331	3848 7
102	Boussières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	251	2021	253	2960 7
103	Boussières.	C.	Carnières.	Cambrai.	856	3774	4415	9621 1
104	Boussois.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	426	3480	1309	6005 9
105	Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1976	9272	3776	16300 7
106	Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing.	775	2985	1563	5571 3
107	Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	843	4101	3037	11212 1
108	Brillon.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	702	3845	754	5928 9
109	Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	937	6643	1777	10711 0
110	Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	350	2918	2196	6162
111	Bruay.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	2463	12378	2269	18737 2
112	Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	762	4428	1337	7322 3
113	Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r.d.	Saint Amand.	2240	9991	3723	17108 3
114	Brunémont.	D.	Arleux.	Douai.	561	2320	281	3402 4
115	Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	385	2052	1011	3784 8
116	Bugnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	770	6614	1000	3773 9
117	Busigny.	C.	Clary.	Clary.	2788	10103	9198	23016 0
118	Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	844	5375	2543	9799 8
119	Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	1710	10514	7581	21844 8
120	Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	805	5814	1456	9307 7
121	Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	21344	94855	2522	126956 6
						101930	2375	134414 7
122	Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	928	7647	3691	14019 5
123	Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1459	6916	2319	12593 6
124	Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	685	6292	5512	14018 8
125	Cantin.	D.	Arleux.	Douai.	864	11695	3589	19110 2
126	Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	341	3231	668	4961 0
127	Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	255	2184	1417	4366 9
128	Cappelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	1511	8591	3786	15319 2
129	Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	1153	10798	1413	15842 6
130	Carnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	1495	8405	4585	14871 7
131	Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	391	2571	1616	5089 0
132	Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	1856	14035	4534	23448
133	Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	4334	26876	2975	38440 3
134	Câtillon.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	2640	18259	7739	32235 4

aison cipal ribution re. 1832.	NOMS DES				N.os d'ordre.
	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
3584	Vanneufville.	Soots.	Cappelaere.	G. Leclercq.	91
11284	Regnier.	Depres.	Grau.	Minne.	92
4513	Baudry.	Flament.	Sauvet.	Estassin.	93
19000	Waguet.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Bevenot.	94
5421	Demeunyuck	Deschodt.	Cadet.	Bevenot.	95
4028	Foutry.	Lefebvre.	Lothé.	N ..	96
4928	Deleau.	Marcheux.	Malaquin.	Foulon.	97
5424	Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Duez.	Thurin.	98
5642	Pruvot.	Dumont.	Bourgeois.	Descamps.	99
2779	Grillon.	Henry.	Herbonnez.	Pavot.	100
2235	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.	Rennuit.	101
1692	Lespillette.	Stiévenard.	Boitiaux.	Renau.	102
2584	Senez.	Villain	Detourmignies.	Millet-Telliez.	103
2875	Badard.	Guillaume.	Delecourt.	Lebrun.	104
6629	Marescaux.	Fontenier.	Valles	Lacoste.	105
1985	Desmarenaux.	Brodin.	R. get.	N...	106
4178	Pety.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.	Joveneau.	107
2428	Remy.	Lecœuvre.	Cauderlier.	Rennuit.	108
5123	Stevenoot.	Adriansen.	Capèle.	Royaux.	109
2230	Pecro.	Cloet.	Verhaeghe.	Lancel.	110
8288	Hautecœur.	Deltombe.	Dauchy.	Dechertemps.	111
3304	Lesage.	Defontaine.	Quéva.	Tailliart.	112
6321	Lemer.	André.	Demaret.	Baligand.	113
1435	Lelercq.	Leconte,	Defief.	Foult.	114
1538	Crasquin.	Lernoud.	Lavechin.	François.	115
5055	Ladrierre.	Liefquin.	Bussière.	Perret.	116
6564	Chalenton.	Wiart. Mortier-Pecqueux	Crépin.	Maubee.	117
3923	Barbier.	Couche.	Cavry.	Campagnie.	118
7084	E. Savaete.	F. Savaete.	Goris.	Boidin.	119
4550	Lefebvre.	Dehaussy.	Crauck.	Maréchal.	120
61983	Petit-Courtin.	Queulain, Bouly.	Desrousseaux, Piquet.	Dukermont. A. Delesalle.	121
5892	Hennart.	Babeur.	Va. daele.	L. Panckoucke.	122
4614	De Brigode. ✲	Crétin.	Rémi.	Dumesnil.	123
4470	Panien.	Bocquet.	Ficheux.	Moland.	124
8943	Guilbert.	Tantart.	Douay.	Foult.	125
2521	Macarez.	Fontaine.	V. Escarmain.	Deballlencourt.	126
1545	Pollet.	Denoyelles	V. Lomme.	Bonnet fils.	127
5855	Druon.	Maigret.	Galand.	Delannoy.	128
8991	Bauraet.	Lysensoone.	Bogaert.	Vanwormhout, ✲	129
5557	Telliez.	Bricout.	Lansel.	François.	130
1882	Desprez.	Ledoux.	Hens.	L. Panckoucke.	131
10818	Hulin.	Vitrant. [Chevalier.	Duhem.	Estassin.	132
2045	Desmyttère.	Dehandschoewercker ;	Arnould.	Merchier.	133
2241	Marchant.	Longuet. Paternotte.	Bécar.	Leblond.	134

Nos d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.
1	Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	622	5185	2845
2	Abscon.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1464	9133	808
3	Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre le-Chât.	378	2177	1224
4	Aix.	D.	Orchies	Orchies.	996	6464	3104
5	Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	911	5302	2349
6	Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	620	2898	13 4
7	Amfroipret.	A.	Bavay.	Bavai.	337	1240	585
8	Auhiers.	D.	Douai-N	Douai.	421	2003	437
9	Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	3057	13342	3248
10	Annappes.	L.	Lannoy.	Lille.	1962	12806	3937
11	Anneux.	C.	Marcoing.	Masnières.	453	4169	1817
12	Annœullin.	L.	Seclin.	Carvin.	3405	15959	7072
13	Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	3066	13463	488
14	Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	456	2505	1127
15	Anzin.	V.	Valencienn.-N.	Bureau	5006	30906	811
16	Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	1557	13613	5861
17	Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	850	7397	1373
18	Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	Bergues.	291	3756	584
19	Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	8840	53857	15341
20	Arnèke.	H.	Cassel.	Cassel.	1428	104[illegible]1	4234
21	Artres.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	804	6582	3273
22	Ascq.	L.	Lannoy.	Lille.	1790	9692	3155
23	Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	152	1288	708
24	Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à Marcq.	916	5968	2640
25	Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	439	3063	350
26	Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	1476	9687	4104
27	Aubers.	L.	La Bassée.	Fournes.	1766	8163	2822
28	Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	1066	4659	414
29	Aubry.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	950	4737	2439
30	Auby.	D.	Douai-O.	Douai.	1092	7921	346
31	Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	1654	9175	2477
32	Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	252	1414	775
33	Audignies.	A.	Bavay.	Bavai.	177	1729	503
34	Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1500	8215	5320
35	Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	322	4374	844
36	Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1764	14346	5493
37	Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	1024	8464	2426
38	Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	3776	26824	5425
39	Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1611	933[illegible]	3428
40	Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	2785	7639	6962
41	Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	476	4624	2137
42	Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	245	2811	351
43	Bachant.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	824	5660	1565
44	Bachy.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1000	4921	2831
45	Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	10078	64343	[illegible]

(1) Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes communaux, centimes généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le

...ison ...ipal ...ibution (2). 1852.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
4074	Lesne.	Germe.	Deleforge.	Derquenne.	1
6415	Coez fils.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	2
1916	Hersoy.	Petit.	Thévenin.	Favot.	3
5046	Quique.	Bouly.	Ghesquier.	Delannoy.	4
3612	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	5
2097	Dauchy.	Joly.	Delebecque.	Lacoste.	6
835	Bouchez.	Carlier.	Cailliez.	Caston.	7
1503	Guillemot.	Dupuis.	N.....	Dislere.	8
706	Lanvin	Dubois, J. Leroy.	Lecocq	Desnede.	9
9192	De la Girennerie ✻	Dutronquoy.	Gabide.	Delcour.	10
3358	Panien.	Goubet.	Caran.	Moland.	11
8703	Couvreur.	Mauroy. Denoullet.	Laurent.	L Panckoucke.	12
7810	Bernaille.	Martin, Hardy.	Balligand.	Staincq.	13
1688	Clerbaux.	Dufay.	Bonduelle.	Dumesnil.	14
12406	Mathieu.	Delzant. Désert.	Delattre.	Fiévet.	15
2816	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	Foult.	16
5430	Hilst.	Wemaere père.	Barbier.	Faveau.	17
3166	Mahieu.	Demeersseman.	V. Armbouts-C.	Cuvelier.	18
17836	Dansette.	Delebois Bayart.	Cateaux	Cerf.	19
7931	Barbier.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie	20
4754	Guéry.	Monchau.	Fromont.	Fromont.	21
5509	Pille.	Castelain.	Dillies.	Delcourt.	22
986	Labbé.	Brasseur.	Delecourt.	Quiévy.	23
4064	Roger.	Lefebvre.	Demarescaux	Accard.	24
1790	Cochon.	Maniez.	Legrand.	Duquenne.	25
6738	Buisset.	Goguillon.	Lefranc.	Desnede.	26
5260	Adam.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	27
3060	Carpentier.	Legrand.	Legrand.	Perret.	28
3344	Quintin de Kercamoguez. dio. ✻	Maillard.	Collet.	Fiévet.	29
6153		Dubois.	Jacquart.	Locoge.	30
6440	Deledeuille.	Martin.	Apourcheaux.	Leroy.	31
1099	Nicolas.	Meresse.	V. Inchy.	Brachelet.	32
1497	Hennet.	Jomart.	V. Bavai.	Crapez.	33
5269	Leduc.	Otlelait.	Dervaux.	Fromont.	34
2876	Rousseau.	Muller.	V. Aymeries.	Hennet.	35
0536	Des Rotours, ✻.	Jacquart	Barbieux.	Accard.	36
5607	Praugère.	Bucquoy. Flament.	Delimal.	Lambert.	37
8784	Fauquet.	Maurice.	Denis.	Lambert.	38
6789	Depinoy.	Deladerrière.	Fleurquin.	Dumelz.	39
4382	Derieux.	Wallez; Bury-Macq.	Joly.	Millet-Tellier.	40
3865	Tellier.	Delcroix.	Deligne.	Maréchal.	41
2359	Bertrand.	Bigands	Leblon.	Hennet.	42
4226	Dolet.	Louvrier.	Lécuyer.	Hennet.	43
3283	Huin.	Mathon.	Darras.	N.....	44
[illegible]	Cortyl. B.	Demersseman.	Reumaux, Pasquier	Decoussemacker.	45

...termes de l'art. 2 de la loi de finances du 17 août 1835, le principal de la contribution fon... ...aque commune s'accroît ou diminue en raison des constructions ou des démolitions de ...usines. Les chiffres de ces deux colonnes font connaître le résultat des augmentations ...tions *survenues dans le nombre* ou dans l'importance des propriétés bâties depuis la mi... ...de *cette loi*.

N.os l'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851	Principal des quatre contributions directes pour 1852	Montant des centimes communaux	TOTAUX des contribut.s directes pour 1852.
179	Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	29080	111614 112064	3378 3362	157342 94 157546 84
180	Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	720	5407	1628	8914 40
181	Écaillon.	D.	Douai-S.	Douai.	683	4608	2281	8519 01
182	Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	184	809	670	1778 92
183	Éclaibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	331	1986	744	3407 86
184	Écuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	172	1483	1001	3016 90
185	Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1188	8422	2583	13956 80
186	Élincourt.	C.	Clary.	Clary.	1626	5004	5155	12125 93
187	Élesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	527	3885	781	5988 19
188	Émerchicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	86	3943	447	5709 39
189	Emmerin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	1400	5195	362	7307 53
190	Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1685	7161	3797	13365 94
191	Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	331	1520	1371	3436 61
192	Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	1658	10103	3679	17260 66
193	Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1646	9958	4919	18378 21
194	Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	903	7421	696	10600 04
195	Erchin.	D.	Arleux.	Douai.	500	4555	2208	8363 82
196	Éringhem.	Dk.	Bergues.	Bergues.	704	6545	1446	10224 06
197	Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	224	1560	1340	3466 75
198	Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	2194	14065	5173	24146 79
199	Erre.	D.	Marchiennes.	Douai.	1097	5201	375	7343 15
200	Escarmain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1159	5362	2345	9597 23
201	Escaudain	V.	Bouchain.	Denain.	2028	11957	2867	18750 33
202	Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	1677	7901	696	11234 26
203	Escaupont.	V.	Condé.	Condé.	897	5987	247	8247 30
204	Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	253	1695	962	3248 30
205	Esnes.	C.	Clary.	Clary.	1449	8253	3162	14305 88
206	Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	2015	12070	5860	22091 91
207	Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	576	5513	685	8059 70
208	Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	Wazemmes	3127	27285	1295	36706 35
209	Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	6863	38223	10997	62103 46
21	Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	667	3643	3148	8087 74
211	Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	985	5961	553	8533 41
212	Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	321	2490	695	4025 11
213	Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	2290	20167	13033	40203 82
214	Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	551	6079	2517	10555 58
215	Etrun.	C.	Cambrai E.	Cambrai.	599	2372	1482	4720 13
216	Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	533	2628	2834	6470 51
217	Faches.	L.	Lille-S-E.	Moulins-Lille	2316	9310	5643	18068 51
218	Famars.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	677	6772	2678	11574 65
219	Faumont.	D.	Orchies.	Orchies.	1569	6507	2298	14991 70
220	Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	787	6010	2372	10493 21
221	Féchain.	D.	Arleux.	Douai.	1147	4818	577	7042 41
222	Feignies.	A.	Bavay.	Maubeuge.	1857	12149	5032	21395 [illegible]

…ison …cipal …ibution …re. 1832.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
6788	Salembier.	Macs.	Deberckem.	Dumesnil.	46
1547	Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Bultez.	Delannoy.	47
6880	Outters.	Verriele.	Vanneufville.	Dubus.	48
2212	Chopin.	Lesne.	Delemer.	Legrand.	49
2148	Thery.	Bernard.	Ployart.	Decquenne.	50
2904	Bricout.	Bancourt.	V. Banteux.	Legrand.	51
3810	Ringuet.	Blanchart.	V. Avesnes.	Lambert.	52
4034	Boy.	Boez.	Duburcq.	Piérart.	53
2977	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	54
4862	Coulnon.	Marchand.	Lemaire.	Crapez.	55
4613	Baelen.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	56
6234	Leblond-Druon	Lemes François.	Berçker.	Lempereur.	57
3233	Delesalle.	Desbonnets.	Delfortrie.	Pivion.	58
4401	Trampont.	Cochet.	Bracq.	François.	59
1993	Mazières.	Dricot.	V. Inchy.	Brachelet.	60
604	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lamour.	Gaffet.	61
2791	Baudry.	Denis.	Mulle.	Estassin.	62
1466	Plancq.	Berlemont.	N.....	George.	63
2137	Senez.	Balembois.	V. Font.-au-Pir.	Hodin.	64
2373	Lengrand.	Dupont.	Mescaux.	Parent.	65
3081	Prévost.	Massart.	Jourdain.	Carton.	66
1059	Bever.	Hanze.	Anselet.	George.	67
14234	Delaroière.	Mouveau. Pluvier.	Delautre.	Herwyn.	68
9305	Paul.	Baudez.	Legrand.	Hennet.	69
3791	Richard.	Regnault.	Griffon.	Debaillencourt	70
2639	Glineur.	Carlier	V. Amfroipret.	Carton.	71
7335	Levaillant.	Mornave.	Boulogne.	Chardot.	72
1301	Derbaix.	Wattremez	V. Villers-sire-N.	Deroubaix.	73
2608	David.	Delfly.	Vermersch.	Lecœuche.	74
2916	Lansiaux.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	75
3465	Bricout.	Bracq.	Dauverchain.	Brachelet.	76
1979	Lemaire.	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Deroubaix.	77
2914	Demarbaix.	Beumont.	Bulteau.	Carton.	78
3390	N...	Deremes.	V. Sars-Poteries	Hovelt.	79
3613	Raa.	Leclainche.	Prévost.	Fiévet.	80
7734	Bleuzet-Pinte.	Fontenier,	Comond.	Delannoy.	81
3068	Lemaire-Loconet.	Dupont.	Boulinguiez.	Joveneau.	82
7239	Mazemaecker.	David.	Walbron.	Chardot.	83
2168	Caeuens.	Parcsy.	Knockaert.	Chardot.	84
9646	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.	Alavoine.	85
2439	Rousseau.	Lesne.	Malvoisin.	Decquenne.	86
6188	Decanter.	Delfly	Damman.	Lecœuche.	87
4332	Demaret.	Delattre.	Minne.	De St.-Mars.	88
19407	Villette.	Delepouve.	Leturgie.	Lancel.	89
11286	De Bosquiel.	Lebrun, Destombe.	Leignel.	Delsart.	90

N.os d'ordre	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOT d contr dire pour
223	Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	1752	10964	1300	158
224	Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	1990	8757	335	120
225	Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	653	7385	652	103
226	Féron.	A.	Trélon.	Fournies.	630	5908	1459	93
227	Ferrière-laGrande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1493	10229	1812	151
228	Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	780	3794	928	59
229	Fives.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	3618	27069	8121	435
230	FlaumontetWand.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	402	3174	1827	61
231	Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	2363	14235	5581	244
232	Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	958	7347	1847	117
233	Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	746	4846	2749	93
234	Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	1127	7271	4751	146
235	Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	1860	10409	1884	159
236	Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	3660	21462	2500	308
237	Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes	231	2122	1208	40
238	Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	1341	10418	3233	172
239	Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1081	6545	3628	124
240	Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	1174	5295	2882	100
241	Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	1713	9347	5035	176
242	Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	58	3172	558	34
243	Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	745	2029	622	33
244	Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1673	7247	1945	116
245	Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	3360	19052	501	253
246	Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	1488	11073	2620	173
247	Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	505	4148	508	60
248	Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	2084	14173	6075	251
249	Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	4914	27742	965	374
250	Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	715	3778	1103	61
251	Fressin.	D.	Arleux	Douai.	741	6463	1636	102
252	Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	2072	12915	3573	209
253	Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	1290	6212	3009	114
254	Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	1157	5017	2802	958
255	Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	487	4007	1227	650
256	Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	1858	9231	2254	1466
257	Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	1313	7623	277	1038
258	Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1776	8978	4545	1669
259	Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	930	6143	559	875
260	Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	837	4611	1856	806
261	Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	3093	15998	3533	2480
262	Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	1742	9235	5463	1800
263	Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	915	3754	1735	679
264	Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	2364	10657	5483	1972
265	Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	1292	7950	2431	1315
266	Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	5678	29049	1803	4024
267	Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	397	2490	2109	549

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.os d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
7101	7222	Baudenne.	Sirot.	Becar.	Salomé.	223
4341	5441	Tison.	Leclercq.	Dupont.	Denabrif.	224
4097	5268	Hage.	Coppin.	Becuwe.	Deligny.	225
4967	4446	Moutier.	Hosselet-	Dubot.	Lion.	226
4598	5010	N...	Herbecq.	Legrand.	Lebrun.	227
2278	2014	Jenot.	Goblet.	Locquet.	Lebrun.	228
7543	12337	Richebé.	Lecron, Duthoit.	Vandeville.	Cuvelier père.	229
2304	2253	Dupont.	Flacon.	Hottin.	Lambert.	230
9304	8119	Lepers.	Tesse.	Malfait.	Cuvelier père.	231
5107	6143	Aligard.	Marquette.	Destombes.	Locoge.	232
3831	3234	Solau·	Basquin.	Blondel.	Dumotiez.	233
6742	5088	Vanuxem.	l'eberdt.	Réant.	Lecœuche.	234
7529	7837	Courouble.	Lecœuvre.	Remy.	Baligand.	235
10337	13838	Larose.	Lespagnol, Mouchon	Ducroquet.	Dislère.	236
1763	1686	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semousies.	Hovelt.	237
6708	7533	Belle.	Houssin.	Delattre.	Bonnay.	238
3741	4755	Piérart.	Boucher.	Faidherbe.	Descamps.	239
3737	3729	Decaudin.	Buirette.	Vitoux.	Hodin.	240
6206	6502	Lavalard.	Panien.	Coupé.	Moland.	241
1962	1993	Banse.	Banse.	V. Seranvillers.	Maréchal.	242
748	849	Prouvost.	Roman.	Dubar.	Delcour.	243
3713	5103	Boulogne.	Boulanger.	Dumortier.	Midy.	244
4088	7875	Legrand. ✲	Cocquelet. Staincq	Charles.	Lion.	245
8873	6427	Delefosse.	Waymel.	Vassart.	Delegrange.	246
2499	3134	Tacq.	Gérin.	Ployart.	François.	247
12358	9125	Legourmand.	Delannoy.	Daubresse.	Mantoulet.	248
7090	16301	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffin.	Bruneau.	249
2628	2553	Monscourt.	Devis. [Lenglé.	Quaghebeur.	Duquenne.	250
4821	5070	Lanvin.	Deprez.	Lefebvre.	Perret.	251
10167	9657	Lemesre.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils.	252
6684	4235	Lallemand.	Leuridan.	Delangre.	Delegrange.	253
3956	3369	Dufrenoy.	Minet père.	Derosne.	Delannoy.	254
1989	2556	Cren.	Haux.	V.Louvign.-Q.	Dupont.	255
7957	7157	Mormentyn.	Deswarte.	Poppinck.	Annibert.	256
4079	4587	N...	Leclercq.	Dazin.	Dutil.	257
8865	6414	Devick.	Vermersh.	Delessue.	Debrock.	258
4278	4482	D'heursel.	Delplanque.	Leriche.	Foult.	259
3395	3256	Darche.	Destrée.	Poulet.	Deronbaix.	260
8232	9803	Brasseur.	Lenglet, Lhuissier.	Lambert.	François.	261
7379	6152	MarquantCouvreur	Delebecque.	Jaclin.	Paix.	262
2297	2341	Humblot.	Senet.	Léveillé.	Legrand.	263
5700	5999	Leroy.	Leroy.	Decherf.	Legrand.	264
6129	6405	Codron.	Cabaret. [sel-Pruvost.	Deduyssche.	Cuvelier.	265
9322	14424	Leroy-Angois.	Demarle-Catrice, Vancas-	Bollengies.	Demarle.	266
2833	1935	Libert.	Coppenolle.	V. Bouvines.	Dumesnil.	267

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOT d contr dire pour
268	Guesnain.	D	Douai-Sud.	Douai.	427	4765	2121	85
269	Gussignies	A.	Bavay.	Bavai.	461	2438	965	42
270	Hallennes L-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	568	4438	3624	96
271	Halluin.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	5408	23632	10146	412
272	Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	484	3543	2046	68
273	Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	417	1889	932	34
274	Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	515	4199	1627	72
275	Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	572	3448	1405	60
276	Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	3600	13039	438	177
277	Haspres.	V.	Bouchain.	Bouchain.	3059	13283	1156	187
278	Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	3210	23920	8763	399
279	Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	536	2281	1311	43
280	Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	666	6270	1884	101
281	Haussy.	C.	Solesmes.	Solesmes.	2960	12743	5842	230
282	Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	404	4005	811	63
283	Haumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1428	12551	3305	197
284	Haveluy.	V.	Bouchain.	Denain.	732	3993	1285	66
285	Haverskerque.	H.	Merville.	Saint-Venant.	1563	7509	4443	146
286	Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	480	5180	2663	96
287	Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	7953	50956	15178	833.
288	Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	567	1724.	1022	33
289	Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	1073	5501	214	75
290	Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	1095	5588	2057	94
291	Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy.	2289	13618	4974	230
292	Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	704	3822	964	61
293	Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	3113	11043	450	152
294	Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes.	999	6409	3857	125
295	Hérin.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1027	6117	718	88
296	Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	352	2349	1450	45
297	Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	1838	12850	4985	222
298	Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	446	2144	713	35
299	Holque.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	469	2894	713	46
300	Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	1345	10271	3258	176
301	Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	3800	26378	7218	426
302	Hon-Hergies.	A.	Bavay.	Bavai.	1048	9385	2292	148
303	Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1343	4011	4122	96
304	Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	1553	8850	2214	141
305	Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1277	7362	2413	122
306	Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1088	7787	558	109
307	Houdain.	A.	Bavay.	Bavai.	908	8329	1748	129
308	Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	1455	6689	1405	103
309	Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	2244	14552	8100	276
310	Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1353	8983	2435	145
311	Hoymille.	Dk.	Bergues.	Bergues.	521	5152	2046	89
312	Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	1468	9186	5152	175

Comparaison du principal de la contribution foncière		NOMS DES				N.os d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
3473	3977	Leduc.	Poulet.	Reytier.	Deligny.	268
1721	1615	De Fourmestraulx.	Wibaille.	Dupretz.	Carton.	269
5196	3336	Hochart.	Choquet Dumez.	Becuwe.	Lefevre.	270
8800	11241	Demeestère.	Danset, Ollivier.	Bohem.	Thurin.	271
2533	2796	Cambrai.	Remy.	Boissart.	Foult.	272
1894	1342	Leclercq.	Pollet.	Pionnié.	Denabrif.	273
4363	3365	Pronckaert.	Deman.	Cortyl.	Duvet.	274
2061	2334	Carlier.	Haplencour.	Pouille.	Renau.	275
4902	6863	Lenclud.	Abrassart. Delcroix.	Delesalle.	Rennuit.	276
7667	8301	Morel.	Laurent. Mercier.	Moreau.	Dumetz.	277
6751	9414	Menche.	Dhespel, Buisine.	Dhalluin.	Lefevre.	278
1848	1538	Decaudin.	Lengrand.	Hebert.	Hodin.	279
3223	4172	Mocq.	Lefebvre.	V. Thiant.	Broquet.	280
7831	8746	Tondeur.	Richez, Bisiaux.	Mespelaëre.	Copin.	281
3318	3301	Piérart.	Wéry.	V. Avesnes.	Lambert.	282
5304	7144	Loiseau.	Gillet.	Blanchart.	Renau.	283
2781	3053	Sorreau.	Caron.	Pierchon.	Parent.	284
7997	5125	Dhem.	L. Delangue.	Bourdon.	De Saint-Mars.	285
4453	4269	Dovilez.	Liefquint.	Devied.	Midy.	286
30571	25319	Houcke.	Kien, Thibaut.	Devulder.	Smagghe.	287
679	1020	Drumont.	Vaille.	Denis.	Riquet.	288
3564	3765	Varlez.	Locquet.	Delgorge.	Lebarbier.	289
3807	3454	Odelant.	Salembier.	Vanacker.	Delcourt.	290
9411	8020	Braquaval.	N...	Deltour.	Fiévet.	291
2725	3672	Tribou.	Pavot.	Tartulier.	Derquenne.	292
4898	7575	Defernez	Doffenies, Pouille.	Bocquet.	Guillerand.	293
7186	4758	Chombart.	Riddez.	Canyn.	Baillencourt.	294
2701	3880	Dutemple.	Jonglet.	Defrance.	Pareut.	295
1771	1440	Chrétien.	Bridlance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	296
13763	9496	Heem.	Outters.	Decraemer.	Dubus.	297
1590	1302	Lebrun.	Charlet.	Lelong.	George.	298
1883	2187	Dauchel.	Lardeur.	Deruyne.	Savary.	299
11278	8109	Valckenaere.	Huyghe.	Deblonde.	Deberdt.	300
21649	16227	Delaroière.	Lelieur, Masselis.	Debreyne.	Deroubaix.	301
6456	7024	Lerat.	Marin.	Ficheux.	Crapez.	302
2821	2430	Delplanque.	Afchain Bataille.	Jaclin.	Maubec.	303
7209	5976	Anselin.	Waxin.	Manet.	Legrand.	304
4053	7057	Fardel.	Despret.	Leclercq.	Chalenton.	305
4836	5940	Copin.	Martinache.	François.	Denabrif.	306
6234	6597	Leclercq.	Lebrun.	Dennetières.	Crapez.	307
5660	4668	Parent.	Liénart.	Néauport.	Paix.	308
12406	9576	Briar.	Brame.	Tréboute.	Mantoulet.	309
9194	6896	Muylle.	Martein.	Ruyssen.	Duvet.	310
5371	4052	Dewaele.	Vandenbavière.	V. Bergues.	Demasur.	311
7588	6605	Leroy.	Rigaut	Guermonprez.	Denabrif.	312

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1852.
313	Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1589	5989	3850	11862 19
314	Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	3663	16436	588	22379 20
315	Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	998	6487	2725	11411 26
316	Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	978	6635	570	9305 24
317	Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1028	5533	1067	8493 70
318	Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	1271	8688	3669	15440 18
319	La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	2755	18568	1982	26335 36
320	LaFlamengrie.	A.	Bavay.	Bavai.	340	1522	643	2700 50
321	La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	3293	16875	2986	25587 13
322	La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1069	7924	4786	15499 1
323	Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	1831	7180	655	10334 2
324	La Longueville.	A.	Bavay.	Bavai.	1255	11139	3372	18325 6
325	Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	1219	10908	4310	18928 7
326	LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	1974	13[illegible]01	7765	25180 2
327	Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	811	11065	1399	16068 2
328	Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	2346	13119	6095	23832 4
329	Landrecies.	A	Landrecies.	Bureau.	3984	32194	2764	45265 6
330	La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	383	2205	573	3568 3
331	Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	1535	7280	2780	12307 5
332	Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	584	3936	1014	6290 3
333	Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	619	4977	877	7458 6
334	Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	8233	52558	1494	86397 3
335	Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	2185	16779	3164	25714 2
336	Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	1672	7169	2285	11807 5
337	Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	1527	10756	5818	20340 2
338	Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	689	5265	1489	8563 9
339	Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	2540	8071	5517	16328 7
340	Leffrinckhouchke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	286	2360	1122	4308 1
341	Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	509	2742	1831	5544 8
342	Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	3531	24271	4419	36439 6
343	Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	969	4548	1327	7499 7
344	Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	615	5[illegible]57	2406	10438 7
345	Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	927	7321	4051	13910 3
346	Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	450	4429	2261	8251 0
347	Lesquin.	L.	Seclin.	Moulins.	1274	9670	5389	18326 7
348	Leval.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	654	4435	1164	7098 0
349	Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai	1120	6067	2643	10827 0
350	Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	Moulins.	1267	3553	3262	8110 2
351	Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	396	1694	535	2836 8
352	Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	1173	4479	1258	4081 7
353	Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	621	4554	2255	8384 2
354	Ligny.	C.	Clary.	Clary.	1767	6592	4756	13789 0
355	Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	124	829	259	1368 7

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.os d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
2009	3069	Basquin.	Danjou.	Leduc.	Brachelet.	313
7892	9581	Raoult.	Maseaux. Derieux.	Ramon.	Delalonde.	314
3366	4016	Gravez.	Petoux.	Crepin.	Piérart.	315
4108	4255	Poulet.	Cantiniaux.	Montay.	Trentesaux.	316
2539	3339	Lenglet-Douay.	Dupont.	Lamelle.	Dupont.	317
9718	6850	Debreuw.	Claeymau.	Lesecq.	Deroubaix.	318
6456	6632	Ybert.	Proost. Cousin.	Gérin.	Denabrif.	319
1057	1039	Crasquin.	Mirland.	Denis.	Carton.	320
14933	10062	Duquesne.	Lequien. Joye.	Leclercq.	Vermersch.	321
Catillon	6003	Leblond.	Denise.	Soufflet.	Leblond.	322
3718	4771	Comte de Montoson	Herbeaux.	Lebon.	Dislère.	323
10174	8636	Prevost.	Derome.	Lebon.	Delpature.	324
7479	7749	Meurisse.	Selosse.	Desplanques.	Hochart.	325
3940	5936	Bonnier.	Herteman.	Blanquart.	Cuvelier père.	326
6946	8917	Lecq.	Hette.	Rocquet.	Locoge.	327
7862	9195	Leprêtre.	Dupire.	Mallet.	Delaunoy.	328
14193	19860	Gabet.	Stiévez. Ancelet.	Desse.	Descamps.	329
1690	1522	Mazinghe.	Ochin.	Lefever.	Chardot.	330
1722	1585	Parent.	Thieffry.	Delahaye.	Fiévet.	331
1255	2432	Contesse.	Hédon.	Barbet.	Bonnay.	332
2705	3382	Lefebvre.	Cauchy.	Cay z.	Locoge.	333
18081	24887	Seydoux.	Fraux Chantreuil. Sartiaux.	Wallez.	Bonnay,	334
12323	12795	Monnier.	Roseau-Chotteau.	Lahaye.	Colas.	335
3099	3922	Couppé.	Louy.	Richez.	Foult.	336
14643	8325	Woestelandt.	Wanheeghe.	Labey.	Lancel.	337
5794	4271	Wispelaere.	Vanhoncke.	Lameyse.	Fleurynck.	338
4747	4265	Salembier.	Droulers.	Declerck.	Fievet.	339
2117	2017	Leuregans.	Wemaere.	V. Uxem.	Annibert.	340
3263	1956	Bartier.	Leroy.	Cornil.	Delegrange.	341
8922	12169	Prévost.	Beauvais, Piette.	Bouillon.	Dupont.	342
4490	3176	Thiéry.	Lefebvre.	Fiévet.	Dumotiez.	343
85[illegible]	4858	Prangère.	Pigache.	Lagache.	Cantel.	344
3904	6403	Geeraert.	Moone.	Baillieu.	Annibert.	345
8571	3667	Bevenot.	Vitrant.	N...	Lion.	346
7247	6524	Lamblin.	Chuffart.	Dubuisson.	Panckoucke fils	347
3399	3295	Wittrant.	Wiars.	Lemaire.	Hennet.	348
3490	3901	Maniez.	Pierrache.	Pottier	Desuède.	349
2049	2018	Lefebvre.	Coutrat.	Herrengt.	Delcour.	350
989	1052	Lefebvre.	Bièrent.	Brunet.	George.	351
2459	2424	Lhomme.	Rousseau.	Coppée.	Delannoy.	352
2921	3432	Bruneau.	Prouveur.	Garçon.	Minne.	353
4716	4108	Robert.	Soyez.	Wallez.	Hodin.	354
865	637	Waymel.	Foucart.	V. Beaucamps.	Pivion.	355

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOT… cont… dir… pour…
356	Lille.	L.	Lille.	Bureau.	75795	333832	47023	4794
						351217	48389	5004
						364111	53490	5296
357	Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	541	3034	364	44
358	Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	3638	18549	10946	35
359	Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	615	5419	2700	115
360	Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	181	2435	1199	4
361	Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	2421	13470	5602	236
362	Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	640	3757	1517	66
363	Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	1585	11905	3787	19
364	Loon.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	1836	14981	2527	22
365	Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	4082	16739	7327	29
366	Lourches.	V.	Bouchain.	Denain.	2798	7317	563	10
367	Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	Bavai.	703	5151	2963	9
368	Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1119	7049	2462	11
369	Louvil.	L.	Cysoing.	Cysoing.	716	2696	1996	5
370	Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	822	4514	1857	7
371	Lynde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	785	6433	2038	10
372	Lys lez-Lannoy	L.	Launoy.	Lannoy.	1349	5756	3713	11
373	Maing.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1730	12309	1493	17
374	Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	514	3674	1014	5
375	Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	980	4667	4855	11
376	Marbaix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	979	5715	1149	8
377	Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	393	19124	671	25
378	Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	3047	3314	2088	6
379	Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	1608	9764	1167	14
380	Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	477	5633	1572	9
381	Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	3898	25396	7600	41
382	Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	413	3085	2471	6
383	Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	874	4744	1268	7
384	Maretz.	C.	Clary.	Clary.	2595	8643	3747	1
385	Marly.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	1337	15423	3314	23
386	Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	2171	26036	6280	41
387	Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	609	3141	1049	5
388	Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	1887	10335	5700	19
389	Marquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1829	9259	3317	15
390	Marquillies.	L.	La Bassée.	Fourbes.	1127	5959	237	8
391	Masnières.	C.	Marcoing.	Bureau.	1713	10620	2954	17
392	Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	829	8032	3163	13
393	Mastaing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	809	5975	2637	10
394	Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	7719	52537	1307	69
395	Maulde.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	1221	5503	513	7
396	Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	816	2406	1667	4
397	Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1124	4939	1185	7
398	Mecquignies.	A.	Bavay.	Bavai.	1012	2951	1618	6

Comparaison du principal de la contribuion foncière. 1836.	1852.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
182752	286395	Richebé ✲.	Gentil, Delattre, Bommart-Crépy, Deledicque, Mille.	V. page 120.	De Coupigny. Dibos, ✲. De Rossollin.	356
2529	2039	Vincent.	Colson, Adolphe.	Trannois.	Decornois.	357
10481	10397	Lefebvre.	Clarisse, Destombes	Guichard.	Delsart.	358
3974	4479	Renard.	Applencourt.	Joffrain.	Riquet.	359
2018	2112	Caron.	Blanchart.	V. Montigny.	Desuède.	360
10905	8407	Coisne.	Delattre.	Havez.	Bonnet fils.	361
3177	2039	Desbonnets.	N...	Meurillon.	Hochart.	362
8992	10023	Landron.	Meezemaecker.	Leps.	Vanwormhoudt ✲	363
9797	12558	Longueval.	Fetel.	Pelaert.	Demarle.	364
8214	7728	Gilquin.	Rogié.	Lemahieu.	Lefevre.	365
1779	3171	Bouchelet, ✲.	Cartry, Jean.	Ducatillon.	Lebarbier.	366
3541	3788	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.	Crapez.	367
3731	5185	Wattremez.	Bruneau.	Dubois.	Dupont.	368
2188	1779	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.	N...	369
2921	2770	N...	Alvin.	V. Hautmont.	Quiévy.	370
6982	5060	Degroote.	Deman.	Verstavel.	Alavoine.	371
3182	2887	Desplechin.	Hespel.	Verbecq.	Fiévet.	372
6560	8994	Lefebvre.	Dupas.	Garçon.	Brasselet.	373
3231	2967	Blavier.	Paternost.	Godry.	Deroubaix.	374
4481	3631	Dubaille.	Levaux.	Bauduin.	Chevassus.	375
2835	3362	Chartier.	Wery.	Courtin.	Dhaisne.	376
2044	2784	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.	Tailliar.	377
7917	11368	Piédanna.	Thery, Rocquet.	Rousselle.	Delacoste.	378
8827	6735	Malet.	Dufresnois	Salez.	Dumotiez.	379
4756	4996	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.	Perret.	380
15400	15488	Delos.	Despature, Honoré.	Midavaine.	Folet.	381
2245	2607	Geerssen.	Chevalier.	Louf.	Cuvelier.	382
2350	3184	Carpentier.	Sueur.	Martin.	Piérart.	383
5553	4872	Mention.	Lauriaux-Druon.	Macherie.	Maubec.	384
5812	9305	Peutin dit Tancrède	Monchicourt.	Rousselle.	N....	385
15448	19745	Berlaimont.	Davreux.	Desruelles.	Cantel.	386
2077	2019	Jouf.	Tilmant.	V. Jeumont.	Lebrun.	387
5993	5715	Salembier.	Leroy.	Héroguer.	Darcy.	388
5025	6136	Leroy.	Wignolle.	Lemaire.	Chalenton.	389
5877	4091	Chombart.	Brunet.	Millescamps.	Baillencourt.	390
5818	6055	Bail.	Crepin-Blas.	Pollet.	Dumotiez.	391
5615	6395	Fiévet.	Laurent.	Tavaux.	Desuède.	392
4294	4814	C. Coquelle.	Miens.	Coupé.	Minne.	393
16265	19836	Bottieau.	Deladrière, Marchant.	Babeur.	Quiévy.	394
2186	3920	HornezWatteau	Bont.	Gonet.	Baligand.	395
1195	1046	Hutin.	Taine.	Vilain.	Maubec.	396
3617	3710	Blanchard.	Minaux.	Wyart.	Leblond.	397
2400	2424	Gerin.	Prévost.	Loyez.	Renau.	398

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOT d conti dir pour
399	Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	918	7334	2179	119
400	Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	791	5430	3009	103
401	Merris.	H.	Bailleul-S.-O	Bailleul.	1236	6971	5175	146
402	Merville.	H.	Merville.	Bureau.	5954	36653	4264	533
403	Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	2639	15739	7090	282
404	Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	894	8547	4630	161
405	Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	603	3946	167	54
406	Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	848	5228	2865	99
407	Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	615	4006	1267	66
408	Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	484	3827	2393	75
409	Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	1002	5277	2892	99
410	Monchecourt.	D.	Arleux.	Douai.	620	7568	2382	124
411	Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	1120	5557	3755	112
412	Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1801	12921	5485	227
413	Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	395	4053	616	60
414	Montigny.	C.	Clary.	Clary.	1043	3619	3675	86
415	Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	733	5639	531	81
416	Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	300	2156	1914	48
417	Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	3816	18814	2790	185
418	Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	106	1239	154	18
419	Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	1152	6804	571	95
420	Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	1456	7233	3519	132
421	Moulins-Lille.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	4875	41466	7478	609
422	Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	260	2010	697	34
423	Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	2233	9061	4356	164
424	Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	814	5280	1620	87
425	Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	1430	5651	3176	108
426	Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	Maubeuge.	245	953	281	15
427	Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	705	2722	1525	52
428	Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	2644	9129	4936	171
429	Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	884	4885	950	73
430	Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	806	6244	410	85
431	Neuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	2091	10132	1203	148
432	Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	3582	19672	15006	415
433	Niergnies.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	560	3419	2329	69
434	Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	1237	6130	766	90
435	Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	2421	18247	7713	322
436	Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	1431	9872	3664	169
437	Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	507	6280	1491	99
438	Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	597	5586	1798	91
439	Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	404	2789	269	30
440	Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	687	4985	1192	78
441	Obies.	A.	Bavay.	Bavai.	1187	4747	2375	87
442	Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	303	1747	458	28
443	Ochtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	509	4403	2056	80

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.os d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
5650	5250	Bruneau.	Royez.	Fromentel.	Accard.	399
6349	4191	Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.	Lancel.	400
7973	4991	Dezitter.	Staes.	Debaudt.	Leclercq.	401
28836	20460	Verhaeghe.	Delassus, Sénelart-	Legrand.	Degruson.	402
15100	10794	Leurs.	Plouvier. (Pannier.	Plaetevoet.	Lecœuche.	403
6897	7008	Moreau.	Desmidt.	Serleys.	Savary.	404
1186	2876	Lecocq.	Duburque.	V. Hasnon.	Rennuit.	405
4485	4061	Foulon.	Foulon.	Lecœuvre.	Foulon.	406
2669	2887	Mercier.	Berthout.	Binay.	Decornois.	407
2714	3118	Daussy.	Tiétart.	Delsart.	Brasselet.	408
3269	3240	Couillet.	Durieux père.	Dethoor.	Chardot.	409
5714	6032	Momal.	Héroguez.	Danes.	Perret.	410
3429	3595	Becquet.	Delemar.	Masse.	Cuvelier père.	411
8994	8795	Vallois.	Boutry.	Deregnaucourt.	Chardot.	412
2470	3180	Danjou.	Mouton.	Gosselet.	Bonnay.	413
3097	2502	Millot.	Galiègue.	Leguiez.	Libert.	414
4019	4419	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.	Desnède.	415
1679	1719	Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir.	Copin.	416
15509	13005	Claudorez.	Deyne, Penin.	Markant.	Iserby.	417
1009	977	Bonnel.	Hecquet.	V. Tilloy.	Midy.	418
2129	3710	Baligand.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.	Baligand.	419
5853	5105	Nicolle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	420
6805	14984	N...	N....	Herlemont.	Bonnet père.	421
1641	1713	Bertoux.	Warocquier.	Bultez.	Delannoy.	422
5191	4682	Bourgois.	Mullier.	Delcruyelle.	Delsart.	423
3790	3863	Lemaire.	Lemaire.	Bury.	Maréchal.	424
5718	3479	Duretz.	Singer.	Cousin.	Leroy.	425
670	616	Debarveng.	Broudehoux.	Dupont.	Renau.	426
1343	1801	Bertaux.	Delannoy.	Delvigne.	Riquet.	427
4383	5050	Ghestem.	Glorieux, Dervitte.	Prince.	Thurin.	428
1580	2757	[illegible]edoux.	J.-B. Pluvinage.	Delebarre.	Midy.	429
3369	3992	Leriche.	Fauville.	Moreau.	Broquet.	430
5687	7496	Toilliez.	Ledieu.	Davril.	Joveneau.	431
17836	11820	Beck.	Delbecque, Romon.	Cornette.	Rouzé-Duflos.	432
3277	2756	Pluvinage.	Briez.	Larsonneur.	Maréchal.	433
2902	4659	Monnier.	Dumez.	Maréchal.	Colas.	434
13221	14697	Quique.	Bailly.	Desmarescaux.	Delannoy.	435
9603	7676	Leleu.	Heauw.	Devos.	Campagnie.	436
5591	5384	Belot, Nicolas.	Belot, Clotaire.	Griffon.	Cantel.	437
2854	3590	Bailliard.	Cureur.	Decaudain.	Legrand.	438
2329	1839	Malfait.	Lhermitte.	Danjou.	Louchet.	439
3095	3612	Bury.	Chatelain.	Trupin.	Dumelz.	440
3050	3156	Hottelart.	Piérard.	Selliez.	Renau.	441
1679	1149	Baudart.	Julien.	Bettiaux.	François.	442
4660	3510	Piérens.	Vangrevelynghe.	Delautre.	Campagnie.	443

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TO… co… di… pou…
444	Odomez.	V.	Condé.	Condé.	421	2064	339	3
445	Ohain.	A.	Trélon.	Trélon.	1086	4837	426	6
446	Oisy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	214	2002	504	3
447	Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	3427	22312	6479	36
448	Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoste.	506	3133	2446	5
449	Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	3508	25732	1542	35
450	Ors.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1312	8636	4101	15
451	Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	526	3665	926	5
452	Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	828	4624	3843	10
453	Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	1015	5896	2458	104
454	Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	540	3537	1487	6
455	Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	1152	5715	3346	11
456	Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1350	9071	1101	13
457	Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	940	6038	2656	10
458	Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	618	1941	875	34
459	Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	805	4159	2171	77
460	Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	1871	10644	2766	17
461	Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	1361	9471	3600	16
462	Pitgam.	Dk.	Bergues.	Bergues.	1652	16175	2386	24
463	Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1995	8705	4375	16
464	Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1344	5597	2027	9
465	Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	869	6156	1059	9
466	Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	1310	9192	1794	14
467	Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	256	2659	911	4
468	Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	377	2522	1961	5
469	Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	1008	5390	3410	10
470	Préseau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	1712	8819	3015	14
471	Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1617	4604	1846	8
472	Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	434	3538	1163	6
473	Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1541	11273	1383	16
474	Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	760	4434	545	6
475	Proville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	491	5463	2932	10
476	Provin.	L.	Seclin.	Carvin.	1262	4721	2322	8
477	Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	1849	15514	3027	23
478	Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	2197	13623	2721	21
479	Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	540	3676	1059	6
480	Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	4238	27450	8507	45
481	Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	286	1127	135	1
482	Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	888	6515	1713	10
483	Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	2785	9251	8293	20
484	Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	1305	7613	1445	11
485	Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	1251	6725	4019	13
486	Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	965	7510	2579	12
487	Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	2058	13659	3471	21
488	Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	307	2264	766	3

raison ncipal tribution ière. 1852.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
1677	Delacoste.	Patoir.	V. Fresnes.	Guillerand.	444
3048	Blaise.	Divry.	Dupont.	Dutil.	445
1736	Pillion.	Miroux.	V. Hérin.	Parent.	446
13357	Deslinsel.	Lhotellerie, Bavay.	This.	De Chertemps.	447
2137	Geeraert.	Vandenameele.	Florisoone.	Facon.	448
12532	GuilbertEsteves ✻	Cordonnier-Jacquart,	Charles.	Leroy.	449
6979	Bouchez.	Givry-Griot, Mouchon	Ghyselynck.	Lempereur.	450
2265	N...	Denimal.	Marchand.	Piérart.	451
3299	Crampon.	Desprez.	Dorchies.	Chardot.	452
4456	Vandenberghe.	Bossuwe.	Duverlée.	Duvet.	453
2809	Faes.	Dutailly.	Judes.	Merchier.	454
4032	Tétar.	Delmotte.	Basuyau.	Derquenne.	455
6548	Caudrelier.	Poulain.	Jaclin.	Tailliart.	456
3038	Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	Bonnet fils.	457
967	Lefebvre.	Constant.	Segon.	Panckoucke fils.	458
3120	Lambert.	Pillion.	V. Aubry.	Fiévet.	459
8174	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.	Cuvelier.	460
4973	Dillies.	Caillet.	Duthoit.	L. Panckoucke.	461
13460	Dewaele.	Decroocq.	Janssen.	Royaux.	462
5317	Druesnes.	N.....	Brunet.	Riquet.	463
3806	Cloez.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	464
2642	Debruyn.	Dericq.	Dujardin.	Accard.	465
6446	Grard.	Huriaux.	Wallez.	Hennet.	466
2189	Carton.	Lecomte.	V. Villereau.	Dupont.	467
1891	L. Legillon.	Villette.	Gruson.	G. Leclercq.	468
3607	Roussel.	Delobel.	Gerin.	Bonnet fils.	469
5333	Dassonville.	Roland.	Brasselet.	Fromont.	470
2769	Naveaux.	Boulmont.	Humez.	Descamps.	471
2607	Blaréan.	Dehove.	Malaquin.	François.	472
8336	Blondeau.	Machelart.	Camberlang.	Estassin.	473
3308	Bosuaux.	Hubert.	Jaclin.	Brasselet.	474
4184	Crépin.	Laude.	Dorchies.	Moland.	475
2580	Thobois.	Legrain.	Leroy.	L. Panckoucke.	476
12311	Debavelaere.	Janssen-Bennyack.	Lagatie.	Legrand.	477
10124	Cazin.	Faiderbe.	Ricourt.	Dechertemps.	478
2995	Lecompt.	Danhiez.	V. Artres.	Brasselet.	479
15228	Fretin Vramboutl ✻	Berthe, Lelong.	N...	Devemy.	480
700	Hazard.	Boisse.	V. Aibes.	Pavot.	481
4035	Libert.	Bouvez.	Montaigne.	Bruneau.	482
5251	Villette.	Deledœuille, Méresse.	Libert.	Millet-Tellier.	483
4014	Denisse.	Montagne.	Gadenne.	Dislère.	484
4461	Brice.	Wattelle.	Delebarre.	Ferru.	485
5046	Briffaut.	Normand.	V. Sailly.	Midy.	486
10347	Debruille.	Guiselin.	Houcke.	Dislère.	487
1758	Plotteau.	Wancher.	Cossart.	Salomé.	488

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TO… cou… di… pou…
489	Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	3678	25187	1421	34
490	Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	552	5228	2877	9
491	Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	604	3423	2022	6
492	Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	404	2410	591	3
493	Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	1727	11683	4617	20
494	Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	960	2528	2255	5
495	Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	2001	12555	2312	20
496	Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	673	5461	2533	9
497	Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	416	1703	4056	3
498	Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	1778	7826	956	11
499	Robersart.	A	Landrecies.	Landrecies.	255	1809	1321	3
500	Rœulx.	V	Bouchain.	Bouchain.	1195	5293	378	7
501	Rombies etMarch	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	531	4370	1842	7
502	Romeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	903	5161	2926	9
503	Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Moulins-Lille.	1634	8358	4078	15
504	Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	3637	18244	9296	33
505	Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	1373	7262	297	9
506	Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	1426	9383	4867	17
507	Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	34698	260377	103910	440
508	Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Queanoy.	281	1198	919	2
509	Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	309	3451	1095	5
510	Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	450	3971	1093	6
511	Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	260	2455	236	3
512	Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	1512	12350	3833	20
513	Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	532	4335	1311	7
514	Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	1710	8558	4749	16
515	Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	1815	7356	1824	11
516	Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	588	3173	1662	5
517	Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	971	5049	3399	10
518	Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1751	10323	2664	16
519	Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	2032	7913	5956	16
520	Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	1552	9949	3778	16
521	St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	9527	62775	1993	84
522	St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	940	6216	3399	11
523	St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	2373	8134	6435	17
524	St -Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	596	5632	1825	9
525	St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	402	4814	610	7
526	St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	656	3464	2655	7
527	St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	307	3687	1031	5
528	St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	874	7514	2518	11
529	St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	1956	6917	2356	11
530	St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	1100	5680	3659	11
531	Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	Cassel.	894	6257	2163	10
532	St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	696	3837	471	56
533	St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	287	2868	1417	52

…raison …cipal …tribution …ière 1852.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
14175	Leroy.	Monouvrier, Fréant.	Hennion.	Fiévet.	489
4136	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.	Delalonde.	490
2504	Cuisset.	Moutier.	Roland.	Salomé.	491
1741	Deroisin.	Delforge.	Dubuisset.	Lebrun.	492
9032	Dupuis.	Bayon.	Kerkove.	Bourgois.	493
1364	Hocquet.	Méresse.	Blas.	Maubec.	494
8482	Deprez.	Masselis.	Hopsomer.	Facon.	495
4089	Lenoir.	Debus.	Dubois	Dumotiez.	496
1063	Wilbaut.	Gambier.	Leclercq.	Tailliart.	497
5644	Doise.	Wuilmot.	Bresson.	Millet-Tellier.	498
1338	Hallez.	Briastre.	Lécuyer.	Descamps.	499
3781	J.-B. Risbourg.	Lecu.	Dercine.	Minne.	500
3593	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.	Rennuit.	501
3530	Douay.	Duguimont.	Poretz.	Gaffet.	502
5290	Morelle.	Spriet.	Monchy.	Panckoucke fils.	503
9538	Duquesnoy.	Catteau-Destombes.	Nanynck.	Thurin.	504
5172	De Chatenay.	Bernard. (Dupont.	Rogié.	Dislère.	505
6731	Legrand.	Sauvage.	Petit.	Rennuit.	506
81053	Delattre ✲.	Delcrue, Motte, Duthoit.	Maës, Herrengt	Leconte père.	507
816	Flament.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	508
2967	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebure.	Deligny.	509
2778	Thomas.	Laurent.	Delcambre.	Lebrun.	510
2147	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	511
9483	D'Hont.	Devulder.	Dewaele.	Campagnie.	512
3526	Lobelle.	Jacquin.	Demont.	Piérart.	513
5937	Liermain.	Masingue.	Lecoustre.	Colas.	514
4839	Doffe.	Leriche.	Ségard.	Dumotiez.	515
2342	Lucas.	Laude.	Barenne.	Midy.	516
3336	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.	Fiévet.	517
7469	Dutemple.	Pollet.	Delporte.	Panckoucke fils.	518
5127	Romon.	Lallemant.	Brassart.	Baillencourt.	519
5834	N...	Fosset.	Canonne.	Salomé.	520
30655	Nicolle.	Barbieux. Desbrosse	Joffrain.	Fleury.	521
4022	Gadenne.	Lesaffre.	Varlet.	Hochart.	522
5135	Vallez.	Mascaux.	Dupuis.	Delalonde.	523
4314	Willot.	Lecomte.	Largillière.	Decornois.	524
4231	Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	525
2416	Valet.	Corniques père.	Demarescaux.	Bonnay.	526
3385	Louf.	Wasca.	Fockenberghe.	Demarle.	527
5181	Bronchart.	Bériot.	Berthier.	Lambert.	528
5681	Henaut.	Aublin.	Becart.	Millet-Tellier.	529
4497	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.	Lecœuche.	530
4172	Baelen.	Dequidt.	Bernast.	Merchier.	531
2862	Mirland.	Lecerf.	Lecuppre.	Debaillencourt.	532
2315	Castier.	Degrave.	Top.	Savary.	533

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1852.
313	Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1589	5989	3850	11862
314	Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	3663	16436	588	22379
315	Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	998	6487	2725	11411
316	Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	978	6635	570	9305
317	Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1028	5533	1067	8493
318	Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	1271	8688	3669	15440
319	La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	2755	18568	1982	26335
320	LaFlamengrie.	A.	Bavay.	Bavai.	340	1522	643	2700
321	La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	3293	16875	2986	25587
322	La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1069	7924	4786	15499
323	Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	1831	7180	655	10334
324	La Longueville.	A.	Bavay.	Bavai.	1255	11139	3372	18325
325	Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	1219	10908	4310	18928
326	LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	1974	13201	7765	25180
327	Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	811	11065	1399	16068
328	Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	2346	13119	6695	23832
329	Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	3984	32194	2764	45265
330	La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	383	2205	573	3568
331	Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	1535	7280	2780	12307
332	Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	584	3936	1014	6290
333	Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	619	4977	877	7458
334	Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	8233	52558	1494	86397
335	Lecelles.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	2185	16779	3164	25714
336	Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	1672	7169	2285	11807
337	Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	1527	10756	5818	20340
338	Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	689	5265	1489	8563
339	Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	2540	8071	5517	16328
340	Leffrinckhouckke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	286	2360	1122	4308
341	Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	509	2742	1831	5544
342	Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	3531	24271	4419	36439
343	Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	969	4548	1327	7499
344	Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	615	5957	2406	10438
345	Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	927	7321	4051	13910
346	Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	450	4429	2261	8251
347	Lesquin.	L.	Seclin.	Moulins.	1274	9670	5389	18326
348	Leval.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	654	4435	1164	7098
349	Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai	1120	6067	2643	10827
350	Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	Moulins.	1267	3553	3262	8110
351	Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	396	1694	535	2836
352	Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	1173	4479	1258	4081
353	Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	621	4554	2255	8384
354	Ligny.	C.	Clary.	Clary.	1767	6592	4756	13789
355	Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	124	829	259	1368

Comparaison du principal de la contribution foncière. 1836.	1852.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
2009	3069	Basquin.	Danjou.	Leduc.	Brachelet.	313
7892	9581	Raoult.	Maseaux. Derieux.	Ramon.	Delalonde.	314
3366	4016	Gravez.	Petoux.	Crepin.	Piérart.	315
4108	4255	Poulet.	Cantiniaux.	Montay.	Trentesaux.	316
2539	3339	Lenglet-Douay.	Dupont.	Lamelle.	Dupont.	317
9718	6850	Debreuw.	Claeymau.	Lesecq.	Deroubaix.	318
6456	6632	Ybert.	Proost. Cousin.	Gérin.	Denabrif.	319
1057	1039	Crasquin.	Mirland.	Denis.	Carton.	320
14933	10062	Duquesne.	Lequien. Joye.	Leclercq.	Vermersch.	321
vCatillon	6003	Leblond.	Denise.	Soufflet.	Leblond.	322
3718	4771	Comte de Montoson	Herbeaux.	Lebon.	Dislère.	323
10174	8636	Prevost.	Derome.	Lebon.	Delpature.	324
7479	7749	Meurisse.	Selosse.	Desplanques.	Hochart.	325
3940	5936	Bonnier.	Herteman.	Blanquart.	Cuvelier père.	326
6946	8917	Lecq.	Hette.	Rocquet.	Locoge.	327
7862	9195	Leprêtre.	Dupire.	Mallet.	Delannoy.	328
14193	19860	Gabet.	Stiévez. Ancelet.	Desse.	Descamps.	329
1690	1522	Mazinghe.	Ochin.	Lefever.	Chardot.	330
1722	1585	Parent.	Thieffry.	Delahaye.	Fiévet.	331
2255	2432	Contesse.	Hédon.	Barbet.	Bonnay.	332
2705	3382	Lefebvre.	Cauchy.	Cay z.	Locoge.	333
18081	24887	Seydoux.	Eraux Chantreuil. Sartiaux.	Wallez.	Bonnay,	334
12323	12795	Monnier.	Roseau-Chotteau.	Lahaye.	Colas.	335
3099	3922	Couppé.	Louy.	Richez.	Foult.	336
14643	8325	Woestelandt.	Wanheeghe.	Labey.	Lancel.	337
5794	4271	Wispelaere.	Vanhoncke.	Lameyse.	Fleurynck.	338
4747	4265	Salembier.	Droulers.	Declerck.	Fievet.	339
2117	2017	Leuregans.	Wemaere.	V. Uxem.	Annibert.	340
3263	1956	Bartier.	Leroy.	Cornil.	Delegrange.	341
8922	12169	Prévost.	Beauvais, Piette.	Bouillon.	Dupont.	342
4490	3176	Thiéry.	Lefebvre.	Fiévet.	Dumotiez.	343
857	4858	Prangère.	Pigache.	Lagache.	Cantel.	344
3904	6403	Geeraert.	Moone.	Baillieu.	Annibert.	345
8571	3667	Bevenot.	Vitrant.	N...	Lion.	346
7247	6524	Lamblin.	Chuffart.	Dubuisson.	Panckoucke fils	347
3399	3295	Wittrant.	Wiars.	Lemaire.	Hennet.	348
3490	3901	Maniez.	Pierrache.	Pottier	Desnède.	349
2049	2018	Lefebvre.	Coutrat.	Herrengt.	Delcour.	350
989	1052	Lefebvre.	Biérent.	Brunet.	George.	351
2459	2424	Lhomme.	Rousseau.	Coppée.	Delannoy.	352
2921	3432	Bruneau.	Prouveur.	Garçon.	Minne.	353
4716	4108	Robert.	Soyez.	Wallez.	Hodin.	354
865	637	Waymel.	Foucart.	V. Beaucamps.	Pivion.	355

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOT[AL] d[es] contr[ibutions] dir[ectes] pour
356	Lille.	L.	Lille.	Bureau.	75795	333832 351217 364111	47023 48389 53490	4794 5004 5296
357	Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	541	3034	364	44
358	Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	3638	18549	10946	359
359	Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	615	5419	2700	115
360	Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	181	2435	1199	45
361	Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	2421	13470	5602	236
362	Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	640	3757	1517	66
363	Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	1585	11905	3787	197
364	Loon.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	1836	14981	2527	226
365	Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	4082	16739	7327	291
366	Lourches.	V.	Bouchain.	Denain.	2798	7317	563	100
367	Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	Bavai.	703	5151	2963	98
368	Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1119	7049	2462	119
369	Louvil.	L.	Cysoing.	Cysoing.	716	2696	1996	56
370	Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	822	4514	1857	78
371	Lynde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	785	6433	2038	107
372	Lys lez-Lannoy	L.	Launoy.	Lannoy.	1349	5756	3713	113
373	Maing.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1730	12309	1493	178
374	Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	514	3674	1014	59
375	Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	980	4667	4855	112
376	Marbaix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	979	5715	1149	87
377	Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	393	19124	671	259
378	Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	3047	3314	2088	65
379	Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	1608	9764	1167	141
380	Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	477	5633	1572	91
381	Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	3898	25396	7600	414
382	Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	413	3085	2471	66
383	Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	874	4744	1268	76
384	Maretz.	C.	Clary.	Clary.	2595	8643	3747	153
385	Marly.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	1337	15423	3314	233
386	Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	2171	26036	6280	411
387	Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	609	3141	1049	52
388	Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	1887	10335	5700	194
389	Marquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1829	9259	3317	15[illegible]
390	Marquillies.	L.	La Bassée.	Fourres.	1127	5959	237	81
391	Masnières.	C.	Marcoing.	Bureau.	1713	10620	2954	170
392	Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	829	8032	3163	139
393	Mastaing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	809	5975	2637	107
394	Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	7719	52537	1307	693
395	Maulde.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	1221	5503	513	79
396	Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	816	2406	1667	49
397	Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1124	4939	1185	78
398	Mecquignies.	A.	Bavay.	Bavai.	1012	2951	1618	69

Comparaison du principal de la contribuion foncière. 1836.	1852.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
182752	286395	Richebé ✲.	Gentil, Delattre, Bommart-Crépy, Deledicque, Mille.	V. page 120.	De Coupigny. Dibos, ✲. De Rossollin.	356
2529	2039	Vincent.	Colson, Adolphe.	Trannois.	Decornois.	357
10481	10397	Lefebvre.	Clarisse, Destombes	Guichard.	Delsart.	358
3974	4479	Renard.	Applencourt.	Joffrain.	Riquet.	359
2018	2112	Caron.	Blanchart.	V. Montigny.	Desuède.	360
10905	8407	Coisne.	Delattre.	Havez.	Bonnet fils.	361
3177	2039	Desbonnets.	N...	Meurillon.	Hochart.	362
8992	10023	Landron.	Meezemaecker.	Leps.	Vanwormhoudt ✲	363
9797	12558	Longueval.	Fetel.	Pelaert.	Demarle.	364
8214	7728	Gilquin.	Rogié.	Lemahieu.	Lefevre.	365
1779	3171	Bouchelet, ✲.	Cartry, Jean.	Ducatillon.	Lebarbier.	366
3541	3788	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.	Crapez.	367
3731	5185	Wattremez.	Bruneau.	Dubois.	Dupont.	368
2188	1779	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.	N...	369
2921	2770	N...	Alvin.	V. Hautmont.	Quiévy.	370
6982	5060	Degroote.	Deman.	Verstavel.	Alavoine.	371
3182	2887	Desplechin.	Hespel.	Verbecq.	Fiévet.	372
6560	8994	Lefebvre.	Dupas.	Garçon.	Brasselet.	373
3231	2967	Blavier.	Paternost.	Godry.	Deroubaix.	374
4481	3631	Dubaille.	Levaux.	Bauduin.	Chevassus.	375
2835	3362	Chartier.	Wery.	Courtin.	Dhaisne.	376
2044	2784	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.	Tailliar.	377
7917	11368	Piédanna.	Thery, Rocquet.	Rousselle.	Delacoste.	378
8827	6735	Malet.	Dufresnois.	Salez.	Dumotiez.	379
4756	4996	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.	Perret.	380
15400	15488	Delos.	Despature, Honoré.	Midavaine.	Folet.	381
2245	2607	Geerssen.	Chevalier,	Louf.	Cuvelier.	382
2350	3184	Carpentier.	Sueur.	Martin.	Piérart.	383
5553	4872	Mention.	Lauriaux-Druon.	Macherie.	Maubec.	384
5812	9305	Peutin dit Tancrède	Monchicourt.	Rousselle.	N....	385
15448	19745	Berlaimont.	Davreux.	Desruelles.	Cantel.	386
2077	2019	Jouf.	Tilmant.	V. Jeumont.	Lebrun.	387
5993	5715	Salembier.	Leroy.	Héroguer.	Darcy.	388
5025	6136	Leroy.	Wignolle.	Lemaire.	Chalenton.	389
5877	4091	Chombart.	Brunet.	Millescamps.	Baillencourt.	390
5818	6055	Bail.	Crepin-Blas.	Pollet.	Dumotiez.	391
5615	6395	Fiévet.	Laurent.	Tavaux.	Desuède.	392
4294	4814	C. Coquelle.	Miens.	Coupé.	Minne.	393
16265	9836	Bottieau.	Deladrière, Marchant.	Babeur.	Quiévy.	394
2186	3920	Hornez Watteau	Bont.	Gonet.	Baligand.	395
1195	1046	Hutin.	Taine.	Vilain.	Maubec.	396
3617	3710	Blanchard.	Minaux.	Wyart.	Leblond.	397
2400	2424	Gerin.	Prévost.	Loyez.	Renau.	398

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOT. des contr. dire. pour
399	Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	918	7334	2179	119
400	Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	791	5430	3009	103
401	Merris.	H.	Bailleul-S.-O	Bailleul.	1236	6971	5175	146
402	Merville.	H.	Merville.	Bureau.	5954	36653	4264	533
403	Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	2639	15739	7090	282
404	Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	894	8547	4630	161
405	Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	603	3946	167	54
406	Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	848	5228	2865	99
407	Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	615	4006	1267	66
408	Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	484	3827	2393	75
409	Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	1002	5277	2892	99
410	Monchecourt.	D.	Arleux.	Douai.	620	7568	2382	124
411	Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	1120	5557	3755	112
412	Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1801	12921	5485	227
413	Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	395	4053	616	60
414	Montigny.	C.	Clary.	Clary.	1043	3619	3675	86
415	Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	733	5639	531	81
416	Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	300	2156	1914	48
417	Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	3816	18814	2790	185
418	Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	106	1239	154	18
419	Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	1152	6804	571	95
420	Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	1456	7233	3519	132
421	Moulins-Lille.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	4875	41466	7478	609
422	Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	260	2010	697	34
423	Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	2233	9061	4356	164
424	Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	814	5280	1620	87
425	Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	1430	5651	3176	108
426	Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	Maubeuge.	245	953	281	15
427	Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	705	2722	1525	52
428	Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	2644	9129	4936	171
429	Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	884	4885	950	73
430	Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	806	6244	410	85
431	Neuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	2091	10132	1203	148
432	Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	3582	19672	15006	415
433	Niergnies.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	560	3419	2329	69
434	Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	1237	6130	766	90
435	Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	2421	18247	7713	322
436	Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	1431	9872	3664	169
437	Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	507	6280	1491	99
438	Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	597	5586	1798	91
439	Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	404	2789	269	39
440	Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	687	4985	1192	78
441	Obies.	A.	Bavay.	Bavai.	1187	4747	2375	87
442	Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	303	1747	458	28
443	Ochtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	509	4403	2056	80

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.os d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
5650	5250	Bruneau.	Royez.	Fromentel.	Accard.	399
6349	4191	Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.	Lancel.	400
7973	4991	Dezitter.	Staes.	Debaudt.	Leclercq.	401
28836	20460	Verhaeghe.	Delassus, Sénelart-	Legrand.	Degruson.	402
15100	10794	Leurs.	Plouvier. (Pannier.	Plaetevoet.	Lecœuche.	403
6897	7008	Moreau.	Desmidt.	Serleys.	Savary.	404
1186	2876	Lecocq.	Duburque.	V. Hasnon.	Rennuit.	405
4485	4061	Foulon.	Foulon.	Lecœuvre.	Foulon.	406
2669	2887	Mercier.	Berthout.	Binay.	Decornois.	407
2714	3118	Daussy.	Tiétart.	Delsart.	Brasselet.	408
3269	3240	Couillet.	Durieux père.	Dethoor.	Chardot.	409
5714	6032	Momal.	Héroguez.	Danes.	Perret.	410
3429	3595	Becquet.	Delemar.	Masse.	Cuvelier père.	411
8994	8795	Vallois.	Boutry.	Deregnaucourt.	Chardot.	412
2470	3180	Danjou.	Mouton.	Gosselet.	Bonnay.	413
3097	2502	Millot.	Galiègue.	Legniez.	Libert.	414
4019	4419	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.	Desnède	415
1679	1719	Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir.	Copin.	416
15509	13005	Claudorez.	Deyne, Penin.	Markant.	Iserby.	417
1009	977	Bonnel.	Hecquet.	V. Tilloy.	Midy.	418
2129	3710	Baligand.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.	Baligand.	419
5853	5105	Nicolle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	420
6805	14984	N...	N....	Herlemont.	Bonnet père.	421
1641	1713	Bertoux.	Warocquier.	Bultez.	Delannoy.	422
5191	4682	Bourgois.	Mullier.	Deleruyelle.	Delsart.	423
3790	3863	Lemaire.	Lemaire.	Bury.	Maréchal.	424
5718	3479	Duretz.	Singer.	Cousin.	Leroy.	425
670	616	Debarveng.	Broudehoux.	Dupont.	Renau.	426
1343	1801	Bertaux.	Delannoy.	Delvigne.	Riquet.	427
4383	5050	Ghestem.	Glorieux, Dervitte.	Prince.	Thurin.	428
1580	2757	Ledoux.	J.-B. Pluvinage.	Delebarre.	Midy.	429
3369	3992	Leriche.	Fauville.	Moreau.	Broquet.	430
5687	7496	Toilliez.	Ledieu.	Davril.	Joveneau.	431
17836	11820	Beck.	Delbecque, Romon.	Cornette.	Rouzé-Duflos.	432
3277	2756	Pluvinage.	Briez.	Larsonneur.	Maréchal.	433
2902	4659	Monnier.	Dumez.	Maréchal.	Colas.	434
13221	14697	Quique.	Bailly.	Desmarescaux.	Delannoy.	435
9603	7676	Leleu.	Heauw.	Devos.	Campagnie.	436
5591	5384	Belot, Nicolas.	Belot, Clotaire.	Griffon.	Cantel.	437
2854	3590	Bailliard.	Cureur.	Decaudain.	Legrand.	438
2329	1839	Malfait.	Lhermitte.	Danjou.	Louchet.	439
8095	3612	Bury.	Chatelain.	Trupin.	Dumelz.	440
3050	3156	Hottelart.	Piérard.	Selliez.	Renau.	441
1679	1149	Baudart.	Julien.	Bettiaux.	François.	442
4660	3520	Piérens.	Vangrevelynghe.	Delautre.	Campagnie.	443

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TO… con… di… pour…
444	Odomez.	V.	Condé.	Condé.	421	2064	339	31
445	Ohain.	A.	Trélon.	Trélon.	1086	4837	426	66
446	Oisy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	214	2002	504	32
447	Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	3427	22312	6479	360
448	Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoste.	506	3133	2446	57
449	Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	3508	25732	1542	351
450	Ors.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1312	8636	4101	159
451	Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	526	3665	926	57
452	Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	828	4624	3843	102
453	Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	1015	5896	2458	104
454	Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	540	3537	1487	62
455	Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	1152	5715	3346	111
456	Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1350	9071	1101	132
457	Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	940	6038	2656	106
458	Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	618	1941	875	34
459	Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	805	4159	2171	77
460	Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	1871	10644	2766	170
461	Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	1361	9471	3600	161
462	Pitgam.	Dk.	Bergues.	Bergues.	1652	16175	2386	240
463	Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1995	8705	4375	160
464	Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1344	5597	2027	96
465	Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	869	6156	1059	96
466	Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	1310	9192	1794	140
467	Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	256	2659	911	44
468	Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	377	2522	1961	53
469	Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	1008	5390	3410	106
470	Préseau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	1712	8819	3015	146
471	Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1617	4604	1846	80
472	Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	434	3538	1163	60
473	Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1541	11273	1383	164
474	Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	760	4434	545	65
475	Proville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	491	5463	2932	102
476	Provin.	L.	Seclin.	Carvin.	1262	4721	2322	86
477	Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	1849	15514	3027	230
478	Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	2197	13623	2721	210
479	Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	540	3676	1059	60
480	Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	4238	27450	8507	451
481	Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	286	1127	135	16
482	Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	888	6515	1713	102
483	Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	2785	9251	8293	208
484	Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	1305	7613	1445	114
485	Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	1251	6725	4019	130
486	Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	965	7510	2579	125
487	Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	2058	13659	3471	218
488	Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	307	2264	766	38

raison ncipal tribution ière. 1852.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
1677	Delacoste.	Patoir.	V. Fresnes.	Guillerand.	444
3048	Blaise.	Divry.	Dupont.	Dutil.	445
1736	Pillion.	Miroux.	V. Hérin.	Parent.	446
13357	Deslinsel.	Lhotellerie, Bavay.	This.	De Chertemps.	447
2137	Geeraert.	Vandenameele.	Florisoone.	Facon.	448
12532	Guilbert Estevez ✠	Cordonnier-Jacquart,	Charles.	Leroy.	449
6979	Bouchez.	Givry-Griot. Mouchon	Ghyselynck.	Lempereur.	450
2265	N...	Denimal.	Marchand.	Piérart.	451
3299	Crampon.	Desprez.	Dorchies.	Chardot.	452
4458	Vandenberghe.	Bossuwe.	Duverlée.	Duvet.	453
2809	Faes.	Dutailly.	Judes.	Merchier.	454
4032	Tétar.	Delmotte.	Basuyau.	Derquenne.	455
6548	Caudrelier.	Poulain.	Jaclin.	Tailliart.	456
3038	Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	Bonnet fils.	457
967	Lefebvre.	Constant.	Segon.	Panckoucke fils.	458
3120	Lambert.	Pillion.	V. Aubry.	Fiévet.	459
8174	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.	Cuvelier.	460
4973	Dillies.	Caillet.	Duthoit.	L. Panckoucke.	461
13460	Dewaele.	Decroocq.	Janssen.	Royaux.	462
5317	Druesnes.	N.....	Brunet.	Riquet.	463
3806	Cloez.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	464
2642	Debruyn.	Dericq.	Dujardin.	Accard.	465
6446	Grard.	Huriaux.	Wallez.	Hennet.	466
2189	Carton.	Lecomte.	V. Villereau.	Dupont.	467
1891	L. Legillon.	Villette.	Gruson.	G. Leclercq.	468
3607	Roussel.	Delobel.	Gerin.	Bonnet fils.	469
5333	Dassonville.	Roland.	Brasselet.	Fromont.	470
2769	Naveaux.	Boulmont.	Humez.	Descamps.	471
2607	Blaréan.	Dehove.	Malaquin.	François.	472
8336	Blondeau.	Machelart.	Camberlang.	Estassin.	473
3308	Bosuaux.	Hubert.	Jaclin.	Brasselet.	474
4184	Crépin.	Laude.	Dorchies.	Moland.	475
2580	Thobois.	Legrain.	Leroy.	L. Panckoucke.	476
12311	Debavelaere.	Janssen-Bennyack.	Lagatie.	Legrand.	477
10124	Cazin.	Faiderbe.	Ricourt.	Dechertemps.	478
2995	Lecompt.	Danhiez.	V. Artres.	Brasselet.	479
15228	Fretin Vrambout ✠	Berthe, Lelong.	N...	Devemy.	480
700	Hazard.	Boisse.	V. Aibes.	Pavot.	481
4035	Libert.	Bouvez.	Montaigne.	Bruneau.	482
5251	Villette.	Deledœuille, Méresse.	Libert.	Millet-Tellier.	483
4014	Denisse.	Montagne.	Gadenne.	Dislère.	484
4461	Brice.	Wattelle.	Delebarre.	Ferru.	485
5046	Briffaut.	Normand.	V. Sailly.	Midy.	486
10347	Debruille.	Guiselin.	Houcke.	Dislère.	487
1758	Plotteau.	Wancher.	Cossart.	Salomé.	488

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TO… cont… di… pour…
489	Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	3678	25187	1421	34
490	Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	552	5228	2877	9
491	Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	604	3423	2022	6
492	Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	404	2410	591	3
493	Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	1727	11683	4617	20
494	Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	960	2528	2255	5
495	Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	2001	12555	2312	20
496	Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	673	5461	2533	9
497	Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	416	1703	4056	3
498	Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	1778	7826	956	11
499	Robersart.	A	Landrecies.	Landrecies.	255	1809	1321	3
500	Rœulx.	V	Bouchain.	Bouchain.	1195	5293	378	7
501	Rombies etMarch	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	531	4370	1842	7
502	Romeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	903	5161	2926	9
503	Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Moulins-Lille.	1634	8358	4078	15
504	Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	3637	18244	9296	336
505	Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	1373	7262	297	9
506	Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	1426	9383	4867	17
507	Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	34698	260377	103910	4404
508	Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	281	1198	919	2
509	Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	309	3451	1095	5
510	Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	450	3971	1093	6
511	Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	260	2455	236	35
512	Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	1512	12350	3833	20
513	Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	532	4335	1311	71
514	Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	1710	8558	4749	164
515	Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	1815	7356	1824	118
516	Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	588	3173	1662	59
517	Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	971	5049	3399	101
518	Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1751	10323	2664	164
519	Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	2032	7913	5956	166
520	Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	1552	9949	3778	169
521	St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	9527	62775	1993	848
522	St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	940	6216	3399	116
523	St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	2373	8134	6435	175
524	St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	596	5632	1825	94
525	St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	402	4814	610	70
526	St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	656	3464	2655	73
527	St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	307	3687	1031	59
528	St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	874	7514	2518	126
529	St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	1956	6917	2356	117
530	St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	1100	5680	3659	113
531	Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	Cassel.	894	6257	2163	106
532	St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	696	3837	471	56
533	St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	287	2868	1417	52

Comparaison du principal de la contribution foncière 1836.	1852.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
9315	14175	Leroy.	Monouvrier, Fréant.	Hennion.	Fiévet.	489
3833	4136	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.	Delalonde.	490
2862	2504	Cuisset.	Moutier.	Roland.	Salomé.	491
2083	1741	Deroisin.	Delforge.	Dubuisset.	Lebrun.	492
11355	9032	Dupuis.	Bayon.	Kerkove.	Bourgois.	493
1464	1364	Hocquet.	Méresse.	Blas.	Maubec.	494
11637	8482	Deprez.	Masselis.	Hopsomer.	Facon.	495
4945	4089	Lenoir.	Debus.	Dubois	Dumotiez.	496
868	1063	Wilbaut.	Gambier.	Leclercq.	Tailliart.	497
4514	5644	Doise.	Wuilmot.	Bresson.	Millet-Tellier.	498
980	1338	Hallez.	Briastre.	Lécuyer.	Descamps.	499
3280	3781	J.-B. Risbourg.	Lecu.	Dercine.	Minne.	500
3362	3593	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.	Rennuit.	501
3364	3530	Douay.	Duginnont.	Poretz.	Gaffet.	502
5198	5290	Morelle.	Spriet.	Monchy.	Panckoucke fils.	503
9305	9538	Duquesnoy.	Catteau-Destombes.	Nanynck.	Thurin.	504
3779	5172	De Chatenay.	Bernard. (Dupont.	Rogié.	Dislère.	505
5601	6731	Legrand.	Sauvage.	Petit.	Rennuit.	506
42760	81053	Delattre ✻.	Delerue, Motte, Duthoit.	Maës, Herrengt	Leconte père.	507
586	816	Flament.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	508
2720	2967	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebure.	Deligny.	509
3178	2778	Thomas.	Laurent.	Delcambre.	Lebrun.	510
1814	2147	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	511
11489	9483	D'Hont.	Devulder.	Dewaele.	Campagnie.	512
2919	3526	Lobelle.	Jacquin.	Demont.	Piérart.	513
5441	5937	Licrmain.	Masingue.	Lecoustre.	Colas.	514
4641	4839	Doffe.	Leriche.	Ségard.	Dumotiez.	515
2060	2342	Lucas.	Laude.	Barenne.	Midy.	516
4268	3336	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.	Fiévet.	517
9449	7469	Dutemple.	Pollet.	Deleporte.	Panckoucke fils.	518
7951	5127	Romon.	Lallemant.	Brassart.	Ballencourt.	519
5531	5834	N...	Fosset.	Canonne.	Salomé.	520
20363	30655	Nicolle.	Barbieux. Desbrosse	Joffrain.	Fleury.	521
3922	4022	Gadenne.	Lesaffre.	Varlet.	Hochart.	522
4624	5135	Vallez.	Mascaux.	Dupuis.	Delalonde.	523
4034	4314	Willot.	Lecomte.	Largillière.	Decornois.	524
vCrespin	4231	Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	525
1859	2416	Valet.	Corniques père.	Demarescaux.	Bonnay.	526
2498	3385	Louf.	Wasca.	Fockenberghe.	Demarle.	527
5448	5181	Brouchart.	Bériot.	Berthier.	Lambert.	528
5418	5681	Henaut.	Aublin.	Becart.	Millet-Tellier.	529
3819	4497	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.	Lecœuche.	530
5691	4172	Baelen.	Dequidt.	Bernast.	Merchier.	531
2397	2862	Mirland.	Lecerf.	Lecuppre.	Debaillencourt.	532
2226	2315	Castier.	Degrave.	Top.	Savary.	533

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TO con di pou
534	St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	508	5573	756	8
535	St.-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1709	8485	4306	15
536	St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	750	3698	1361	6
537	St.-Remy-m.-b:ti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	407	2701	991	4
538	St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes	1936	18732	4660	29
539	St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	2453	8043	2664	13
540	St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1060	6878	2649	11
541	St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1705	5534	4828	12
542	St.-Waast.	A.	Bavay.	Bavai.	627	5400	1831	9
543	Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	648	3582	858	5
544	Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	860	5485	1401	8
545	Saméon.	D.	Orchies.	Orchies.	1747	9143	3965	16
546	Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	422	3562	1999	6
547	Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	1614	9042	7061	19
548	Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saintt-Amand.	547	2931	796	4
549	Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	1113	5607	1536	8
550	Sassegnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	406	3498	1655	6
551	Saultain.	V.	Valenciенn.-E.	Valenciennes.	953	8103	3858	14
552	Saulzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	2213	10156	4836	18
553	Sebourg.	V.	Valenciенn.-E.	Valenciennes.	1814	12977	4714	221
554	Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	3341	29077	1653	39
555	Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	718	2888	2993	6
556	Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	770	5913	2736	10
557	Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	309	1937	634	32
558	Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	873	4691	1056	73
559	Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	578	3987	8953	94
560	Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	442	3046	2195	63
561	Sercus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	514	3837	1937	71
562	Sin.	D.	Douai-N.	Douai.	3048	16608	638	226
563	Socx.	Dk.	Bergues.	Bergues.	771	6767	2979	120
564	Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	5579	81713	16550	587
565	Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	2758	16784	6054	282
566	Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	246	1489	577	25
567	Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	3065	14798	1272	208
568	Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes	548	3761	1220	49
569	Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	631	5237	1350	83
570	Staple.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	1032	7900	2631	132
571	Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	1941	10582	3355	176
572	Steene.	Dk.	Bergues.	Bergues.	893	8274	1418	124
573	Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	3966	26035	6471	413
574	Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	4800	24212	36215	582
575	Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	558	3576	3475	83
576	Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	885	6921	3608	129
577	Taisnières-sur-H	A.	Bavay.	Bavai.	1282	12018	3632	197
578	Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	886	4751	1698	80

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.os d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
3862	4751	Geerssen.	Dereudre.	Pruvot.	Vanwormhoudt.✱	534
4502	5672	Cardon.	Bisiaux.	Jeanlebœuf.	Gaffet.	535
2082	2451	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.	Dhaisne.	536
2263	1815	Fauvaux.	Juste.	Bucquoy.	Decornois.	537
9428	11753	Moreau.	Durieux.	Carette.	N...	538
4269	4892	Fontaine.	Lacocute.	Barbier.	Bonnay.	539
6715	4987	Bolloy.	Lobbedez.	Marécaux.	Boidin.	540
2832	3112	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.	Millet-Tellier.	541
3252	3677	N...	Decroué.	Delhaye.	Carton.	542
1804	2589	Denis aîné.	Denis (Da).	Engels.	Riquet.	543
4486	3246	Lefebvre.	Lemaire.	Degruson.	Denabrif.	544
5721	6505	Robert.	Herbommez.	Lefebvre.	Delannoy.	545
2805	2858	Caude.	Delsaux.	V. Blécourt.	Derquenne.	546
7079	5690	Bernard.	Busine.	Dassonville.	Pivion.	547
1813	2145	Dubois-Delavigne.	Héois.	V. Brillon.	N...	548
2812	2894	N...	Beck.	Collet.	François.	549
3085	2828	Flament.	Boulanger.	Druelle.	Hennet.	550
4596	5703	Hamoir.	Remy.	Ducatteau.	Fromont.	551
53[illegible]6	6598	Meriaux.	Duchâtel.	Thomas.	Copin.	552
9708	10025	Delacoste.	Deleroix.	Decottignies.	N...	553
18099	16182	Duriez.	Duquesne, Delannoy	Plaetevoet.	Paix.	554
2586	2014	Mériaux.	Claesse.	Pique.	Hodin.	555
3945	4267	Gérard.	Dequesne.	Duquesne.	Salomé.	556
1137	1341	Wagnier.	De[illegible]mes.	Botteaux.	Hovelt.	557
2658	3399	Bantheignies.	Bruyerre.	Deleau.	Piérart.	558
4581	3091	Despatures.	Salomé.	Palliez.	Lefèvre.	559
2184	2391	De Valicourt.	Cattelain.	Wasson.	François.	560
3944	2960	Hanotte.	Mordacq.	Altuyt.	Alavoine.	561
8411	1098[illegible]	Goulois.	Anache Ch. Anache L.	Dumet.	Deligny.	562
7227	5336	Vandamme.	Bousselaere.	Blomme.	Chardot.	563
14190	17244	Guyot.	Batte-Bera Rappe-Lobry	Gourdin.	Gaffet.	564
6938	79[illegible]4	Rouez.	Bever. Bernard-Macaux.	Agache.	George.	565
1333	1094	Planard.	Baudet.	Lemaire.	George.	566
6621	8769	Morelle.	Bataille, Helbecque.	Carpentier.	Denabrif.	567
1698	2048	Dupont.	Durlin.	Devos.	De Baillencourt	568
4661	4343	Wemaere.	Depoers.	Monté.	Faveau.	569
8317	6126	Vambremersch	Vasseur.	Hidden.	Deberdt.	570
10160	7553	Coubronne.	Devalckenaere.	Delessue.	Iserby.	571
8080	6705	Vanhaecke.	Debavelaere.	Vangraeschepe.	Faveau.	572
13597	17489	Beck.	Seclooten, Vangraeschepe.	Vandevelde.	Saudo	573
14993	15196	Plouvier.	Charlet, Lotthé.	Lefrançois.	Rouzé-Duflos.	574
3761	2745	Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.	G. Leclercq.	575
4438	5045	Michaux.	Wéry.	Minaux.	Dhaisne.	576
9188	9517	Wattier.	Auquier	Millot.	Delpature.	577
36026	32071	Rose.	Watrelot.	Lefebvre.	Louchet.	578

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TO… co… di… pou…
579	Templeuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	3143	19375	8780	34
580	Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	604	6039	2136	1
581	Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	2369	15045	4353	24
582	Thiant.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	1062	8502	1426	12
583	Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	1082	6352	2722	11
584	Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	650	4857	1528	8
585	Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	833	5598	2036	9
586	Thun.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	709	3593	453	5
587	Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	782	4830	1166	7
588	Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	870	4609	1873	10
589	Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	389	2769	1639	5
590	Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	496	3302	2090	6
591	Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	817	3276	2173	6
592	Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	27615	198040	60952	318
59[illegible]	Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	501	2160	2157	5
594	Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	2212	17991	2113	25
595	Tressin	L.	Lannoy.	Cysoing.	4[illegible]4	2294	1889	5
596	Trith-St-Léger	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	2495	16863	1944	24
597	Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1893	7607	48[illegible]6	15
598	Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque	461	4390	333	6
599	Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	23263	116497	12445	165
						131404	13709	185
600	Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1162	6487	1662	10
601	Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1275	5886	1041	8
602	Vendeville.	L.	Seclin.	Moulins-Lille.	461	2298	1983	5
603	Verchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1266	8957	4649	16
604	Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	1703	10841	7854	22
605	Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1262	5260	2513	9
606	Vicq.	V.	Condé.	Condé.	812	4476	377	6
607	Viesly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	2608	9792	4202	17
608	Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.	3364	16591	13375	36
609	Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	4720	16676	607	22
610	Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	390	2714	1280	4
611	Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	961	7017	510	9
612	Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	943	5696	2119	9
613	Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	402	3990	1506	6
614	Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	158	2246	212	3
615	Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	1364	6862	3268	12
616	Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.	2025	8382	4298	15
617	Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	2624	6941	5572	15
618	Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Masnières.	1012	6140	3953	12
619	Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	1485	10214	1443	15
620	Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1373	8564	1685	13
621	Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1345	3446	339	4
622	Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	929	7726	3513	13

…maison …ncipal …tribution …ière. 1852.	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	N.os d'ordre.
12213	Baratte ✲.	Ricourt, Debuchy.	Lancelle.	Delannoy.	579
5143	Deschodt.	Boone.	Merlyn.	Boidin.	580
11775	Daullé.	Hilst, Muyls.	Descholdt	Houzé.	581
6188	Bertrand.	Bertout.	Dutriex.	Brasselet.	582
4381	Lobbedez.	Vicart.	Verhelle.	De St.-Mars.	583
3935	Tricot.	Mayeur.	Gravelaine.	Bruneau.	584
3284	Mannier.	Denneulin.	Dorlancourt.	Chardot.	585
2849	Raviart.	Vendeville.	Lefranc.	Baligand.	586
3550	Charlet.	Douay.	Desmons.	Delalonde.	587
4361	Vilain.	Lagouge.	Despretz.	Delalonde.	588
2326	Leleu.	Lefebvre.	V. Neuville-s.-S.	Mi.ly.	589
2692	Brocquet.	Broutin.	V. Brillon.	Lacoste.	590
1896	Deleplanque.	Fin.	Dehay.	Fiévet.	591
66.17	Wattine.	Jouglez-Wattel. Derou-baix.	Simon, Deregnauc.	H. Nepveur.	592
1366	Moreau.	Havez.	Dumortier.	Accard.	593
11987	Dorchies.	Stocquelet.	Larsonneur.	Dutil.	594
1398	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.	Dumesnil.	595
10355	Vallèz.	Bassez.	Dupont.	Fromont.	596
4950	Monfroy.	Martin.	Tilmant.	Brachelet.	597
3719	Steen.	Stappen.	Ducornetz.	Annibert.	598
78537	Carlier-Mathieu.	Dumont-Pluchart, (Claisse.	V. page 122.	Quecq. Courtin.	599
4674	Doison.	Pavot.	Crepy.	Riquet.	600
3791	Denimal.	Bisiaux.	Pitoux.	De Baillencourt	601
1685	Carré.	Dubray.	V. Lesquin.	Louchet.	602
6613	Bailleux.	Quarez.	D'ainaut.	Dumelz.	603
7840	Lambelin.	Ghestem.	Drumez.	Hochart.	604
3582	Dubois	Douay.	Delcroix.	Copin.	605
3363	Richard.	Deleau.	Manouvrier.	Dechertemps.	606
6412	Despreux.	Sommain, Villain.	Villiers.	Jove.eau.	607
11219	Wicart.	Thibaut. Degrave-Ingelrans.	Acquart.	Leroy.	608
9609	Cattiau.	Decrouez. Michaux.	Musin.	Guillerand.	609
2139	Riche.	Minaire.	V. Boussières.	Renau.	610
5489	N...	Gérard.	Bonne.	Trentesaux.	611
3874	Froment.	Haca.	Huart.	Dupont.	612
3441	Guvillers.	Bazin, F.	V. Monchecourt	Per.et.	613
2036	Remy de Campeau.	Grevillers.	V. Somain.	Rennuit.	614
5125	Cachera.	Denoyelle.	Dupire.	Millet-Tellier.	615
4754	Vancappel de P émont.	Delattre.	Broux.	Legrand.	616
3369	Lalou-Bobeuf.	Lefebvre, Lejeune.	Quiquempoix.	Chevassus.	617
4611	Farez.	Lobry.	Bécar.	Legrand.	618
7538	Monier.	N....	Coquelet.	Piérart.	619
5699	Riche.	Meunier.	Choquet.	Trentesaux.	620
9015	Lenoir.	Deregnaucourt	Vanreust.	Tailliart	621
5795	Vandenkerckhove.	Coloos.	Maerten.	Lancel.	622

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOT[illegible] con[illegible] dir[illegible] pour[illegible]
623	Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	779	4679	2691	89
624	Walincourt.	C.	Clary.	Bureau.	2127	7013	6226	166
625	Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	529	2739	529	42
626	Wallers.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	3301	18261	759	251
627	Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	637	4599	1753	79
628	Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	690	4234	2527	82
629	Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	3571	24806	12783	460
630	Wandignies et H	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	893	4554	1045	70
631	Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	495	2390	1639	48
632	Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	825	5180	1454	83
633	Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	797	4736	1465	78
634	Warhem.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	2547	19230	840	265
635	Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	265	2722	990	46
636	Warnêton-Sud	L	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	98	1395	387	22
637	Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	698	4158	1986	76
638	Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	2040	11083	3661	184
639	Watten.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	1268	8478	3594	149
640	Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	228	1486	750	27
641	Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	2236	9308	2278	147
642	Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	9432	27408	11798	483
643	Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	243	1992	189	28
644	Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	638	3913	631	58
645	Wavrin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	2818	13617	3109	213
646	Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	13086	101727	2326	1339
647	Waziers.	D.	Douai-N.	Douai.	1026	6482	1563	102
648	Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	505	3088	2627	67
649	Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	1872	10882	2508	167
650	West-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	923	5923	1768	97
651	Wicres.	L.	La Bassée.	Fournes.	248	2181	2209	51
652	Wignehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	2415	11279	2959	179
653	Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	1982	7404	3346	132
654	Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	542	1955	667	33
655	Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1502	9180	4906	173
656	Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	Bureau.	3869	26889	5903	417
657	Wulverdinghe	Dk.	Bourbourg.	Watten.	386	2008	1010	37
658	Wylder.	Dk.	Bergues	Bergues.	349	2086	715	35
659	Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	1709	12793	4471	216
660	Zermezeele.	H	Cassel.	Cassel.	409	3318	1962	64[illegible]
661	Zuytcoote	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	305	995	406	17[illegible]
662	Zuytpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	867	7824	4589	151[illegible]

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.os d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
3037	3012	E. Vallois	C. Vallois.	Delahaye.	Chardot.	623
4297	3772	Millot.	Begaint.	Portier.	Chevassus.	624
1786	1825	Basselard.	Paul.	Hannoteau.	Delannoy.	625
12745	13166	Meriaux.	Dumez, Bar.	Cambrelong.	Parent.	626
4585	34-4	Degroote.	Rauwel.	Mantel.	Deberdt.	627
3372	3147	Delacourt.	Lefebvre.	Pamart.	François.	628
18441	15830	Obert ✲.	Duquesnoy, Dillies.	Saint-Léger.	Darcy.	629
1664	2622	Dumont.	Willez.	Rogié.	De la Coste.	630
2179	1931	Horrie.	Pollet.	Averlant.	N...	631
2372	3234	Dervaux.	Valin.	Carlier.	François.	632
2300	3158	N...	Colment.	Dernoncourt.	François.	633
19367	15247	Bollengier.	Brygo. Verhulst.	Baudens.	Demasure.	634
2965	2308	Delbecq-Ghesquier	Cardon-Coutille.	V. Deûlémont.	Messéan.	635
1533	1223	Ghestem.	E. Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	636
3003	2868	Dupont.	Tondeur.	Lavechin.	Charenton.	637
7200	6891	Brulois.	Cocheteux.	Lambelin.	Folet.	638
4837	4860	Massart-Leys.	Deleflie.	Saumade.	Savary.	639
1692	1067	Legrand.	Cartignies.	V. Damousies.	François.	640
6169	5660	Hocedez.	Waymel-Brume.	Gerraert.	Louchet.	641
15210	14130	Duthoit.	Béghin, Dhalluin.	Seingier.	Leconte père.	642
4298	1629	Destinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	643
2414	2805	Labure.	Tondeur.	V. Wasn.-au-B.	Chalenton.	644
11057	9184	Delporte.	Menu, Liénard.	Pollin.	Pivion.	645
10511	35417	Mourmant.	Loyer, Caloinne.	Gadenne.	Bonnet père.	646
4033	4930	Dubus.	Coyez.	Bonvarlet.	Deligny.	647
3160	2378	Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede	Merchier.	648
5819	4990	Billard.	Vanelslande fils.	Roussel.	Messéan.	649
7160	4554	Duwel.	Dewaele.	Vanbever.	Facon.	650
2960	18·4	Louis.	Demorgny.	Caudrelier.	Baillencourt.	651
6373	5662	Louis.	Jouniaux.	Lebon.	Lion.	652
5019	4269	Boutemy.	Mulliez.	Pluchart.	Dumesnil.	653
·131	1386	Cavrois	Cornu.	V. Liessies.	Delannoy.	654
9776	7278	Wyckaert.	Bocket.	Hilst.	Puvet.	655
24509	18104	Dehaene.	Bebruyne, Bèle.	Caillie.	Debavay.	656
1565	1447	Drieux.	Dedecker.	Bécue.	Savary.	657
2438	1547	Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Legrand.	658
13871	9729	Vandenbilcke.	Vandenbauwede.	Leurèle.	Fleurynck.	659
3716	2743	Reumaux.	Dehaene.	Dupont.	Campagnie.	660
709	667	Wateraere.	Fonteyne.	V. Ghyvelde.	Annibert.	661
8222	6324	Hémart de Neufpré.	Devos.	Declerck.	Merchier.	662

POPULATION.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1851.

Naissances. — 1851.

ARRONDISSEM.	Enfants légitimes.		Enfants naturels reconnus.		Enfants naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1810	1660	22	13	68	110	3683
Hazebrouck . .	1564	1585	6	12	85	116	3368
Lille.	6073	5737	199	184	528	516	13237
Cambrai. . . .	2826	2828	91	71	176	163	6155
Avesnes	1760	1636	37	24	103	114	3674
Douai	1586	1485	39	29	78	102	3319
Valenciennes. .	2648	2452	86	77	113	145	5521
Total. . .	18267	17383	480	410	1151	1266	38957

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes..	Garçons.......	18,267	35,650
	Filles.........	17,383	
Enfants naturels...	Garçons.......	1,634	3,307
	Filles.........	1,676	
			38,957

Mariages. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque	698	59	91	42	890
Hazebrouck.	669	53	78	32	832
Lille	2538	128	289	103	3058
Cambrai	1362	69	143	91	1665
Avesnes.	1042	40	93	36	1211
Douai.	701	37	75	28	841
Valenciennes	1099	79	145	67	1390
Total. . . .	8109	465	914	399	9887

Enfants morts-nés. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	69	56	6	5	136
Hazebrouck.	86	37	3	5	131
Lille	343	247	49	51	690
Cambrai	126	71	17	14	228
Avesnes.	71	37	4	9	121
Douai.	60	42	3	2	107
Valenciennes	120	86	17	21	244
Total. . . .	875	576	99	107	1657

Ces 1,657 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

POPULATION.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1851.

Naissances. — 1851.

ARRONDISSEM.	Enfants légitimes.		Enfants naturels reconnus.		Enfants naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1810	1660	22	13	68	110	3683
Hazebrouck . .	1564	1585	6	12	85	116	3368
Lille.	6073	5737	199	184	528	516	13237
Cambrai. . . .	2826	2828	91	71	176	163	6155
Avesnes	1760	1636	37	24	103	114	3674
Douai	1586	1485	39	29	78	102	3319
Valenciennes. .	2648	2452	86	77	113	145	5521
Total. . .	18267	17383	480	410	1154	1266	38957

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes..	Garçons.......	18,267	35,650
	Filles.........	17,383	
Enfants naturels...	Garçons.......	1,634	3,307
	Filles.........	1,676	
			38,957

Mariages. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	TOTAL.
Dunkerque	698	59	91	42	890
Hazebrouck	669	53	78	32	832
Lille	2538	128	289	103	3058
Cambrai	1362	69	143	91	1665
Avesnes	1042	40	93	36	1211
Douai	701	37	75	28	841
Valenciennes	1099	79	145	67	1390
Total	8109	465	914	399	9887

Enfants morts-nés. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	69	56	6	5	136
Hazebrouck	86	37	3	5	131
Lille	343	247	49	51	690
Cambrai	126	71	17	14	228
Avesnes	71	37	4	9	121
Douai	60	42	3	2	107
Valenciennes	120	86	17	21	244
Total	875	576	99	107	1657

Ces 1,657 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Décès. — 1851.

ARROND.^s	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque. .	873	499	497	710	124	12	»	2715
Hazebrouck .	667	456	492	865	162	7	»	2649
Lille	2197	2037	2133	2408	368	43	»	9186
Cambrai. . .	1062	1218	846	894	128	24	»	4172
Avesnes. . .	460	393	585	986	266	37	1	2728
Douai. . . .	447	413	464	617	136	17	»	2094
Valenciennes	654	831	675	930	151	17	»	3258
Total. . .	6360	5847	5692	7410	1335	157	1	26802

Le nombre des naissances ayant été de...... 38,957
Et celui des décès de.................... 26,802

Il en résulte un excédant de population de... 12,155

Nous avons fait remarquer l'année dernière que les naissances de 1850 comptées pour 37,239 n'avaient jamais atteint un chiffre aussi élevé. Celles de 1851 les ont encore surpassées d'un nombre de 1078. Ce nouvel excédant qui s'applique surtout aux enfants légitimes, se répartit par nombres peu élevés entre les diverses contrées du département. Les arrondissements qui y ont pris la plus grande part sont ceux de Dunkerque, Lille et Cambrai.

Les enfants naturels sont aux enfants légitimes dans la proportion de 1 à 10,8 ; c'est le chiffre relatif ordinaire dans le département.

Les mariages qui avaient augmenté d'une manière remarquable en 1848, 1849 et 1850, ont diminué de 1052 en 1851, comparativement à l'année précédente et restent néanmoins arrêtés à un chiffre plus élevé encore que la moyenne ordinaire. L'arrondissement d'Avesnes fournit une faible augmentation dans le nombre des mariages ; ceux de Dunkerque et d'Hazebrouck n'accusent que des différences en moins peu sensibles ; les diminutions les plus fortes se sont produites dans les arrondissements de Lille, Cambrai et Valenciennes.

On remarque que les mariages entre garçons et filles qui atteignent les 5/6 du nombre total, n'ont pris qu'un peu plus de moitié du déficit de 1052 signalé plus haut. L'autre moitié s'applique aux mariages des autres classes des personnes formant le dernier sixième du nombre des unions légitimes.

Le nombre des enfants morts-nés est faiblement supérieur à celui de l'année 1850. Il a suivi le mouvement ascendant de la production.

Les décès comparés à ceux des douze mois précédents offrent une augmentation de 1,640. Cette différence en plus dans les extinctions se répartit d'une manière inégale entre les divers arrondissements : elle n'a été que de 1/23 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 1/39 dans celui d'Hazebrouck et de 1/57 dans celui d'Avesnes ; mais elle a atteint 1/5 dans l'arrondissement de Lille, 1/12 dans celui de Valenciennes et 1/15 dans celui de Cambrai. L'arrondissement de Douai, seul, s'est distingué par une faible diminution.

Cet excédant de mortalité a particulièrement frappé les classes de moins d'un an, d'un à 15 ans et de 50 à 80 ans. Celle de 15 à 50 ans n'a éprouvé qu'une augmentation relative peu considérable.

Voici la comparaison des naissances et des décès pour chacun des douze mois de l'année :

	Naissances.	Décès.
Janvier	3,389	2,419
Février	3,455	2,302
Mars	3,912	2,714
Avril	3,629	2,597
Mai	3,410	2,494
Juin	3,166	2,132
Juillet	2,962	1,988
Août	3,057	1,918
Septembre	3,006	1,955
Octobre	2,958	1,887
Novembre	2,881	2,122
Décembre	3,132	2,274

La production, comparée à celle de 1850, a augmenté pendant les six premiers mois ; elle a fléchi dans tous les autres.

Les mois qui ont fourni le moins de décès sont ceux de juillet, août et septembre. Ceux qui en ont donné le plus sont les mois de mars, avril et mai.

Le classement des décès selon l'état civil des personnes, présente les résultats suivants :

MALES.		FEMELLES.	
Garçons	8,460	Filles	7,714
Hommes mariés	3,403	Femmes mariées	2,922
Veufs	1,648	Veuves	2,655
	13,511		13,291

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	Total.
Individus appartenant à la population du département	2623	2604	7437	4035	2590	2030	3202	24521
Français étrangers au département.	52	23	959	112	83	57	48	1334
Individus non Français	40	22	790	25	55	7	8	947
	2715	2649	9186	4172	2728	2094	3258	26802

Parmi ces extinctions on compte :

	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	Total.
Individus morts de la variole	7	»	21	12	1	2	»	43
Id. par suite d'épidémies	55	4	31	8	9	»	8	115
Suicides	12	3	36	18	12	12	9	102
Meurtres	1	»	1	1	»	1	»	4
Exécutions	»	»	1	»	»	»	»	1
Morts accidentelles	33	17	73	45	39	38	37	282
	108	24	163	84	61	53	54	547

Villes et communes ayant plus de 6000 *habitants.*

Lille	75,795	Douai	20,528	Denain	8,691
Roubaix	34,698	Wazemmes	13,086	Le Cateau	8,233
Dunkerque	29,080	Bailleul	10,078	Hazebrouck	7,953
Tourcoing	27,615	Saint-Amand	9,527	Maubeuge	7,719
Valenciennes	23,263	Wattrelos	9,432	Estaires	6,863
Cambrai	21,344	Armentières	8,849		

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Le dépouillement des votes émis dans ce département aux scrutins des 21 et 22 novembre 1852, sur le plébiscite soumis à la sanction du Peuple français pour le rétablissement de l'Empire, a donné les résultats suivants (1) :

CANTONS.	NOMBRE (militaires compris) d'inscrits.	NOMBRE (militaires compris) de votants.	RÉPARTITION DES VOTES. Oui.	RÉPARTITION DES VOTES. Non.	RÉPARTITION DES VOTES. Bulletins nuls.	RÉPARTITION DES VOTES. TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque.						
Bergues	4448	3762	3639	105	18	3762
Bourbourg	3670	3174	3125	41	8	3174
Dunkerque-Est	7443	5091	4878	187	26	5091
Dunkerque-Ouest	1063	912	910	2	»	912
Gravelines	2023	1723	1701	20	2	1723
Hondschoote	3466	2991	2947	36	8	2991
Wormhoudt	4563	3557	7486	61	10	3557
Arrondissement d'Hazebrouck.						
Bailleul-Nord-Est	4778	3649	3549	66	4	3649
Bailleul-Sud-Ouest	2569	2230	2210	15	5	2230
Cassel	4294	3686	3522	128	36	3686
Hazebrouck-Nord	5072	4229	4110	86	33	4229
Hazebrouck-Sud	2807	2435	2387	37	11	2435
Merville	5752	4369	4224	121	24	4369
Steenvoorde	3779	3327	3292	25	10	3779
Arrondissement de Lille.						
Armentières	4577	3332	3190	123	19	3332
La Bassée	4224	3192	3069	107	16	3192
Cysoing	4856	3682	3474	179	29	3682

(1) Les nombres relatifs aux villes divisées en plusieurs cantons sont compris en entier dans ceux indiqués aux premiers de ces cantons.

CANTONS.	NOMBRE (militaires compris) d'inscrits.	NOMBRE (militaires compris) de votants.	RÉPARTITION DES VOTES. Oui.	RÉPARTITION DES VOTES. Non.	RÉPARTITION DES VOTES. Bulletins nuls	RÉPARTITION DES VOTES. TOTAL.
Haubourdin	5504	3829	3593	194	42	3829
Lannoy	5232	4488	4352	100	26	4488
Lille-Centre	16901	8113	6599	1181	317	8113
Lille-Nord-Est	1254	838	781	48	9	838
Lille-Ouest	2010	1392	1329	48	15	1392
Lille-Sud-Est	1289	591	519	66	6	591
Lille-Sud-Ouest	4033	2216	1956	218	42	2216
Pont-à-Marcq	5125	3366	3234	115	17	3366
Quesnoy-sur-Deûle	4389	3795	3732	46	17	3795
Roubaix	7811	5627	5373	213	41	5627
Seclin	5884	3853	3702	123	28	3853
Tourcoing-Nord	9073	6614	6382	177	55	6614
Tourcoing-Sud	2227	1618	1538	71	9	1618
Arrondissement de Cambrai.						
Cambrai-Est	8603	6170	5777	339	54	6170
Cambrai-Ouest	3024	2572	2551	16	5	2572
Carnières	6397	5490	5415	63	12	5490
Le Câteau	8091	6706	6458	210	38	6706
Clary	7654	6869	6711	147	11	6869
Marcoing	6795	5490	5329	134	27	5490
Solesmes	7107	5828	5699	109	20	5828
Arrondissement d'Avesnes.						
Avesnes-Nord	3636	2706	2513	165	28	2706
Avesnes-Sud	3713	3013	2880	113	20	3013
Bavai	4074	3179	3104	59	16	3179
Berlaimont	2705	2123	2032	67	24	2123
Landrecies	4405	3235	3132	85	18	3235
Maubeuge	5898	4862	4726	101	35	4862
Le Quesnoy-Est	4379	3535	3446	77	12	3535
Le Quesnoy-Ouest	3541	2856	2778	67	11	2856
Solre-le-Château	2737	2252	2142	96	14	2252
Trélon	4636	3841	3724	93	24	3841
Arrondissement de Douai.						
Arleux	3718	3176	3139	34	3	3176
Douai-Nord	7892	5132	4689	367	76	5132
Douai-Ouest	2841	1991	1920	61	10	1991
Douai-Sud	2998	2482	2415	53	14	2482
Marchiennes	5378	4489	4413	58	18	4489
Orchies	5166	3833	3659	135	39	3833

CANTONS.	NOMBRE (militaires compris) d'inscrits.	de votants.	RÉPARTITION DES VOTES. Oui.	Non.	Bulletins nuls.	TOTAL.
Arrondissement de Valenciennes.						
Bouchain.	8625	7770	7679	70	21	7770
Condé.	5101	4311	4242	48	21	4311
St.-Amand-rive-droite.	6470	4596	4453	113	80	4596
St.-Amand-rive-gauche	3414	2892	2328	58	11	2892
Valenciennes-Est. . .	9009	6496	6055	370	71	6496
Valenciennes-Nord. .	3639	3130	3061	56	13	3130
Valenciennes-Sud. . .	3533	3245	3197	35	13	3245
Récapitulation par arrondissement.						
Dunkerque.	26676	21210	20686	452	72	21210
Hazebrouck	29141	23925	23294	478	153	23925
Lille.	8[illegible]389	56546	52823	3045	678	56546
Cambrai.	47671	39125	37940	1018	167	39125
Avesnes.	39724	31602	30477	923	802	31602
Douai	27993	21103	20235	708	160	21103
Valenciennes.	39791	31940	31010	750	180	31940
	295385	225451	216465	7374	1612	225451
Résultats particuliers des villes principales du département.						
Avesnes	790	608	513	83	12	608
Cambrai.	5315	3318	2964	310	44	3318
Douai	5083	2892	2481	348	63	2892
Dunkerque.	6123	3991	3782	185	24	3991
Hazebrouck	2127	1716	1645	56	15	1716
Lille.	16466	7798	6318	1185	295	7798
Roubaix	5788	3973	3775	172	26	3973
Tourcoing.	5528	3713	3534	145	34	3713
Valenciennes.	5222	3456	3090	304	61	3456

N.os d'ordre.	NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut.s directes pour 1852.
623	Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	779	4679	2691	8934 87
624	Walincourt.	C.	Clary.	Bureau.	2127	7013	6226	16674 68
625	Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	529	2739	529	4209 28
626	Wallers.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	3301	18261	759	25114 89
627	Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	637	4599	1753	7946 49
628	Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	690	4234	2527	8271 87
629	Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	3571	24806	12783	46017 28
630	Wandignies et H	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	893	4554	1045	7038 63
631	Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	495	2390	1639	4879 25
632	Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	825	5180	1454	8344 49
633	Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	797	4736	1465	7812 16
634	Warhem.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	2547	19230	840	26526 39
635	Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	265	2722	990	4672 15
636	Warnêton-Sud	L	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	98	1395	387	2253 01
637	Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	698	4158	1986	7603 74
638	Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	2040	11083	3661	18448 17
639	Watten.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	1268	8478	3594	14909 89
640	Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	228	1486	750	2755 18
641	Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	2236	9308	2278	14727 39
642	Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	9432	27408	11798	48327 22
643	Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	243	1992	189	2856 50
644	Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	638	3913	631	5880 60
645	Wavrin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	2818	13617	3109	21356 6
646	Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	13086	101727	2326	133966 8
647	Waziers.	D.	Douai-N.	Douai.	1026	6482	1563	10250 1
648	Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	505	3088	2627	6749 0
649	Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	1872	10882	2508	16786 2
650	West-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	923	5923	1768	9734 0
651	Wicres.	L.	La Bassée.	Fournes.	248	2181	2209	5189 8
652	Wignehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	2415	11279	2959	17962 8
653	Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	1982	7404	3346	13246 4
654	Willies.	A.	Trélon.	Trelon.	512	1955	667	3322 8
655	Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1502	9180	4906	17355 3
656	Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	Bureau.	3869	26889	5903	41779 5
657	Wulverdinghe	Dk.	Bourbourg.	Watten.	386	2008	1010	3743 9
658	Wylder.	Dk.	Bergues	Bergues.	349	2086	715	3526 6
659	Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	1709	12793	4471	21678 1
660	Zermezeele.	H	Cassel.	Cassel.	409	3318	1962	6460 7
661	Zuytcoote	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	305	995	406	1758 4
662	Zuytpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	867	7824	4589	15144 5

Mariages. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	TOTAL.
Dunkerque	698	59	91	42	890
Hazebrouck	669	53	78	32	832
Lille	2538	128	289	103	3058
Cambrai	1362	69	143	91	1665
Avesnes	1042	40	93	36	1211
Douai	701	37	75	28	841
Valenciennes	1099	79	145	67	1390
Total	8109	465	914	399	9887

Enfants morts-nés. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes. Mâles.	Femelles.	Enfants naturels. Mâles.	Femelles.	TOTAL.
Dunkerque	69	56	6	5	136
Hazebrouck	86	37	3	5	131
Lille	343	247	49	51	690
Cambrai	126	71	17	14	228
Avesnes	71	37	4	9	121
Douai	60	42	3	2	107
Valenciennes	120	86	17	21	244
Total	875	576	99	107	1657

Ces 1,657 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

SÉANCE DU 23 AOUT.

Le 23 août 1852, MM. les membres du Conseil général du département du Nord se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture. M. le Préfet entre en séance et donne lecture du décret du 4 août, qui convoque les Conseils généraux et fixe la durée de leur session. Il déclare la session ouverte et appelle les membres présents à prêter entre ses mains le serment prescrit par l'article 14 de la Constitution. Cette formalité remplie, le Préfet en donne acte, et ajoute que les membres actuellement absents prêteront serment entre les mains du président du Conseil. Il donne lecture du décret du 7 août, qui nomme aux fonctions de président du Conseil général, pour la présente session, M. *Marchant*, sénateur; aux fonctions de vice-président, M. *Danel*, et aux fonctions de secrétaire, M. *de Clebsattel*. Il invite MM. *Marchant* et *de Clebsattel* à prendre place au bureau. — M. *Marchant*, en montant au fauteuil, demande à ses collègues de lui accorder la même bienveillance et le même concours que dans les Conseils précédents; il espère que ce concours ne lui fera pas défaut, et il compte également que le Conseil s'associera aux vues toutes de pacification et d'amélioration sociale du Chef de l'Etat; il propose, en terminant, de nommer une commission de trois membres chargés de formuler l'expression de la gratitude du Conseil envers le Prince-Président; le travail de la commission serait soumis, séance tenante, à l'approbation de l'assemblée. = M. le Préfet prononce un discours dans lequel il passe en revue la situation des divers services de son administration; il rend compte au Conseil de l'exécution des améliorations proposées et de l'accomplissement des vœux émis dans la dernière session.—Le président donne acte à M. le Préfet de cette communication. — Il donne lecture d'une lettre de M. *Seydoux*, portant qu'une indisposition l'empêche d'assister aux premières séances. — Le président consulte le Conseil sur l'organisation qu'il entend don-

Mariages. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	TOTAL.
Dunkerque	698	59	91	42	890
Hazebrouck	669	53	78	32	832
Lille	2538	128	289	103	3058
Cambrai	1362	69	143	91	1665
Avesnes	1042	40	93	36	1211
Douai	701	37	75	28	841
Valenciennes	1099	79	145	67	1390
Total	8109	465	914	399	9887

Enfants morts-nés. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes. Mâles.	Enfants légitimes. Femelles.	Enfants naturels. Mâles.	Enfants naturels. Femelles.	TOTAL.
Dunkerque	69	56	6	5	136
Hazebrouck	86	37	3	5	131
Lille	343	247	49	51	690
Cambrai	126	71	17	14	228
Avesnes	71	37	4	9	121
Douai	60	42	3	2	107
Valenciennes	120	86	17	21	244
Total	875	576	99	107	1657

Ces 1,657 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

aux voix et adoptée. Elle sera insérée au procès-verbal et adressée au Gouvernement par les soins de M. le Préfet. — Le président procède au tirage au sort des places entre les arrondissements; cette opération leur assigne les rangs suivants : 1.er, Douai ; 2.e, Lille ; 3.e, Avesnes ; 4.e, Cambrai; 5.e, Dunkerque; 6.e, Valenciennes, et 7.e, Hazebrouck. Il fait distribuer aux divers bureaux les dossiers des affaires soumises au Conseil général par M. le Préfet. Un membre fait observer à cette occasion que les dépenses concernant le mobilier des bâtiments départementaux font partie des attributions du 2.e bureau, tandis que les travaux de ces mêmes bâtiments dépendent du 6.e bureau. Cette répartition lui paraît vicieuse, en ce qu'elle empêche de faire sur chacun des édifices des rapports d'ensemble qui embrasseraient toutes les dépenses qui les concernent. Il demande, pour remédier à cet état de choses, que les rapports concernant la préfecture, les sous-préfectures et les prisons soient attribués au 2.e bureau, et que ceux qui regardent les archives, les casernes de gendarmerie et les tribunaux soient envoyés au 6.e bureau. Ces modifications sont adoptées. — Le président invite les membres à se réunir dans les bureaux pour nommer leurs présidents et secrétaires, et pour se distribuer les dossiers. Les bureaux fixeront eux-mêmes les heures de leur réunion pour la préparation des rapports. MM. les présidents des bureaux voudront bien faire afficher la liste des rapporteurs, indiquant les affaires qui leur sont confiées, et remettre à l'ouverture de chaque séance les listes des rapports préparés. Quant aux communications à donner aux journaux, il est entendu que ceux-ci pourront publier les procès-verbaux des séances aussitôt après qu'ils auront été adoptés par le Conseil général. Après ces explications, le président fixe au surlendemain la prochaine séance générale.

SÉANCE DU 25 AOUT.

Le président reçoit le serment de MM. *Cleenewerck*, *Revel* et *De Gruson* qui n'assistaient pas à la première séance. — Il invite les présidents des bureaux à faire afficher la liste des affaires qu'ils ont à traiter, avec l'indication du nom des rapporteurs. Il est satisfait à cette invitation. Il donne lecture des notes remises par les bureaux et indiquant les rapports préparés. Cette lecture ne provoque aucune observation. — Il communique au Conseil le vœu suivant déposé par un membre : « Le Conseil général émet le vœu que Wazemmes » soit érigé en chef-lieu de canton, comprenant dans sa circon- » scription la commune d'Esquermes. » Renvoyé à l'examen du 6.e bureau. — Le président donne connaissance au Conseil : 1.º d'une lettre du président du Cercle du Nord qui invite les membres du

eil général à fréquenter cette réunion. Mention sera faite au s-verbal de cette lettre et des remerciements de l'assemblée ; 'une lettre de la société Barbedienne invitant le Conseil à sou- : pour le buste du Prince-Président. — Renvoyé au 6.e bureau. une lettre de M. Alfred Morel, de Dunkerque, en envoi de ques exemplaires de son écrit sur le système cellulaire, appli- aux prisons départementales. Mention au procès verbal des rciements adressés à l'auteur, et du dépôt aux archives. = Le orteur du 1.er bureau rend compte du dépôt fait par M. le t du compte d'emploi des sept dixièmes de ses frais d'admini- on pour l'année 1851, affectés aux traitements des employés et de service de la Préfecture, lesquels ont complètement reçu destination. Acte est donné de cette communication et de celle élibérations prises par les conseils d'arrondissement d'Avesnes, i, Hazebrouck et Dunkerque sur les comptes d'emploi des frais ninistration des sous-préfectures. — Le Conseil alloue au sous- itre XXIII du budget de 1853, la somme de 2,913 fr. 87 c. nt due à M. Danel, imprimeur, pour solde des frais de publica- des procès-verbaux des délibérations du Conseil général en . — Alloue une pension de retraite de 600 fr. à M. Saint- rt, employé de la Préfecture, qui compte quarante-six ans de ce, dont trente-deux ans comme employé à la sous-préfecture ambrai. — Approuve le compte des fonds de non-valeur et de positions pour 1851, présenté par M. le directeur des contri- ns directes et arrête que les résultats de ces comptes seront its au registre de ses délibérations. — Alloue au sous-chapitre II du budget les crédits suivants qui forment le complément ou la ide annuité des secours accordés aux communes, par des déli- tions antérieures, pour la reconstruction de leurs églises, savoir : s, solde, 1,000 fr.; Alnes, id., 1,000 fr.; Saint-Benin, id., 0 fr. ; Willems, 2.e tiers, 1,000 fr. ; Clary, id., 1,000 fr. ; , id., 1,000 fr. — Ouvre au sous-chapitre VII du budget de 3 les crédits suivants : Menues dépenses et frais de parquet de our d'assises et des tribunaux, 17,370 fr.; traitement du con- ge-conservateur du palais-de-justice de Lille, 800 fr.; traitement concierge du palais-de-justice de Valenciennes, 250 fr. — Le ident donne communication d'une lettre de MM Mahon, frères, 'aris, relative au traitement de la teigne. Renvoyée au 6.e au. = Un membre du 1.er bureau expose que le conseil d'ar- lissement d'Avesnes renouvelle sa demande en dégrèvement du ingent qui lui a été assigné dans la contribution foncière. Le seil général, convaincu que cet arrondissement est loin d'être é à se plaindre de son contingent, déclare persister dans ses édentes délibérations. — Sur la proposition du 1.er bureau, le

Conseil alloue à la commune de Capinghem, à titre de complément de secours, pour la reconstruction de sa chapelle, une somme de 1,000 fr., payable en 1853, et appuie auprès du Gouvernement sa demande d'un subside de 4,000 fr. pour combler l'excédant de dépense qu'ont occasionné ces travaux. — Reconnaissant que le logement de la brigade de gendarmerie de Bailleul est insuffisant, le Conseil estime qu'il y a lieu d'acquérir, au prix de convenance exprimé dans le rapport de M le Préfet, et d'approprier, une maison contiguë à la caserne de gendarmerie. Il autorise, en conséquence, M. le Préfet à réaliser l'acquisition de cet immeuble ; alloue une somme de 3,200 fr. au sous-chapitre XVI du budget, savoir : 2,500 fr. pour le prix principal et 700 fr. pour travaux d'appropriation, laissant aux soins de l'administration de pourvoir par une demande ultérieure de crédit, au paiement des frais non bien connus présentement, et qui sont à la charge du département, aux termes de la convention passée avec les vendeurs. — Un membre du 1.er bureau donne lecture d'un rapport de M. le Préfet qui propose l'allocation d'un secours en faveur de la commune de Vieux-Mesnil, pour la reconstruction de son église, dont la dépense est évaluée à la somme de 18,500 fr., et à laquelle les ressources locales ne peuvent consacrer qu'une somme de 10,000 fr. Il soumet au Conseil la résolution suivante : « Une somme de 3,000 fr. imputable en deux » années à partir de 1854, est accordée à la commune de Vieux-» Mesnil, à titre de subvention départementale dans la dépense que » doit occasionner la reconstruction de l'église de cette commune ; » et pour couvrir par les fonds de l'État le surplus de la dépense » s'élevant à 5,500 fr., le Conseil fait appel à la sollicitude de M. le » Ministre des cultes, et invite M. le Préfet à transmettre ce vœu » dans un bref délai. » Un membre fait observer que la résolution proposée affecterait par anticipation le budget de 1854, tandis que l'assemblée ne peut et ne doit s'occuper que de celui de 1853. Un autre membre répond qu'on éviterait cette sorte d'irrégularité si, en profitant de la situation favorable du département, affranchi des centimes cadastraux et frappé seulement de six centimes facultatifs, on ajoutait à ceux-ci pour 1853, un demi centime seulement qui suffirait aux besoins de l'exercice. Cet avis, partagé par M. le Préfet, est combattu par plusieurs membres. Le président met aux voix les conclusions du rapport sous toutes réserves de la question relative à l'accroissement éventuel des centimes facultatifs. Ces conclusions sont adoptées. = Le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget une somme de 500 fr., en faveur de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray ; — alloue une somme de 600 fr. pour l'entretien de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai ; — alloue une somme de 700 fr. pour solder les travaux exécutés en 1852 à la sous-pré-

ure d'Avesnes, au-delà du crédit ouvert de 500 fr., et un crédit 400 fr. pour l'entretien de ce bâtiment en 1853; — vote un lit de 780 fr. pour l'entretien de la sous-préfecture de Douai en 3; rejette la demande d'une somme de 280 fr. 61 cent. pour haussement d'un mur de jardin, afin d'intercepter des vues prises un voisin ; rejette également la demande de l'établissement d'un inet inodore au premier étage, dépense évaluée 500 fr. — Vote scription au sous-chapitre IV du budget, du crédit ordinaire de fr. pour l'entretien du mobilier des bureaux de sous-préfectures. Renouvelle pour 1853 le crédit de 1,000 fr. porté au budget de 2 pour faciliter la création de sociétés de secours mutuels dans communes dépourvues de ressources. — Appuie la demande du seil municipal de Denain, pour l'établissement de deux marchés bestiaux, mensuels, mais à la condition que ces marchés auront les 12 et 22 de chaque mois, afin qu'ils ne coïncident pas avec x de Valenciennes. — Appuie la demande de la commune de Pit-ı tendant à obtenir l'établissement d'un marché hebdomadaire aux ımes, fruits et comestibles qui se tiendrait le dimanche, et prie torité supérieure de veiller à ce que le marché ne se tienne pas dant le service divin. — Autorise l'établissement d'un marché fruits, aux légumes et aux comestibles, qui se tiendrait le anche de chaque semaine dans la commune de Cappelbrouck, s la condition que ce marché aura lieu en dehors des heures sacrées à la célébration des services religieux — Donne acte à le Préfet de sa communication relative à la suite donnée aux ıandes d'établissement de foires et de marchés, sur lesquelles le seil général a émis des avis dans sa dernière session, et prie ce gistrat de faire de nouvelles démarches auprès de M. le Ministre r obtenir l'autorisation demandée par le conseil municipal de zemmes. = Sur la proposition du 6.e bureau, le Conseil alloue sous-chapitre 1.er du budget de 1853, un crédit de 2,500 fr. r l'entretien ordinaire des casernes de gendarmerie. — Vote scription au sous-chapitre XV du budget d'une somme de 236 fr. cent. pour le loyer de la caserne de Watten, restant à payer r le 4.e trimestre de 1851. — Alloue au sous-chapitre XVIII du get un crédit de 2,500 fr. pour secours à accorder aux communes r achat de pompes. — S'associe au vœu du conseil d'arrondissent de Lille pour qu'on étudie sérieusement les moyens de faire rvenir les compagnies d'assurances dans l'entretien des corps de ıpiers et de leur matériel. — Appuie le vœu du conseil d'arrondissent de Cambrai pour l'augmentation du nombre des corps de ıpiers et de celui des pompes, et prie M. le Préfet de prendre les ures nécessaires pour arriver à ce résultat. Il prie, en outre, ce gistrat de prendre des dispositions pour qu'à l'avenir, lorsqu'un

secours sera accordé pour achat de pompe, les communes soient tenues de se conformer pour leur acquisition à ses prescriptions, afin d'arriver à avoir partout des pompes uniformes. = Une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, appelle le Conseil à délibérer sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'affecter une certaine somme à l'achat de lettres de gages, aussitôt qu'une société de crédit foncier, comprenant le département du Nord dans sa circonscription, se trouvera constituée; l'assemblée, en présence de la situation financière du département, décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder un crédit destiné à l'acquisition de lettres de gages. = Le Conseil alloue au sous-chapitre XIV du budget de 1853, un nouveau crédit de 100 fr. pour la destruction des animaux nuisibles; — alloue au sous-chapitre XIX une somme de 500 fr., formant la seconde moitié de celle de 1,000 fr. votée l'année dernière pour l'érection d'un monument à Froissart, à Valenciennes; — vote l'inscription au sous-chapitre XXII du crédit ordinaire de 50 fr. pour le traitement du gardien de la pyramide de Cysoing. — Donne acte à M. le Préfet de la communication d'une délibération du conseil d'arrondissement de Valenciennes, qui témoigne sa satisfaction du résultat favorable des recettes des contributions indirectes, nonobstant la diminution des produits de l'industrie sucrière, par suite de la mauvaise qualité des betteraves. — Déclare s'associer au vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque tendant au rétablissement de l'impôt sur le sel, si ce rétablissement doit donner une réduction proportionnelle sur l'impôt foncier. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu émis par le conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que la loi départementale prochaine accorde un budget spécial aux conseils d'arrondissement. — Le Conseil appuie les vœux exprimés par les conseils d'arrondissement d'Hazebrouck et d'Avesnes, pour que ces deux sous-préfectures soient élevées de la troisième à la deuxième classe. — Prononce l'ordre du jour sur une délibération du conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à faire accueillir une réclamation de la commune de Liessies contre le compte ouvert exigé par la douane pour les bestiaux. — Donne acte de la communication d'une délibération du conseil d'arrondissement de Valenciennes qui exprime sa satisfaction de la bonne situation des caisses d'épargne. — Donne également acte de la communication d'une délibération du même conseil, qui témoigne sa satisfaction pour les renseignements favorables qu'il a reçus sur la situation des produits des douanes. — Renouvelle les vœux déjà exprimés en 1851 : 1.° pour qu'il soit établi une assimilation complète, quant à l'obligation du service militaire, entre tous les étrangers devenus français en vertu des lois des 28 mars 1849 et 7 février 1851; 2.° pour que les jeunes soldats de la réserve en

position d'exempter leurs frères du service militaire, soient astreints, sous telle peine que de droit, à la visite prescrite, devant le conseil de révision vis-à-vis lequel est appelé à comparaître le frère qui réclame l'exemption. — Alloue à la Société humaine de Dunkerque, pour 1853, le subside de 300 fr. qu'elle reçoit depuis plusieurs années. — Le Conseil, eu égard à ce que, par une décision ministérielle du 27 avril dernier, les conditions d'admission dans l'école vétérinaire d'Alfort ont été changées et ramenées en partie au mode antérieur à 1850 ; considerant que ce changement devra imposer aux familles des dépenses assez fortes, et qu'il convient de leur venir plus efficacement en aide par l'allocation de bourses entières aux élèves dont les parents seraient sans fortune, déclare maintenir au budget de 1853 le crédit de 1,400 fr. destiné au service des bourses à l'école vétérinaire d'Alfort, et le répartit de la manière suivante : 2 bourses entières à 400 fr., 3 demi-bourses à 200 fr., ce qui élèvera le nombre des élèves qui prennent part au subside du département, de quatre à cinq. — Un membre du 6.e bureau fait connaître qu'aux termes d'une circulaire ministérielle, il doit être procédé dans la présente session à la répartition des cantons du département en trois séries et à la division des cantons de chaque arrondissement en deux séries, pour le renouvellement partiel du Conseil général et des conseils d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles 8 et 25 de la loi du 22 juin 1833. M. le Préfet soumet au Conseil un projet de répartition conforme à celui adopté en 1850 pour le Conseil général, et en 1833, pour les conseils d'arrondissement. Le Conseil adopte cette répartition et décide que les états présentés par M. le Préfet seront imprimés à la suite du procès-verbal. — Un membre propose au Conseil général de désigner deux de ses membres pour procéder à la vérification du récolement de l'inventaire du mobilier de la préfecture. Le Conseil désigne MM. *Dansette* et *de Beaumont*.

SÉANCE DU 26 AOUT.

Le président lit une lettre de M. *Seydoux*, qui exprime ses regrets de ne pouvoir encore prendre part aux travaux du Conseil, à cause de la prolongation de son indisposition. — Il donne connaissance à l'assemblée : 1.° d'un vœu tendant à porter au budget une somme de 5,000 fr. comme subvention à Mgr. l'archevêque de Cambrai; 2.° d'un vœu pour l'établissement d'une brigade de gendarmerie à Bourbourg; 3.° d'un vœu pour que le Gouvernement accorde à l'agriculture et aux manufactures une protection suffisante à leur prospérité commune; 4.° d'un vœu pour qu'à l'avenir, les épiciers et les droguistes ne payant pas une patente de plus de 8 fr. de droit fixe en principal, ne soient plus assujettis à payer la rétribution pour la visite

du jury médical; 5.° D'une demande d'un secours annuel de 500 fr. à L. Delettrez d'Orchies, âgé de dix ans, dont les dispositions précoces et extraordinaires en sculpture et en modelage semblent annoncer un artiste hors ligne. Ces diverses propositions sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. — Le président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. Un membre demande qu'il soit établi un roulement journalier entre les bureaux, pour la lecture des rapports, de manière à ce que le sixième bureau n'arrive pas toujours le dernier. Le Conseil adopte cette proposition et décide que, dans cette séance, la lecture des rapports commencera par le deuxième bureau. — L'assemblée autorise l'imputation sur les fonds qui seront libres au budget départemental de 1852, de la somme de 2,400 fr. pour le loyer de la sous-préfecture de Valenciennes pendant ladite année, et vote au sous-chapitre V du budget de 1853 (casernement de la gendarmerie), une somme pareille pour le loyer de la caserne de la brigade de gendarmerie à pied, logée provisoirement à Anzin, et qui habitera l'ancien local de la sous-préfecture, aussitôt que M. le sous-préfet aura pris possession de son nouveau logement. — Après avoir entendu la lecture d'un rapport présenté au nom du premier bureau, sur le projet de budget des prisons départementales, le Conseil fixe ce budget, pour l'année 1853, à la somme de 226,644 fr. Il renouvelle le vœu : 1.° que le prix de journée des délinquants recommandés par les administrations financières cesse d'être à la charge du budget départemental qui en est si fortement obéré; que la prompte promulgation d'une loi sur le système pénitentiaire, permette d'opérer dans les prisons les réformes que la santé non moins que le moral des détenus réclame impérieusement, ouvre au sous-chapitre XV du budget 1853 un crédit de 9,603 fr. 69 cent. pour combler le déficit existant au budget de 1851, par suite de l'augmentation du nombre des détenus dans les prisons départementales, et en y ajoutant une somme de 480 fr. 18 cent. pour les intérêts que les entrepreneurs ont manifesté l'intention de réclamer, porte ce crédit à 10,083 fr. 87 c. — Alloue au sous-chapitre I.er un crédit de 33 fr. pour frais de remplacement des drapeaux à l'hôtel de la préfecture. — Vote l'inscription au sous-chapitre VIII du crédit ordinaire de 500 fr. pour l'entretien du corps-de-garde de la préfecture. — Alloue au sous-chapitre III une somme de 2,400 fr. pour le loyer de la sous-préfecture de Dunkerque, et une somme de 1,200 fr. pour le loyer de celle d'Hazebrouck; prononce l'ajournement sur une demande en augmentation de loyer faite par le conseil municipal d'Hazebrouck, en compensation de laquelle il s'engagerait à faire, dans l'hôtel, divers travaux de réparation et d'amélioration. — Alloue, sur la demande de M le Préfet, un nouveau crédit de 1,000 fr. au sous-chapitre XXI du budget, pour secours à distribuer en cas

d'extrême misère. — Un rapporteur du deuxième bureau expose qu'à plusieurs reprises, le Conseil général a émis le vœu que les réclusionnaires et les forçats libérés récidivistes pussent être condamnés à la déportation. M. le Préfet ayant annoncé que le décret du 8 décembre 1851 a reçu son application à l'égard d'un individu, pour lequel cette mesure était devenue indispensable à cause de ses nombreuses condamnations, et que cinq autres attendent l'expiration de leur peine pour être dirigés sur la colonie pénitentiaire de Cayenne, acte est donné à ce magistrat de cette communication. Le Conseil s'associe à l'assurance donnée par M. le Préfet, que cette nouvelle législation portera des fruits salutaires pour le repos de la société; il pense, toutefois, que pour que les mesures prises conservassent leur efficacité et ne tendissent pas à un but tout contraire aux vues du législateur, il ne serait pas bon que des publications fissent, comme on l'a vu, un tableau trop séduisant de la nouvelle colonie. — L'assemblée, d'accord avec M. le Préfet, alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1853, le secours de 500 fr. accordé depuis quelques années, pour les frais d'éducation des enfants de M. Massieu, ancien directeur de l'institution des sourds-muets du département. — Alloue au même sous-chapitre le crédit de 250 fr. accordé depuis nombre d'années à la colonie agricole de Mesnil-Saint-Firmin, où sont entretenus cinq enfants-trouvés du département. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIV : 1.° d'un crédit de 3,500 fr. pour secours de route aux forçats, vagabonds et autres condamnés; 2.° d'un crédit de 2,500 fr. pour secours de route aux voyageurs indigents. — Alloue au sous-chapitre XV du budget une somme de 1,203 fr. 71 c., montant de diverses dépenses arriérées du service des enfants-trouvés, dont les états ont été fournis après la clôture des exercices auxquels elles appartenaient. — Autorise M. le Préfet à passer avec M. Dautriau, propriétaire de la caserne de gendarmerie de Saint-Amand, un traité d'après lequel le département ferait l'avance des frais à faire pour approprier convenablement cette maison, sauf à être remboursé par des retenues sur les loyers. — Le Conseil vote l'incription au sous-chapitre V du budget de 1853 : 1.° d'un crédit de 27,760 fr. pour le paiement des loyers des casernes de gendarmerie; 2.° d'une somme de 650 fr. pour l'éclairage et le remplacement des drapeaux; 3.° d'un crédit de 1,200 fr. pour indemnité de literies aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé. — S'associe aux vœux exprimés par le conseil d'arrondissement de Lille qui demande: 1.° que la brigade à pied placée à Tourcoing soit remplacée par une brigade à cheval; 2.° que les deux brigades de Roubaix et Tourcoing soient placées sous la main d'un officier; 3.° qu'une brigade soit accordée à la ville de Lannoy. — Demande avec le conseil d'arrondissement d'Avesnes, que des brigades à pied soient placées à

Avesnes et à Fourmies; qu'un sixième gendarme soit donné au Quesnoy, à cause de l'étendue territoriale des deux cantons. — Appuie la demande du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck qui sollicite la création d'une seconde brigade à pied dans cette ville, où il n'y a pas d'autre force armée. — Enfin, émet le vœu de voir incessamment tous les cantons du département dotés d'une ou de plusieurs brigades de gendarmerie. — Le Conseil général émet un avis favorable à la demande de fractionnement en deux parties du canton de Bouchain, dont les chefs-lieux seraient Bouchain et Denain. — Sur la proposition du sixième bureau, et d'accord avec M. le Préfet, le Conseil alloue au sous-chapitre I.er du budget le crédit ordinaire de 650 fr. affecté à l'entretien du bâtiment et du mobilier des archives. — Déclare être forcé d'ajourner à des temps meilleurs (la situation financière du département ne le permettant pas actuellement) la réalisation d'un vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour que des ouvrages d'administration soient mis à la disposition des sous-préfectures. — Invite M. le Préfet à faire procéder à une enquête sur l'utilité d'ériger la commune de Wazemmes en chef-lieu de canton. — Un membre du sixième bureau donne lecture d'un rapport de M. le Préfet, qui fait connaître l'opinion du conseil central de salubrité sur les questions d'hygiène soulevées à raison du mode en usage pour le rouissage du lin. Partageant la crainte exprimée par le conseil de salubrité, de causer une grave perturbation dans l'industrie linière et de compromettre les produits de l'une de nos principales richesses agricoles, le Conseil ajourne la question, et invite M. le Préfet à amener progressivement, et sans commotion brusque, le changement du mode de rouissage par un système de primes et d'encouragements; mais il appelle néanmoins l'attention de ce magistrat sur un abus qui consiste à user de toutes les flaques d'eau pour rouir le lin, au grand préjudice de la salubrité de l'air et de la santé publique. — Le président communique au Conseil divers rapports déposés par M. le Préfet, sur les objets suivants : 1.° Colonie algérienne d'enfants trouvés; 2.° supplément de documents sur les logements insalubres; 3.° vœu du conseil d'arrondissement de Douai, pour le maintien du chef-lieu de l'académie; 4.° annales de la colonisation algérienne; 5.° lettre de M. le sécrétaire-général de la Société nationale et centrale d'agriculture de Douai, en envoi d'un exemplaire du dernier volume des mémoires de cette société. Ces diverses pièces sont renvoyées aux bureaux compétents.—Le Conseil alloue au sous-chapitre XV du budget de 1853, une somme de 2,558 fr. 95 c. restant due pour solde des frais d'imprimés fournis, en 1851, pour le service des diverses élections.—Vote l'inscription au sous-chapitre XVI du budget, d'un crédit de 649 fr. 04 c. pour le paiement de l'assurance des bâtiments départementaux.—Fixe, d'après les bases

ıtées pour 1852, et en tenant compte des modifications relatives contributions foncières des portes et fenêtres, le répartement, les arrondissements, des contributions de 1853.—Adopte les ositions de M. le Préfet, concernant la fixation du prix de la ıée de travail, servant de base à la taxe personnelle.—Alloue ıus-chapitre I.er du budget le crédit ordinaire de 800 fr. affecté 'aitement du concierge de la préfecture.—Alloue au sous-chapi-I un crédit de 155 fr. pour le paiement de la taxe de main-morte ısée sur les thermes de Saint-Amand dont le département est riétaire.—Alloue au sous-chapitre XIX du budget un crédit de fr. accordé, à titre de secours, à la dame Huet, veuve du sieur z, ancien chef de bureau à la préfecture, décédé en jouissance e pension de retraite.—Alloue au sous-chapitre XXII le crédit ıaire de 200 fr. pour les frais d'expertise des voitures publiques. ɔte l'inscription au sous-chapitre XII: 1.° d'un crédit de 900 fr. l'impression des comptes et budgets départementaux; 2.° d'un it de 2000 fr. pour les impressions relatives aux listes électorales ıx listes du jury.—Un membre du 1.er bureau fait un rapport sur demande formée par la commune de Bantouzelle, dans le but tenir un secours pour l'aider à faire l'acquisition d'une église truite au moyen des dons généreux du curé et des habitants. ant en considération la situation malheureuse de cette commune, ıée de toutes ressources pour acquitter un prix d'acquisition de 00 fr., il propose, contrairement à l'avis de M. le Préfet qui t conclu au rejet de cette demande, d'accorder à la commune de ouzelle un secours de 3,000 fr. payable en trois années, et dont emier tiers serait porté au budget de 1853. — Divers membres ıient les conclusions du rapport. Un autre membre ayant invoqué urnement jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti sur la proposition gmenter les recettes du budget, cet ajournement est prononcé. Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication relative ourvoi exercé devant le conseil d'Etat, au nom du département, re l'arrêté du conseil de préfecture qui a alloué au sieur Dehée, preneur du Palais-de-Justice de Lille, une indemnité de 21,660 fr. excédant de fouilles et de fourniture de pierres. L'affaire est re dans le même état qu'en 1851. Il résulte cependant des renıements pris par M. le Préfet, que l'instruction est terminée ıis plusieurs mois, que le Ministre adopte les conclusions de l'ad stration et que l'avocat chargé des intérêts du département est t de confiance. — Alloue au sous-chapitre XXIII du budget le it de 600 fr. demandé par M. le Préfet pour assurer les honos de l'avocat préposé à la défense des intérêts du département, nt le conseil d'Etat, sur le pourvoi élevé par le sieur Bouvelte, essionnaire des eaux thermales de Saint-Amand, contre l'ar-

rêté du conseil de préfecture qui a prononcé la résiliation de l'adjudication du 5 août 1839. — Le président annonce que l'ordre du jour est épuisé ; il fait appel aux bureaux pour qu'ils hâtent la remise de leurs rapports.

SÉANCE DU 27 AOUT.

Le président communique au Conseil général une lettre de M. *Dansette*, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la présente séance.—Il informe l'assemblée que M. *Renard* a dû s'absenter à cause de la maladie de sa mère.—Il communique une lettre de l'association musicale de Lille qui invite les membres à assister à une soirée qui aura lieu dans ses salons le 4 septembre prochain, et à assister à ses réunions ordinaires.—Mention au procès-verbal et remerciements.—Le président communique encore au Conseil général plusieurs rapports remis par M. le Préfet et concernant : 1.° une addition proposée d'un demi-centime aux centimes facultatifs; 2.° des demandes de secours pour reconstruction d'églises, formées par les communes de Ferrière-la-Grande, Auchy et Denain. — Ces rapports sont renvoyés à l'examen du premier bureau.—Un membre émet l'opinion que toute proposition ayant pour objet un crédit nouveau devrait être renvoyée d'abord au premier bureau, seul en état d'examiner si le budget permet l'allocation. Un autre membre revendique pour le troisième bureau, qui a les cultes dans ses attributions, toutes les affaires concernant des demandes de secours pour les églises. Après l'échange de quelques explications, le président maintient au premier bureau l'examen des demandes de secours en faveur des églises parce qu'il en a été chargé jusqu'à présent, et sauf aux membres qui voudraient faire modifier cette attribution pour l'an prochain, à déposer une proposition formelle.=Le Conseil déclare s'associer au vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour qu'il soit établi des caisses d'épargne à Merville, Estaires et Cassel.—Alloue au sous-chapitre XXII du budget, le crédit ordinaire de 1,400 fr. destiné à récompenser les traits de courage et les belles actions.—Vote au sous-chapitre XIX le crédit de 25,650 fr. affecté à l'entretien de bourses départementales dans les institutions établies à Fives et à Lille pour l'instruction des sourds-muets et des jeunes aveugles. Prie M. le Préfet de faire les démarches nécessaires pour mettre un terme aux graves inconvénients qui résultent du défaut de paiement par les familles et les communes des demi-bourses laissées à leur charge, ce qui pourrait nécessiter le renvoi des élèves.—Le président donne lecture de la proposition suivante déposée par un membre: « Convaincu de l'impossibilité manifeste de placer » convenablement dans l'ancien hôtel Pas-de-Beaulieu tout à la fois

» et la sous-préfecture, et le tribunal de commerce de Valencien-
» nes, je propose au Conseil général d'affecter tous les bâtiments
» de cet hôtel à la sous-préfecture et de permettre au tribunal de
» commerce de continuer à occuper, selon le désir de ses membres,
» l'édifice départemental où il siége sans réclamation aucune depuis
» plus d'un quart de siècle. » Cette proposition est renvoyée au sixième bureau. = Le Conseil général approuve le compte présenté par M. le Préfet pour le service en 1851, des enfants trouvés, abandonnés et secourus, ainsi que des orphelins pauvres, lequel compte offre un reliquat de 14,692 fr. 91 c. demeuré libre sur le crédit qui avait été alloué. — Adhère au projet de supprimer l'inspecteur de Douai et de confier à celui de Lille, moyennant une augmentation d'indemnité de 400 fr. par an, l'inspection des enfants de Douai, Cambrai et Valenciennes qu'il devra visiter une fois par semestre.— Adopte le projet de budget pour 1853, tel qu'il est présenté par M. le Préfet et par suite, alloue le crédit demandé de 29,600 fr. au sous-chapitre X du budget départemental.—Renouvelle la prière de veiller à ce que, dans tous les hospices dépositaires, il ne soit point apporté d'obstacle à la réception provisoire, à bureau ouvert, des enfants abandonnés, moyennant la production de l'acte constatant leur présentation à l'état-civil, sauf à ne rendre l'admission définitive qu'après une enquête convenable. — Un membre du 4.e bureau fait un rapport concernant le travail dans les manufactures, dont l'assemblée ordonne l'insertion textuelle au procès-verbal. Il propose le projet de résolution suivant : 2,000 fr. sont inscrits au budget de 1853 pour traitement et frais de tournée de l'inspecteur des manufactures, 200 fr. pour frais d'impression ; cette dernière allocation est depuis longtemps votée chaque année. Le Conseil général adopte les conclusions de ce rapport et demande que M. le Préfet le transmette textuellement à M. le Ministre. — Le conseil vote l'inscription au sous-chapitre XIX du budget d'une somme de 14,700 fr. à distribuer à titre de subvention aux sociétés d'agriculture du département, comme suit : Lille, 2,500 fr.; Douai, 2,500 fr.; Valenciennes, 2,300 fr.; Avesnes, 1,900 fr.; Cambrai, 1,700 fr.; Dunkerque, 1,900 fr ; et Bailleul, 1,900 fr. — Alloue au sous-chapitre VII une somme de 1,700 fr. pour payer les dépenses des chambres consultatives d'agriculture mises à la charge du département par l'article 8 du décret du 25 mars. Cette somme sera répartie comme suit : 200 fr. en faveur des chambres autres que celle de Lille, et 500 fr. pour cette dernière, qui comprend 16 cantons et qui peut être appelée à centraliser les travaux.—Confirme l'allocation de 3,000 fr. accordée en 1851 par le Conseil général, à titre de subvention au congrès des agriculteurs du nord de la France, qui devait se réunir en 1852, à Valenciennes, mais qui, par suite de désorganisation momentanée,

ne pourra se réunir qu'en 1853.—Vote un crédit de 1,500 fr. pour le concours départemental d'animaux reproducteurs en 1853, et prie M. le Préfet d'éclairer la question d'utilité de ce concours pour la reproduction d'animaux en consultant les arrondissements, et d'inviter le jury, lors du premier concours, à en faire ressortir les avantages et les inconvénients.—Un membre du 4.e bureau rappelle que, dans sa dernière session, le Conseil général a appuyé un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à ce que la fabrication du sucre indigène fût protégée contre la concurrence des sucres étrangers, et que cette année le même conseil d'arrondissement demande que la surtaxe sur les sucres étrangers soit élevée. Il propose au conseil de recommander tout particulièrement à la sollicitude du Gouvernement l'industrie sucrière qui intéresse à un si haut degré la prospérité du département. Ces conclusions sont adoptées.—D'accord avec M. le Préfet, le Conseil maintient au budget de 1853, le crédit de 1,500 fr. affecté à l'entretien des trois bourses fondées à l'école des arts et métiers de Châlons. — Sur la proposition du 4.e bureau, l'assemblée émet le vœu que dans ses encouragements à l'agriculture en Algérie, le Gouvernement porte une attention toute particulière au développement de la production du coton ; elle émet en outre le vœu que les tabacs achetés en Algérie pour les besoins de l'État ne puissent, dans aucun cas, venir en déduction du chiffre affecté jusqu'alors à la culture du tabac en France, mais qu'à ce point de vue ils soient considérés comme tabacs exotiques. — Le conseil appuie la proposition faite par un membre, de placer à Bourbourg une brigade de gendarmerie —Exprime le vœu formel que le siége de l'académie soit maintenu à Douai.—Adopte les conclusions du rapport de M. le Préfet pour l'inscription d'un crédit de 16,800fr. au budget de 1853, et émet le vœu que dorénavant, les épiciers, droguistes et autres assujettis qui ne paient pas une patente supérieure à 8 fr. de droit fixe, en principal, soient exemptés de payer le droit de visite, sous la réserve, bien entendu, que le service de la surveillance, loin d'être restreint, sera suivi et continué avec la plus grande exactitude.—L'assemblée alloue au sous-chapitre VII du budget, une somme de 8,000 fr. pour les loyers des tribunaux et entretien du corps-de-garde du palais-de-justice de Douai. —Alloue au sous-chapitre I.er le crédit ordinaire de 2,500 fr., affecté à l'entretien des bâtiments des tribunaux. — Vote l'inscription au sous-chapitre VII, d'un crédit de 1,000 fr., pour l'entretien du mobilier des tribunaux, et d'un crédit de 571 fr., pour l'achat de divers meubles destinés au tribunal civil et au tribunal de commerce de Dunkerque et au tribunal de Valenciennes. —Un membre du 6.e bureau fait un rapport sur les contestations relatives à la fixation du loyer du tribunal de Dunkerque. Le Conseil déclare persister, à ce sujet,

dans sa délibération du 30 août 1851, et dans le cas où elle ne serait pas accueillie par le nouveau conseil municipal de Dunkerque, il prie M. le Préfet d'aviser au moyen de loger convenablement le tribunal civil de Dunkerque. — Le président donne lecture d'une lettre de la chambre consultative des manufactures de Roubaix qui invoque l'intervention du Conseil général en faveur des intérêts industriels de cette ville qui, d'après un bruit répandu seraient menacés par les dispositions du traité qui se négocie entre la France et la Belgique. Après l'échange de quelques observations, cette lettre est renvoyée au 4.e bureau qui est invité à se réunir immédiatement pour présenter son rapport séance tenante.—Le Conseil approuve le devis montant à 13,500 fr., des travaux à exécuter pour l'installation convenable des divers services du tribunal d'Avesnes et ouvre au sous-chapitre XVI du budget un crédit à valoir de 6,500 fr. — Vote l'inscription au sous-chapitre I.er 1.o d'un crédit de 150 fr. pour l'assainissement du logement du concierge du tribunal de commerce de Dunkerque; 2.o d'un crédit de 1,170 fr., pour le renouvellement partiel de trois calorifères au tribunal de Lille; 3.o d'un crédit de 1,648 fr., pour le ravalement et le badigeonnage des façades, le renouvellement et la peinture des châssis du tribunal de Douai.— Emet un vœu favorable à la distraction du hameau de Petit-Poix, de la commune de Poix et à sa réunion à celle d'Englefontaine, et invite l'administration à étudier les moyens de donner à la commune de Poix une compensation équitable, par la cession d'une autre portion de territoire. — Déclare s'associer au vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'établissement d'un impôt sur les chiens, dont moitié serait attribué aux communes, mais repousse la seconde partie de la proposition qui tendrait à faire priver de secours les indigents qui auraient des chiens.—Alloue au budget de 1853 la somme de 800 fr., pour le traitement du médecin inspecteur de l'établissement thermal de Saint-Amand.— Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil vote l'inscription au budget de 1853, d'un crédit de 5,500 fr. pour subvenir à une partie des dépenses d'établissement à Lille, d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie. — Le Conseil remercie M. le Préfet des améliorations importantes et si utiles au bien-être général qui ont été faites aux logements insalubres. Il prie ce magistrat de faire tous ses efforts pour organiser des commissions d'assainissement dans toutes les communes, afin que la loi du 13 avril 1850 reçoive son application dans toute l'étendue du département.—Alloue au budget de 1853 le crédit ordinaire de 600 fr. affecté au service des épidémies.—Donne acte à M. le Préfet de sa communication faisant connaître que M. le Ministre de la marine n'a pas encore prononcé sur la demande du Conseil général tendant à faire ériger le port de Gravelines en quar-

tier maritime et invite ce magistrat à insister vivement auprès de M. le Ministre pour l'exécution du vœu renouvelé à diverses reprises par le Conseil général.—Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'envoi à M. le Ministre des finances des demandes formées depuis 1847 par les marins des deux forts Philippe à Gravelines, pour obtenir la concession des terrains domaniaux où ils ont construit leurs habitations, et le prie de poursuivre la solution de cette affaire.—Un membre du 6.ᵉ bureau donne communication d'un rapport de M. le Préfet, portant qu'il a transmis à M. le Ministre de l'intérieur la demande de la ville de Gravelines, appuyée par le Conseil général, tendant à obtenir la cession de la propriété domaniale dite ancien couvent des Sœurs-Noires. Le Conseil donne acte de cette communication et prie M. le Préfet de veiller à la solution de cette affaire.—Le même membre fait connaître que M. le Préfet a soumis à M. le Ministre de l'intérieur la demande appuyée par le Conseil général, du hameau des Ruelles, tendant à obtenir sa séparation de la commune d'Ors et sa réunion à celle de Pommerœuil. Le Conseil donne acte de cette communication et prie M. le Préfet de continuer ses bons offices à la solution de cette affaire.—L'assemblée vote au budget de 1853, le crédit ordinaire de 3,520 fr. pour les dépenses des conseils d'hygiène et de salubrité.— D'accord avec le conseil d'arrondissement de Valenciennes et M. le Préfet, le Conseil rejette la demande formée par le conseil municipal de Nivelles, en dégrèvement du contingent de cette commune dans la contribution personnelle et mobilière.—Le Conseil alloue au sous-chapitre XXII du budget les crédits suivants : 1 ° Frais de publication du procès-verbal des délibérations, 1,700 fr.; 2.° frais d'illumination des édifices départementaux, 200 fr.; 3.° réserves pour dépenses imprévues, 1,000 fr.; 4.° traitement du gardien de la pyramide de Denain, 200 fr. Au sujet des frais de publication du procès-verbal qui ont exigé cette année une allocation supplémentaire de près de 3,000 fr., le Conseil recommande à M. le Préfet d'établir ses demandes, à l'avenir, dans une proportion plus exacte avec les besoins réels.—Alloue au sous-chapitre XIV un crédit de 5,000 fr. à valoir sur les frais des tables décennales de l'état-civil, évalués par M. le Préfet à la somme de 18,000 fr. — Alloue au sous-chapitre XIX les crédits suivants, à titre de secours à d'anciens employés et à leurs veuves ; savoir : à la dame Delhay, 150 fr.; à la dame Dehau, 100 fr.; au sieur Epvre, âgé de 90 ans, 200 fr. — Accorde à la commune de Lesquin un secours de 3,000 fr., payable en trois années, pour la reconstruction de son église et porte un premier crédit de 1,000 fr., au sous-chapitre XVIII du budget de 1853. Emet en outre le vœu que M. le Préfet veuille bien, comme il en a manifesté l'intention, comprendre la commune de Lesquin pour

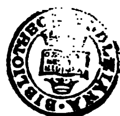
400 fr. dans la répartition du fonds des amendes de police correctionnelle.—Le Conseil alloue au sous-chapitre VII du budget de 1853, un crédit de 4,980 fr. pour les menues dépenses des justices-de-paix dont la répartition sera faite comme suit : 1.° 100 fr. à chacun des juges-de-paix résidant au chef-lieu du département et dans les chefs-lieux d'arrondissement, soit 1,900 fr.; 2.° 100 fr. à chacun des juges-de-paix de Roubaix, Tourcoing (nord), Tourcoing (sud), le Câteau, Clary, Solesmes et Bouchain, soit 700 fr.; 3.° soixante-et-dix francs à chacun des 34 autres juges-de-paix, soit 2,380 fr. — Conformément à l'article 2 du décret du 8 août 1852, le Conseil général fixe à 60,000 fr. le taux maximum du mobilier à acquérir pour les sous-préfectures du département, savoir : 10,600 fr. pour chacune des sous-préfectures de première classe, de Cambrai, Douai, Dunkerque et Valenciennes, et 8,800 fr. pour les sous-préfectures de troisième classe, d'Avesnes et Hazebrouck. Pour acquérir immédiatement les objets mobiliers les plus indispensables, le Conseil général vote un crédit de 30,000 fr. qui sera inscrit au sous-chapitre IV du budget de 1853, laissant à l'appréciation de M. le Préfet le soin de le répartir entre les sous-préfectures, soit suivant les bases indiquées pour l'achat du mobilier en général, soit, pour la première fois, par portions égales, selon les besoins du service. — L'assemblée donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'assurance donnée par M. le Ministre que le Gouvernement s'occupe activement de la préparation du règlement d'administration publique exigé par l'article 21 de la loi du 5 août 1850, concernant le patronage des jeunes détenus. Elle engage ce magistrat à recommander tout spécialement à la bienveillance du Gouvernement la société de patronage de Lille dont font partie les hommes les plus honorables du département. M. le Préfet ayant en outre fait connaître que le quartier d'éducation correctionnelle de la maison centrale de Clairvaux ne pouvant plus recevoir les jeunes détenus du Nord, il y avait eu lieu de rechercher le moyen de placer les jeunes filles dans une maison conventuelle ou en apprentissage ; que la maison de refuge du Bon-Pasteur lui ayant paru convenir pour cette destination, au moyen d'un traité passé avec la supérieure, quatorze jeunes détenues y ont été placées au prix de 55 centimes par jour ; le Conseil remercie ce magistrat de cette communication intéressante et lui exprime combien il est heureux de voir l'initiative prise à ce sujet par le Gouvernement. = Au nom du 4.e bureau, un membre donne lecture d'un rapport sur les craintes manifestées par la ville de Roubaix, et d'autres localités, au sujet des dispositions du nouveau traité négocié avec la Belgique ; il propose de faire parvenir ces plaintes à M. le Ministre, et de supplier le Gouvernement de ne pas laisser l'industrie dans l'incertitude des destinées qu'on lui ré-

serve ; de l'entendre, s'il est temps encore ; de l'éclairer, si on a définitivement prononcé sur son sort. Le Conseil général adopte la résolution qui lui est proposée par son 4.e bureau et prie M. le Préfet de transmettre d'urgence sa délibération à M. le Ministre de l'intérieur et du commerce. = Le président recommande aux bureaux de hâter, autant que possible, la présentation de leurs rapports.

SÉANCE DU 28 AOUT.

Le président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. Aucune observation n'est faite à ce sujet. — Le président communique au Conseil : 1.° Une lettre de M. Lemaire (de l'Institut), relative à l'insuffisance des pensions accordées aux élèves artistes ; 2.° Une lettre de la Société d'agriculture de Bailleul, concernant la réduction des droits d'entrée sur le houblon ; 3.° Une lettre de M. Paul Dupont, qui recommande un recueil périodique intitulé : *Annales des chemins vicinaux*, dont il est éditeur ; 4.° Une lettre de M. le Préfet de la Haute-Marne en envoi de deux délibérations du Conseil général concernant la question des céréales et l'entrée en franchise des matières nécessaires au gréement des navires ; 5.° Une lettre du maire de Sainghin-en-Weppes qui sollicite une bourse pour une jeune sourde-muette ; 6.° Une demande des artistes vétérinaires provoquant le vœu de la promulgation d'une loi sur l'exercice de leur profession. Ces diverses pièces sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. — Le président donne lecture d'un vœu déposé par un membre en faveur de la batellerie. Ce vœu est renvoyé à l'examen du 4.e bureau. — Le Conseil vote l'inscription au budget de 1853 d'un crédit de 4,000 francs qui, avec celui de 12,000 francs non employé pour 1852, formera un total de 16,000 francs suffisant pour acheter cinq étalons, ce qui portera à sept le nombre des chevaux appartenant au département ; renouvelle le vœu d'obtenir un plus grand nombre d'étalons dans le département ; vote des remerciements aux délégués qui ont été si utiles dans la commission hippique centrale ; et émet le vœu que les commissions hippiques centrales soient rétablies. — S'associe aux vœux suivants émis par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, 1.° que les comices agricoles obtiennent des allocations proportionnées à leur importance ; 2.° qu'il soit pris des mesures pour prévenir les inondations ; 3.° que la question des biens communaux soit de nouveau étudiée ; 4.° qu'une mesure législative empêche les étalons rouleurs non autorisés, de parcourir les campagnes ; 5.° que les droits d'entrée des houilles françaises en Belgique soient réduits au taux des droits d'entrée en France des houilles belges. — S'associe au vœu du conseil

d'arrondissement de Lille tendant à ce que le décret du 29 juin 1850 sur les tourteaux de graine de lin, soit rapporté; à ce que tous droits sur l'entrée du *guano* soient supprimés. — S'associe au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Douai pour que M. le Préfet prenne un arrêté, ou provoque de MM. les maires des mesures pour la destruction des chardons. = Un membre fait part à ses collègues que MM. les administrateurs de l'Académie de musique de Lille les invitent au concert et à la distribution des prix qui auront lieu le soir. Le président remercie au nom du Conseil. — Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur la situation du service hydraulique dans le département. Il propose au Conseil le projet suivant de résolution : « Le Conseil donne acte à M. le Préfet du dépôt fait par lui » des rapports de MM. les ingénieurs du service hydraulique et or- » donne l'insertion du rapport de M. l'ingénieur en chef dans le » recueil de ses délibérations, afin que chacun des membres puisse » prendre entière connaissance des questions intéressantes qui y sont » traitées. — Persistant dans l'opinion qu'il a émise dans sa session » de 1851, il estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder, pour le service » hydraulique, l'allocation supplémentaire que MM. les ingénieurs » ont réclamée de nouveau, cette dépense pouvant être évitée par une » meilleure organisation du service. — En même temps, il émet le » vœu que M. le Ministre des travaux publics veuille bien distraire » des attributions aujourd'hui trop étendues du service hydraulique, » les affaires relatives aux usines et aux cours d'eau non navigables, » pour remettre les premières aux soins des ingénieurs des ponts- » et-chaussées dans leurs arrondissements respectifs et pour confier » les secondes à la diligence combinée des ingénieurs et des agents- » voyers. » Ces conclusions sont adoptées. = Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur un vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Lille pour qu'une commission syndicale soit formée le plus tôt possible, afin de régler le curage de la rivière de la Marque, et qu'il soit accordé à cette commission un secours sur les fonds départementaux, lorsque les devis auront été établis. Le Conseil s'associe à la première partie du vœu tendant à la formation immédiate d'une commission syndicale pour le curage et l'entretien de la Marque. Quant à la demande de secours, le Conseil la repousse, attendu que d'un côté, elle n'est pas opportune, et que, de l'autre, il est à espérer que les devis n'excèderont pas les ressources de la commission syndicale et la plus-value que doivent acquérir les terrains; que ce serait d'ailleurs établir un dangereux précédent qui ne manquerait pas de susciter des réclamations analogues de la part des riverains de tous les cours d'eau du département. = L'assemblée déclare s'associer au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour que le Gouvernement intervienne auprès



des autorités belges, afin d'obtenir l'abaissement du niveau de l'Escaut, en amont d'Anthoing et de Tournay; remercie M. le Préfet des démarches qu'il a déjà faites à ce sujet, et l'invite à les renouveler activement en ce moment opportun, afin d'obtenir dans le régime de l'Escaut belge les améliorations indispensables pour le desséchement de la vallée inférieure de la Scarpe et des parties basses de la vallée de l'Escaut. — Un membre du 6.e bureau donne lecture de son rapport sur un vœu émis par un de ses collègues concernant la destination de l'hôtel Pas-de-Beaulieu, à Valenciennes. Il propose au Conseil de maintenir sa résolution de l'an dernier et de passer à l'ordre du jour sur le vœu présenté. Sur la demande d'un membre, la discussion de cette affaire est renvoyée à la séance de mardi prochain. — Le Conseil remercie M. le Préfet de la communication relative aux démarches faites par lui pour obtenir la classification de l'église Saint-Eloi, à Dunkerque, au nombre des monuments historiques; démarches qui, du reste, n'ont pas encore abouti, la fabrique de l'église n'ayant pas envoyé en temps utile les pièces exigées pour la régularisation de la demande. — Un membre du 6.e bureau fait connaître que M. le Préfet a donné communication au Conseil d'une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, qui recommande à son attention, une publication intitulée *Annales de la colonie algérienne*. Tout en rendant justice au mérite de ce recueil, le Conseil ne pense pas devoir entrer dans la voie dangereuse des souscriptions et décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la communication de M. le Préfet. — L'assemblée alloue au sous-chapitre I du budget de 1853, le crédit ordinaire de 5,000 francs montant du traitement fixe des architectes du département. — Alloue au même sous-chapitre, un crédit de 3,200 francs pour l'entretien ordinaire des prisons. = Un membre du 2.e bureau fait un rapport sur les allocations demandées par M. le Préfet, pour l'entretien des bâtiments et du mobilier de l'hôtel de la préfecture. Après avoir entendu les considérations invoquées par M. le Préfet à l'appui de ses demandes, le Conseil prononce la réforme et autorise la vente des meubles de l'hôtel de la Préfecture compris dans l'état joint au dossier, représentant ensemble à l'inventaire une valeur de 6,976 fr. 75 c. Inscrit aux produits éventuels du budget de 1853 une somme de 600 francs formant le produit de la vente de ces meubles et, en dépense, au sous-chapitre IV un crédit de 20 francs pour frais de vente; alloue pour achat de nouveaux meubles, un crédit de 4,000 francs au même sous-chapitre IV; alloue au même sous-chapitre un crédit de 3,850 francs pour entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture; = Alloue au sous chapitre I un crédit de 3,000 francs pour l'entretien des bâtiments de la Préfecture; alloue au même sous-chapitre les crédits suivants: 1.o Solde des travaux de renouvellement d'une partie des

toitures, 2,375 francs; 2.° reconstruction de deux calorifères, 2,600 francs; — Autorise M. le Préfet à imputer sur les bonifications de la 1.re ou de la 2.e section du budget de 1852, une somme éventuelle de 1,500 francs pour le paiement des dépenses extraordinaires d'appropriation d'appartements et de location de mobilier nécessitées par la prévision du passage à Lille du prince Jérome Bonaparte.

SÉANCE DU 30 AOUT.

Le président donne lecture d'une lettre de M. *Lebret*, annonçant que l'état de maladie de sa belle-mère l'oblige à partir pour Paris. — M. *Marchant* demande à se retirer pour s'occuper d'un rapport dont il est chargé. — Le président donne lecture : 1.° d'un vœu relatif aux traités de commerce à faire ou à renouveler entre la France et les nations étrangères; 2.° d'un vœu relatif au desséchement du marais de Beuvry; 3.° d'une lettre adressée à M. le président de la Chambre de commerce de Lille par les représentants de la filature, dans le but de les prier de témoigner auprès du Conseil général, les alarmes des filateurs de Lille qui occupent un si grand nombre d'ouvriers et de joindre leurs plaintes à celles de la chambre consultative de Roubaix ; 4.° d'une lettre de la commission administrative de l'hospice de Dunkerque, tendant à obtenir l'ouverture d'un crédit important pour la délivrance de secours aux filles-mères. Ces pièces sont renvoyées aux bureaux compétents. = Au nom du 5.e bureau, un membre fait un rapport sur le service des chemins vicinaux. Le Conseil général reconnaît avec satisfaction que de nouvelles et importantes améliorations ont été réalisées dans la situation de la vicinalité ordinaire pendant la campagne de 1851 , et prie M. le préfet de continuer à donner ses soins pour que les ressources affectées à ce service reçoivent l'emploi le plus utile et soient particulièrement appliquées à des travaux de constructions ou de réparations solides et durables ; — apprend avec plaisir que le nombre des communes privées de débouchés décroît chaque année dans une proportion sensible, et témoigne l'espoir que, grâce aux démarches pressantes de l'administration et des agents-voyers et au concours du subside départemental, toutes les communes seront bientôt en possession de voies de communication praticables en toutes saisons; — renouvelle l'approbation qu'il a donnée, dans sa dernière session, au classement de chemins d'intérêt commun, en s'en rapportant à la sage circonspection de M. le Préfet, pour n'admettre dans cette catégorie que les chemins ayant réellement un caractère d'utilité générale, et prie ce magistrat de communiquer au Conseil, dans chacune de ses sessions, l'état des chemins déclarés d'intérêt commun depuis l'année précédente

avec les motifs de leur classement comme tels ; — prie également M. le Préfet de continuer ses instances pour décider les communes à opérer le bornage de leurs chemins ; — frappé des dangers dont est menacée la conservation des chemins dans ce département, par suite des dispositions de la loi sur la police du roulage du 30 mai 1851, qui ne fixe aucune limitation pour le poids du chargement des voitures qui fréquentent les routes de toute catégorie, le Conseil renouvelle avec instance le vœu qu'il a émis dans sa dernière session, pour que la liberté illimitée ne soit pas appliquable aux chemins vicinaux pavés ou empierrés ; — demande également de la manière la plus pressante que, nonobstant le règlement d'administration publique du 10 de ce mois, sur l'exécution de la loi précitée, nulle voiture à deux ou à quatre roues, attelée de plus d'un cheval, ne puisse circuler sur ces mêmes chemins pendant la fermeture des barrières de dégel, attendu qu'une faculté plus étendue causerait infailliblement la ruine immédiate de toutes les voies vicinales du département ; — la carte topographique de l'arrondissement d'Avesnes n'ayant pu jusqu'à présent être exécutée au moyen de la prime de 800 fr. affectée par le département, le Conseil porte cette prime à 1,200 fr., en faveur de l'artiste qui présentera pour cet arrondissement une carte réunissant à l'exactitude locale toutes les conditions d'une bonne exécution du travail ; — le Conseil donne son assentiment aux vœux exprimés dans le rapport de M. le Préfet, pour donner au corps des agents-voyers une nouvelle organisation, au moyen d'une modification qui consisterait à remplacer les piqueurs-voyers temporaires par un certain nombre d'agents secondaires permanents dont on retirerait probablement de meilleurs services ; il accueillera avec intérêt, dans sa prochaine session, les renseignements que lui annonce M. le préfet, sur les résultats qu'aura produits l'expérimentation qu'il compte faire de cette transformation dans la composition du personnel ; — conformément aux propositions de l'agent-voyer en chef, appuyée par M. le Préfet, le Conseil général alloue au sous-chapitre XXVI du budget de 1853, un crédit de 37,600 fr. pour le traitement des agents-voyers. — Persistant dans ses résolutions de l'année dernière, le Conseil général rejette la demande de l'agent-voyer en chef d'imputer sur les fonds départementaux la somme des 15,791 fr., représentant le montant des retenues arriérées qu'auraient à supporter les agents-voyers pour être admis à jouir des bienfaits de la caisse de retraite, à compter de l'époque de leur entrée en fonctions. Toutefois, eu égard à la position de fortune de trois de ces agents qui paraissent être dans l'impossibilité absolue de verser leur contingent, le Conseil autorise M. le Préfet à leur accorder, à titre de secours, après avoir exactement constaté leur situation, une somme proportionnée à l'ancienneté

de leurs services, qui ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme totale de 1,700 fr. 60 cent., et qui serait répartie entre eux de la manière suivante : Au sieur Dugalier, agent-voyer principal à Cambrai, 237 fr. 60 cent.; au sieur Lefebvre, agent-voyer ordinaire à Douai, 932 fr. 67 cent.; au sieur Renard, idem à Valenciennes, 530 fr. 33 cent. — Le Conseil apprend avec satisfaction que M. le Préfet est investi, par le décret sur la décentralisation administrative, du droit de faire des règlements ayant force de loi, pour le curage et l'entretien des cours d'eau non navigables; il espère que, grâce à cette disposition et à la sollicitude de M. le Préfet, cet important service sera bientôt mis partout dans un état satisfaisant. Prie ce magistrat de lui communiquer, avant de le rendre définitif, le règlement qu'il croira devoir faire pour l'entretien et l'amélioration des cours d'eau du département. — Le Conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur le vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que les communes ne puissent aliéner l'excédant de leurs chemins que lorsqu'il ne pourra en résulter aucun inconvénient pour la facilité de la circulation; — enfin, le Conseil prie M. le Préfet de donner aux agents-voyers les ordres nécessaires pour que les dispositions réglementaires qui prescrivent l'élagage périodique des arbres et la tonte des haies bordant les chemins, soient strictement exécutées. = Le président donne lecture d'un vœu déposé par un membre, tendant à faire allouer au budget de 1853 une subvention de 600 fr. au jeune Lédé, d'Hazebrouck, pour lui permettre d'achever ses études musicales. = Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur le service des routes départementales, dont le Conseil ordonne l'impression à la suite du procès-verbal. — Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de faire droit à la demande du Conseil municipal du Câteau, appuyée par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à classer comme route départementale, le chemin de grande communication N.o 52, du Câteau à l'Arbre-de-Guise; — ajourne le classement des chemins de grande communication N.o 26, de Cambrai à Solesmes et N.o 31 de Solesmes à Bavay, comme route départementale, jusqu'à ce que les ressources du département en autorisent la dépense. — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, que l'autorité supérieure donne les ordres nécessaires pour l'exécution des lois et règlements concernant la grande et la petite voirie. — Recommande à l'attention particulière de M. le Préfet, un vœu des Conseils d'arrondissements d'Avesnes et de Cambrai pour qu'indépendamment du droit de fermeture des barrières en temps de dégel accordé à MM. les sous-préfets, ils soient aussi autorisés à les faire ouvrir, sans recours préalable à M. le Préfet. — Recommande à l'attention de M. le Préfet un vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, demandant le prolongement

des parapets du pont de Vendegies, sur la route N.° 40 de Valenciennes à Bohain, ainsi que l'exécution de divers travaux pour l'écoulement des eaux qui, pendant l'hiver, séjournent constamment sur la route. — Demande avec le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck que la pente de Boeseghem, sur la route départementale N.° 17, d'Hazebrouck à Aire, soit réduite et élargie, et que, sur la route N.° 20, vu les pentes rapides du sommet du Mont-de-Cassel jusqu'à Steenvoorde, il soit établi des zones en cailloutis pour la bonne viabilité et le maintien des accôtements. — Recommande avec instance à M. le Préfet, l'exécution retardée jusqu'ici, de la zone empierrée le long de la route de Roubaix à Lannoy. — Insiste sur la nécessité d'obtenir le plus promptement possible un second passage à la porte de Lille, dite *de Béthune*, où la circulation est telle, qu'il arrive des accidents journaliers. — Alloue au budget de 1853, les crédits suivants : 1.° 192,800 fr. pour l'entretien des routes départementales; 2.° 20,500 fr. pour des travaux d'améliorations à exécuter aux routes 2, 4, 7, 10, 14, 18 et 19 ; et 3.° 41,200 fr. pour dépenses diverses. — Vote l'inscription au sous-chapitre XV de la 1.re section du budget d'un crédit de 66 fr. 66 cent., pour traitement du sieur Wéry, conducteur, attaché aux routes départementales, restant à payer sur 1850, et au sous-chapitre XXIII, d'un crédit de 100 fr. pour une indemnité de déplacement accordée par M. le Ministre, au sieur Hégron, conducteur. = Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour que des mesures soient prises, dans l'intérêt de la salubrité publique, pour activer la solution de la question relative au desséchement des marais de la Haute-Deûle. Le Conseil, adoptant les considérations invoquées par le rapporteur, donne acte à M. le Préfet des communications par lui faites, au sujet de l'intéressante question du desséchement des marais de la Deûle, le remercie de la sollicitude qu'il y a apportée, et l'invite à continuer ses efforts pour activer la solution et pour l'obtenir aussi conciliante que possible. Sur la proposition d'un membre, émet le vœu que, par les soins de l'administration des ponts-et-chaussées, il soit fait un examen très-attentif de la question qui a donné lieu au vote du Conseil général dans sa dernière session, à savoir : Si les travaux de desséchement des marais de la Deûle peuvent préjudicier aux conditions de l'alimentation des canaux intérieurs de la ville de Lille. = Un autre membre du 5.e bureau, fait un rapport sur la suite donnée aux vœux émis par le Conseil général, relativement aux projets de chemin de fer. La ville de Cambrai, seule ville importante du département, privée des avantages d'un chemin de fer, étant menacée d'une décadence prochaine, si on l'abandonne à ses propres forces, le Conseil déclare appuyer de toutes ses forces le vœu du Conseil d'arrondissement de

Cambrai, tendant à appeler de nouveau la bienveillante sollicitude du Gouvernement sur les intérêts gravement compromis de la ville de Cambrai. — Le Conseil appelle de nouveau la sollicitude de M. le Préfet sur le projet de chemin de fer de Valenciennes à Mézières, et sur la question d'entretien des ponts de la porte Ferrand, à Valenciennes, qui n'ont encore reçu aucune solution. — Un membre du 6.e bureau fait un rapport sur les travaux de la commission historique. Il rappelle que le Conseil général a plusieurs fois encouragé par des subventions les travaux de cette commission, qui, par leur importance, lui ont assigné un des premiers rangs parmi les établissements utiles du département. Bien que la commission n'ait pas sollicité de subvention en 1851, bien qu'elle n'ait pas pour ressources ordinaires des cotisations prélevées sur ses membres, elle a par un sage emploi du dernier fonds accordé, suffi à l'accomplissement de sa tâche. Le Conseil, en conséquence, ne pense pas devoir voter de fonds pour cette année, mais il donne acte à la commission de la réserve qu'elle fait de réclamer de nouveau l'appui du Conseil quand l'épuisement de ses ressources nécessitera une subvention. — Le Conseil alloue au budget de 1853, un crédit de 9,186 fr. pour les travaux à exécuter dans les casernes de gendarmerie de Cassel, Hazebrouck, Bailleul, Lille, Pont-à-Marcq, Cambrai, Le Quesnoy et Douai. Il exprime le regret de ne pas avoir trouvé au bas des devis les certificats des membres du Conseil général de la localité, sur la nécessité ou au moins l'utilité des travaux à exécuter. Le Préfet fait observer que le délai trop court existant entre les sessions des Conseils d'arrondissement et celle du Conseil général ne lui a pas permis cette année de faire remplir cette formalité, dont il reconnaît toute l'utilité. — Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre XXII du budget d'une somme de 6,477 fr. nécessaire pour 1853 à raison d'un nombre de 160,700 articles à quatre centimes, pour les frais relatifs à la division des cotes des contributions foncières et des portes et fenêtres, entre les fermiers et locataires.

SÉANCE DU 31 AOUT.

Le président reçoit le serment de MM. *Dumoutier* et *Seydoux*. — Il annonce que M. *Masurel* s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, à cause d'une indisposition. — Il donne lecture des listes des rapports préparés. — Il communique au Conseil une lettre de M. Malet, inspecteur général d'une compagnie dite *la Fertilité*, en envoi de prospectus concernant la vente d'engrais animalisés. Dépôt sur le bureau. — Au nom du 2.e bureau, un membre fait un rapport sur la proposition de M. le Préfet, concernant le budget cadastral

de 1853. Il demande au Conseil de vouloir bien imputer, sur l'exercice 1853, une somme de 1,059 fr. 45 cent., à laquelle il devra être pourvu par une surimposition de deux centièmes et demi de centime à la contribution foncière, les dépenses du service du cadastre ayant dépassé les prévisions. Il exprime l'avis qu'il y a lieu de donner satisfaction aux communes du canton de Clary, en procédant au renouvellement de leur cadastre exécuté il y a quarante ans et qui ne présente aujourd'hui que des documents informes; et, attendu que les communes contribuent depuis 1822 aux travaux annuellement exécutés dans le département et ne peuvent supporter elles-mêmes les dépenses de la nouvelle opération, est également d'avis qu'il y a lieu de leur allouer, à titre de subvention et à raison du nombre d'hectares et de parcelles qui seront constatés dans chacune d'elles, une somme de 17,287 fr. 12 cent. sur le produit des centimes facultatifs de 1853, laquelle couvrira les premières dépenses de l'arpentage. Après quelques observations échangées entre divers membres et des explications données par M. le Préfet, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. — Au nom du premier bureau, un membre donne lecture d'un rapport très-détaillé sur le budget départemental et les centimes facultatifs. Il propose le projet de résolution suivant : « Le Conseil général, désespérant d'obtenir justice dans la répartition du fonds commun, se » borne à persévérer dans le vœu déjà plusieurs fois émis que la » réduction des centimes, dont le fonds commun se compose, serve » de base et de point de départ à la réforme qui serait introduite » par une loi nouvelle dans les budgets départementaux, et vote » pour les besoins de l'exercice 1853, deuxième section du budget, » 6 centimes 5/10.es additionnels aux contributions foncière, per» sonnelle et mobilière. » Le Conseil général adopte les conclusions de ce rapport; il en ordonne l'impression et invite le président à le transmettre à M. le Ministre de l'Intérieur, en appelant sur son objet l'attention toute spéciale du Gouvernement. = Sur la demande de M. le Préfet, le Conseil alloue au sous-chapitre XXIII du budget, un crédit de 3,500 fr., pour solde des intérêts dûs à M. Pas-de-Beaulieu, sur le prix de son hôtel, à Valenciennes. — Rejette la demande formée par la commune de Denain, dans le but d'obtenir un secours du département pour la reconstruction de son église, devenue insuffisante par suite de l'accroissement de la population. — Alloue à la commune de Bantouzelle un secours de 3,000 f., payable en trois annuités, dont la première sera portée au budget de 1853, pour l'aider à faire l'acquisition d'une église construite au moyen des dons généreux du curé et des habitants. — Rejette la demande de secours formée par la commune de Ferrière-la-Grande, pour la reconstruction d'une partie de son église. — Rejette également une

demande présentée par la commune d'Auchy, dans le même but. — Sur la proposition d'un membre du 1.er bureau, le Conseil décide que le secours de 3,000 fr. accordé dans une séance précédente à la commune de Vieux-Mesnil, et qui devait être imputé par moitié sur les exercices 1854 et 1855, sera payé en trois annuités de mille francs, dont la première sera portée au sous-chapitre XVIII du budget de 1853. — L'ordre du jour appelle la discussion relative au vœu déposé par un membre et tendant à ce que l'hôtel Pas-de-Beaulieu soit affecté exclusivement à la sous-préfecture de Valenciennes. Après avoir entendu différents membres et M. le Préfet dans leurs observations, le Conseil déclare confirmer les précédentes décisions prises au sujet de cette affaire. = Au nom du 3.e bureau, un membre fait un rapport sur le projet du budget de l'instruction primaire pour 1853. Le Conseil prie M. le Préfet de faire étudier la question de savoir si, au moyen de primes allouées aux instituteurs, ceux-ci parviendraient à retenir en été leurs élèves qui, pour la plupart, désertent les écoles à l'époque du travail des champs. — Recommande à la sollicitude de ce magistrat et du conseil académique les instituteurs démissionnaires, sans moyens d'existence, qui se sont retirés pour cause de vieillesse et d'infirmités. — Fixe à la somme de 19,559 fr. 05 c. les dépenses obligatoires de l'école normale d'instituteurs pour 1853. — Alloue le crédit de 200 fr. demandé par le directeur de ladite école pour achats d'instruments aratoires nécessaires à l'enseignement pratique agricole. — Alloue la somme ordinaire de 12,000 fr. pour l'entretien de l'école normale d'institutrices en 1853. — Demande que l'on mette le plus grand soin à appliquer les jeunes institutrices aux ouvrages d'aiguille. — Emet le vœu qu'il soit annexé aux maisons d'école un jardin d'une étendue convenable où l'instituteur trouvera quelques ressources pour son ménage, et des occupations qui ne peuvent que lui être salutaires. — Elève de 6,000 à 8,000 fr. le fonds de subvention affecté à l'établissement et à l'entretien des écoles de filles. — Porte également à 8,000 fr. le crédit destiné à venir en aide aux institutrices qui sont trop faiblement rétribuées. — Vote le crédit ordinaire de 4,000 fr. pour l'établissement et l'entretien des salles d'asile. — Porte de 600 à 800 fr. le crédit destiné à accorder des encouragements aux surveillants des salles d'asile. — Maintient le crédit de 400 fr. pour encouragements aux directeurs des salles d'adultes. — Alloue le crédit ordinaire de 3,000 fr. pour achat de livres destinés aux élèves indigents des communes pauvres. — Prie M. le Préfet de prendre des mesures pour assurer la séparation des sexes dans les écoles. — Vote un centime et demi additionnel au principal des quatre contributions directes pour faire face aux dépenses de l'instruction primaire pendant l'exercice 1853. — Le Conseil appuie les vœux du conseil d'arrondisse-

ment d'Avesnes pour la propagation des salles d'asile, pour que le minimum du traitement des instituteurs soit maintenu à 600 fr., et que celui de l'inspecteur d'arrondissement, à la charge de l'Etat, soit porté à 1,500 f., mais sous la réserve que le département n'aura pas à intervenir dans ce traitement. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de s'associer aux vœux des conseils d'arrondissement de Douai et de Dunkerque qui demandent le rétablissement des comités supérieurs et expriment le vœu que les instituteurs soient replacés sous la direction immédiate de l'autorité administrative. — Emet un vœu formel pour qu'il soit le plus promptement possible institué un inspecteur pour chacun des deux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, et pour qu'en attendant, la résidence de l'inspecteur actuel soit fixée à Cassel, point central entre lesdits arrondissements. — Emet le vœu qu'il soit accordé aux institutrices communales un traitement fixe dont le minimum sera déterminé par la loi à intervenir. — Enfin ordonne l'impression du rapport du conseil académique à la suite du procès-verbal des délibérations du Conseil. = Au nom du 3.e bureau, un membre lit un rapport sur le projet du budget des aliénés indigents pour 1853. Le Conseil général approuve le compte qui lui est présenté par M. le Préfet pour le service des aliénés indigents du département pour l'exercice 1851, lequel compte se balance par un déficit de 14,803 f. 59 c.. et, par suite, il autorise l'inscription de cette somme au sous-chapitre XV du budget de 1853, sauf à faire raison ultérieurement de 1,353 fr. 60 c. à recouvrer du ministère de l'intérieur et compris dans ledit déficit. — Adopte les prévisions de M. le Préfet pour le sevice des aliénés indigents, pendant l'exercice de 1853, et, par suite, alloue le crédit demandé de 141,200 f. porté au sous-chapitre XI du budget; mais il accorde cette allocation sous la confiance que M. le Préfet fera pour 1853 une réduction sur le prix actuel de la journée, en prenant en considération les économies faites par les deux asiles, les bénéfices qu'ils font chaque année, enfin leur état de prospérité auquel le département se trouve avoir concouru pour plus de 300,000 fr. par les prix élevés de journée qu'il a payés. Le Conseil s'en rapportant à l'équité de M. le Préfet et à son amour pour les intérêts du département, décide que la proportion du concours des communes du domicile des aliénés restera fixée comme les années précédentes; — Fixe à dix aussi, comme les années précédentes, le nombre de places qui seront réservées dans chacun des asiles de Lille pour les aliénés non-dangereux; — Exprime le vœu que M. le Préfet veuille bien faire étudier, ou qu'il prie le Gouvernement de faire étudier par des personnes de la science, les causes de l'augmentation inquiétante des cas d'aliénation mentale qui se révèlent presque chaque année dans notre département où le nombre des aliénés indigents est aujourd'hui de 480,

is, qu'en 1839 il ne s'élevait encore qu'à 210 ; — Alloue au -chapitre XV du budget la somme de 142 fr. 28 c., montant de ques dépenses arriérées du service des aliénés pour les exercices) et 1850. = Un membre du 4.e bureau fait un rapport sur la ition du crédit agricole. Il propose au Conseil l'émission du vœu ant : « Que pour arriver à constater les avantages que peut pro- r à l'agriculture l'établissement de magasins généraux agréés l'État, analogues aux établissements de même nature créés en des intérêts du commerce et des manufactures, le Gouvernement invité à comprendre au nombre des produits susceptibles d'être sés dans ces établissements, les céréales, les graines oléagi- es, les légumineuses, les lins et, selon les pays, d'autres uits de l'agriculture susceptibles de conservation et qui, entre nains des particuliers, donnent lieu à des approvisionnements. » conclusions sont adoptées. — Un autre membre du 4.e bureau un rapport sur le vœu qu'il a déposé en faveur du système pro- ur. Le Conseil adopte les conclusions de ce rapport qui est fort illé, et en ordonne l'impression. — L'assemblée, d'accord avec nseil d'arrondissement de Valenciennes, passe à l'ordre du jour une demande de la commune de Raismes, tendant à obtenir blissement d'un marché hebdomadaire qui se tiendrait le ven- i. — Le Conseil renouvelle les vœux émis l'année dernière pour nir un bureau de distribution de lettres à Esquelbecq, la créa- de boîtes aux lettres dans les villes de Tourcoing, Roubaix et entières, et la transmission plus prompte des dépêches destinées rrondissement d'Avesnes, et prie M. le Préfet de faire tous ses ts pour hâter la solution de ces questions. — Emet le vœu que corroborer l'utile institution des commissaires de police canto- , le Gouvernement se hâte d'assurer par une loi nouvelle l'in- ndance, le bon choix, l'unité de service et la discipline des es-champêtres, et de compléter leurs attributions. — Alloue au -chapitre XIX du budget un crédit de 600 fr. pour le paiement rais nécessaires à l'achèvement de la seconde moitié de la carte ogique du département, comprenant les arrondissements de brai, Valenciennes et Avesnes, à laquelle M. Meugy, ingénieur nines, continuera à donner ses soins, malgré son changement ésidence. — En réponse à une circulaire de M. le Ministre de érieur, de l'agriculture et du commerce, qui demande l'avis du seil général sur la consistance de la récolte de 1852, et sur sa riorité ou son infériorité comparativement à l'année commune, onseil exprime l'avis que la récolte en froment et en pommes de est au moins équivalente à celle d'une année ordinaire.

SÉANCE DU 1.er SEPTEMBRE.

Le procès-verbal de la séance du 31 août est lu par le secrétaire et adopté, avec une addition portant que le rapport d'un membre, concernant *le vœu de protection*, y sera inséré en entier. — Le président donne lecture de la liste des rapports préparés. — Il donne lecture d'un rapport déposé par M. le Préfet, et tendant à faire déterminer l'emploi d'un fonds libre de 5,659 fr. 63 c. provenant d'un ancien emprunt et d'une imposition extraordinaire. Le renvoi au premier bureau est ordonné. — Le président recommande à l'assemblée la confection de la liste des personnes susceptibles de faire partie du jury d'expropriation. — Au nom du troisième bureau, un membre fait un rapport relatif à l'exécution des articles 3 et 4 de la loi du 7 août 1851, portant que les malades et incurables indigents des communes pourront être admis dans les hospices et hôpitaux désignés par le Conseil général, à charge par les communes de supporter la dépense qu'ils occasionneront, avec l'aide du département, quand elles seront sans ressources. Sur la proposition du Préfet, le Conseil désigne ainsi qu'il suit les hospices et hôpitaux dans lesquels seront admis les malades et les incurables : Dunkerque, Bergues, Hazebrouck, Bailleul, Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, Cambrai, Avesnes, Maubeuge, Le Quesnoy, Douai, Valenciennes et Saint-Amand. Il invite M. le Préfet à faire des démarches auprès des administrations hospitalières, pour les déterminer à mettre leurs établissements en état de satisfaire aux prescriptions de la loi, et vote au sous-chapitre XVIII du budget une somme de 2,000 fr. pour venir en aide aux communes dont les ressources seraient insuffisantes pour supporter la dépense de leurs malades ou incurables. — Le même rapporteur rend compte d'une communication de M. le Préfet, portant que les colléges communaux d'Armentières, d'Avesnes et du Quesnoy ont participé, en 1852, à la répartition du crédit d'encouragement inscrit au budget de l'État, le premier pour 1,500 fr., et les deux autres pour 1,200 fr. chacun. Le Conseil général remercie M. le Préfet de cette communication et le prie de faire de nouvelles démarches auprès de M. le Ministre de l'instruction publique en faveur de la ville de Dunkerque, dont la demande n'a pu être accueillie à cause de l'insuffisance du crédit. — Le Conseil alloue au budget de 1853 les crédits suivants : 1.° 1,000 fr. au jeune Deconinck, élève peintre, 2.° 1,000 fr. au jeune Delannoy, compositeur; 3.° 600 fr. aux jeunes Gautier, peintre; Martin, musicien, et Boulanger, musicien. — Inscrit au sous-chapitre XIX du budget, trois bourses de 600 fr. chacune au profit des jeunes Lobbedez, peintre; Moyaux, architecte, et Colin, musicien. — Alloue sur les fonds de 1853, au jeune De-

z d'Orchies, âgé de dix ans, dont les dispositions précoces en ture et en modelage semblent annoncer un artiste hors ligne, omme de 500 fr. à titre de secours extraordinaire, et en dehors idget des beaux-arts, pour servir à le placer dans une maison cation, où tout en recevant les leçons d'études ordinaires, il a suivre les cours des écoles académiques. — Alloue au même chapitre un secours de 600 fr., une fois payé, au jeune Lédé ;ébrouck, qui vient d'obtenir, au Conservatoire de Paris, le d prix de clarinette. — Un membre du troisième bureau lit un ort sur une proposition déposée par un membre, et qui tend à allouer une indemnité de 5,000 à Mgr. l'archevêque. Il conclut l'adoption de la proposition. M. le Préfet appuie vivement ces usions. Un membre fait observer qu'on ne peut laisser passer discussion une proposition qui tend à faire inscrire au budget temental une nouvelle dépense permanente. Selon lui, si le ment de l'archevêque paraît insuffisant au Conseil, c'est au ernement qu'il doit s'adresser pour demander qu'il remédie à un le choses dont le précédent Gouvernement avait, dès 1847, re- u et signalé le défaut de convenance. Il propose au Conseil d'é- e le vœu que le gouvernement prenne les mesures nécessaires que le traitement des évêques et archevêques soit mis en rap- avec le rang élevé qu'ils occupent et les obligations que leur im- l'accomplissement de leur pieux ministère; qu'en attendant, la osition de voter à l'archevêque un supplément de traitement sur nds du département soit ajournée. La proposition d'ajournement ise aux voix et rejetée. Les conclusions du rapport sont ensuite aux voix et adoptées. — Sur la proposition du quatrième bu- , le Conseil émet le vœu, auprès du Gouvernement, que le droit fr. 50 c., actuellement imposé aux lins étrangers, soit élevé, les nouveaux traités, au taux de 15 fr., et prie M. le Ministre assurer en même temps s'il n'y a pas lieu d'augmenter dans une ortion égale les droits sur les fils et tissus de lin. — Alloue au chapitre I.er du budget de 1853, pour la réparation des maisons êt de Dunkerque, d'Hazebrouck, Cambrai, Avesnes, Douai et nciennes, des crédits montant en total à 7,807 fr. — Renouvelle eu déjà émis de voir toujours les devis soumis d'avance à l'exa- des conseillers généraux des diverses localités, et déclare que mais il ne renverra à l'examen de ses bureaux aucun travail de ue importance qui ne serait pas accompagné d'un plan sans le- les devis sont la plupart du temps inintelligibles. — D'accord M. le Préfet, le Conseil annulle le crédit demandé au sous- itre XVI du budget, pour des améliorations à apporter dans la on d'arrêt de Lille, au quartier des femmes, jusqu'à ce que itecte ait fait de nouvelles études de constructions moins massi-

ves et mieux en harmonie avec le but qu'on veut atteindre. — Après avoir vérifié le compte départemental de janvier 1851, et examiné attentivement les pièces à l'appui, le Conseil général déclare que les crédits ouverts au budget de ladite année ont été exactement employés. En conséquence, il arrête et fixe le résultat du compte ainsi qu'il suit : recettes, 2,020,635 fr. 08 c.; dépenses, 1,810,366 fr. 36 c.; excédant à porter au compte suivant, 210,268 fr. 72 c. — Au nom du deuxième bureau, un membre fait un rapport sur la communication donnée par M. le Préfet, d'une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, relative aux établissements fondés en Algérie, pour la colonisation des enfants-trouvés. Le Conseil, considérant que les frais de déplacement et d'entretien des enfants seraient beaucoup trop onéreux, décide qu'il ne sera pas donné suite aux ouvertures de M. le Ministre de l'intérieur. — Passe à l'ordre du jour sur une demande de la commission administrative de l'hospice de Dunkerque, tendant à obtenir une augmentation de crédit pour le service des secours aux filles-mères. — Renvoie à M. le Préfet, comme étant de sa compétence, une lettre du maire de Sainghin-en-Weppes, tendant à obtenir une bourse pour une sourde-muette de sa commune. — S'associe au vœu exprimé par les artistes vétérinaires du département du Nord, à l'effet d'obtenir que l'exercice de leur profession soit réglé par une loi. — Le Conseil insiste vivement, et prie M. le Préfet d'insister également auprès de M. le Ministre des travaux publics pour que l'allocation de 440,000 fr. sur 1852, pour les travaux à exécuter au port de Dunkerque, soit augmentée de 160,000 fr. et portée à 600,000 fr., et que l'allocation de 1853 soit aussi de 600;000 fr., afin que les travaux de la grande écluse de barrage puissent être terminés au commencement de 1854, et qu'on diminue ainsi autant que possible les inconvénients graves, les entraves sérieuses apportées au commerce pendant l'exécution de ces travaux, comme aussi les dangers qu'ils peuvent présenter pour l'écoulement des eaux du pays; que l'établissement des rails sur le quai (est) du port soit exécuté dans un bref delai, conformément aux plans arrêtés par la quadruple commission de la marine, du génie militaire, des ponts-et-chaussées et du contrôle du chemin de fer. — Que l'élargissement du quai des Hollandais, décidé par décret du 10 juin 1852, reçoive le plus tôt possible un commencement d'exécution. — Qu'il soit procédé à l'élargissement de l'écluse du Pont Rouge, et à l'établissement de la décharge du canal de Bourbourg. — Que de nouvelles allocations aient lieu par le département des travaux publics, pour la continuation des travaux des quais du port de Gravelines, pour la réalisation du projet de l'estacade sur la jetée (est), pour les digues du chenal, la digue en terre du petit fort Philippe, ainsi que les jetées basses. — Que M. le Ministre de la marine veuille bien ériger Gravelines en

sous-quartier maritime. — Le Conseil général, vu les propositions des conseils d'arrondissement et les observations de M. le Préfet, arrête, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mai 1836, que la valeur des prestations en nature et de journées d'ouvriers rachetables en argent, restera fixée, en 1853, au même taux qu'en 1852 dans toutes les communes du département, sauf pour celle d'Avelin, arrondissement de Lille, où ce taux sera établi ainsi qu'il suit : journées d'hommes, 1 fr. ; de cheval, 3 fr. ; de bœuf, 2 fr. 50 c. ; de voitures à quatre roues, 2 fr. 50 c. ; de voitures à deux roues, 1 fr. — L'assemblée déclare porter le nombre des bourses départementales dans la maison de refuge du Bon-Pasteur, de 27 à 30 ; inscrit pour cet objet un crédit de 4,500 fr. au budget de 1853, et prie en outre M. le Préfet d'engager les villes à consacrer une parcelle de leur budget à la même œuvre. — Un membre du troisième bureau fait un rapport sur la suite donnée aux vœux du Conseil général, concernant le déplacement de l'asile public d'aliénés de Lille. Il propose le projet suivant de résolution : le Conseil général regarde comme un devoir d'humanité d'insister plus que jamais sur la prompte translation dans un local hors de Lille, de l'asile d'aliénées femmes, et il prie instamment M. le Préfet de presser cette translation par tous les moyens en son pouvoir ; et comme il peut y avoir des inconvénients graves au point de vue de la salubrité et surtout de la curabilité de laisser dans un local aussi exigu et aussi peu aéré, 374 malades, le Conseil général croit devoir engager M. le Préfet à provoquer, s'il y a lieu, la sortie d'une partie des aliénées indigentes étrangères au département, de manière à réduire sensiblement la population de l'asile. Le Conseil général persiste, d'ailleurs, dans le vœu par lui émis lors de sa dernière session, pour que les asiles de Lille et Armentières soient tous deux déclarés départementaux, et il prie M. le Préfet de solliciter de M. le Ministre une décision conforme à ce vœu. Après quelques observations présentées par M. le Préfet, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. — Le Conseil général, d'accord avec le conseil d'arrondissement d'Avesnes, appelle l'attention de l'administration des ponts-et-chaussées sur la manière dont les travaux de réparation ont été récemment exécutés dans la rue de Jeumont, commune de Solre-le-Château, au grand préjudice des riverains pauvres ; — se plaint de l'exécution de remblais et de déblais qui déchaussent les bâtiments élevés le long des routes nationales dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et demande que les travaux de cette nature ne soient pas entrepris sans que la ville et les propriétaires soient avertis préalablement ; — s'associe aux vœux des conseils d'arrondissement qui demandent : 1.° la construction de trottoirs aux abords des villes ; 2.° des passages plus commodes et surtout mieux entretenus autour des places de guerre ;

3.º l'élargissement des passages militaires aux entrées des villes; 4.º l'enlèvement des matériaux laissés sans nécessité le long des routes nationales; — déclare persister dans le vœu émis l'an dernier, pour l'abrogation du décret de 1811, tombé en désuétude, qui donne à l'Etat le droit exhorbitant de forcer les riverains à planter le long des routes; — remercie l'administration des ponts-et-chaussées et l'Etat des heureuses et notables améliorations apportées dans la situation des routes nationales, en observant néanmoins combien il serait désirable de voir les crédits d'entretien, fixés en 1851 à la somme de 420,000 fr., ramenés à l'ancien chiffre normal de plus de 450,000 fr., afin qu'un entretien plus complet empêche leur dépréciation, la diminution de leur valeur capitale. — Le président communique au Conseil général une lettre de l'administration des hospices de Lille, tendant à faire allouer au budget départemental un crédit de 3,000 fr. pour le paiement d'une indemnité à MM. Mahon frères, de Paris, qui s'engagent, à ce prix, à guérir toutes les personnes atteintes de la teigne dans le département. Cette lettre est renvoyée au sixième bureau. — Le Conseil s'associe au vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, concernant la Sambre canalisée, en invitant M. le Préfet à maintenir, sans aucune tolérance en-dessus, le point de navigation fixé par les trois biefs de la Sambre, entre Landrecies et Sassegnies, et appelle la sollicitude éclairée de ce magistrat sur la question relative à l'amélioration, par voie d'irrigation et de desséchement, des plaines qui s'étendent dans ce bassin, entre Landrecies et Berlaimont. — Emet le vœu que le desséchement des marais de Beuvry soit fait le plus tôt possible, au moyen de la rivière des Laies, en dirigeant les eaux vers la Lys par Armentières, et qu'il plaise à M. le Préfet, dont la vive sollicitude pour les intérêts du département est connue, d'user de sa haute influence près de son collègue du Pas-de-Calais, et particulièrement près du Gouvernement, pour qu'il en soit ainsi; — prononce l'ordre du jour sur un vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes, concernant le desséchement des vallées de la Hayne et de l'Escaut; — s'associe au vœu du même conseil d'arrondissement, concernant les règles à suivre pour répartir, entre les communes intéressées, les dépenses de l'association du desséchement de la vallée de l'Escaut, pour qu'il soit fait application du principe général d'après lequel, pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires, les cotisations doivent être établies dans la proportion du nombre d'hectares soumis au danger des inondations et des avantages que ces terrains en retirent; — appuie le vœu émis par le Conseil général de la Haute-Marne, pour que le régime protecteur applicable aux céréales soit fermement maintenu. — Le Conseil général affecte à l'exécution des travaux extraordinaires entrepris sur la route N.º 10, à la porte de Famars, à Valenciennes, le reliquat de

5,659 fr. 63 c,. provenant de fonds restés sans emploi sur l'imposition extraordinaire et l'emprunt autorisé par la loi du 5 août 1840. Le crédit de 5,000 fr. alloué par le Conseil général, dans sa séance du 30 août dernier, et destiné à continuer les travaux entrepris à la porte de Famars, sera prélevé jusqu'à due concurrence sur cette ressource de 5,659 fr. 63 c. M. le Préfet est prié de faire les démarches nécessaires à l'obtention de la loi destinée à autoriser l'affectation à la destination sus-énoncée du reliquat dont il est question. — L'assemblée passe à l'ordre du jour sur un vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que le gouvernement prescrive des études et alloue les fonds nécessaires pour la recherche des mines de charbon. — Un membre rappelle que dans sa session de 1851, le Conseil a invité l'administration à insister auprès du gouvernement, pour que le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Lille, concernant la réduction du droit d'entrée des pierres brutes de Belgique, destinées au pavage des chemins, fût promptement formulé en disposition de loi; que ce vœu a été renouvelé cette année par le conseil d'arrondissement. M. le Préfet a informé le Conseil, que M. le Ministre des finances, auprès duquel il a fait de nouvelles démarches, a répondu, comme précédemment, que la réduction des droits était adoptée en principe, et qu'elle prendrait place dans le premier projet de loi de douanes qui sera soumis au Corps législatif. Le Conseil général donne acte à M. le Préfet de cette communication.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Le président donne lecture d'une lettre du maire de Steenwerck qui réclame au nom de sa commune contre l'abaissement des droits sur les houblons qui résulterait du nouveau traité avec la Belgique. — Mention au procès-verbal. — Sur la proposition du président, le Conseil général désigne MM. *Julien Lefebvre* et *Cleenewerck* pour faire partie des commissions chargées de la délivrance des permissions de culture de tabacs; le premier pour l'arrondissement de Lille et le second pour celui d'Hazebrouck. — Emet un avis favorable sur la demande du conseil d'arrondissement de Dunkerque tendant à obtenir une modification dans la circonscription cantonale d'une partie de la commune rurale de Coudekerque-Branche. — Vote l'inscription au budget de 1853 du crédit ordinaire de 7,500 fr. affecté aux frais du personnel et du matériel des archives départementales. — Un membre du 4.e bureau lit, sur les droits de navigation, un rapport dont le Conseil général ordonne l'impression dans son procès-verbal. Il propose d'adopter dans les termes suivants le vœu, dont la proposition procède de l'initiative de l'un de ses

membres, avec les développements dont un examen approfondi de la question a démontré l'utilité : 1.° Que le Gouvernement abaisse successivement les péages sur les lignes navigables du Nord, de manière à conserver à la batellerie en tous temps, des conditions d'existence. En ce qui concerne les lignes concédées, qu'il s'entende avec les compagnies concessionnaires pour obtenir des réductions proportionnelles dans leurs tarifs ; 2.° que dès aujourd'hui le péage sur nos voies navigables non concédées du Nord, soit fixé à 0 fr. 02c. par tonne et par myriamètre et que des crédits suffisants assurent sur ces voies la réalisation la plus prompte possible des améliorations dont le lit des rivières et les chemins de halage sont susceptibles; que le Gouvernement intervienne énergiquement pour lever les obstacles qui s'opposent, sur quelques points, à l'organisation d'un service accéléré de treillage par chevaux et qu'il encourage la formation de relais réguliers et convenablement échelonnés. Le Conseil adopte les conclusions du rapport. = Le même membre fait un rapport au sujet d'une disposition que contient le projet de loi sur les douanes soumis au Conseil-d'État et qui aurait pour but d'affranchir de tous droits d'entrée les fers, les cuivres, les fins et les chanvres destinés à la construction des navires. Le Conseil général émet le vœu que l'industrie soit rassurée sur son avenir, par le retrait du projet de loi de douanes, en ce qui concerne les dispositions relatives à l'entrée en franchise des fers, cuivres, lins, chanvres, etc., destinés au gréement des navires, dispositions que repoussent à la fois notre sol qui nous donne du fer et du bois, notre agriculture qui cultive du lin et du chanvre, nos forges qui façonnent des chaînes et des ancres, et nos filatures qui alimentent nos tissages de toiles à voiles, et que condamnent même une partie des intéressés en faveur desquels elles ont été conçues. — Le Conseil général renouvelle les vœux suivants auxquels le Gouvernement n'a opposé jusqu'ici que le silence le plus complet ou le refus le plus formel, et prie M. le préfet de les faire parvenir à M. le Ministre de l'agriculture, en les appuyant de tout son crédit : 1.° Que l'article 21 de la loi du 21 décembre 1814 portant que les feuilles de tabac seront classées par 1.er, 2.e et 3.e qualités, soit modifié par l'adjonction d'une 4.e et d'une 5.e classe, de telle sorte que tous les tabacs d'une récolte reconnus propres à la fabrication, trouvent place dans l'une de ces classes sans qu'ils puissent être déclarés *non marchands*; 2.° que les types ne soient pas composés exclusivement des meilleures et des plus belles feuilles, mais bien des feuilles moyennes prises parmi la totalité des feuilles; 3.° que la formation des types rentre dans les attributions de la commission d'expertiste ; 4.° qu'en exécution de l'article 192 de la loi des finances du 28 avril 1816, le Préfet, trois ou quatre mois avant la plantation, règle en conseil de

préfecture les prix de chacune des classes, après avoir entendu trois membres au moins de la commission d'expertise; 5.° que la commission d'expertise soit composée de deux membres désignés par le Préfet, sur l'avis des dix principaux planteurs des arrondissements de Lille et d'Hazebrouck, de deux autres membres désignés par la régie, et d'un cinquième expert désigné par le Préfet, sur l'avis du conseil de préfecture. — Le Conseil renvoie à l'administration une délibération du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck tendant à ce qu'il soit pris des mesures pour la destruction au moyen de l'eau de chaux, des insectes dont la multiplication est favorisée par la diminution du nombre des petits oiseaux résultant du déboisement et de la tonte des haies. — Donne acte à M. le Préfet de la communication de son rapport qui met sous les yeux du Conseil général le programme de l'exposition centrale et départementale d'agriculture qui doit avoir lieu cette année à Valenciennes et pour laquelle le Conseil a ouvert un crédit de 4,000 fr. — Un membre du 5.e bureau donne lecture de son rapport sur les chemins de grande communication. Sur sa proposition, le Conseil appelle l'attention et les soins de M. le Préfet sur les retards regrettables apportés par les industriels et les exploitants de forêts et de carrières dans le paiement des subventions industrielles; — remercie ce magistrat de l'activité imprimée aux travaux sur les lignes classées et à construire; — déclare les communes ci-après désignées intéressées à la construction et à l'entretien des chemins dont les noms suivent, pour y contribuer désormais dans les limites assignées par M. le Préfet, savoir: La commune de Warhem, au chemin N.° 4, de Bergues à Furnes; la ville de Lille, au chemin N.° 5, de Lille à Tourcoing; les communes d'Audignies, Obies et Mecquignies, au chemin N.° 31, de Solesmes à la frontière; la ville de Condé, au chemin N.° 50, de Fresnes à Quaroube; la ville du Quesnoy et les communes de Villers-Pol et d'Orsinval, au même chemin N.° 50, prolongé jusqu'à Jenlain, mais dans les limites de leur intérêt restreint auquel M. le Préfet est prié d'avoir égard; — classe de grande communication le redressement du chemin N.° 39, entre Gondecourt et Seclin, par le chemin d'intérêt commun dit les Ewis. Cette direction remplacera celle qui, dans le classement primitif, s'étendait de Gondecourt à la route nationale N.° 25 de Lille à Arras. La partie de l'ancien tracé entre Gondecourt et la route précitée est déclassée et sera laissée en son état actuel. La ville de Seclin et les communes intéressées au chemin N.° 39, contribueront à l'entretien de la partie rectifiée dans la proportion de leur intérêt, ainsi que le décidera M. le Préfet. — Sur la déclaration de M. le Préfet que les communes ont mis en état de viabilité parfaite le chemin de Wormhoudt à Zeggers-Cappel, dans les conditions prévues par les précé

dentes délibérations, le Conseil général classe de grande communication le chemin de Wormhoudt à Zeggers-Cappel par Esquelbecq, à la condition que les communes sur le territoire desquelles il est situé continueront à l'entretenir à leurs frais, jusqu'à son achèvement, dans les conditions de la grande vicinalité; — déclare intéressées à la construction et à l'entretien du chemin les communes de Wormhoudt, Zeggers-Cappel et Esquelbecq. — Sur la proposition de M. le Préfet, le conseil d'arrondissement et les conseils municipaux des communes intéressées entendus, le Conseil général, après s'être assuré que les ressources nécessaires à la construction dans la limite de la moitié incombant aux localités desservies, sont assurées par des votes réguliers, classe de grande communication le chemin de Steenvoorde au lieu dit l'Hazewinde par Terdeghem et Saint-Sylvestre-Cappel. Les communes d'Hazebrouck, Steenvoorde, Terdeghem et Saint-Sylvestre-Cappel sont déclarées intéressées à ce chemin et concourront aux dépenses de son entretien. — Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, les conseils locaux et le conseil d'arrondissement de Lille entendus, considérant que la dépense d'exécution du chemin de Lomme à Quesnoy-sur-Deûle, à la charge des communes, est assurée par le vote de 19,853 fr. émis par celles de Verlinghem et de Pérenchies et par la cotisation que M. le Préfet prend l'engagement d'imposer d'office dans les limites indiquées dans les rapports joints au dossier, aux communes de Quesnoy-sur-Deûle, Lompret, Wambrechies, Prémesques, Lomme et Capinghem, arrête : Le chemin de Lomme à Quesnoy-sur-Deûle est classé de grande communication. Ce chemin aura son point de départ au lieu dit le Calvaire, territoire de Lomme, à la rencontre du chemin N.° 7 de Lomme à Fournes, et il se dirigera par Pérenchies et Verlingem, jusqu'à la route départementale N.° 2, entre Quesnoy et Wambrechies. Sont déclarées intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin les communes de Quesnoy-sur-Deûle, Wambrechies, Verlinghem, Lompret, Pérenchies, Lomme, Premesques et Capinghem. — Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, les conseils municipaux et le conseil d'arrondissement d'Avesnes consultés, classe de grande communication le chemin de Trélon à Hirson par Ohain et Anor, comme prolongement du chemin N.° 20. Sont déclarées intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes de Trélon, Anor et Ohain ; prie M. le préfet de faire rectifier l'étude et les devis du chemin projeté de Trélon à La Capelle, en admettant la partie construite sur le territoire de Glageon, et en restreignant les travaux à effectuer dans les limites d'économie prescrites par ses précédentes délibérations. Dans l'hypothèse de la proposition du classement du chemin de Trélon à La Capelle, dans sa prochaine session, si l'affaire est en

état, le Conseil général prie M. le Préfet de consulter les conseils locaux sur le développement de l'extrémité du chemin N.° 20, entre Fourmies et Rond-Buisson ; — appelle la sérieuse attention de ce magistrat sur les travaux à exécuter pour rendre d'un parcours sûr et facile la partie du chemin N.° 24 de Gussignies à Avesnes, dans la traverse de Bellignies ; — classe de grande communication, sous le N.° 70, le chemin de Vendegies à la pyramide de Denain, sur la route nationale N.° 29, passant par Verchain, Monchaux, Thiant et Haulchin ; déclare intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin les communes de Denain, Haulchin, Verchain, Monchaux, Thiant, Somain et Vendegies-sur-Ecaillon. — Le Conseil général recommande instamment à l'attention et aux soins de M. le Préfet : 1.° l'étude des chemins dits de ceinture des places de guerre suivant le degré d'importance ou de nécessité qu'ils présentent pour nos villes et pour la circulation générale ; prie ce magistrat de faire dresser le devis de la dépense de ces chemins de la manière usitée pour les chemins de grande communication, afin d'arriver à leur classement en cette qualité, le plus promptement possible et de préparer les voies à leur classement ultérieur comme routes départementales ou nationales ; — 2.° la reconstruction et l'entretien des ponts rouges, par le département, avec le concours instamment réclamé de l'administration de la guerre et de celle des travaux publics ; — 3.° l'élargissement des ponts des places de guerre dans la traverse des fossés, la suppression des bornes et barrières et l'établissement de trottoirs en saillie sur ces ponts, de façon à permettre le croisement des voitures et la circulation commode et sans péril des personnes à pied ; — 4.° la construction de trottoirs dans la traverse des ouvrages des places et dans les faubourgs jusqu'au-delà des maisons qui bordent les chaussées aboutissant aux villes. Pour les projets et pour l'exécution de ces travaux, M. le Préfet est prié de s'entendre avec l'administration de la guerre et avec celle des ponts-et-chaussées, en adoptant, en ce qui concerne les trottoirs au-dehors des villes, le système de concours de cette dernière administration pour les bordures et des communes pour le cailloutage. Le Conseil prie M. le Préfet de faire tous les efforts possibles pour présenter des rapports complets et des propositions sur ces diverses questions dans la session de 1853 du Conseil général. — L'assemblée vote pour l'exercice 1853, cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pour l'exécution et l'entretien, par voie de subvention, des chemins de grande communication du département ; — alloue au sous-chapitre XXVI du budget départemental de 1853, article 42, un crédit de 16,000 fr. pour le traitement fixe accordé à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées du département pour la direction et la surveillance des chemins de grande communication ; — fixe

pour l'exercice 1853, sur le produit des cinq centimes spéciaux des chemins de grande communication, le traitement des agents-voyers à 36,000 fr., et à 38,000 fr. les subventions à la vicinalité ordinaire, dans les conditions de ses décisions antérieures; — ordonne l'impression à la suite du procès-verbal de ses délibérations: 1.° Du compte d'emploi des cinq centimes spéciaux en 1851; 2.° du compte d'emploi des 67 1/2 centimes votés de 1837 à 1851 inclusivement; 3.° de l'état comparatif des subventions distribuées entre les arrondissements; 4.° du compte d'emploi des cotisations communales; 5.° des états relatifs à la situation du fonds subventionnel; 6.° des états des impositions d'office en 1852; 7.° du rapport de M. l'ingénieur en chef sur le service des chemins de grande communication; — déclare insister pour que l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1837, prescrivant le bornage des chemins et la plantation de poteaux indicateurs, soit appliqué aux chemins de grande communication comme il l'est, dans sa dernière partie, aux routes nationales et départementales; — réitère à M. le Préfet l'expression de ses alarmes pour les dégradations auxquelles la liberté actuelle du roulage et les récentes dispositions du décret sur la circulation des voitures pendant le dégel exposent les routes et les chemins de grande communication dans le département du Nord. Il engage M. le préfet à maintenir pour les chemins vicinaux toutes les restrictions compatibles avec la loi et les décrets dans leur sens le plus étroit. — Sur la proposition du président, le Conseil général alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1853, la somme de 2,000 fr. à titre d'indemnité, pour les travaux de la session, répartie ainsi qu'il suit: 1.° à M. Mallebrancq, pour soins donnés à la rédaction des procès-verbaux, 1,200 fr.; 2.° aux expéditionnaires, 550 fr.; 3.° à M. Masquelier, huissier, 100 fr.; 4.° aux trois garçons de bureau, 150 fr. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet du dépôt fait par lui du rapport de M. l'ingénieur en chef sur le service de la navigation intérieure; — il ordonne l'impression du rapport à la suite du procès-verbal de ses délibérations; — donne acte à M. le Préfet des communications qu'il lui a faites, sur les suites données aux vœux de la précédente session, et le remercie de la sollicitude qu'il a mise à les faire exécuter; — enfin, il émet le vœu que les droits de la navigation soient diminués et le tirant-d'eau de nos rivières et canaux augmenté. — Un membre du 6.e bureau expose que M. le Préfet a mis sous les yeux du Conseil le rapport des vétérinaires chargés en 1851 de constater les épizooties. Le Conseil donne acte de cette communication, de laquelle il résulte que, sauf quelques cas fort rares, l'état sanitaire des animaux a été très satisfaisant dans le département, et alloue au budget de 1853, le crédit ordinaire de 1,000 fr., pour mettre l'administration à même de satisfaire

aux besoins du service. — Le même membre lit un rapport de M. le Préfet sur la situation du service de la vaccine. Le Conseil donne acte de cette communication et alloue au budget de 1853, le crédit ordinaire de 2,400 fr. — Le même membre rend compte d'une communication faite par M. le Préfet, concernant un système de médecins cantonaux pour les indigents malades, organisé dans le département du Loiret. Le Conseil en donne acte à M. le Préfet, en s'associant au regret que témoigne ce magistrat que la position financière du département ne lui permette pas d'entrer dans la voie suivie par le Loiret. — Un membre fait le dépôt de la liste arrêtée par le Conseil général, des personnes susceptibles de faire partie pendant l'année prochaine, des jurys d'expropriation. Cette liste sera imprimée à la suite du procès-verbal. — Sur la proposition du rapporteur du budget, le Conseil affecte à une augmentation de crédit pour les travaux du palais-de-justice d'Avesnes, la somme de 2,074 fr. 92 cent. restée libre sur les ressources du budget facultatif. — Aucun objet n'étant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, le président déclare la session close.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1852.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE.

Le 21 décembre 1852, à onze heures, les membres du Conseil général du département, sur la convocation de M. le Préfet, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, à l'hôtel de la Préfecture. — MM. Danel, vice-président, et de Clebsattel, secrétaire, prennent place au bureau. — M. le Préfet entre en séance et donne lecture d'un décret, en date du 27 novembre dernier, qui convoque le Conseil général pour une session extraordinaire de trois jours, à l'effet de délibérer sur le projet d'établissement d'un chemin de fer passant par Cambrai et sur l'allocation d'une subvention en faveur de ce chemin, ainsi que sur les autres affaires que le Préfet croira devoir lui soumettre. Le Préfet déclare, au nom de l'Empereur, la session ouverte. — Le président donne lecture d'une lettre de M. *Mailliet*, dans laquelle il motive son absence sur deux affaires imprévues, et une autre lettre de M. d'*Heursel*, par laquelle il donne sa démission de membre du Conseil général. — M. le Préfet donne lecture de son rapport au Conseil, contenant : 1.° ses propositions pour le chemin de fer de Cambrai ; 2.° les résultats du tirage au sort pour le renouvellement, par série, du Conseil général et des conseils d'arrondissement ; 3.° une proposition de modification au budget départemental de 1853, en ce qui concerne l'emploi de

fonds libres provenant d'impositions extraordinaires ; 4.º une proposition tendant à faire désigner, par le Conseil général, un de ses membres pour faire partie de la commission chargée de l'apurement des comptes de l'Ecole de médecine établie à Lille. — Le président donne acte du dépôt de ce rapport et des pièces à l'appui. — Il propose au Conseil général de nommer une commission pour l'examen de l'affaire relative au chemin de fer de Cambrai. Il lui soumet la question de savoir si cette commission sera choisie par élection ou si elle sera nommée par les bureaux. Un membre propose de faire désigner un membre par chaque arrondissement. Un autre membre invoque les usages du Conseil d'après lesquels les membres des commissions sont choisis par les bureaux. Le Conseil général consulté par le président, décide que les bureaux désigneront les membres de la commission. Un membre propose de nommer deux commissions par chaque bureau. Cette demande n'est pas admise. = Le président communique au Conseil général : 1.º une pétition de dix-huit signatures concernant le chemin de fer de Cambrai ; 2.º une lettre de Mgr. l'archevêque de Cambrai à M. le Préfet, sur le même objet ; 3.º une pétition des marchands de charbon de Catillon ; 4.º une lettre de M. le maire de Maubeuge ; 5.º une demande de plusieurs particuliers tendant à être entendus par la commisson. Ces pièces sont renvoyées à l'examen de la commission qui sera désignée par les bureaux. — Le président lit une lettre signée par le maire de Merville et plusieurs conseillers municipaux pe cette ville et des localités voisines, qui a pour objet de réclamer un vote du Conseil général en faveur du chemin de fer de Fampoux dont le projet a été abandonné. Sur l'observation de M. le Préfet que le Conseil ne peut s'occuper dans la présente session que des affaires qui lui sont soumises par l'administration, l'examen de cette dernière pétition est renvoyée à la session ordinaire de 1853. — Le président donne acte à M. le Préfet de la communication par lui faite du tirage au sort des séries du Conseil général et des conseils d'arrondissement. — Il appelle le Conseil général à désigner un de ses membres pour prendre part à la vérification des comptes de l'Ecole de médecine de Lille. Le Conseil désigne M. Kuhlmann. — Il renvoie au bureau des finances la proposition concernant une modification au budget de 1853. — Il invite enfin les bureaux à désigner les membres de la commission spéciale, afin que ceux-ci puissent s'occuper immédiatement de leur mission.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est lu par le secrétaire et adopté. — Au nom du premier bureau, un membre expose

que dans la dernière session, et sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil général a voté, dans le budget départemental de 1853, l'emploi d'une somme de 5,659 fr. 63 c., provenant des fonds libres de 1851, et qui, d'après les notes tenues dans les bureaux de la Préfecture, constituait le reliquat disponible d'une imposition extraordinaire et d'un emprunt autorisés par une loi du 5 août 1840, pour payer les travaux de diverses routes départementales ; qu'en raison de la destination primitive de ces fonds, le Conseil général les a affectés au paiement d'une partie des travaux d'amélioration de la route N.º 10, à la porte de Famars, à Valenciennes ; que la présentation d'une loi eût été nécessaire pour autoriser cette affectation ; mais que, pour obvier à cet inconvénient, M. le Préfet soumet au Conseil général les propositions suivantes qui ont reçu l'approbation ministérielle et qui ont l'avantage de ne pas nécessiter la présentation d'une loi : 1.º de porter au sous-chapitre XXIV, § 1.er, les deux crédits de 2,715 fr. 94 c. et de 452 fr. 95 c., provenant des lois du 27 septembre 1848 et du 10 août 1849, en les appliquant aux intérêts dus pour l'acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu ; 2.º d'inscrire au même sous-chapitre, § 2, la somme de 2,490 fr. 74 c., montant des fonds libres de la loi du 22 septembre 1848, exclusivement affectés aux travaux des chemins vicinaux ; 3.º de réduire de 3,168 fr. 89 c., montant des deux sommes portées au N.º 1, l'allocation de 3,500 fr. qui figure à l'article 2 du sous-chapitre XXIII (acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu) et de reporter cette somme à l'article 5 du chapitre XVII (route N.º 10, amélioration du passage de la porte de Famars). Ces propositions n'affectant la situation du budget qu'en ce que le crédit de la route N.º 10 éprouve une réduction d'environ 2,500 fr. dont profitera le service des chemins vicinaux, le bureau propose et le Conseil général adopte ces dispositions. = Un membre donne lecture du rapport dressé par la commission spéciale désignée pour l'examen des questions relatives au chemin de fer de Cambrai. Après cette lecture, le président communique au Conseil les propositions suivantes qui ont été déposées sur le bureau par un membre de l'assemblée : « 1.º J'ai l'honneur » de proposer au Conseil général d'insister auprès du Gouvernement » afin que l'exécution du tracé par Cambrai, soumis à sa délibéra- » tion, soit mis sans aucune subvention à la charge de la compagnie » du chemin de fer du Nord, comme une des conditions de la pré- » férence qui lui serait accordée pour la concession des chemins de » fer de Reims à Mézières. 2.º La portion à payer par le départe- » ment ne porterait dans aucun cas que sur les dépenses effective- » ment payées par l'Etat, pour la concession de la ligne de Cambrai. » 3.º J'ai l'honneur de proposer au Conseil général d'ajouter aux » conditions du vote d'allocation (s'il a lieu) que l'exemption du

» paiement pour la différence entre le parcours des deux lignes, » soit applicable aussi bien aux voyageurs qu'aux marchandises. » 4.° Je propose au Conseil général de décider que le vote de la » somme allouée ne sera définitif qu'à la charge par l'administration » municipale de Cambrai de consentir au profit du département un » nouveau bail de 18 ans aux mêmes prix, clauses et conditions que » le bail en cours d'exécution pour les bâtiments municipaux affectés » au service du tribunal civil. » Personne ne demandant la parole sur l'ensemble du rapport, le président prononce la clôture de la discussion générale. Avant de mettre en discussion les diverses conclusions de la commission, le président appelle le Conseil général à voter sur la première des propositions qui vient d'être analysée, et qui tend à insister pour que l'exécution du tracé par Cambrai soit mise à la charge de la compagnie, comme condition de la concession du chemin de Reims à Mézières. Un membre objecte que le Conseil général n'a peut-être pas le droit d'intervenir dans une question de cette nature, et demande d'ailleurs, que puisque deux compagnies sont en concurrence, celle du Nord et celle de Strasbourg, la première ne soit pas exclusivement mentionnée. L'auteur de la proposition répond qu'il s'agit d'un simple vœu que le Conseil peut certainement recommander à l'attention du Gouvernement, ainsi que l'a déjà fait, du reste, la chambre de commerce de Lille. La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Le président met ensuite aux voix les conclusions du rapport de la commission qui, après une discussion approfondie, sont adoptées dans les termes suivants : « Le Conseil général prie le Gouvernement de » déclarer immédiatement son option pour l'exécution du tracé par » Cambrai, sauf vérification, discussion et règlement ultérieur de » la dépense, après production d'un dévis régulier. Une subvention » sera accordée en faveur de ce tracé par le département, aux con- » ditions suivantes: 1.° la compagnie du Nord s'engagera à exonérer » toutes les marchandises, quelles qu'elles soient, et les voyageurs » venant soit de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, soit de la » ligne principale du Nord, de la différence des frais de transport » qu'imposerait la substitution de la ligne de Cambrai à l'embran- » chement du Câteau à Somain ; 2.° les dépenses mises à la charge » des localités d'après la convention du 19 février, n'embrasseront » que l'excédant du devis du chemin de Cambrai, sur les 11,400,000 f. » que la compagnie devait dépenser sur la ligne du Câteau à » Somain ; 3.° Les fonds accordés par le Conseil général ne seront » attribués à la dépense fixée comme ci-dessus, qu'après l'entier » épuisement de la somme votée par Cambrai, et dans la proportion » d'un quart de la dépense qui resterait à faire, sans que jamais ce » subside puisse dépasser un million de francs ; 4.° cette allocation

» sera réalisée au moyen d'une imposition extraordinaire aux quatre » contributions directes pendant huit ans, et ne sera payée à la » compagnie qu'après les travaux terminés. » — Un membre développe la proposition qu'il a déposée dans le but d'ajouter aux conditions de la subvention, l'obligation pour Cambrai, de passer avec le département un nouveau bail pour la location de la partie de l'hôtel-de-ville, occupée par le tribunal civil. Il lui paraît utile de saisir cette occasion pour prévenir le retour des prétentions qui tendraient à entraîner le département à des sacrifices onéreux par des acquisitions ou des constructions. Cette proposition appuyée par un autre membre, est combattue par un troisième, qui invoque en faveur de la ville de Cambrai les dépenses considérables qu'elle s'impose en ajoutant que le bail actuel a encore neuf années à courir. Le préopinant déclare qu'en raison de cette dernière considération, il retire sa proposition. — Le président lève la séance, et invite les membres à se réunir à neuf heures du soir pour l'adoption du procès-verbal. Et le même jour, à neuf heures du soir, les membres du Conseil général étant réunis, le procès-verbal de la séance de ce jour est lu et adopté, et le président déclare la session close.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1853.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre XLII, savoir : art. 1.er Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art. 2. Produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	
Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.	
ART. 1.er Réparations aux bâtiments de la préfecture. — Renouvellement d'une partie des toitures.	2,375 »
2. Préfecture. — Remplacement des drapeaux..........	33 »
3. Réparations à deux calorifères de la préfecture.........	2,600 »
4. Palais-de-Justice de Lille.— Renouvellement de calorifères	1,170 »
5 Tribunal civil de Douai. — Réparations des façades....	1,668 »
6. — de commerce de Dunkerque. — Logement du concierge..........................	550 »
A reporter...........	8,396 »

	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
	Report			8,396	»
ART. 7.	Maison d'arrêt de Dunkerque. Appropriation de cellules.			1,650	»
8.	Idem d'Hazebrouck. Pompes dans la cour			916	»
9.	Idem de Lille. Réparations de stylobattes			»	»
10.	Idem de Cambrai. Construction d'un puits			350	»
11.	Idem d'Avesnes. Travaux divers			3,317	»
12.	Idem de Douai. Id.			774	»
13.	Idem de Valenciennes. Id.			800	»
14.	Caserne de gendarmerie d'Hazebrouck. Réparations diverses			916	»
15.	Idem de Bailleul. Réparations diverses.			990	»
16.	Idem de Cassel. Id.			717	»
17.	Idem de Lille. Buanderie à plancher			532	»
18.	Idem de Pont-à-Marcq. Travaux divers.			1,020	»
19.	Idem de Cambrai. Logement d'un gendarme			537	»
20.	Idem. du Quesnoy. Logement d'un gendarme et escalier			512	»
21.	Idem de Douai. Buanderie à stales			1,162	»
	Entretien.				
ART. 22.	Hôtel et bureaux de la Préfecture			3,000	»
23.	Archives départementales			650	»
24.	Hôtels des sous-préfectures, savoir :				
	Arrondissement de Douai	1,400	»	2,181	»
	Idem d'Avesnes	1,200	»		
	Idem de Cambrai	700	»		
25.	Tribunaux, savoir :				
	Tribunal de Lille	1,500	»	2,500	»
	Idem d'Avesnes	250	»		
	Idem de Douai	250	»		
	Idem de Dunkerque	250	»		
	Idem de Valenciennes	250	»		
ART. 26.	Prisons, savoir :				
	Maison de correction de Lille	800	»	3,500	»
	Maison de justice de Douai	600	»		
	Idem d'arrêt de Dunkerque	400	»		
	Idem idem d'Hazebrouck	400	»		
	Idem idem de Cambrai	500	»		
	Idem idem d'Avesnes	400	»		
	Idem idem de Valenciennes	400	»		
	TOTAL *à reporter*			34,100	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.	34,100 »
27. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir : Lille . . . 500; Roubaix . . . 150; Gravelines . . . 250; Cassel . . . 150; Bailleul . . . 250; Hazebrouck . . . 150; Orchies . . . 150; Douai . . . 300; Bouchain . . . 150; Cambrai . . . 150; Le Quesnoy . . . 150; Pont-à-Marcq . . . 150	2,500 »
28. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 aux architectes du département	5,000 »
29. Traitement du concierge de la préfecture.	800 »
TOTAL du sous-chapitre I.er	42,420 »
SOUS-CHAPITRE II. *Contributions.*	
ART. UNIQUE. Contributions dues par les propriétés du département, consistant en l'établissement thermal de Saint-Amand. .	155 »
TOTAL du sous-chapitre II. . . .	155 »
SOUS-CHAPITRE III. *Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.*	
ART. 1.er NÉANT.	» »
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :	
Sous-préfectures de Dunkerque, bail de 9 ans, de 1848, au prix de	2,400 »
Sous-préfectures d'Hazebrouck.	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre III.	3,600 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE IV.	
Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures, et du local affecté au service académique.	
ART. 1.er Allocation en 1853, pour renouvellement	4,000 »
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture	3,850 »
3. Achat du mobilier des bureaux des sous-préfectures	30,000 »
4. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures :	
De l'arrondissement de Dunkerque 60 » ; d'Hazebrouck 60 » ; de Cambrai 60 » ; d'Avesnes 56 » ; de Douai 55 » ; de Valenciennes 60 »	350 »
5. NÉANT.	
6. NÉANT.	
7. Frais de vente de mobilier	20 »
TOTAL du sous-chapitre IV	38,220 »
SOUS-CHAPITRE V.	
Casernement de la gendarmerie.	
ART. 1.er Éclairage des casernes et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments	650 »
2. Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département, au nombre de	27,760 »
3. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre V	29,610 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.

SOUS-CHAPITRE VI.

Prisons départementales

ART. 1.er *Administration.*	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	
Maison de correction de Douai.	5,950	3,500	50	
Maison de justice de Lille.	7,025	4,250	50	
Maison d'arrêt de Dunkerque.	1,650	900	25	
d'Hazebrouck.	2,300	1,000	25	
de Cambrai.	1,650	950	25	
d'Avesnes.	1,575	800	25	
de Valenciennes.	1,750	975	25	
TOTAUX.	21,900	12,375	225	35,050 »

ART. 2. *Régime économique.*	Nourriture et entretien.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	
Maison de correction de Douai, (Pour une pop. moyenne de 160 dét.).	28,616	»	1,000 »	
Maison de justice de Lille, (Pour une pop. moyenne de 320 dét.).	57,232	4,000	1,200 »	
Maison d'arrêt de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 90 dét.).	16,096	»	900 »	
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 120 dét.).	21,462	»	200 »	
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.).	12,520	»	400 »	
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 90 dét.).	16,096	»	700 »	
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 100 dét.).	17,885	»	600 »	
TOTAUX.	169,907	4,000	5,000 »	178,857 »

A reporter. ...	213,907 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report..........			213,907 »
ART. 3. *Dépenses diverses.*	Service de la chapelle.	Service de l'école.	
ison de correction de Douai.............	210 »	330	
de justice de Lille.................	160 »	950	
d'arrêt de Dunkerque...............	50 »	»	
d'Hazebrouck...............	25 »	20	
de Cambrai.................	100 »	192	
d'Avesnes..................	50 »	»	
de Valenciennes.............	50 »	»	
TOTAUX.....	645 »	1,492	2,137 »
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt.	
ôt de sûreté de Bailleul................	250	700	
de Landrecies..............	250	450	
de Cassel..................	250	500	
du Câteau..................	250	100	
de Condé...................	250	150	
de Gravelines..............	250	200	
de Maubeuge................	250	250	
d'Orchies..................	250	1,050	
du Quesnoy.................	250	250	
TOTAUX.....	2,250	3,750	6,000 »
. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du départem.*			
s de tournées de l'inspecteur....................		600	4,600 »
s d'impressions............................		1,000	
s des maisons de police municipale...............		2,000	
its de livres pour les détenus....................		400	
s de bureau des commissions de surveillance.......		600	
TOTAL du sous-chapitre VI.....			226,644 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII. *Cour d'assises et tribunaux.*		
ART. 1.er NÉANT.		
2. Loyers et frais de baux de bâtiments qui n'appartiennent pas au département		8,000 »
3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)...		1,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier :		
Pour le tribunal de Dunkerque		120 »
Pour le tribunal de Valenciennes		54 »
Pour le tribunal de commerce de Dunkerque		397 »
5. NÉANT.		
6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux		17,370 »
7. Menues dépenses des justices de paix		4,980 »
8. Dépenses des chambres d'agriculture		1,700 »
9. Traitement du concierge-conservateur du palais-de-justice de Lille		800 »
10. Traitem. du concierge du palais-de-justice de Valenciennes		250 »
TOTAL du sous-chapitre VII....		34,671 »
SOUS-CHAPITRE VIII. *Corps-de-garde de la préfecture.*		
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage		500 »
TOTAL du sous-chapitre VIII...		500 »
SOUS-CHAPITRE IX. *Entretien des routes départementales et stratégiques.*		
La longueur totale des routes départementales classées par décrets ou ordonnances est de	412,995 mètres.	
La longueur des routes départementales arrivées à l'état d'entretien au 31 décembre 1851 était de	409,995	
Il a été ou sera construit dans la campagne de 1852, en routes neuves	3,000	
La longueur des routes départementales qui seront arrivées à l'état d'entretien au 1.er janvier 1852 sera de	412,995	
Il est demandé pour l'entretien de cette longueur de routes, en 1853, y compris la somme portée à la page 338 pour réserve et celles allouées au sous-chapitre XVII, ci	192,800 »	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
ce qui fait ressortir le taux de l'entretien, par mètre courant, à 45 centimes.		
Partant, le crédit total nécessaire à l'entretien des routes départementales, en 1853, sera de........	192,800 »	
Si l'on distrait de cette somme, comme ne pouvant être inscrite au sous-chapitre IX, et qui, dès lors sera portée au sous-chapitre XVII, celle de.......	» »	
Reste à inscrire au sous-chapitre IX la somme de. laquelle est répartie conformément au cadre ci-après :	192,800 »	
ART. 1.er Route N.° 1, de Lille à Valenciennes..................		9,000 »
2. Route N.° 2, de Lille à Ypres....................		7,000 »
3. Route N.° 3, de Douai à Tournai...................		6,000 »
4. Route N.° 4, de Cambrai à Tournai.................		7,000 »
5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville..............		7,000 »
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay...............		14,242 02
7. Traitements des conducteurs et salaires des piqueurs, chefs-ouvriers, gardes-magasins et préposés des ponts à bascule, spécialement attachés au service d'entretien des routes départementales..........................		» »
8. Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, calculées sur les bases posées dans les circulaires des 12 juillet 1817 et 20 août 1846, savoir : 4 p. % sur les premiers 40,000 fr. 1 p. % sur la somme de 19,000 fr., formant le reste du crédit du présent sous-chapitre, déduction faite des dépenses personnelles et de celles accessoires, faisant l'objet du premier paragraphe de l'article précédent, ci..................................		1,700 »
TOTAL du sous-chapitre IX.............		51,942 02

SOUS-CHAPITRE X.

Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.

ART. UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 520 enfants, savoir : 280 enfants trouvés ; 300 enfants abandonnés ; 10 orphelins pauvres ; » enfants de mères indigentes ou temporairement secourues, et à raison d'un prix moyen de 75 fr., calculé :		
1.° Pour mois de nourrices et pensions, secours, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.	39,000 »	
2.° Pour traitement de l'inspecteur de ce service (circulaire du 12 mars 1839), à............	» »	
TOTAL à reporter..	39,000 »	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report ..		39,000 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	2,000 »		
2.° NÉANT.			
3.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2......	7,400 »	9,400 »	
RESTE à la charge de la 1.re section...		29,600 »	29,600 »
TOTAL du sous-chapitre X............			29,600 »

SOUS-CHAPITRE XI.

Aliénés.

ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 480 aliénés des deux sexes, et à raison de 365 fr. pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1853, de......................................		175,200 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources..........................	4,000 »		
2.° NÉANT.			
3.° NÉANT.			
4.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés......	36,000 »	40,000 »	
RESTE à la charge de la 1.re section........		135,200 »	135,200 »
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.			6,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI.............			141,200 »

SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*

ART. 1.er Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales............	900 »
2. Frais d'impression et de publication des listes électorales pour les juges des tribunaux de commerce..........	» »
3. Frais d'impressions des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury et des cartes d'électeurs.	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XII.............	2,900 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIII. *Archives du département.*	
ART. 1.er Appointements du conservateur des archives, des employés et gens de service	6,000 »
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage, entretien et achat de cartons et établissement de tablettes	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII	7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIV. *rais de translation (et de nourriture en route) des détenus, t autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.*	
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison département.le à celle du chef-lieu de la cour d'appel, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention. Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction. Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département. Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires de transport. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	3,500 »
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents	2,087 30
3. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil	5,000 »
4. Mesures contre les épidémies	600 »
5. Idem contre les épizooties	1,000 »
6. Primes fixées par les règlements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV	12,287 30
SOUS-CHAPITRE XV. *ttes départementales ordinaires, complément de dépenses rdinaires appartenant aux exercices 1851 et antérieurs.*	
1.er Déficit de 1851 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que n'ont pu couvrir les économies faites	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
Art. 1.er Dépenses arriérées des aliénés indigents pour 1851....	14,803 59
2. Solde des imprimés fournis en 1851 pour les élections..	2,558 25
3. Dépenses arriérées des prisons pour 1851...	10,083 87
4. Dépenses arriérées des enfants trouvés........	1,203 71
5. Dépenses arriérées du casernement de la gendarmerie....	236 25
§ II. Déficit de 1850 et des exercices antérieurs :	
Art. 1.er Dépenses arriérées des aliénés pour 1849 et 1850.....	142 23
2. Portion du traitement du conducteur Wery, restant à payer sur 1850..................	66 66
Total du sous-chapitre XV......	29,094 61

RÉCAPITULATION.

Sous-Chap. I.er		Travaux ordinaires des bâtiments..........	42,420 »
	II.	Contributions..........................	55 »
	III.	Loyers des hôtels de la préfecture et des sous-préfectures..........................	3,600 »
	IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux des sous-préfectures..................	38,220
	V.	Casernement de la gendarmerie..........	29,610
	VI.	Prisons départementales...............	226,644
	VII.	Cour d'assises et tribunaux............	34,671
	VIII.	Corps-de-garde de la préfecture.........	500
	IX.	Entretien des routes départementales......	51,942
	X.	Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres..........................	29,600
	XI.	Aliénés..............................	126,600
	XII.	Impressions..........................	2,900
	XIII.	Archives du département..............	7,50
	XIV.	Dépenses diverses ordinaires..........	12,28
	XV.	Dettes ordinaires......................	29,09
		Total général des dépenses ordinaires......	636,1

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
DÉSIGNATION DES RECETTES.	
FONDS LIBRES DE 1851	
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes ordinaires et le fonds commun.......	» »
2. Sur les produits éventuels ordinaires...............	8,888 93
RECETTES DE 1853.	
ART. 1.er Produit de 10 centimes 4/10es additionnels ordinaires..	552,598 »
Part du département dans le fonds commun..........	60,000 »
2. Produits éventuels ordinaires, savoir :	
Produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives	100 »
Revenus particuliers des prisons départementales.......	5,000 »
Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales..................................	257 »
Produit de la cession de terrains, par suite d'alignement sur les routes départementales..................	300 »
Produit de la vente d'objets mobiliers provenant de la préfecture...............................	600 »
Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour paiement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux.	8,000 »
Report des fonds libres de l'art. 2..................	8,888 93
TOTAL GÉNÉRAL des recettes ordinaires....	635,743 93
BALANCE.	
Total général des dépenses ordinaires......	635,743 93
Total général des recettes	635,743 93

Deuxième section.

Dépenses départementales facultatives imputables sur le chapitre XLII, savoir : 1.° centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances ; 2.° produit des propriétés du département non affectées à un service départemental ; 3.° subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental et autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.° section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons et casernes de gendarmerie. Constructions ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions, etc., relatifs à ces travaux.	
Constructions.	
Art. 1.er Appropriation du palais-de-justice d'Avesnes........	8,574 92
2. Caserne de gendarmerie de Lille. Renouvellement de trottoirs........	3,332 »
3. NÉANT.	
Acquisitions.	
4. Acquisition d'une maison contiguë à la caserne de gendarmerie de Bailleul........	2,500 »
5. Travaux d'appropriations de ladite maison........	700 »
6. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie........	649 04
TOTAL du sous-chapitre XVI...	15,755 96
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.	
§ I.er	
Supplément aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
ART. 1.er Route N.° 6, de Landrecies à Chimay........	6,257 98
2. Route N.° 7, de Condé à Mons........	4,000 »
A reporter........	10,257 98

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report......	10,257 98
Art. 3. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand	4,000 »
4. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer....................	20,000 »
5. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain...............	21,100 »
6. Route N.° 11, de Cambrai à Guise....................	8,600 »
7. Route N.° 12, d'Avesnes au Quesnoy............ ...	20,000 »
8. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.............	12,000 »
9. Route N.° 14, de Lille à Courtrai..................	12,000 »
10. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.............	4,000 »
11. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires.............	3,600 »
12. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck.*..............	4,500 »
13. Route N.° 18, d'Armentières à Béthune............	» »
14. Route N.° 19, de Roubaix à Saint-Amand	16,500 »
15. Route N.° 20, de Cassel à la frontière	6,600 »
§ II.	
Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales ; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales ; indemnités pour dépossession d'immeubles ; indemnités aux ingénieurs et conducteurs ; personnel des conducteurs et piqueurs.	
Art. 1. Route N.° 2, de Lille à Ypres. Pavages et trottoirs...	5,000 »
2. Route N.° 4, de Cambrai à Tournai. Travaux de remaniement et d'élargissement......................	1,500 »
3. Route N.° 7½, de Condé à Mons. Remaniement de pavé..	1,000 »
4. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain. Remaniement entre Vendegies et Solesmes....................	2,000 »
5. Idem. Amélioration du passage de la Porte-de-France.	3,168 89
6. Route N.° 14, de Lille à Courtrai. Amélioration du passage de la porte de Roubaix.................	4,000 »
7. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck. Amélioration de la rampe de Boeseghem.........................	4,000 »
8. Route N.° 18, de Béthune à Armentières. Construction.	3,000 »
9. Route N.° 19, de Roubaix à Saint-Amand. Remaniement entre Roubaix et Lannoy...........	4,000 »
10. Continuation des plantations sur les routes départementales	3,000 »
11. Levée des plans	800 »
12. Traitement des conducteurs, piqueurs, chefs, ouvriers, etc.	33,980 »
13. Indemnités proportionnelles aux ingénieurs des ponts-et-chaussées.................................. .	1,760 »
Total du sous-chapitre XVII.........	209,766 87

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 1.er Primes pour l'établissement des pompes à incendie.....	2,500 »
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
A la commune de Bantouzelle....	1,000 »
A la commune de Vieux-Mesnil	1,000 »
A la commune de Lesquin, premier tiers	1,000 »
A la commune de Fives, solde	1,000 »
A la commune de Capinghem, second complément	1,000 »
A la commune d'Alnes, solde	1,000 »
A la commune de Saint-Benin, solde	1,000 »
A la commune de Willems, deuxième tiers	1,000 »
A la commune de Clary, id.	1,000 »
A la commune d'Ors, id.	1,000 »
3. Primes pour entretien de malades ou d'incurables dans les hospices	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII....	14,500 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
ART. 1.er Encouragements	
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Delhaye	150 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Dehau	100 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Carez	200 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — Au sieur Evre	200 »
3. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général..	2,000 »
4. Sociétés d'agriculture	14,700 »
5. Encouragement à l'agriculture. — Concours central	» »
5. Encouragement à l'agriculture. — Associations des agriculteurs	» »
5. Encouragement à l'agriculture. — Concours de bestiaux	1,500 »
6. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse	1,400 »
7. Encouragements pour l'élève des chevaux	4,000 »
8. Dépenses du cours d'accouchement dans le départem.t...	4,000 »
9. Traitement du professeur de ce cours	1,500 »
10. Indemnité pour la propagat. ou la conservation de la vaccine.	2,400 »
11. Subventions aux sociétés de secours mutuels	1,000 »
12. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité...	3,520 »
13. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons	1,500 »
14. Recherches de mines et encouragement pour les cartes géologiques	600 »
Report......	38,770 »

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
A reporter......	38,770 »
15. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales à Paris ou à Lille et Fives..........................	25,650 »
16. Souscription pour le monument à la mémoire de Froissard	500 »
17. Souscription en faveur de la colonie de Mettray......	500 »
18. Encouragement au jeune Délannoy, compositeur.......	1,000 »
19. Id. Deconnynck, peintre........	1,000 »
20. Id. Gauthier, élève peintre......	600 »
21. Pension du jeune Martin, musicien.................	600 »
22. Id. Boulanger, id..................	600 »
23. Secours aux enfants Massieu......................	500 »
24. Subvention à la société humaine de Dunkerque........	300 »
25. Id. à la maison de refuge du Bon-Pasteur.....	4,500 »
26. Souscription pour la colonie de Mesnil-Saint-Firmin....	250 »
27. Encouragement au jeune Lobedez, élève peintre.......	600 »
28. Id. Colin, violoniste............	600 »
29. Pension du jeune Moyaux, architecte................	600 »
30. Id. Delettré, sculpteur................	600 »
31. Id. Ledé; clarinettiste................	600 »
TOTAL du sous-chapitre XIX...........	77,670 »
SOUS-CHAPITRE XX.	
Cultes.	
Culte catholique.	
ART. 1.er Indemnités à M. l'archevêque et autres membres du clergé......................................	5,000 »
Indemnités aux trois vicaires-généraux..............	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines......................	10,000 »
Cultes non catholiques.	
2. Secours pour concourir aux frais du culte protestant ou réformé..................................	1,000 »
3. Secours pour le culte israélite........................	300 »
TOTAL du sous-chapitre XX..........	19,900 »
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité.	
ARTICLE UNIQUE. Secours effectif en aliments dans le cas d'extrême misère ou de disette locale...................	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXI..........	1,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,700 »
2. Gratifications pour belles actions	1,400 »
3. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800 »
4. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département	800 »
5. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques........................	200 »
6. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	200 »
7. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur....................................	874 31
8. Imprimés pour le travail des enfants................	200 »
9. Traitement du gardien de la pyramide de Denain..	200 »
10. Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing.....	50 »
11. Frais de division des cotes foncières entre les fermiers..	6,477 »
12. Frais d'inspection du travail des enfants..............	2,000 »
13. Subvention pour le renouvellement du cadastre du canton de Clary..................................	17,287 12
TOTAL du sous-chapitre XXII..........	38,188 43
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1851 et antérieurs.	
ART. 1.er Solde des frais d'impression des procès-verbaux de la session du Conseil général de 1851................	2,913 87
2. Solde des intérêts dus à M. Pas-de-Beaulieu, sur le prix de l'hôtel qu'il a vendu au département..........	331 11
3. Honoraires de l'avocat chargé de défendre les intérêts du département, dans le procès des thermes de Saint-Amand..................................	600 »
4. Indemnité au sieur Hayem, conducteur, pour déplacement extraordinaire en 1850......................	100 »
TOTAL du sous-chapitre XXIII.....	3,944 98

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
us-Chap. XVI. Édifices départementaux	15,755 96
XVII. Routes départementales	209,766 87
XVIII. Subventions aux communes	14,500 »
XIX. Encouragements et secours	77,670 »
XX. Cultes	19,900 »
XXI. Mendicité	1,000 »
XXII. Dépenses diverses	38,188 43
XXIII. Dettes départementales extraordinaires	3,944 98
Total	380,726 24
FONDS LIBRES DE 1851	
Restés sans affectation, conformément au compte de cet exercice.	
rt. 1.er Sur contingents communaux, etc	19.316 24
RECETTES DE 1853.	
rt. 1.er Produit des centimes facultatifs (six centimes 1/2)	345,374 »
2. Produit annuel ou loyers de terrains ou locaux libres ou de propriétés du département non affectés à un service départemental, ou produit extraordinaire dans le cas de vente, ou de soulte d'échange, savoir :	
Loyer du terrain de la pyramide de Denain	1 »
3. Subventions des communes ou des particuliers pour travaux de construction ou de grosse réparation, pour travaux neufs des routes classées, savoir :	
Route N.° 10 (sous-chapitre XVII)	3,795 »
Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes, par les jurys médicaux	590 »
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements	11,650 »
Total général des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.° section.)	380,726 24
BALANCE.	
tal général des dépenses de la II.° section	380,726 24
tal général des recettes	380,726 24

Troisième section.

Dépenses extraordinaires imputables sur le chapitre XLIV.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES allouées.
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
Dépenses imputables sur le produit d'impositions extraordinaires.	
§ I.er Emploi de fonds libres provenant d'impositions extraord.res Intérêts dus pour l'acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu...	2,705 94 452 95
§ II. Travaux d'amélioration du passage de la porte de Famars, à Valenciennes. Route départementale N.° 10.........	2,490 74
TOTAL du sous-chapitre XXIV.....	5,659 63
SOUS-CHAPITEE XXV.	
Dépenses imputables sur fonds d'emprunt.	
NÉANT.	
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXIV. Impositions extraordinaires..............	5,659 63
XXV. Emprunts départementaux................	» »
TOTAL de la 3.e section......	5,659 63
FONDS LIBRES DE 1851	
Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes extraordinaires..................	5,659 63
2. Sur fonds d'emprunt............................	» »
RECETTES DE 1853.	
ART. 1.er Report des fonds libres de l'article 1.er...............	5,659 63
2. Id. de l'article 2................	» »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 3.e section...	5,659 63
BALANCE.	
Total des dépenses extraordinaires........................	5,659 63
Total des recettes..	5,659 63

Quatrième section.

...ses spéciales des chemins vicinaux, imputables sur le chapitre XLV, ...oir : 1.° sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances ...ur les chemins vicinaux ; 2.° sur les contingents communaux et ...scriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande com...munication.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
...osition spéciale de 5 centimes votés par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.	
...ds de subvention pour les chemins vicinaux à répartir par ... Préfet, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux ...esoins des communes.	
... 1.er Subvention pour travaux....	365,631 09
2. Traitement des agents-voyers	53,600 »
TOTAL du sous-chapitre XXVI....	419,231 09
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
...enses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent.	
...ds de subvention à répartir par le préfet, par ligne vicinale, ...lon les ressources qui y sont affectées....	280,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII....	280,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
DÉPENSES SPÉCIALES.	
SOUS-CHAP. XXVI. Dépenses des chemins vicinaux sur centimes spéciaux..........................	419,231 09
XXVII. Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, sur contingents communaux et souscriptions particulières......	280,000 »
TOTAL..........	699,231 09
FONDS LIBRES DE 1851	
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	18,445 09
2. Sur les ordonnances expédiées sur contingents communaux et souscriptions particulières....................	» »
RECETTES DE 1853.	
ART. 1.er Produits des centimes spéciaux....................	400,786 »
Report des fonds libres de l'art. 1.er.	18,445 09
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, y compris, par aperçu, les prestations en nature à convertir en argent, et sauf règlement définitif de cette recette, savoir :	
Contingents propres à l'exercice 1852................	280,000 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 4.e section.	699,231 09
BALANCE.	
Total des dépenses spéciales...........	699,231 09
Total des recettes	699,231 09

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES QUATRE SECTIONS.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires	635,743 93
2.e Dépenses facultatives	380,726 24
3.e Dépenses extraordinaires	5,659 63
4.e Dépenses spéciales :	
Travaux de chemins vicinaux, sur les centimes spéciaux	419,231 09
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	1,721,360 89
RECETTES.	
SECTION 1.re Fonds libres de 1851	8,888 93
Produit des 10 centimes 4/10.es ordinaires de 1853	552,598 »
Part dans le premier fonds commun de 1853	60,000 »
Produits éventuels ordinaires de 1853	14,257 »
2.e Fonds libres de 1851	19,316 24
Produit des 6 centimes 1/2 facultatifs de 1853	345,374 »
Produit des propriétés non affectées à un service public pour 1853	1 »
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes, de bâtiments, produits spéciaux et autres recettes propres à la 2.e section, pour 1853	16,035 »
3.e Fonds libres de 1851	5,659 63
4.e Fonds libres de 1851	18,445 09
Produit des 5 centimes spéciaux pour chemins vicinaux en 1853	400,786 »
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1853	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	1,721,360 89

BALANCE.

Total général des dépenses	1,721,360 89
Total général des recettes	1,721,360 89

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 15 mars 1850 à la charge du département, exercice 1853.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de 1851.		
Centimes établis en exécution de la loi du 15 mars 1850..	»	19,025 05
Fonds de 1853.		
Centimes votés en exécution de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du budget des recettes..	1 1/2	120,235 »
Centimes imposés d'office...........................		» »
Produits éventuels réalisés........		» »
TOTAL des ressources.............		139,260 05

DESIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires.........................	66,677 »
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires.................................. .	72,583 05
CHAPITRE III.	
Allocation pour dépenses ordinaires des années antérieures.......	» »
TOTAL des dépenses.......	139,260 05
Les ressources s'élèvent à...........	139,260 08

Sixième section.

MINISTÈRE DES FINANCES. — CADASTRE. *Budget des Recettes et des Dépenses de l'exercice* **1853.**

RECETTES ET DÉPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1853	» »
Produit des centimes votés pour l'exercice 1852 (55/100)	1,072 22
TOTAL des recettes pour 1852	1,072 22
DÉPENSES.	
Travaux d'art et expertises	1,059 45
Mutations cadastrales	» »
Dépenses extraordinaires	» »
Remboursement d'avances à des communes ou à des particuliers	» »
TOTAL des dépenses de 1852	1,059 45

SITUATION FINANCIÈRE *des charges du département pour l'exercice* **1853.**

CONTRIBUTIONS DE 1852.	MONTANT en principal.	TOTAL.
Principal de la contribution foncière	4,288,770 »	8,015,720 »
— personnelle et mobilière	1,024,676 »	
— des portes et fenêtres	1,087,775 »	
— des patentes	1,614,499 »	
Évaluation du principal de la contribution des forêts de l'État pour l'assiette de l'impôt des chemins vicinaux		70,154 »
TOTAL		8,085,874 »

IMPOSITIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR 1852.	NOMBRE et fractions de centimes.	PRODUIT des centimes.
Nombre de centimes facultatifs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière pour dépenses facultatives	6 50	345,374 »
Nombre de centimes spéciaux sur les quatre contributions directes pour dépenses des chemins vicinaux	5 »	400,786 »
Nombre de centimes spéciaux votés sur les quatre contributions pour l'instruction primaire, en exécution de la loi du 15 mars 1850	1 50	120,235 »
Nombre de centimes spéciaux votés sur la contribution foncière pour le cadastre	0,025	1,072 22
TOTAL	» »	867,467 22

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Exercice 1851.

ROUTES IMPÉRIALES.

1.re catégorie. — Entretien	412,082 52		
2.e idem. — Amélioration et travaux d'art	49,011 50	}	461,094 02

RIVIÈRES.

1.re catégorie. — Entretien	115,134 15		
2.e idem. — Amélioration et travaux neufs	178,496 94	}	293,631 09

CANAUX.

1.re catégorie	59,873 78		
2.e idem	48,000 »	}	107,873 78

ÉTUDES DE DESSÉCHEMENTS.

Dépenses	2461 10

PORTS.

1.re catégorie	70,000 »		
2.e idem	634,325 97	}	704,325 97
		Total	1,569,385 96

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Exercice 1851.

âtiments des préfecture et sous-préfectures.	7,351	69
idem tribunaux.....................	2,677	35
idem maison d'arrêt............	8,490	06
idem casernes de gendarmerie.........	7,591	51
idem dépôts de sûreté..........	372	89
idem archives départementales.........	1,572	98
onstruct.s et réparat.s des routes départementales.	219,237	15
idem des chemins vicinaux de grande communication..	763,518	17
TOTAL........	1,010,811	80

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1851, ont onné lieu à une dépense de 1,485,371, savoir :

rondissement de Dunkerque.................	123,646	»
— d'Hazebrouck.................	209,922	»
— de Lille......................	521,446	»
— de Cambrai..................	245,825	»
— d'Avesnes...................	122,168	»
— de Douai.....................	136,518	»
— de Valenciennes..............	125,846	»
TOTAL..........	1,485,371	»

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions uves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Mairies.	Presbyt.res	Salles d'asile.
Dunkerque....................	»	»	»	1	1
Hazebrouck...................	3	»	»	»	1
Lille......	7	»	»	»	2
Cambrai............	1	1	»	»	»
Avesnes......	2	»	»	1	»
Douai..........................	2	2	»	»	»
Valenciennes...	1	»	»	»	»
Totaux........	16	3	»	2	4

TRAVAUX D'HOSPICES.

—

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1851, s'élèvent à 209,620 francs, suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque................	8,834	»
— d'Hazebrouck	1,057	»
— de Lille	166,950	»
— de Cambrai	7,700	»
— d'Avesnes	5,000	»
— de Douai.....................	11,245	»
— de Valenciennes	8,834	»
Total..........	209,620	»

RÉCAPITULATION.

—

Travaux des ponts et chaussées................	1,569,385	96
— départementaux	1,010,811	80
— communaux.........................	1,485,371	»
— d'hospices..........................	209,620	»
Total..........	4,275,188	76

NAVIGATION.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département du Nord en 1851.

CANAUX OU RIVIÈRES.	Nombre de bateaux à charge	Nombre de bateaux à vide.	Tonnage des bateaux chargés.	Droits perçus.
CANAUX CONCÉDÉS.				
La Sensée	2726	623	257068	231940 50
La Deûle et la Lys	11331	9216	1099309	431817 01
Canal de Dunkerque à Furnes	1189	477	43473	10328 70
La Scarpe inférieure	5996	5848	696526	391047 84
La Sambre canalisée	4653	4150	581622	631274 29
Canal de Roubaix	727	»	120520	58395 28
RIVIÈRES ET CANAUX NON CONCÉDÉS.				
Canal de Bergues	668	2340	30016	2037 26
Canal de Bourbourg	1911	2009	121972	31430 64
Canal de la Basse-Colme et de Bergues à Furnes	852	2120	24611	3344 33
Canal de Bourbourg à la rivière de l'Aa	1145	1028	25651	2360 77
Rivière de l'Aa de Watten à Bourbourg	3182	2511	67025	4659 71
Rivière de la Haute-Colme de Watten à Bergues	1126	929	28391	2171 91
Rivière de l'Aa, de Gravelines à Bourbourg	349	637	7241	1073 35
Canaux dits d'Hazebrouck	1093	918	30745	1421 07
Rivière de la Bourre	263	339	5327	207 01
Rivière de la Lawe	526	582	13398	1042 30
Rivière de la Lys	670	576	34405	2530 72
Rivière de la Scarpe	3759	1292	325059	19309 19
Canal de Saint-Quentin	4860	415	842193	451792 90
Escaut	15869	12644	2095194	321751 47
Canal de Mons	6484	3565	1075353	33288 78

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements.

L'entrée du port est bonne ; les navires peuvent arriver dans les faibles marées avec 13 pieds de tirant d'eau et dans les grandes marées avec 16 à 17 pieds.

Dunkerque, principal port du nord de la France , fait le commerce des colonies , reçoit des marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Dans l'année 1851 , il y est entré 2,186 navires et il en est sorti 2,186,

Les droits de douane perçus dans la même année se sont élevés à 6,514,543 fr. 55 c.

Le nombre des navires armés annuellement pour la pêche de la morue dépasse 100.

La pêche au poisson frais y a pris un développement considérable depuis l'ouverture du chemin de fer.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière d'Aa, est de troisième ordre.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 9 à 10 pieds d'eau , et dans les fortes marées avec 13 à 14 pieds.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche à la morue et reçoit de forts approvisionnements de bois du Nord.

MINES.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le tableau ci-après présentant la statistique des mines de houille et de fer concédées dans le département du Nord. — Exploitation de 1851.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectares)	NOMS des exploitants.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut (Quintaux métriques.)
		MINES DE HOUILLE.				
Mine de Fresnes. . .	2073	Compagnie d'Anzin. .	492	36	5	261972
— de Vieux-Condé	3962	Id.	900	78	7	977314
— de Raismes. . .	4819	Id.	1257	84	7	1215872
— d'Anzin. . . .	11851	Id.	2979	118	30	3284375
— de St.-Saulve. .	2200	Id.	»	»	»	»
— de Denain. . .	1344	Id.	373	27	2	303188
— d'Odomez. . .	316	Id.	106	11	1	132131
— d'Aniche. . . .	11850	Comp. d'Aniches. . .	1366	49	7	1211399
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy. . .	952	26	7	1364945
— de Bruille. . .	403	de Bruille. . .	»	»	»	»
— deChâteau-l'Ab.	916	— de Vicoigne. .	14	»	2	11923
— de Crespin. . .	2842	Libert et consors. . .	13	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Comp. de Marly. . .	»	»	»	»
— d'Hasnon. . .	1488	— d'Anzin et cons.	»	»	»	»
— d'Azincourt. .	870	— d'Azincourt. . .	427	15	3	364035
— d'Escaupont. .	110	— de Fresnes-midi	308	1	5	278200
— de Thivencelles.	981	— id. . . .	»	»	»	»
— de Saint-Aybert	455	— id. . . .	»	»	»	»
— de Vicoigne .	1320	Comp. de Vicoigne. .	415	72	5	619376
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	332	5	4	280516
Totaux. . . .	59253		10034	522	85	10305067
		MINES DE FER.				
Mines de Trélon et Ohain. . . .	1600	Mérode Westerloo. .	»	»	1	»
— de Glageon. . .	275	Beuret et compagnie. .	60	»	2	12208
— de Féron. . . .	250	Id.	»	»	»	»
— de Fourmies. .	275	Id.	»	»	»	»
— des Pizons. . .	126	Hamoir-Serret et Cie .	»	»	»	»
Totaux. . . .	2526		60	»	3	12208

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 4 juillet 1846, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 933, dont :

Réception dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine	4
Licenciés en médecine	4
Maîtres en chirurgie	2
Officiers de santé	19
Sage-femme	1
Maître en pharmacie	1
Pharmaciens	3

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine	197
Docteur en chirurgie	1
Officiers de santé	289
Sages-femmes élèves de la Maternité de Paris	93
Sages-femmes reçues par le jury médical	104
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales	37
Pharmaciens reçus par le jury médical	177
Herboriste	1
TOTAL	933

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1851, 13 officiers de santé, 4 pharmaciens et 3 sages-femmes.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1850 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.	Nombre de naissances en 1850. (1)	NOMBRE DE					Rapport des vacci-nations aux naissances — p. %
		VACCINATIONS opérées		Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	
		avec succès.	sans succès.				
Dunkerque..	3141	2286	59	33	2	6	73
Hazebrouck.	2980	3008	50	»	»	»	103
Lille.......	9280	9249	48	46	»	24	100
Cambrai....	5626	4733	23	378	83	36	85
Avesnes... .	3433	2100	20	6	»	2	62
Douai......	3074	2442	7	»	»	»	80
Valenciennes.	5109	3557	12	17	»	1	70
TOTAUX..	32643	27375	219	480	85	69	78

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1851 est de près des quatre cinquièmes des naissances. Ce sont les arrondissements d'Hazebrouck et Lille qui ont fourni le plus, et ceux d'Avesnes et Dunkerque qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre des enfants.

Des indemnités montant ensemble à 1,040 fr. ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1851. Des médailles ont, en outre, été accordées comme suit aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle dans ce service pendant ladite année.

Médaille en or.

M. Buisson, docteur en médecine, à Auberchicourt.

Médailles en argent.

Dame Lefebvre, sage-femme, à Dunkerque; MM. Dumez, docteur en médecine, à Bailleul; Venière, officier de santé, à Steenvoorde; Bauchant, id., à Wattrelos; Dame Piédanna, sage-femme, à Lille; MM. Delepoulle, docteur en médecine, à Tourcoing; Legrand, officier de santé, à Maretz; Leroy, id., à Viesly; Dame Sergent, sage-femme, au Câteau; Dame Hégos, id., à Solesmes; Dame Thibaut, id., à Trélon; M. Blanc, officier de santé, à Frais-Marais (Douai); — Dame Lumand, sage-femme, à Haspres; Dame Cauvin, id., à Mortagne; Dame Pillion, id., à Raismes; M. Delrot, officier de santé, à Hasnon.

(1) Déduction faite des morts avant l'âge de trois mois.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année **1851**.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er. janvier 1850.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1850.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières (hommes).	494	117	43	74	494	214806 90
Lille (femmes).......	336	87	41	36	346	135170 51
Lommelet (hommes). .	226	57	32	23	228	105000 »
TOTAUX...	1056	261	116	133	1068	454977 41

La population des asiles au 31 décembre 1851 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 722 ; femmes, 346.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 19 centimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales pendant l'année 1851, est de 1,317 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots.....................	176
Fous......................	1,146

Ces 1,317 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 738 ; — Seine, 180 ; — Pas-de-Calais, 180 ; — Somme, 70; — Aisne, 61 ; — Ardennes, 45 ; — Seine-et-Marne, 5 ; — Manche, 4 ; — Aube, 1 ; — Cantal, 1 ; — Gers, 1 ; — Rhône, 1 ; — Tarn, 1 ; — Intérieur, 2 ; — Guerre, 4 ; — Marine, 1 ; — Belgique, 15 ; — Angleterre, 2 ; — Inconnus, 5.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes de l'état de démence des 1,317 aliénés qui ont existé en 1851, dans les établissements spéciaux.

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	14	20	34
	Idiotisme	125	16	141
	Irritabilité excessive	14	27	41
	Excès de travail	10	1	11
	Dénuement	13	46	59
	Onanisme	12	7	19
	Maladie de la peau	1	1	2
	Coups, blessures	11	4	15
	Syphilis	6	1	7
	Hydrocéphale	2	»	2
	Epilepsie, convulsions	40	22	62
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	11	30	41
	Abus du vin et des liqueurs	57	15	72
Causes morales.	Amour et jalousie	30	19	49
	Chagrins	46	80	126
	Evénements politiques	17	3	20
	Ambition	11	23	34
	Orgueil	7	7	14
	Religion mal entendue	7	30	37
Hérédité		6	»	6
Causes inconnues		454	71	525
		894	423	1317

Ces 1,317 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 60 ; — rentiers, propriétaires, 184 ; — militaires, 32 ; — artistes, 12 ; — négociants, commerçants, 31 ; — marchands en détail, 67. = Total, 306, dont 250 hommes et 56 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 31 ; — en fer, 31 ; — en or et en argent, 6 ; — en autres métaux, 18 ; — en filature et tissus, 55; — en bâtiments, 23 ; — en cuirs et peaux, 21 ; — en teinture, 11 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 52 ; — en objets et d'habillements de luxe, 84. = Total, 332, dont 247, hommes et 85 femmes.

Autres professions : Gens occupés des travaux aratoires, 173 ; — gens de peine, 129 ; — domestiques, 61. = Total, 363, dont 226 hommes et 137 femmes.

Professions inconnues · 133, dont 82 hommes et 51 femmes.

Sans professions : 183, dont 89 hommes et 94 femmes.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1851 levée en 1852 a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département dans cette levée a été de 2,381 hommes sur 9,354 inscrits aux listes de tirage, savoir :

		Inscrits.	Contingents.
Arrondissement	de Dunkerque.....	960	242
—	d'Hazebrouck......	945	241
—	de Lille..........	2,514	643
—	de Cambrai.......	1,555	399
—	d'Avesnes........	1,179	294
—	de Douai.........	893	228
—	de Valenciennes...	1,308	334
	Totaux......	9,354	2,381

76 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le conseil de révision.

Le conseil a statué pour former le contingent sur 4,414 jeunes gens dont :

Se sont présentés..........................	4,218
Se sont fait représenter........................	107
Ont été examinés au lieu de leur résidence.......	29
Absents, ne se sont pas fait représenter.........	60
Ensemble....	4,414

Ont été exemptés :

Pour infirmités ou défaut de taille..............	1,366
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832............................	667
Total....	2,033

Jeunes gens du contingent :

Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850	218
Déclarés bons pour le service..................	2,163
Nombre égal au contingent.... .	2,381

Les 218 jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu	d'un engagement volontaire....	150	153
	d'un brevet..................	3	
	d'une commission............	»	
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc....			35
Elèves de l'Ecole polytechnique.....			1
Instituteurs adjoints des écoles publiques..........			5
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire................................ ...			2
Elèves de l'Ecole normale supérieure			1
Maîtres d'étude, régents ou professeurs des colléges et lycées................................			4
Elèves des grands séminaires..................			17
Total....			218

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage :

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	588	29	325	»
Hazebrouck.	627	12	267	38
Lille.	1753	31	700	17
Cambrai.	859	36	636	23
Avesnes.	737	10	294	99
Douai.	507	16	366	»
Valenciennes.	680	16	566	46
	5751	150	3154	223

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	6	5	9	12	3	4	9	48
De 1.570 à 1.597. . . .	14	21	46	28	23	18	38	188
De 1.598 à 1.624. . . .	40	27	82	57	37	38	43	324
De 1.625 à 1.651. . . .	64	35	142	69	50	44	67	471
De 1.652 à 1.678. . . .	30	43	89	47	37	30	43	319
De 1.679 à 1.705. . . .	36	35	107	64	51	30	56	379
De 1.706 à 1.732. . . .	18	36	46	49	32	16	39	236
De 1.733 à 1.760. . .	6	15	41	32	29	20	16	159
De 1.761 à 1.787. . . .	10	4	13	5	14	3	8	57
De 1.788 à 1.814. . . .	4	2	10	5	6	»	2	29
De 1.815 à 1.841. . . .	»	1	»	1	1	1	»	4
De 1.842 à 1.868. . . .	»	1	1	1	2	»	»	5
De 1.869 à 1.895. . . .	»	»	1	»	»	»	»	1
De 1.896 à 1.922. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Dont on n'a pu connaître la taille.	14	16	56	29	9	24	13	161
	242	241	643	399	294	228	334	2381

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

	OUVRIERS	ARRONDISSEMENT DE Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	TOTAL.
en travaux agricoles.	Laboureurs.	80	70	110	59	47	47	46	459
	Herbagers, bergers, etc. . .	1	2	1	1	»	1	3	9
	Jardiniers, maraichers. . .	»	»	1	1	1	2	»	5
	Terrassiers, journaliers, manœuvres, charretiers ou domestiques de ferme. . .	32	60	120	66	65	72	79	494
en pierres	Carriers, mineurs..	»	»	»	»	19	12	71	102
	Maçons, tailleurs de pierres, marbriers, paveurs. . . .	8	2	9	6	10	5	4	44
en bois.	Bucherons, scieurs de long.	4	1	7	1	14	2	2	31
	Charpentiers, constructeurs de bâteaux.	6	6	5	»	1	»	11	29
	Charrons.	1	»	5	4	3	3	1	17
	Tonneliers.	4	»	3	2	»	1	1	11
	Menuisiers, ébénistes. . . .	2	1	14	4	5	11	4	41
	Vanniers, boisseliers, sabotiers, tourneurs en bois. .	1	»	6	»	16	2	»	25
en métaux.	Forgerons, maréchaux-ferrants.	»	4	8	6	3	5	3	31
	Serruriers.	»	4	11	2	»	3	»	20
	Couteliers, taillandiers. . .	1	»	2	1	»	»	5	9
	Chaudronniers, poeliers, fumistes, cloutiers, tôliers, ferblantiers, lampistes. .	2	1	10	3	1	1	7	25
	Fondeurs, plombiers, pompiers, fontainiers, potiers d'étain, zingueurs . . .	»	»	1	»	»	1	3	5
	Armuriers, mécaniciens, tourneurs sur métaux, etc.	»	»	7	3	9	2	4	25
en cuir.	Tanneurs, corroyeurs.. . .	»	1	1	1	4	1	»	8
	Cordonniers, bottiers. . . .	4	5	15	10	4	9	6	53
	Selliers carossiers bourreliers	4	1	4	3	2	1	2	17
des manufactures	Tisseurs, fileurs, etc. en lin, laine, coton et soie.. .	6	28	141	152	25	10	10	382
	Imprimeurs sur étoffes, teinturiers, apprêteurs. . . .	»	»	1	»	»	»	»	1
	Ouvriers des usines à gaz, manufactures de produits chimiques.	»	»	1	1	»	»	2	4

PROFESSIONS DIVERSES.	ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Meûniers	1	2	5	2	»	»	3	13
Boulangers	5	8	10	3	1	5	2	34
Bouchers, charcutiers	2	»	1	»	1	»	»	4
Cuisiniers, patissiers, traiteurs	»	»	1	»	1	»	»	2
Cafetiers, limonadiers, aubergistes, logeurs, cabaretiers	»	2	»	»	»	»	»	2
Tailleurs d'habits	1	3	2	2	6	2	3	19
Chapeliers	1	1	»	»	2	»	»	4
Perruquiers, barbiers, coiffeurs	1	»	3	»	»	1	1	6
Blanchisseurs	»	3	2	2	»	»	»	7
Bâteliers, mariniers, calfats, pêcheurs, débardeurs de bâteaux, cordiers	42	1	5	»	»	»	23	71
Rouliers, voituriers, postillons, cochers, palefreniers	»	»	3	3	9	2	2	19
Chaufourniers, briquetiers, tuiliers	»	»	»	»	»	»	1	1
Potiers de terre, fayenciers, verriers	»	»	»	1	13	»	4	18
Couvreurs	»	2	4	1	1	»	2	10
Peintres en bâtiments, en voitures, décorateurs, etc.	1	1	4	»	2	2	3	13
Imprimeurs-typographes, lithographes, libraires, relieurs, papetiers, cartonniers	»	1	6	»	1	»	»	8
Horlogers, bijoutiers, orfèvres, etc.	»	»	3	»	»	»	»	3
Commerçants, courtiers, colporteurs, commis marchands ou voyageurs	1	1	32	5	1	5	3	49
Artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, musiciens, comédiens	»	1	1	1	»	3	»	6
Employés de bureau, étudiants et clercs	10	12	20	24	9	6	7	88
Professions diverses	18	14	45	10	12	5	15	119
Propriétaires et rentiers	3	»	6	4	1	2	»	16
Sans profession	»	3	7	5	3	3	1	22
	242	241	643	390	294	228	334	2281

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.		ARRONDIS NTS							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Système cutané.	Dartres.	1	2	9	5	3	1	6	27
	Teigne.	2	7	7	2	4	3	6	31
	Calvitie.	»	1	1	»	1	»	»	3
	Lèpre et éléphantiasis.	1	»	»	»	»	»	»	1
	Autres maladies. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil de la vue.	Aveugles.	»	1	»	2	»	»	1	4
	Perte d'un œil. . . .	1	2	7	6	3	2	5	26
	Strabisme.	»	»	»	1	»	»	1	2
	Myopie.	1	»	7	1	»	»	»	9
	Autres maladies. . . .	3	1	10	8	7	1	6	37
Appareil de l'ouïe.	Surdimutité.	»	»	6	1	»	3	5	15
	Surdité.	1	1	2	»	1	»	1	6
	Maladies de l'appareil auditif.	1	»	2	3	»	»	2	8
Appareil de la mastication.	Perte des dents. . . .	»	»	7	4	4	1	2	18
	Division des lèvres, etc.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Maladies des gencives et de la bouche. . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Organes de la voix.	Bégaiement.	1	1	2	1	3	1	2	11
	Aphonie.	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil de l'odorat.	Ozène.	»	»	»	1	»	»	»	1
	Maladies du nez, etc.	»	»	»	2	»	»	3	5
Région du cou.	Goître.	»	»	2	2	3	»	»	7
	Scrofules.	5	8	51	9	6	17	23	119
Organes de la poitrine.	Maladie du cœur. . .	»	1	3	5	»	1	»	10
	Phthisie	2	2	2	1	»	2	3	13
	Maladies des organes respiratoires	»	»	1	2	»	»	»	3
Organes du bas-ventr.	Tumeurs et engorgements.	»	»	4	»	»	»	1	5
	Hernies.	5	5	32	22	10	9	16	99
Organes genito-urinaires.	Vice de conformation.	»	»	3	3	»	»	»	6
	Varicocèle.	4	3	13	5	4	6	6	41
	Hydrocèle.	1	1	3	2	2	»	5	14
	Maladies des voies urinaires.	2	1	2	»	3	2	3	13
Membres.	perte de l'usage des membr. Supérieurs. .	»	»	»	2	»	»	»	2
	perte de l'usage des membr. Inférieurs. .	»	»	»	1	1	»	1	3
	mutilation de doigts.	»	2	6	5	2	3	11	29
	Varices.	3	2	14	7	6	2	6	40

		ARRONDISSEMENTS							
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	TOTAL.
Membres.	Amaigrissement et contractures	6	6	19	12	7	7	10	67
Système osseux.	Pieds plats	1	3	5	1	4	4	4	22
	Pieds-bots	3	4	15	2	4	4	7	39
	Gibbosité	5	8	17	11	8	5	12	66
Système nerveux et encéphal.	Epilepsie	»	1	1	2	2	»	1	7
	Convulsions	»	»	1	»	»	1	1	3
	Idiotisme	1	1	7	6	2	1	»	18
	Aliénation mentale	»	»	»	»	»	»	»	»
	Paralysie	»	1	1	»	»	»	1	3
Faiblesse de constitution.	Enfants légitimes	15	13	79	22	22	21	38	204
	Enfants naturels	»	»	3	»	»	»	»	3
	Elèves des Hospices	»	»	2	»	»	»	»	2
Infirmités diverses		5	9	29	25	12	20	17	117
Défaut de taille.	Enfants légitimes	9	11	72	11	17	4	32	193
	Enfants naturels	»	»	6	»	1	1	»	8
	Elèves des hospices	»	»	3	1	»	1	1	6
		78	99	457	223	135	135	239	1366
Nature et nombre des exemptions légales.									
Ainés d'orphelins		2	6	23	14	7	7	14	73
Fils de veuves		22	21	95	49	24	20	27	258
Petits-fils de veuves		»	»	1	»	»	»	»	1
Fils	d'aveugles	1	»	»	»	»	»	2	3
	de septuagénaires	1	1	3	2	4	»	3	13
Puinés de frères	aveugles	»	»	»	»	»	»	»	»
	impotents	»	»	1	»	»	»	»	1
Ainés de deux frères du même tirage		»	»	»	»	»	»	»	»
Frères de militaires sous les drapeaux		17	25	73	62	34	20	44	275
Frères de militaires	morts en activité	2	3	6	7	10	5	3	36
	réformés. p. blessures	1	»	1	»	»	1	»	3
	réformés. p. infirmités	»	»	»	»	1	1	1	3
	admis à la retraite. p. blessures	»	»	»	»	»	»	»	»
	admis à la retraite. p. infirmités	»	»	»	»	»	»	»	»
		46	56	203	134	80	54	94	667

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les femmes qui y existaient ont été transférées en 1850 sur d'autres établissements.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires; et les enfants, par des frères de Saint-Joseph.

Le silence est obligatoire partout et toujours.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade ; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis ; pour les hommes, l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été réglé par des arrêtés en date des 10 mai 1839 et 28 mars 1844.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (2).

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale ; 200 à 300 jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture, et peuvent en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes. Nous faisons des vœux pour que la société

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses, les dimanches et jours de fête.

(2) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.° d'un pain de 750 grammes ; 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures ; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département, renfermaient au 1.er juillet 1852, une population totale de 2,357 individus dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels	269	1615
	Correctionnels	1055	
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation	291	

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes, ou pour amendes	hommes	36	38	185
	femmes	2		
Prévenus et accusés	hommes	34	39	
	femmes	5		
Condamnés criminels	hommes		7	
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	66	80	
	femmes	14		
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement.	hommes	8	9	
	femmes	1		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons	11	12	
	filles	1		

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Détenu pour dette			1	82
Prévenus et accusés	hommes	9	15	
	femmes	6		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	50	60	
	femmes	10		
Idem à plus d'un an	hommes	2	6	
	femmes	4		

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	60	76	141
	femmes	16		
Prévenus et accusés	hommes	8	8	
	femmes	»		
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	19	28	
	femmes	9		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons	25	29	
	filles	4		

A reporter. 2023

Report. . . 2023

MAISON D'ARRÊT DE LILLE.

Détenus par correction paternelle	fille		1	279
Détenus pour dettes ou retenus pour amendes	hommes	75	86	
	femmes	11		
Détenus par mesure administrative	hommes		7	
Prévenus et accusés	hommes	47	62	
	femmes	15		
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement	hommes	77	98	
	femmes	21		
Condamnés à plus d'un an	hommes	4	15	
	femmes	11		
Condamnés criminels	hommes	2	3	
	femme	1		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons		7	

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.

Détenus pour dettes	hommes		4	113
Prévenus et accusés	hommes	36	38	
	femmes	2		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	49	64	
	femmes	15		
Condamnés à plus d'un an	hommes		4	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons	2	3	
	filles	1		

MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.

Détenus pour dettes	hommes		2	97
Prévenus et accusés	hommes	18	21	
	femmes	3		
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	65	74	
	femmes	9		

MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.

Détenus pour dettes ou recommandés pour amendes	hommes	2	5	104
	femmes	3		
Détenus par mesure administrative	homme		1	
Prévenus et accusés	hommes	31	34	
	femmes	3		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes	51	61	
	femmes	10		
Condamnés à plus d'un an	homme	1	3	
	femmes	2		

DÉPÔTS DE SURETÉ.

Le Quesnoy. — Prévenus ou accusés	hommes		2	6
Maubeuge. — Idem	homme	1	3	
	femmes	2		
Orchies. — Idem	homme		1	

Total. 2,622

ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous avons indiqué au commencement de la seconde partie de l'Annuaire le nombre des communes du département et la population de chacune d'elles, et nous avons aussi récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes, d'après les budgets de 1852.

Arrondissem.ᵗ	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	636201 13	74575 16	710776 29	577541 84	137215 75	714757 59
Hazebrouck.	436170 79	57035 00	493205 79	468125 38	72165 77	540291 15
Lille.	2306223 59	1063003 59	3369227 18	1995959 32	1303065 76	3299025 08
Cambrai.	661460 26	78337 36	739797 62	623438 17	119585 28	743023 45
Avesnes.	498000 55	117240 58	615241 13	571538 82	123571 22	695110 04
Douai.	511617 88	48612 75	560230 63	530772 67	109231 05	640003 72
Valenciennes.	791328 15	70449 07	862777 22	568201 53	123267 54	691469 07
	5842002 35	1509253 51	7351255 86	5335677 73	1988102 37	7323780 10

Nous croyons utile d'indiquer en outre, et d'une manière spéciale, celles des communes dont les recettes excèdent 100,000 francs.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Cambrai.	250639 06	»	250639 16	208914 89	112626 62	341135 59
Douai.	302512 »	12375 »	314877 »	247877 15	76121 50	323998 65
Dunkerque.	350952 »	18284 »	369236 »	289535 »	78417 »	367952 »
Lille.	1189228 90	231151 »	1420379 90	873965 45	485718 25	1359683 70
Roubaix.	324122 »	90000 »	414122 »	268410 38	160352 67	428763 05
Tourcoing.	222492 »	58152 50	280644 50	190440 »	73346 74	263786 74
Valenciennes.	321954 59	19669 »	341623 59	253715 59	87420 »	341135 59

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Bergues, Dunkerque, Gravelines, Bailleul, Cassel, Estaires, Hazebrouck, Merville, Armentières, Lille, Moulins-Lille, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Douai, Saint-Amand, Condé, Denain, Valenciennes.

Liste des communes ayant de 10,000 *à* 30,000 *francs de revenus*

Bourbourg (ville), Bourbourg (campagne), Hondschoote, Warhem, Wormhoudt, La Gorgue, Morbecque, Nieppe, Steenvoorde, Steenwerck, Vieux-Berquin, La Bassée, Bondues, Comines, Esquermes, Haubourdin, Linselles, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Wambrechies, Wattrelos, Solesmes, Anor, Bavai, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes (ville), Orchies, Sin, Anzin, Fresnes, Hasnon, Hergnies, Trith-Saint-Léger, Wallers.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus, comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où des octrois sont établis, et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1851.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	41,816	57
Bourbourg-Ville	10,533	41
Bourbourg-Camp.	6,078	97
Coudekerque-Br.	2,582	38
Dunkerque	274,214	72
Gravelines	34,743	97
Hondschoote	10,227	34

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	48,401	99
Cassel	20,915	69
Estaires	26,918	83
Hazebrouck	39,128	»
La Gorgue	8,015	78
Merville	24,959	»
Morbecque	6,466	93
Steenvorde	9,757	50
Vieux-Berquin	6,583	84

Arrondissement de Lille.

Allennes-lez-Marais	»	»
Annœullin	7,207	67
Armentières	60,730	85
La Bassée	5,734	12
Comines	8,835	35
Croix	»	»
Esquermes	16,301	71
Lannoy	5,878	98
Moulins-Lille	26,751	63
Lille	969,301	61
Quesnoy-sur-Deûle	8,866	19
Roubaix	263,760	40
Seclin	16,635	38
Tourcoing	199,283	85
Wazemmes	73,197	38

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	197,549	75
Le Câteau	42,806	23

Arrondissement d'Avesnes.		*Arrondissement de Valenciennes.*	
Avesnes.	25,368 56	Amand (Saint). . . .	42,765 75
Bavai.	6,548 25	Anzin.	15,025 »
Landrecies.	17,813 17	Condé.	22,028 88
Maubeuge.	51,012 83	Denain.	42,599 70
Quesnoy (Le).	20,404 93	Valenciennes.	239,934 74
Solre-le-Château. . .	4,694 88	Vieux-Condé.	4,211 28
Arrondissement de Douai.			
Douai.	238,731 94		

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. . . .	380,197 36
— d'Hazebrouck.	191,147 56
— de Lille.	1,662,475 12
— de Cambrai.	240,355 98
— d'Avesnes.	125,842 62
— de Douai.	238,731 94
— de Valenciennes. .	366,565 35
Total.	3,205,315 93

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 638 manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1851, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

De ces 638 communes, 56 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 130 à celui de Lille, 116 à celui de Cambrai, 149 à celui d'Avesnes, 62 à celui de Douai et 72 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice, se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres.	196,269 »
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	429,926 »
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	91,517 »
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.	193,810 »
5.° Pour le service de la garde nationale. . . .	14,031 »
6.° Pour les chemins vicinaux.	259,974 »
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.	750,208 93
	1,935,735 93

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir		
	l'insuffisance des ressources ordinaires.	les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.[t] de Dunkerque.....	102164 »	53743 »	155907 »
———— d'Hazebrouck......	158120 »	70366 »	228486 »
———— de Lille...........	412464 »	316966 »	729430 »
———— de Cambrai.......	267139 »	141638 23	348777 23
———— d'Avesnes.........	137745 »	87236 70	224981 70
———— de Douai..........	54186 »	50191 »	104377 »
———— de Valenciennes...	113729 »	30048 »	143777 »
	1185547 »	750188 93	1935735 93

Cette somme de 1,935,735 francs 93 centimes, comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 7,356,612 francs, présente un taux moyen de 26 centimes additionnels.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Nous avons dit dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de cinquante-deux. (Voir page 86.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources.

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1.er octobre 1852.				BUDGETS DE 1852.			
					Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municip.les	Total.	
Arr. de Dunkerque.								
Bergues (hosp. civil).	10	40	36	86	27121 91	»	27121 91	25934 23
Bourbourg (id.).....	»	42	24	66	13953 92	» »	13953 92	13240 65
Dunkerque (h. gén.)..	27	129	178	334	44427 35	40000	84427 35	85245 46
Arr. d'Hazebrouck.								
Bailleul (hosp. civil).	16	80	14	110	19285 20	4000 »	23285 20	22480 80
Cassel (id.).........	»	25	»	25	7624 85	2000 »	9624 85	8930 32
Idem (pauvre école)..	»	»	30	30				
Estaires (hospice)....	»	14	»	14	202 »	1500 »	1702 »	1547 »
Hazebrouck (h. civil).	»	91	»	9	10427 89	6000 »	16427 89	15393 08
Idem (maison de mal.)	19	»	»	9				
Merville.	»	12	1	3	67 »	4000 »	4067 »	3908 50
Steenvoorde (h. civ.).	2	42	»	44	6875 06	»	6875 06	6398 »
Vieux-Berquin......	»	12	»	12	2132 »	500 »	2632 »	2530 »
Arrond. de Lille.								
Armentières (h. civ.)..	11	83	45	39	29510 98	3000 »	32510 98	30666 50
Bassée (La) (id.)..	»	28	10	38	9695 25	»	9695 25	8458 10
Comines (id.).......	20	23	»	43	12890 89	»	12890 89	12589 62
Haubourdin (id.)....	4	40	8	52	10056 13	»	10056 13	8456 65
Lille (hosp. général).	»	1135	159	1294				
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	256	»	»	256				
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	79	52	131	543719 »	85000 »	628719 »	628400 »
Id. (hospice Ganthois)	»	140	»	140				
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	58	58				
Id. (Béguinage).....	»	5	»	5				
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	»	15	»	5	2643 »	»	2643 »	2558 50
Roubaix (hosp. civil.)	45	108	115	268	45976 27	30000 »	75976 27	70678 10
Seclin (hôp. de mal.).	39	38	»	77	41466 07	»	41466 07	34078 50
Tourcoing (vieilles femmes et orphelins)	»	60	21	8				
Id. (vieux h. et orph.)	»	35	15	50	19837 73	23200 »	43037 73	43033 60
Idem (hôpital)......	11	»	»	11				
Wattrelos (hosp. civ.)	»	31	»	31	9116 32	»	9116 32	8500 25
Wazemmes.........	8	»	»	»	330 »	3600 »	3930 »	3795 »
Arr. de Cambrai.								
Cambrai (hosp. gén.).	»	141	95	236				
Id. (hôp. de malades).	71	40	»	111	172379 44	»	172379 44	148268 21
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	101	101	46 04 88	»	46094 88	45487 59
A REPORTER...	539	2488	962	3985	1077853 14	202800 »	1280653 14	1230578 66

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1.er octobre 1852.				BUDGETS DE 1852.			
					Recettes ordinaires.			
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux.	Allocations munic.	TOTAL.	Dépenses ordinaires.
REPORT....	539	2488	962	3985	1077853 14	202800	1280653 14	123057866
Arrond. d'Avesnes.								
Avesnes (hosp. civil)..	19	18	23	60	17495 95	»	17495 95	16109 62
Landrecies (idem)...	4	32	»	36	7987 19	»	7987 19	6787 79
Maubeuge (hosp. civil)	»	76	39	115	28151 70	»	28151 70	27720 »
Id. (fondon Gippus)..	»	24	»	24				
Le Quesnoy (hosp. c.)	6	51	17	74	22623 28	»	22623 28	21297 65
Solre-le-Château (id.)	»	8	1	9	567 70	»	567 70	500 »
Arrond. de Douai.								
Douai (hosp. général)	»	408	66	474	251595 »	»	251595 »	250444 48
Idem (Hôtel-Dieu)...	92	»	»	92				
Lallaing............	»	»	»	»	1987 67	»	1987 67	1950 »
Orchies (vieillards)..	8	25	»	33	16117 22	»	16117 22	15301 28
Idem (orphelines)....	»	»	16	16				
Arr. de Valenciennes.								
Amand (St.) (hosp. c.)	»	64	11	75	23309 53	»	23309 53	18567 30
Idem (orphelines)...	»	»	16	16				
Condé (h. des veuves).	»	12	»	12	2301 »	400 »	2701 »	2590 »
Valenciennes (h. gén.)	»	254	83	337	259785 86	»	259785 86	241430 29
Idem (Hôtel-Dieu)...	45	»	»	45				
Idem (orphelins)....	»	»	28	28				
Idem (chartriers)..	»	59	»	59				
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260				
TOTAL....	713	3779	1262	5754	1707755 24	203200 »	1910955 24	184327607

La dépense totale de 1,843,276 fr. 07 c. répartie sur les 5,754 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 320 fr. 35 c., et par journée, 87 c. 77 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Le service des bureaux de bienfaisance du département se résume comme suit :

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigents admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	17616	139611 64	23575 »	163186 64
Hazebrouck....	53	28046	113216 90	58825 »	172041 90
Lille..........	131	60781	203109 12	186750 »	489859 12
Cambrai........	102	19208	326705 25	500 »	327205 25
Avesnes........	136	22667	229118 63	2990 »	232108 63
Douai..........	61	23180	132504 01	10100 »	142604 01
Valenciennes. .	77	31854	303507 86	24150 »	327617 86
Totaux....	619	203352	1547773 41	306890 »	1854663 41

Les revenus des hospices étant de. 1,910,955 24
et ceux des bureaux de bienfaisance de.. . . . . . 1,854,663 41

Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à. 3,765,618 65

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1851, à 41,708 fr. 82 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES où les hospices sont situés.	Existant au 1.er janvier 1851.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1851.
Dunkerque.....	44	9	21	»	32	2370 07
Lille..........	339	89	112	26	290	27621 41
Cambrai.......	84	18	40	»	62	4683 16
Douai.........	36	2	19	»	19	3013 83
Valenciennes.....	43	18	29	3	29	4020 35
Totaux....	546	136	221	29	432	41708 82

Les dépenses ci-dessus comprennent 297 fr. 80 c. payés pour l'entretien de 51 enfants naturels secourus dans leurs familles.

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840; celui de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1851 :

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1851.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	83773	422844 »	5,05	82583	416274 »	31171	248899 »
Lille.......	192237	1080869 »	5,62	184777	1027652 »	45492	345549 »
Cambrai..	28332	140847 »	4,97	27451	138604 »	11692	66974 »
Douai.....	33401	142997 »	4,28	31696	135687 »	12165	68026 »
Valenciennes	57285	321907 »	5,62	55011	309463 »	19859	134717 »
TOTAUX..	395028	2109464 »	5,10	381518	2027680 »	120379	864165 »

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des neuf caisses d'épargne ouvertes dans le département a donné, pendant l'année 1851, les résultats suivants :

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	ouverts (Pendant l'année.)	soldés (Pendant l'année.)	restant au 31 déc.	SOMMES dues aux déposants le 1.er janvier.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposants le 31 déc.
Dunkerque..	3201	512	316	3397	838780 71	499120 04	471293 45	46785 18	913392 48
Hazebrouck.	»	148	10	138	»	39333 11	2399 07	705 18	37639 22
Lille........	9145	2003	2037	9111	2689758 87	1662837 77	1659886 88	147192 66	2839902 42
Roubaix. ...	1096	334	202	1228	421959 64	242849 49	186037 97	23194 52	501965 68
Tourcoing...	566	197	115	648	211135 30	145638 34	100484 95	12112 50	268401 19
Cambrai....	1543	641	447	1737	288232 46	274070 18	171160 91	17703 49	408945 22
Avesnes.....	421	210	175	456	122647 59	134306 32	91072 99	6633 55	172514 47
Maubeuge...	672	305	316	661	158460 14	155951 12	106812 27	9456 62	217055 61
Douai.......	2699	1051	803	2947	1046399 68	764028 03	767621 25	58061 80	1100868 26
Valencienn.*	2767	799	640	2926	587521 61	439706 41	303515 70	35918 02	759630 34
Totaux...	21110	6208	5061	22240	6364896 »	4357840 81	3860185 44	357763 52	7220314 89

Le solde dû aux déposants à presque triplé pendant l'année : Il s'est élevé de 2,660,883 fr. 23 c. à 6,348,268 fr. 71 c.

CAISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

Montant des sommes versées du 1.er juillet 1851 au 1.er octobre 1852.

ARRONDISSEMENTS.	CAPITAUX aliénés.	CAPITAUX réservés.
Dunkerque	2105	10020
Hazebrouck	2075	»
Lille	49200	44680
Cambrai	520	8040
Avesnes	5660	3100
Douai	60	2600
Valenciennes	5715	12730
	65335	81170
	146505	

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Situation et service des sociétés existant dans le département pendant l'année 1851.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des sociétés	NOMBRE des associés.	CAPITAL.	NOMBRE des associés secourus.	MONTANT des secours alloués.
Dunkerque	7	351	1957	14	231
Hazebrouck	6	733	1861	74	1998
Lille	195	13230	47565	4043	66502
Cambrai	6	651	6915	23	775
Avesnes	»	»	»	»	»
Douai	4	1698	19112	232	5359
Valenciennes	5	2045	10941	281	5296
	223	18708	88351	4667	80161

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nombre d'élèves.

Arrondissements.	Nombre des Elèves. Garçons. Hiver.	Garçons. Été.	Filles. Hiver.	Filles. Été.	Nombre total des élèves des écoles primaires Hiver.	Été.	Élèves des salles d'asile.	Élèves des classes d'adultes	Enfants de 6 à 14 ans qui ne reçoiv. pas l'instruct. primaire
Dunkerque	5312	3961	5202	4006	10514	7967	428	592	819
Hazebrouck. ...	5004	4009	4714	3727	9718	7736	528	164	1025
Lille...........	16479	14553	14794	13076	31273	28229	3896	1128	26000
Cambrai.......	9518	6545	7454	5460	16972	12005	2164	1198	12034
Avesnes........	9174	4371	8527	4583	17701	8954	1420	521	3623
Douai....	5201	3145	1588	3987	10789	7132	2087	158	4000
Valenciennes...	9337	6680	9364	6758	18701	13438	2369	494	3219
Total	60025	43264	55643	42197	115668	85461	12892	4255	50720

Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles est, ainsi que le constate le tableau qui précède, de **115,668**. Ce nombre est un peu plus élevé que celui des années antérieures. Mais le chiffre des enfants qui restent privés d'instruction est encore de **50,000**. Les progrès déjà obtenus au point de vue de la fréquentation des écoles font espérer que ce chiffre diminuera successivement à mesure que l'aisance, les idées d'ordre et le besoin de s'instruire se propageront dans les populations.

Les tableaux que nous donnons ci-après complètent la statistique de l'instruction primaire.

Nombre des écoles.

ıdissements.	Nombre des écoles primaires publiques de garçons	publiques de filles.	publiques des 2 sexes	libres de garçons	libres de filles.	Salles d'asile.	Écoles gardiennes.	Classes d'adultes.	Écoles de fabriques	TOTAL.
ınkerque..	16	13	42	24	26	3	»	6	»	130
:ebrouck..	28	20	38	7	14	8	»	13	»	128
le........	96	70	43	35	84	33	79	10	29	479
ıbrai.....	58	39	64	20	29	22	»	46	18	296
:snes.....	51	40	107	22	29	46	»	25	»	320
ıai.......	43	29	29	14	45	45	»	5	»	204
enciennes	51	44	33	28	48	34	»	18	»	256
	343	255	350	150	275	191	79	123	47	1813

Personnel de l'enseignement primaire.

Arrondissements.	Instituteurs communaux.	Instituteurs libres.	Sous-Maîtres.	Institutrices communales.	Institutrices libres.	Sous-Maîtresses	Asiles Surveillantes.	Asiles Aides.	TOTAL.
Dunkerque....	58	24	39	15	26	46	3	3	214
Hazebrouck...	66	7	28	17	14	67	8	8	215
Lille..........	139	35	105	70	84	247	33	59	772
Cambrai.......	122	20	35	39	29	53	28	14	340
Avesnes.......	158	22	17	40	29	60	46	3	370
Douai.........	66	16	22	29	46	55	45	8	287
Valenciennes..	84	28	39	44	48	89	34	9	375
	688	152	285	254	276	617	197	104	2573

Nombre de maisons d'école de garçons.

Arrondissements.	Nombre de communes ou de réunions de communes.	MAISONS D'ÉCOLE — propriétés communales — bien disposées.	mal disposées.	en construction ou en projet.	en location.
Dunkerque.	58	38	15	5	5
Hazebrouck. . . .	53	41	24	»	2
Lille..	127	93	23	9	6
Cambrai..	115	84	16	11	22
Avesnes.	153	86	56	8	16
Douai.	62	26	18	10	22
Valenciennes.. . .	75	45	18	21	6
	643	413	170	64	79

État des livres distribués aux communes en **1852**.

Catéchismes du diocèse, 2,900.—Catéchismes historiques, 1,350. —Grammaires, 1,350.—Alphabets, 6,536.—Croix de Jésus, 1,350. —Doctrine chrétienne de Lhomond, 800.

Communes qui, aux termes de l'art. **51** *de la loi du* **15** *mars* **1851**, *devraient entretenir une école spéciale de filles.*

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de communes qui n'entretiennent qu'une école pour les deux sexes.	NOMBRE de communes qui vu leur population devraient avoir une école de filles et en sont dépourvues.	NOMBRE de ces écoles dont l'établissement est projeté
Dunkerque.	42	21	1
Hazebrouck.	37	22	»
Lille.	41	18	5
Cambrai.	63	25	6
Avesnes..	108	25	4
Douai.	30	11	1
Valenciennes. . . .	31	16	»
	352	138	17

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1850 se sont élevés à la somme de 67,949,862 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes		13,234,157
Enregistrement		8,051,026
Produits des forêts		1,140,293
Douanes et sels		18,830,226
Contributions indirectes		24,525,213
Postes		1,137,059
Taxe annuelle sur les biens de main-morte		109,388
Produits	universitaires	11.208
	éventuels	325,888
	divers	585,404
	Total	67,949,862
Les mêmes produits pour l'année 1849 ont été de		62,251,767
L'augmentation des revenus en 1850 est donc de		5,698,095

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1849, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 13,234,157 fr., savoir :

Contribution foncière	7,827,585
Personnelle et mobilière	1,793,250
Portes et fenêtres	1,568,889
Patentes	2.025,427
Taxe de premier avertissement aux contribuables	19,006
Total	13,234,157
Le montant des contributions directes a été, en 1849, de	13,330,337
Différence en moins en 1850	96,180

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc.....	6,193,003
	Greffes, idem	85,805
	Hypothèques, idem	47,626
	Amendes de toute nature idem	107,809
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,133
	Passeports et permis de chasse.....	72,232
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	12,481
	Recouvrements des frais de justice.....	88,416
	Idem de poursuites et d'instances.	1,810
Timbre		1,030,588
Produits des domaines.	Revenus des domaines.....	4,916
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.....	136,042
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche.....	47
	Rentes (arrérages et rachats).....	233
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles......	1,127
	Epaves, déshérences et biens vacants.....	6,745
	Domaines et bois engagés ou échangés.....	»
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.....	15,802
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire.....	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.....	1,172
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.....		243,039
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État		»
	Total.....	8,051,015
Les produits de 1849 se sont élevés à.....		7,199,748
Différence, en plus, en 1850.....		851,278

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1850 *effectuées par les agents forestiers.*

1238 hectares de coupes de bois et 249 arbres ont été adjugés pour une somme de.....	937,520
Ce produit, en 1849, s'est élevé à.....	1,142,820
Différence, en moins, en 1850.....	205,300

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice **1850**.

Produits des coupes de bois.		Prix principal	937,520
	Charges addition-nelles.	Décime pour franc	93,752
		3 p. °/₀ pour travaux d'entretien et de réparations	28,126
		1 1/2 p. °/₀ pour frais d'adjudication	14,255
		Prix des coupes de bois vendues en détail	397
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	19,393
		Fruits, semences et herbes	8,963
		Minerai, terres, pierres et sables	2,127
		Redevances et indemnités	978
		Recettes diverses et imprévues	158
		Location de la chasse	5,453
		Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables	20
		Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc	2,001
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,338
		Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	3,131
		Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc	1,616
		Taxes sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848)	15,601
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois			5,364
		Total	1,140,293

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1850.

Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	16,487,713
		Sucres des colonies françaises	394,772
		— étrangers	112,350
	à l'exportation		459,709
		A reporter	17,454,544

	Report..............	17,454,544
Droits de navigation.	Francisation des navires..............................	133
	à l'entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers............	81,875
	à l'entrée des navires. — Droit spécial sur les navires américains.	»
	Expéditions pour entrée et sortie des navires ; congés et passeports des bâtiments ; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons......................	10,559
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports......	10,783
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garanties de la réexportation des voitures de voyageurs	2,073
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger..........................	632
	Droit de timbre..	69,705
	Indemnités reçues des fabricants de soude...........	4,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires ; valeur des objets réformés pris en paiement par les fournisseurs....................	158
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt. — Recettes accidentelles............................	1,699
	Produit des amendes et confiscations......................	341,774
	Taxes de plombage et d'estampillage.......................	71,945
	Taxe de consommation des sels...........................	779,856
	Total...........	18,830,226

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 12,687,323 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque..............................	5,928,740
——— d'Hazebrouck..........................	139,745
——— d'Armentières............................	287,560
——— de Lille..	6,331,278
Total.........	12,687,323

2.° A la direction de Valenciennes, pour 6,142,903 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies......................	94,031	
——— de Condé..............................	1,903,568	
——— de Valenciennes................	2,735,736	
——— de Bavai..................................	104,375	
——— de Maubeuge.........................	1,243,669	
——— d'Avesnes.............................	61,524	
	6,142,903	6,142,903
Total................		18,830,226
Les douanes ont produit en 1849..........................		17,062,726
Différence en plus en 1850..................................		1,767,500

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1850.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	2,270,068
	Droit de fabrication sur les bières	3,700,175
Sucre indigène		12,665,642
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	233,472
	Navigation sur les rivières et canaux	837,961
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	13,484
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises	103,448
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues nationales	10,749
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	141,020
	Cartes à jouer	19,883
	Dixième du produit net des octrois	290,735
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	85,602
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	1,256
	Droits de dénaturation sur l'alcool	26
	Recettes extraordinaires	9,197
	Produit des amendes et confiscations	34,316
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	51,140
	Recouvrements sur avances pour divers services	79,171
Tabacs		3,841,025
Poudres		136,843
	Total	24,525,213
Les produits de 1849 se sont élevés à		21,658,195
Différence en plus en 1850		2,867,018

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1850.

Produit de la taxe des lettres	1,107,553
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent	26,549
Recettes accidentelles	2,957
Total	1,137,059
Les produits de 1849 ont été de	1,014,315
Différence en plus en 1850	122,744

Taxe annuelle des biens de main-morte.

(Loi du 20 février 1849).

Produit de la taxe	109,200
Frais d'avertissement	188
Total	109,388
Ce produit a été, en 1849, de	112,705
Différence en moins en 1850	3,317

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Montant des droits dus	par les chefs d'institution	100
	par les maîtres de pension	1,244
Montant des droits	d'examen	3,912
	de diplôme	5,952
	Total	11,208
Les produits de 1849 ont été de		8,064
Différence en plus en 1850		3,144

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développement des produits éventuels du service départemental recouvrés pendant l'exercice 1850.

Produits éventuels ordinaires.	Produits d'expéditions d'actes de préfecture	83
	Revenus particuliers des prisons départementales	11,112
	Produits d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales	909
	Ventes de mobiliers de préfecture ou des bureaux de sous-préfectures reconnus hors de service	74
Produits éventuels extraordinaires.	Produits des propriétés des départements non affectées aux services départementaux	1
	Subventions pour travaux neufs des routes départementales et autres constructions	26,766
	A reporter	38,945

	Report.......	38,945
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication..	273,767
Produits spéciaux non-indiqués dans la loi du 10 mai 1838.	Droits d'examen et de reception payés par les candidats qui se présentent devant les jurys médicaux pour obtenir le titre d'officiers de santé, de pharmaciens ou d'herboristes..................	1,040
	Produits des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les horboristes, pour la visite de leurs établissements....	11,514
	Recouvrements pour trop payé sur les ordonnances du Ministre de l'intérieur, applicables aux fonds départementaux.............................	622
	Total...............	325,888

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année **1850.**

Produits des mines..	140,097
Droits de la vérification des poids et mesures..............	61,338
Produit de la taxe des brevets d'invention................	11,820
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires..	20,082
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre..	33,787
Recettes de divers établissements spéciaux...............	6,552
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838..............................	180,202
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances..	4,624
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction..............................	74,774
Produits de retenues sur traitements pour cause de cumul (décret du 12 août 1848)...........................	3,773
Divers produits..	48,355
Total.............	585,404

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
5	**Watten**	
	Holque	Watten
	Millam	
	St.-Momelin	Broxeele
	Wulverdinghe	Watten
5	**Wormhoudt**	Wormhoudt
	Esquelbecq	Esquelbecq
	Herzeele	Herzeele
	Ledringham	Esquelbecq
	Zeggers-Cappel	

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
6	**Arnêke**	Arnêke
	Buyscheure	Noordpeene
	Noordpeene	
	Ochtezeele	
	Rubrouck	Arnêke
	Zermezeele	
2	**Bailleul**	Bailleul
	Saint-Jans-Cappel	Berthen
7	**Cassel**	Cassel
	Bavinchove	Noordpeene
	Hardifort	Winnezeele
	Ste.-Marie Cappel	Cassel
	Oxelaëre	
	Wemaers-Cappel	Noordpeene
	Zuytpeene	
7	**Ebblinghem**	Renescure
	Renescure	
	Blaringhem	Blaringhem
	Lynde	
	Wallon-Cappel	Hondeghem
	Sercus	Blaringhem
	Staple	Hondeghem
2	**Estaires**	Estaires
	La Gorgue	
5	**Godewaersvelde**	Eecke
	Boeschêpe	Berthen
	Eecke	Eecke
	St.-Sylvestre-Capp.	St.-Sylvestre-Cap.
	Terteghem	
6	**Hazebrouck**	Hazebrouck
	Caëstre	St.-Sylvestr
	Hondeghem	Hondeghem
	Strazeele	Strazeele
	Pradelles	
	Borre	
5	**Méteren**	Méteren
	Berthen	Berthen
	Flêtre	Méteren
	Merris	Strazeele
	Vieux-Berquin	Vieux-Berqu
3	**Merville**	Merville
	Haverskerque	Thiennes
	Neuf-Berquin	Vieux-Berq
4	**Morbecque**	Morbecque
	Boeseghem	Thiennes
	Steenbecque	Morbecque
	Thiennes	Thiennes
2	**Nieppe**	Nieppe
	Steenwerck	
4	**Steenvoorde**	Steenvoorde
	Winnezeele	Winnezeele
	Houtkerque	
	Oudezeele	

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

...OMMUNES ...ant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
...NAPPES	Hellemmes
...cq	
...rs	Fives
...est	Hellemmes
...NŒULLIN	Annœullin
...ennes-lez-Marais	Seclin
...avin	Annœullin
...phin-en-Carembault	
...rnin	
...emy	Baisieux
...éreng	Seclin
...vin	Annœullin
...MENTIÈRES	Armentières
...apelle-d'Ar. (la)	
...uinghem-Lys	
...SIEUX	Baisieux
...staing	
...éreng	
...ison	
...ssin	
...illems	
...SSÉE (LA)	La Bassée
...ntay	
...es	
...rquillies	Marquillies
...lomé	La Bassée
...MINES	Comines
...ûlémont	Quesnoy-sur-Deûle
...arnêton-Bas	Comines
...arnêton Sud	
...ervick-Sud	

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
3	CROIX	Marcq-en-Barœul
	Wasquehal	
	Wattrelos	Roubaix
7	CYSOING	Cysoing
	Bourghelles	
	Bouvines	
	Camphin-en-Pévèle	Baisieux
	Péronne	Ronchin
	Sainghin-en-Mélantois	
	Wannehain	Cysoing
6	Ennetières-en-Weppes	Ennetières
	Englos	
	Erquinghem-le-Sec	
	Escobecques	
	Maisnil (le)	Fournes
	Radinghem	Ennetières
7	FIVES	Fives
	Faches	Wattignies
	Hellemmes	Hellemmes
	Lezennes	
	Madeleine (la)	Fives
	Mons-en-Barœul	
	Ronchin	Ronchin
6	FOURNES	Fournes
	Aubers	
	Fromelles	
	Herlies	Marquillies
	Sainghin-en-Weppes	
	Wicres	
5	HAUBOURDIN	Haubourdin
	Hallennes-lez-Haubourdin	
	Lomme	Lomme
	Loos	Haubourdin
	Sequedin	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
4	Houplines	Frelinghien
	Capinghem	Lomme
	Frelinghien	Frelinghien
	Prémesques	Lomme
6	Lannoy	
	Hem	
	Leers	Lannoy
	Lys	
	Sailly	
	Toufflers	
1	Lille 1.re division	Lille, 1.re, 2.e et
	Lille 2.e division	3.e division.
3	Marcq-en-Barœul	Marcq-en-Barœul
	Bondues	Linselles
	Mouveaux	
8	Mons-en-Pévèle	
	Bersée	
	La Neuville	Bersée
	Moncheaux	
	Ostricourt	
	Phalempin	Annœullin
	Thumeries	
	Wahagnies	Bersée
7	Pont-à-Marcq	
	Attiches	Pont-à-Marcq
	Avelin	
	Ennevelin	
	Fretin	Ronchin
	Mérignies	Pont-à-Marcq
	Tourmignies	
4	Quesnoy-sur-D.	Quesnoy-sur-Deûle
	Lompret	Lambersart
	Pérenchies	Lomme
	Verlinghem	Lambersart.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTI de laquel chaque com dépenda précédemm
5	Roncq	
	Bousbecques	Roncq
	Halluin	
	Linselles	Linselles
	Neuville-en-Ferrain	Roncq
1	Roubaix	Roubaix
4	Saint-André	
	Lambersart	Lambersart
	Marquette	Wambrechi
	Wambrechies	
5	Santes	
	Beaucamps	Wavrin
	Emmerin	Wattignies
	Ligny	Wawrin
	Wavrin	
3	Seclin	
	Gondecourt	Seclin
	Houplin	
7	Templeuve	Templeuve
	Bachy	Cysoing
	Cappelle	Templeuve
	Cobrieux	Cysoing
	Genech	Templeuve
	Louvil	Cysoing
	Mouchin	Templeuve
1	Tourcoing	Tourcoing
5	Wattignies	Wattignies
	Lesquin	Ronchin
	Noyelles	
	Templemars	Wattignies
	Vendeville	
3	Wazemmes	
	Esquermes	Wazemmes
	Moulins-Lille	

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
9	ABANCOURT	Abancourt
	Blécourt	Raillencourt
	Aubencheul-au-Bac	Abancourt
	Cuvillers	Ramillies
	Bantigny	
	Fressies	
	Hem-Lenglet	Abancourt
	Paillancourt	
	Sancourt	Raillancourt
6	ANNEUX	Fontaine N.-D.
	Boursies	Boursies
	Cantaing	Fontaine N.-D.
	Doignies	Boursies
	Mœuvres	
	Noyelle-sur-l'Escaut	Marcoing
6	AVESNES-LEZ-AUB.	Abancourt
	Quiévy	Quiévy
	Rieux	Iwuy
	Saint-Aubert	
	Saint-Hilaire	Quiévy
	Villers-en-Cauchies	Iwuy
5	BEAUVOIS	Ligny
	Bethencourt	Inchy
	Bevillers	Viesly
	Boussières	Quiévy
	Fontaine-au-Pire	Ligny
1	CAMBRAI	Cambrai 1re et 2e div
5	CARNIÈRES	Clary
	Cattenières	
	Estourmel	Estourmel
	Seranvillers	
	Wambaix	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
5	CATEAU (LE)	
	Montay	Le Câteau
	Saint Benin	
	Saint-Souplet	
	Pommereuil	Ors
5	CATILLON	Catillon
	Basuel	Ors
	La Groise	
	Mazinghien	Le Câteau
	Ors	Ors
6	CAUROIR	Escaudœuvres
	Awoingt	Estourmel
	Cagnoncles	Escaudœuvres
	Forenville	Estourmel
	Naves	Escaudœuvres
	Niergnies	Estourmel
5	CLARY	Clary
	Bertry	
	Busigny	Honnechy
	Marest	
	Montigny	Clary
7	GOUZEAUCOURT	
	Banteux	
	Bantouzelle	
	Gonnelieu	Honnecourt
	Honnecourt	
	Villers-Guislain	
	Villers-Plouich	Marcoing
5	HAUSSY	Haussy
	Montrecourt	
	Saulzoir	
	Saint-Waast	Quiévy
	Vertain	Haussy

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
	IWUY	Iwuy
	Escaudœuvres	Escaudœuvres
	Estrun	Abancourt
7	Eswars	
	Ramillies	Ramillies
	Thun-Lévêque	
	Thun-St.-Martin	Iwuy
	LIGNY	Ligny
	Audencourt	Inchy
	Caudry	
6	Caullery	Caullery
	Esnes	Ligny
	Haucourt	
	MASNIÈRES	Masnières
	Crevecœur	
	Flesquières	Flesquières
7	Lesdain	Masnières
	Marcoing	Marcoing
	Ribecourt	
	Rumilly	Masnières
	NEUVILLE-St.-REMY	Raillancourt
	Fontaine-N.-D.	Fontaine-N.-D.
	Haynecourt	Raillancourt
	Morenchies	Ramillies
8	Proville	Fontaine-N.-D.
	Raillancourt	Raillancourt
	Sailly	
	Tilloy.	Ramillies

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTI[...] de laquel[...] chaque com[...] dépendai[...] précédemm[...]
	SOLESMES	Solesmes
	Beaurain	
	Briastre	Viesly
6	Saint-Pithon	Solesmes
	Romeries	
	Viesly	Viesly
	TROISVILLES	Inchy
	Beaumont	
	Honnechy	Honnechy
7	Inchy	Inchy
	Maurois	Honnechy
	Neuvilly	Viesly
	Reumont	Honnechy
	Vendegies-sur-Ecaillon	
	Bermerain	
	Capelle	
6	Escarmain	Vendegies-sur-E[...]
	Saint-Martin	
	Sommaing	
	WALINCOURT	Walincourt
	Deheries	
	Elincourt	
6	Malincourt	
	Selvigny	Ligny
	Villers-Outréaux	Walincourt

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Nombre.	Noms.	Perception.
	AVESNES	Avesnes
	Avesnelles	
	Bas-Lieu	Dourlers
7	Dompierre	Dompierre
	Flaumont-Waudrechies	
	Haut-Lieu	Avesnes
	Saint-Hilaire	

Nombre.	Noms.	Perception.
	BAVAY	
	Audignies	Bavay
	Houdain	
7	Honhergies	Taisnières-s[...]
	Louvignies-Bavay	Louvignies-B[...]
	Mecquignies	Hautmont
	Obies	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
8	BEAUFORT	Beaufort
	Damousies	
	Eclaibes	Saint-Aubin
	Ferrière-la-Petite	Rousies
	Limont-Fontaine	Saint-Aubin
	Obrechies	Beaufort
	Saint-Remy-Mal-Bâti	Saint-Aubin
	Wattignies	Beaufort
8	BERLAIMONT	Berlaimont
	Aulnoye	
	Aymeries	
	Leval	
	Monceau-S.-Waast	Saint-Aubin
	Noyelle	Maroilles
	St-Remy-Chaussée	Dompierre
	Sassegnies	Berlaimont
6	CARTIGNIES	Cartignies
	Beaurepaire	
	Boulogne	
	Fayt-le-Grand	Maroilles
	Fayt-le-Petit	
	Marbaix	Dompierre
7	COLLERET	Colleret
	Cerfontaine	Rousies
	Jeumont	Vieux-Rengt
	Marpent	Rousies
	Quiévelon	Colleret
	Recquignies	Rousies
	Rousies	
5	COUSOLRE	Colleret
	Aibes	
	Berelles	Solre-le-Château
	Bousignies	Colleret
	Estrud	Solre-le-Château
5	DOURLERS	Dourlers
	Beugnies	
	Floursies	
	Saint-Aubin	Saint-Aubin
	Semousies	Dourlers
8	ENGLE-FONTAINE	Jolimetz
	Hecq	Poix
	Locquignol	Jolimetz
	Neuville	Poix
	Poix	
	Raucourt	Jolimetz
	Salesches	Poix
	Vendegies-au Bois	
6	EPPE-SAUVAGE	Eppe-Sauvage
	Baives	
	Liessies	
	Moustiers	
	Wallers	
	Willies	
3	ETRŒUNGT	Etrœungt
	Floyon	
	Larouillies	
4	FOURMIES	Fourmies
	Anor	
	Feron	
	Wignehies	
7	GOMMEGNIES	Gommegnies
	Bry	
	Eth	
	Frasnoy	
	Preux-au Sart	
	Wargnies-le Grand	
	Wargnies-le Petit	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
4	LA LONGUEVILLE	Feignies
	Feignies	
	Neuf-Mesnil	Hautmont
	Taisnières-sur-Hon	Taisnières-sur-Hon
7	LANDRECIES	Landrecies
	Bousies	Bousies
	Croix	
	Fontaine-au-Bois	Landrecies
	Forest	Bousies
	Preux-au-Bois	Landrecies
	Robersart	Bousies
7	LE QUESNOY	Quesnoy (le)
	Baudignies	Villers-Pol
	Ghissignies	Quesnoy (le)
	Jolimetz	Jolimetz
	Louvignies-Quesnoy	Quesnoy (le)
	Potelle	Jolimetz
	Villereau	Quesnoy (le)
4	MAROILLES	Maroilles
	Favril	Landrecies
	Prisches	Cartignies
	Taisnières-en-Thierache	Dompierre
6	MAUBEUGE	Maubeuge
	Assevent	
	Boussois	Rousies
	Ferrière-la-Grande	
	Hautmont	Hautmont
	Louvroil	Maubeuge
6	PONT SUR-SAMBRE	Berlaimont
	Bachant	
	Boussières	Hautmont
	Ecuelin	Saint-Aubin
	Hargnies	Hautmont
	Vieux-Mesnil	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTI de laquell chaque comm dépendait précédemm
5	SAINS	Sains
	Felleries	
	Ramousies	
	Sepmeries	
	Rainsars	
7	SAINT-WAAST	Saint-Waast
	Amfroipret	
	Bellignies	Bavay
	Bermeries	Saint-Waast
	Bettrechies	
	Flamengrie (la)	
	Gussignies	
10	SOLRE-LE-CHATEAU	Solre-le-Châ
	Beaurieux	
	Choisies	Beaufort
	Clerfayts	Solre-le-Châ
	Dimechaux	Beaufort
	Dimont	
	Eccles	Solre-le-Châ
	Lez-Fontaines	
	Sars-Poteries	Beaufort
	Solrinnes	Solre-le-Châ
3	TRÉLON	Trélon
	Glageon	
	Ohain	
6	VILLERS-POL	Villers-Pol
	Jenlain	
	Maresches	
	Orsainval	
	Ruesnes	
	Sepmeries	
7	VILLERS-SIRE-NIC.	Villers-sire-N
	Bersillies	Gognies-Cha
	Bettignies	
	Elesmes	
	Gognies-Chaussée	
	Mairieux	
	Vieux-Rengt	Vieux-Rengt

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
7	ARLEUX	Arleux
	Gœulzin	
	Cantin	Ferin
	Estrées	
	Lécluse	
	Hamel	Arleux
	Brunémont	
8	BUGNICOURT	Bugnicourt
	Erchin	Lewarde
	Villers-au-Tertre	
	Monchecourt	Bugnicourt
	Fressin	
	Marcq	Aniche
	Aubigny-au-Bac	Bugnicourt
	Féchain	
7	CUINCY	
	Auby	
	Flers	Lauwin-Planque
	Lauwin-Planque	
	Esquerchin	
	Courchelettes	Férin
	Lambres	
1	DOUAI	Douai 1re et 2e division
5	LANDAS	Landas
	Nomain	Orchies
	Aix	
	Beuvry	Landas
	Saméon	
7	LEWARDE	Lewarde
	Loffre	
	Masny	Pecquencourt
	Ecaillon	
	Auberchicourt	Aniche
	Aniche	
	Montigny	Pecquencourt
5	MARCHIENNES-VILLE	
	Bouvignies	
	Tilloy	Marchiennes-vill
	Alnes	
	Wandignies	
4	ORCHIES	Orchies
	Auchy	
	Faumont	Coutiches
	Coutiches	
5	PECQUENCOURT	Pecquencourt
	Vred	
	Marchiennes-Campagne	Marchiennes-Vil
	Rieulay	Pecquencourt
	Bruille	
6	RACHES	
	Raimbeaucourt	Raches
	Roost-Warendin	
	Anhiers	Sin
	Flines	Raches
	Lallaing	Sin
6	SIN	Sin
	Waziers	
	Dechy	Lewarde
	Guesnain	
	Férin	Férin
	Roucourt	Lewarde
5	SOMAIN	
	Fenain	
	Villers-Campeau	Somain
	Erre	
	Hornaing	

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment
7	**Anzin**	Anzin
	Aubry	Anzin
	Bellaing	Haveluy
	Beuvrages	Anzin
	Bruay	Onnaing
	Saint-Saulve	Saint-Saulve
	Wallers	Haveluy
7	**Bouchain**	Bouchain
	Emerchicourt	Marquette
	Hordain	Marquette
	Marquette	Marquette
	Mastaing	Bouchain
	Wasnes-au-Bac	Marquette
	Wavrechain-sous-Faulx	Marquette
5	**Condé**	Condé
	Hergnies	Condé
	Vieux-Condé	Condé
	Saint-Aybert	Crespin
	Thivencelles	Crespin
7	**Denain**	Douchy
	Abscon	Escaudain
	Escaudain	Escaudain
	Haveluy	Haveluy
	Hélesmes	Escaudain
	Rœulx	Bouchain
	Wavrechain-sous-Denain	Haveluy
7	**Douchy**	Douchy
	Avesnes-le-Sec	Haspres
	Haspres	Haspres
	Lieu-Saint-Amand	Bouchain
	Lourches	Escaudain
	Neuville	Douchy
	Noyelles	Haspres
7	**Famars**	Aulnoy
	Artres	Aulnoy
	Aulnoy	Aulnoy
	Maing	Maing
	Monchaux	Maing
	Querenaing	Maing
	bain-Maugré	Haspres

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTI de laquel chaque com dépendai précédemm
5	**Fresnes**	Crespin
	Crespin	Crespin
	Escaupont	Crespin
	Vicq	Onnaing
	Odomez	Condé
6	**Lecelles**	Lecelles
	Maulde	Mortagne
	Nivelles	Lecelles
	Rumegies	Lecelles
	Rosult	Hasnon
	Thun	Mortagne
5	**Marly**	Saint-Saulv
	Curgies	Saint-Saulv
	Préseau	Aulnoy
	Saultain	Aulnoy
	Sebourg	Saint-Saulv
5	**Onnaing**	Onnaing
	Etrœux	Saint-Saulv
	Quaroube	Onnaing
	Quiévrechain	Crespin
	Rombies	Saint-Saulv
7	**Raismes**	Anzin
	Bruille St-Amand	Mortagne
	Château-l'Abbaye	Mortagne
	Flines-lez-Mortagne	Mortagne
	Hasnon	Hasnon
	Mortagne	Mortagne
	Petite forêt de Raismes	Anzin
7	**Rouvignies**	Hasnon
	Haulchin	Douchy
	Hérin	Haveluy
	Oisy	Haveluy
	Prouvy	Maing
	Thiant	Maing
	Trith-Saint-Léger	Aulnoy
5	**Saint-Amand**	Saint-Aman
	Bousignies	Hasnon
	Brillon	Hasnon
	Millonfosse	Hasnon
	Sars-et-Rosières	Hasnon
1	**Valenciennes**	Valenciennes

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en* 1852 *dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1852.	Produit par hectare en 1852.	Produit total de chaque espèce de grains en 1852	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1852.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment........	122037	2 »	9,95	11,25	22,50	2746250	72,69
Méteil...........	10701	2 »	10,04	11,32	22;44	240214	70,09
Seigle...........	10537	2 »	9,56	9,76	19,52	205712	70.84
Orge..............	14098	2 »	16,22	17,53	35,06	494393	57,10
Epeautre..	3053	3,46	12 »	10,92	37,79	115403	42 »
Sarrazin.........	89	1 »	20,65	19,19	19,19	1708	»
Maïs et millet....	84	» 70	25 »	» 36	25,51	2143	79,32
Avoine...........	40971	2,40	14,55	18,06	43,36	1776713	43,68
Légumes secs....	26889	2.50	8,35	8,68	21,71	583893	»
Autres menus grains.........	9995	2,25	8,87	9,72	21,89	218871	»
Totaux....	238454					6385300	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.' NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment....	2548227	10000	244074	126980	2929281
Meteil......	289571	5000	21402	6049	322022
Seigle.......	117828	5000	21074	54826	196728
Orge........	»	38600	28196	485850	552646
Epeautre....	92662	»	10563	»	103225
Sarrasin......	»	2888	89	342	3319
Maïs et millet.	»	»	59	»	59
Avoine.....	»	1356800	98330	28211	1483341
Légumes secs.	138994	367685	67222	6000	579901
Autres menus grains....	»	221315	22489	»	243804
TOTAUX...	3185282	2007288	513498	708258	6414326

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1852 ayant donné un nombre d'hectolitres de 6,385,300
Et les consommations étant de................ 6,414,326

Il en résulte un déficit de..................... 29.026

Equivalent à 1/220 environ des produits

On voit par ces chiffres que la récolte de 1852 a été presque égale à la consommation. — L'année qui vient de s'écouler peut donc être classée, sous ce rapport, parmi les bonnes années moyennes.

La qualité des grains est généralement bonne, sauf quelques parties qui ont germé par l'effet des pluies tombées au moment de la moisson.

Une partie des produits s'expédie en Angleterre, mais le département tire des quantités de grains assez importantes des départements voisins. Ces arrivages s'opèrent par les voies navigables ou par les voies ferrées. Les transports ne se font par terre que lorsque

les lieux d'importation sont peu éloignés des marchés sur lesquels les grains doivent être mis en vente.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1852, un nombre d'hectares de........................ 12,259
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 89 hectolitres 1 litre, ce qui fait pour la totalité.... 1,091,225
La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants.	1,737.427 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques......................	795,000	
Pour les semences.............	122,590	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	152,608	
	2,807,625 ci.	2,807,625
Les produits de 1852 présentent conséquemment un déficit de..............................		1,716,400

Les pommes de terre n'ont éprouvé, en 1852, que de faibles et rares atteintes de la maladie dont elles ont été précédemment affectées. Elles sont néanmoins de médiocre qualité, et présentent surtout dans le produit total un notable déficit. Ce déficit ne pourra être comblé qu'à l'aide des excédants des départements limitrophes.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 25 litres ; seigle, 10 litres ; épeautre, 8 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 25 litres.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours, — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; — le lundi après la Saint Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours ; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours ; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours ; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours ; — le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour ; = le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour ; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le deuxième mercredi de mai, le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; — le 30 juin, le 27 juillet et le 30 août.

Caestre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. —Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, un jour ; — le Jeudi-Saint, un jour ; — le jeudi après la Trinité, huit jours ; — le premier jeudi d'août, un jour ; — le jeudi après le troi-

sième dimanche de septembre, un jour; -- le dernier jeudi d'octobre, un jour; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours; — le presième jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue.— Le premier mardi de mai, deux jours; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour; — le lundi de la mi-carême, un jour; — le troisième lundi d'avril, un jour; — le premier lundi de mai, un jour; — le lundi après le 12 juin, un jour; — le premier lundi d'août, un jour; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; — le premier lundi d'octobre, un jour; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours, — franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; — le troisième dimanche de septembre, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde, — Le premier samedi de mai, un jour; — le premier samedi d'octobre, un jour; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le premier vendredi d'avril, un jour; — le 24 juin, quatre jours; — le 1.er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour; — le deuxième lundi de juillet, un jour; — le deuxième lundi de septembre, un jour; — le premier lundi de novembre, un jour; — franc marché le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours; — le 19 avril, deux jours; — le 19 juillet, deux jours; — le 19 octobre, deux jours; — franc marché le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours; — franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour; — le 21 avril, un jour; — le 21 juillet, un jour; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; — franc marché le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour ; — le troisième lundi de novembre, un jour ; — franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisiéme mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours ; — franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours ; — le 28 octobre, neuf jours ; — franc marché le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours ; — franc marché le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes, — Franc marché le 4 de chaque mois.

Walincourt. — le 12 avril, un jour ; — le 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour ; — le premier dimanche d'août, neuf jours ; — le 1.er septembre, un jour ; — franc marché le 8 de chaque mois.

Bavai. — Le 15 août, quatre jours ; franc marché le 9 de chaque mois, un jour

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour.

Felleries. — Le premier mercredi de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre.

Landrecies. — Le 4.e jeudi de carême, un jour ; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour ; — le 3.e mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché le 1.er jeudi de chaque mois, un jour.

Maubeuge. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; — franc marché le 18 de chaque mois, un jour.

Prisches. — Le 3 février, un jour; — le 12 mai, un jour; — le 26 novembre, un jour.

Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours; — franc marché le 12 de chaque mois, un jour.

Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour; — le 1.er octobre, un jour; — le premier mardi de chaque mois, un jour.

Trélon. — Le dernier lundi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre, un jour.

Wignehies. — Le dernier mardi des mois de janvier, février, octobre, novembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours; — le 1.er octobre; quinze jours; — franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.

Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour; — le dimanche après la Nativité, un jour; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; — le 1.er lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

Bouchain. — Franc marché le 1.er vendredi de chaque mois, un jour.

Condé. — Le premier octobre, neuf jours.

Valenciennes. — Le 15 septembre, huit jours; — franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanches et jours de fête.

Bergues. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.

Bollezeele. — Mercredi.

Bourbourg. — Mardi et vendredi; mardi pour les grains.

Brouckerque. — Dimanche.

Cappel-Brouck. — Dimanche.
Dunkerque. — Mercredi et samedi ; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche , mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moëres. — Dimanche et mercredi.
Looberghe. — Jeudi.
Loon. — Jeudi.
Pitgam. — Dimanche.
Rexpoède. — Jeudi et dimanche.
Volkerinckhove.. — Jeudi.
Warhem, — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul.. — Mardi ; mardi pour les grains.
Caestre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi ; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi , jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi , jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi , jeudi , samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi , jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.

Watrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Cateau. — Mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Mercredi et samedi.
Landrecies.—Lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.
Douai. — Tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le 1.er mardi de chaque mois pour les bestiaux ; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Mardi, jeudi, samedi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont le mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1852.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	20 17	»	13 13	10 80	7 66	19 20	14 45
Bourbourg	19 26	»	12 57	10 63	7 28	»	14 80
Dunkerque	17 47	»	12 44	»	7 50	»	»
Bailleul	20 12	»	»	»	8 50	»	»
Cassel	19 61	»	»	»	8 14	»	»
Estaires	19 50	»	»	»	»	20 75	»
Hazebrouck	20 »	»	»	»	7 »	»	»
Merville	20 88	17 50	»	»	»	20 32	14 50
Steenvoorde	19 92	»	»	»	7 33	»	»
Armentières	20 86	»	11 »	12 »	7 25	20 »	16 50
La Bassée	20 20	17 35	»	10 35	6 70	»	»
Cysoing	20 »	»	»	»	»	»	»
Lannoy	»	»	»	»	»	»	»
Lille	20 25	»	13 50	»	7 37	21 50	24 50
Roubaix	»	»	»	»	»	»	»
Tourcoing	19 77	»	»	»	»	»	»
Cambrai	17 88	»	11 30	10 20	6 02	»	»
Le Câteau	17 49	16 50	12 »	11 »	6 50	28 »	24 »
Landrecies	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	15 90	11 55	11 »	10 75	5 50	27 »	22 »
Douai	18 88	»	12 88	10 50	6 10	»	»
Orchies	19 50	»	12 50	»	6 »	»	»
Marchiennes	20 »	»	»	»	5 75	»	»
Somain	19 25	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand	20 08	17 25	»	»	5 50	»	»
Valenciennes	»	»	»	»	5 87	22 50	21 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 43	» 35	» 25	5 47	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
Bourbourg	26 55	» 47	» 40	» 27	7 10	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Dunkerque	»	»	»	» 27	8 »	1 20	1 20	1 20	1 20	»
Bailleul	»	»	» 24	»	10 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 40
Cassel	»	» 44	» 30	» 25	8 33	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
Estaires	»	» 30	» 25	» 19	5 50	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Hazebrouck	»	» 43	» 35	» 25	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20
Merville	»	» 29	» 26	» 22	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 40
Steenvoorde	»	» 43	» 29	» 24	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Armentières	»	» 44	» 34	» 26	4 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 30
La Bassée	»	»	» 32	»	»	1 »	1 »	1 »	1 »	1 30
Cysoing	»	»	» 33	» 26	9 »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 50
Lannoy	»	» 44	» 33	» 26	»	1 10	» 90	1 10	1 10	1 10
Lille	»	» 44	» 33	» 26	7 50	1 30	1 05	1 30	1 20	1 20
Tourcoing	»	» 31	» 26	» 21	5 75	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai	»	» 35	»	» 30	»	1 30	1 »	1 20	1 20	1 20
Le Câteau	36 »	» 31	»	» 28	8 »	1 »	» 90	1 20	1 »	1 20
Avesnes	»	» 30	» 27	» 24	»	1 10	1 »	» 80	1 40	1 20
Landrecies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	» 31	» 28	»	1 10	1 »	1 »	1 20	1 20
Maubeuge	36 »	» 30	» 26	» 21	6 »	1 10	1 »	1 10	1 20	1 10
Douai	36 »	» 33	» 29	» 25	6 50	1 10	1 »	1 10	1 10	1 30
Marchiennes	»	» 33	» 29	» 25	8 »	1 10	» 90	1 10	1 20	1 40
Orchies	»	» 33	» 29	» 25	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 30
Somain	»	»	» 30	»	»	1 »	» 80	1 »	1 20	1 40
Saint-Amand	»	»	» 32	28	8 50	1 »	» 80	1 10	1 20	1 30
Valenciennes	35 »	» 32	»	28	6 25	1 10	1 »	1 10	1 10	1 »

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	6 »	3 60	7 75	5 80	6 25	2 85	3 15
Bourbourg	5 60	2 80	»	»	6 »	2 50	2 25
Dunkerque	4 50	3 »	8 »	»	»	3 50	2 50
Bailleul	7 50	4 50	11 »	9 »	8 »	1 50	2 50
Cassel	7 »	4 »	10 »	11 »	9 »	»	2 80
Estaires	7 50	3 »	18 »	»	6 »	3 50	2 50
Hazebrouck	7 50	3 50	»	»	»	»	»
Merville	5 50	3 25	7 »	7 50	7 »	1 70	2 20
Armentières	5 73	3 73	10 »	9 »	8 »	1 80	3 15
La Bassée	4 »	3 20	»	»	9 »	1 60	2 »
Cysoing	8 »	5 »	10 »	8 »	8 »	2 75	2 »
Lille	7 66	4 79	»	»	»	2 75	1 55
Roubaix	»	»	»	»	»	4 25	1 35
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	6 40	3 60	10 50	11 50	7 45	2 25	1 50
Le Câteau	6 »	3 66	6 75	12 50	6 »	2 »	2 »
Avesnes	5 »	4 10	4 »	7 »	4 »	1 60	2 »
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge	5 20	3 60	6 »	8 [illegible]	6 »	1 10	1 50
Douai	7 43	4 43	10 »	14 »	10 »	2 45	1 60
Marchiennes	2 75	1 75	6 »	7 50	4 75	1 65	1 30
Orchies	7 20	4 80	8 »	8 »	8 »	2 »	2 »
Somain	»	» »	»	»	»	»	1 20
Saint-Amand	6 66	4 13	8 »	8 »	7 »	3 50	1 50
Valenciennes	6 93	4 26	10 »	11 »	9 »	2 50	1 60

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1852.

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.	Wazemmes
s....... hectol.	3779	542	12899	4346	378	3746	4393	2626	1613	147
x-de-vie.. id..	1877	256	4256	2809	135	1453	1552	1418	1368	65
:e et poiré. id..	18	83	218	21	478	73	148	27	55	5
aigre..... id..	461	125	483	348	62	370	280	691	593	31
e....... hectol.	22410	7862	121137	71274	6172	46612	46409	30840	21961	1980
sins... 1/2 hectol.	68	»	»	750	»	»	»	350	675	»
ıfs......... kil.	124384	»	1385441	302376	51520	136500	371962	57420	147746	7053
hes........ id.	884101	69279	1767728	303240	33540	480000	469275	312598	712890	44314
ux......... id.	270502	22648	966883	118312	28275	237323	158700	184212	822009	13617
ıtons....... id.	269632	11282	903901	145938	14260	129940	124894	68672	70914	7683
:s et sangliers id.	297990	81431	728106	132866	25545	95730	114450	173462	40767	7207
nde à la main id.	40042	170	484497	93903	1738	13000	30285	354727	52448	5092
ts et issues.. id.	12302	»	259250	15532	4387	9150	131751	16000	»	»
mages secs.. id.	17303	1500	95000	9400	417	8100	33000	11000	28900	»
·ée....... Valeur	629234	7000	346700	64558	987	61789	95169	17500	15815	»
ısson d'eau douce id.	16518	1400	54238	10500	2570	12101	33000	9288	8765	»
tres.........id.	6000	2400	12000	3000	55	2100	23116	10800	11950	»
aille et gibier. id.	60000	4000	439000	170500	2345	82500	22000	19200	11774	»
ırre........ id.	380000	80000	1750000	200000	45700	93100	301132	180000	130725	»
ıfs......... id.	140000	10000	210000	30200	1582	29400	195132	42000	79480	»
in.... 100 bottes.	261916	70000	355283	262955	23750	189016	244245	245000	91400	»
ille.... id.	255403	28000	585625	269470	25250	190676	193779	400000	39700	»
oine...... hectol.	8866	15000	78753	45550	3415	34855	23699	22000	18320	»

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.	Wazemmes
s....... hectol.	65 »	90 »	90 »	50 »	100 »	65 »	57 »	75 »	100 »	100 »
x-de-vie... litre.	» 75	» 80	» 90	» 60	1 »	» 90	» 75	1 20	1 10	» 90
:e et poiré. id.	» 40	» 20	» »	» 25	» 10	» »	» »	» 40	1 25	» 30
ıaigre..... id.	» 40	» 30	» 35	» 18	» 50	» 30	» 30	» 50	» 45	» 50
re...... hectol.	18 »	25 »	20 »	12 »	15 »	15 »	16 30	14 »	20 »	20 »
sins........ kil.	» 90	» »	» »	1 »	» »	1 60	1 20	1 »	1 20	» »
mages secs.. id.	1 20	1 60	1 50	1 25	1 80	1 70	1 20	» 85	1 60	» »
rée........ id.	» 60	» »	1 20	» 60	1 50	1 »	2 »	» 80	2 20	» »
sson d'eau douce id	1 »	» 90	1 »	» 50	1 »	1 50	1 50	1 20	2 »	» »
ıtres.... le cent.	2 50	3 »	2 50	3 »	4 80	3 75	4 60	4 75	4 »	3 50
laille et gibier kil.	2 20	1 »	1 60	1 50	1 30	1 80	3 »	2 »	3 »	» »
ırre....... id.	2 10	1 90	1 80	1 50	1 90	2 »	2 »	2 05	1 75	2 20
ıfs.... douzaine.	» 65	» 65	» 60	» 60	» 50	» 60	» 60	» 65	» 60	» 55

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres autorisés dans ce département pendant l'année 1851.

20 *établissements de première classe.*

1 acide sulfurique de sulfate de soude et de chlorure de chaux (fabrique de); 2 allumettes chimiques (fabriques de); 7 citernes aux engrais; 4 colle-forte (fabriques de); 1 dégras (fabrique de); 6 dégras et huile de poisson (fabriques de); 1 équarrissage (atelier d'); 1 huile de résine et graisse pyrogénée (fabrique de); 1 révivification des cendres de plomb (atelier de); 1 toiles cirées (fabrique de); 2 vernis (fabrique de); 2 verreries.

809 *établissements et appareils de deuxième classe.*

1 amidonnerie; 1 battes mécaniques (appareil de); 11 briqueteries permanentes; 258 chaudières à vapeur; 417 autres appareils secondaires à vapeur; 12 chaux (fours à); 1 colle gélatine (fabrique de); 4 corroieries; 3 dépôts de chiffons; 1 distillerie; 1 extraction de potasse des résidus de mélasse (fabrique pour l'); 2 fonderies de fer; 1 fonderie de suif; 2 fonderies de suif avec fabriques de chandelles; 6 gazomètres ou fabriques de gaz; 1 goudronnage des chaînes de fer (atelier pour le); 56 machines à vapeur; 1 moulin à vent; 4 noir animal (fabriques de); 3 noir animal (ateliers pour la révivification du); 1 routoir; 3 salaison de poissons (ateliers de); 12 sucre indigène (fabriques de); 1 sucre indigène (raffinerie de); 6 tanneries.

233 *établissements du troisième classe.*

202 briqueteries temporaires; 6 brasseries; 10 chicorée (fabriques de); 2 cuivre (fonderies de); 3 fer (fonderies de); 1 fromages (dépôt de); 1 savonnerie; 1 sel (raffinerie de); 3 vacheries.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

***Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes pendant l'année* 1851.**

SIÉGES des CONSEILS.	Bureau particulier. Nombre des affaires				Bureau général.				Police intérieure des ateliers. Affaires portées devant le Conseil.		
	portées devant le bureau.	conciliées par le bureau.	retirées par les parties.	non conciliées par le bureau.	Nombre des affaires retirées.	Nombre des jugements en dernier ressort.	susceptibles d'appel.	dont il a été interjeté appel.	Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières	199	182	14	3	2	1	»	»	»	»	»
Cambrai	389	369	»	20	10	8	2	»	»	»	»
Douai	234	163	64	7	»	5	2	2	»	»	»
Lille	514(1)	373	110	21	8	9	4	»	»	»	»
Roubaix	566	286	175	105	82	23	»	»	»	»	»
Tourcoing	241	86	153	2	»	2	»	»	»	»	»
Valenciennes	52	31	9	12	8	3	1	»	»	»	»
TOTAUX	2195	1490	525	170	110	51	9	2	»	»	»

(1) Dans dix affaires, le bureau s'est déclaré incompétent. — Reste en réalité, 504 affaires.

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1851.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spécu-lateurs.	Marchands	Industriels.	TOTAL.	
Cambrai...	»	9	»	9	»	64887 67	»	64887 67	»	58346 12	»	58346 12	5
Dunkerque	»	1	»	1	»	2265 30	»	2265 30	»	2265 30	»	2265 30	(1) »
Lille.......	»	19	8	27	»	428199 32	1138058 53	1566257 85	»	331871 22	827278 24	1159149 46	4
Valencienn.	»	10	»	10	»	144080 37	»	144080 37	»	71914 45	»	71914 45	1
TOTAUX...	»	39	8	47	»	639432 66	1138058 53	1777491 19	»	464397 09	827278 24	1291675 33	10

(1) Cette faillite a été close pour insuffisance d'actif.

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés en 1852 :

1.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée, le 27 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Van Esschen, ingénieur belge, demeurant à Jolimont-sous-Haine-Saint-Pierre, province du Hainaut (Belgique), faisant élection de domicile à Douai, chez M. Leborgne, négociant, pour un système de charpente en fer, invention pour laquelle M. Van Esschen a pris, en Belgique, un brevet d'invention de dix ans, sous la date du 25 janvier 1851.

2.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée le 4 octobre 1851, au sécrétariat de la préfecture, par M. Dujardin-Collette, filateur, demeurant à Roubaix, pour une machine à peigner, dresser et nettoyer la laine.

3.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 7 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par MM. Merkens et Reifferscheid, demeurant à Lille, rue Saint André, 90 bis, relatif aux chemins de fer, système parfait pour les rails et les cahottements des voitures.

4.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 8 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par MM. Malo, Dickson et Cie., fabricants à Dunkerque, agissant comme fondé de pouvoirs de M. Georges Harford, de Newcastle (Angleterre), pour des améliorations apportées à la fabrication d'un tissu applicable à la toile à voile et autres usages.

5.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 9 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Pasquet, ingénieur civil à Gilly (Belgique), élisant domicile chez M. André, fondeur en fer à Lille, rue de Jemmappes, 13, pour un propulseur applicable aux navires.

6.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 22 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs Jules et Jacques Chartier, serruriers-mécaniciens, demeurant à Lille, rue de la Quennette, N.° 1, pour un marteau à rhabiller les meules.

7.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 22 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Jules Dupret, notaire à Seneffe (Belgique), faisant élection de domicile à Lille, rue de la Grande-Chaussée, 38, chez M. Lisnard-Delebecq, pour un four à fabriquer du coke avec du charbon maigre.

8.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée le 30 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Jules Ferru, hotelier, demeurant à Lille, rue Basse, N.° 30, fondé de pouvoirs de

M. C.-J. Sax, facteur d'instruments à Bruxelles, pour un nouveau piano, invention pour laquelle M. Sax a pris en Belgique, un brevet de quinze années, sous la date du 17 mars 1848.

9.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, qu'il a pris le 17 mars 1851, dont la demande a été déposée le 7 novembre 1851, par le sieur Schmitt, mécanicien à Valenciennes, pour une machine à extraire le jus des bettraves, du raisin, des pommes à cidre et autres matières analogues.

10.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 8 novembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par MM. Legavrian et Farineau, négociants-mécaniciens, demeurant à Lille, rue de la Trinité, pour un appareil d'extraction du jus de la betterave.

11.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 10 novembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Théophile Semet, chef de comptabilité de la recette générale des finances du département du Nord, comme fondé de pouvoirs du sieur Godbille (Eliodore), serrurier, demeurant à Sains, pour améliorations et changements apportés à la balance-romaine.

12.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 29 novembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Alexandre Florin, ancien fabricant à Roubaix, pour un tissu tricoté fourré.

13.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans pris le 14 septembre 1850, dont la demande a été déposée, le 11 décembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Garez, notaire à Roubaix, agissant comme fondé de pouvoirs de MM. Lykes et Ogden, demeurant à Huddersfild (Angleterre), pour des procédés mécaniques propres au nettoyage des substances filamenteuses.

14.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. John Livesey, dessinateur mécanicien, demeurant à Nottingham (Angleterre), faisant élection de domicile à Lille, chez MM. Maillot et Oldknow, rue de Jemmappes, N.° 12, pour un système et procédé à tisser sur métiers à tulle de diverses constructions, des tapis, tapisseries, broderies de divers genres, et à produire sur tissus à maille, des dessins en relief

15.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Thomas Harding, fabricant de peignes à Lille, rue du Metz, pour des perfectionnements apportés aux machines à peigner ou à étirer le lin et autres filaments.

16.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 6 janvier 1852, au secrétariat de la préfecture, par

les sieurs Mouraux frères, constructeurs à Roubaix, pour un excentrique applicable aux machines préparatoires pour filer toutes espèces de filaments destinés à être mis en bobines par les machines mêmes.

17.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze années, pris le 30 avril 1849, dont la demande a été déposée, le 8 janvier 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Baudon-Porchez, ingénieur-mécanicien, demeurant à Lille, rue Esquermoise, 67, pour une nouvelle cuisinière économique.

18.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 17 janvier 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Edouard Grar, avocat à Valenciennes; fondé de pouvoirs de M. Schuzenbach, chimiste à Baden (Allemagne), pour un moyen d'extraire la matière sucrée et les autres matières solubles dans l'eau froide, de la betterave, des racines, tubercules, fruits et végétaux en général.

19.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 janvier 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Leys, négociant à Dunkerque, pour la conservation des fromages de Hollande, dits de la province du Nord.

20.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 4 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Farinaux jeune, constructeur-mécanicien, demeurant à Lille, pour un nouvel appareil centrifuge.

21.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 4 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. James Windsor, mécanicien à Moulins-Lille, pour améliorations dans les mécaniques préparatoires pour la filature.

22.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 décembre 1851, dont la demande a été déposée, le 7 février 1852, par le sieur Harding (Thomas), fabricant de peignes à Lille, rue du Metz, pour des perfectionnements apportés aux machines à peigner ou à étirer le lin et autres filaments.

23.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée, le 10 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Antoine Martiny, filateur, demeurant à La Magdeleine-lez-Lille, fondé de pouvoirs du sieur Prosper Martiny, peintre en bâtiments, domicilié à Liége (Belgique), pour une peinture à l'huile, invention pour laquelle il a obtenu en Belgique un brevet d'invention de quinze ans.

24.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 16 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Hector Collette, ingénieur civil à Seclin, pour l'étirage des matières textiles en général.

25.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été

déposée, le 24 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Richner (Auguste), négociant à Bruxelles, élisant domicile à Lille, chez M. Mallet, rue Esquermoise, 91, pour un appareil applicable au foyer des cheminées, *dit foyer Eolien*.

26.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris le 27 février 1851, dont la demande a été déposée, le 27 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Six frères, négociants, à Wazemmes, pour divers perfectionnements pour blanchir et teindre le lin et le chanvre avant d'être filés.

27.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 28 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Rondeau (Edouard), serrurier-mécanicien, demeurant à Lille, rue du Prez, 4 *bis*, pour une machine à battre, cheviller et étriquer le fil à coudre.

28.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 2 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Delaunay frères, filateurs à Roubaix, pour des fils de laine cardée, filée d'autant de couleurs successives que l'on veut.

29.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Caudelier, fabricant de sucre à Somain, pour un appareil destiné à purger et à blanchir les sucres bruts et en pains au moyen du vide et de l'air comprimé.

30.° Le brevet d'invention de quinze années dont la demande a été déposée, le 4 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Susan, Antoine, constructeur mécanicien, rue des Carmes, à Cambrai, pour un nouveau procédé de peignage du lin et du chanvre.

31.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Augustin Pic, opticien à Valenciennes, pour un manomètre métallique à ressorts et boudins.

32.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée, le 12 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Edouard Viel et Kalbfill, négociants à Valenciennes, pour la dessiccation et la condensation de la tourbe.

33.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Angellier, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Dunkerque, pour la fabrication des socques.

34.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Delaunay frères, filateurs à Roubaix, pour un fil de bourre de soie et de coton.

35.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été

déposée, le 29 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Windsor (Eugène), constructeur-mécanicien, demeurant à Moulins-Lille, pour des améliorations dans la construction des machines préparatoires pour la filature.

36.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 29 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Lepan, plombier, demeurant à Lille, rue de Ban-de-Wedde, 20, pour la fabrication des tuyaux en plomb.

37.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze années pris le 20 décembre 1851, dont la demande a été déposée, le 13 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Jules Livesey, dessinateur mécanicien, demeurant à Nottingham (Angleterre), élisant domicile à Lille, chez MM. Maillot et Oldknow, rue de Jemmappes, 12, pour un système et procédé à tisser sur métiers à tulle de diverses constructions, des tapis, tapisseries, broderies de divers genres, et à reproduire sur tissus à maille des dessins en relief.

38.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 16 avril 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Jean-Baptiste-Stanislas Dubois, avocat, demeurant à Valenciennes, fondé de pouvoirs de MM. Serret, Hamoir-Duquesne et Cie., fabricants de sucre audit Valenciennes, pour un nouveau mode d'extraction du sucre des plantes saccharifères.

39.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 26 avril 1852, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs Vanwormhoudt (Jules) et Penin (François), professeur et mécanicien à Douai, pour un appareil à extraire le suc de la betterave

40.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Leplat-Desnoulet, filateur à Tourcoing, pour une machine à peigner la laine et le poil de chèvre.

41.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Constantin Descat et Jules Crombé, manufacturiers à Roubaix, pour un moteur par équilibre sans emploi de charbon ni d'eau.

42.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 8 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Hector Collette, ingénieur civil, demeurant à Seclin, pour le peignage des laines.

43.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 15 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Pecqueriaux-Bailly, filateur à Sains (Nord), pour des perfectionnements dans la filature.

44.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 19 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs Demanest-Fontaine et Cie., fabricants de chevilles à Trith-St.-Léger (Nord), pour une machine propre à fabriquer des chevilles de bottes en fer et en cuivre.

45.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Théodore Peterbroeck, directeur d'usines, demeurant a Anzin, fondé de pouvoirs des héritiers Carion-Delmotte, pour une pompe préparatoire pour sucrerie.

46.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze ans, pris le 12 avril 1849, dont la demande a été déposée, le 22 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Terwangne, négociant à Lille, rue d'Anjou, 4, pour le rouissage du lin manufacturier, et pour lequel il a déjà pris un premier certificat d'addition sous la date du 30 août 1851.

47.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Divoir-Leclercq, arquebusier à Lille, Grand'Place, pour des perfectionnements apportés aux armes à feu.

48.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 26 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Culot, pharmacien à Fontaine-Lévêque (Belgique), élisant domicile à Lille, chez M. Brasseur, rue de Gand, pour un combustible composé, destiné à l'allumage des feux en général, invention pour laquelle M. Culot a obtenu en Belgique, un brevet de dix ans, en 1851, et un de neuf ans et cinq mois en 1852.

49.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 26 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Ollivier Gobbe, demeurant à Aniches (Nord), fondé de pouvoirs du sieur Jules Frison, maître de verreries à Dampreney (Belgique), pour un nouveau procédé pour l'étendage des verres à vitre, invention pour laquelle l'inventeur a obtenu en Belgique, en 1851, un brevet de quinze ans.

50.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 31 mai 1852, à la préfecture du Nord, par MM. Six frères, blanchisseurs à Wazemmes, pour une nouvelle application du lessivage, du blanchiement et de la teinture du lin et du chanvre pour la filature de ces matières.

51.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris le 31 mai 1852, dont la demande a été déposée, le 2 juin 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Six frères, blanchisseurs à Wazemmes, pour une nouvelle application, etc. (Comme au N.° 50.)

52.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été

déposée, le 10 juin 1852, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs A. Morel et Cie., constructeurs-mécaniciens à Roubaix, pour une machine à peigner toutes les matières filamenteuses.

53.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 14 juin 1852, au secrétariat-général de la préfecture, par le sieur Lemielle, Théodore, mécanicien à Valenciennes, pour un ventilateur à palette mobile, invention pour laquelle il a obtenu en Belgique, un brevet d'invention de quinze ans, le 8 janvier dernier.

54.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 14 juin 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Descat, Constantin, manufacturier à Roubaix, pour tigrer, chiner, marbrer, moucheter et ombrer sans envers et en nuances simples, variées ou mélangées, toutes espèces de tissus et de matières à tisser, et pour le moyen de produire ce genre.

55.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée, le 22 juin 1852, à la préfecture du Nord, par le sieur Hughes (John-Georges), demeurant à Londres, fondé de pouvoirs de M. Kernot (Charles-Middleton), docteur en philosophie, demeurant à West-Cowes, dans l'île de Wigt, comté de Southampton (Angleterre), pour des améliorations dans la fabrication du drap en laine et du drap fait de la laine et autres matières, ainsi que dans les machines et appareils pour ladite fabrication, invention pour laquelle le sieur Kernot a pris en Ecosse un brevet de quatorze ans, en mars dernier.

56.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 juin 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Ruez, distillateur à Cambrai, tant en son nom qu'en celui de son associé le sieur W. Black, pour un appareil applicable à l'extraction du jus de la pulpe de la betterave.

57.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 juin 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Léon Lefort, fabricant de sucre à Bauvin (Nord), pour une presse continue destinée à extraire les sucs végétaux.

58.° Le brevet d'invention de cinq années, dont la demande a été déposée, le 25 juin 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Vernus (Paul), serrurier à Valenciennes, pour une cheminée à cloche et à courant d'air, à bouche de chaleur et à régulateur, propre à brûler toutes espèces de charbon de terre ou *coke* en évitant la fumée.

59.° Le brevet d'invention de cinq ans, dont la demande a été déposée, le 25 juin 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Vernus (Paul), pour un appareil dit *grilloir fumivore*.

60.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 juin 1852, à la préfecture du Nord, par M. Schuzenback (Sébastien), rentier à Baden-Baden, élisant domicile à Lille,

chez MM. Bernard frères, rue de Courtrai, pour un procédé propre à extraire la matière sucrée, et en général toutes les matières solubles dans l'eau, de la betterave, des fruits et de tous les corps organiques.

61.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1.er juillet 1852, au secrétariat de la préfecture, par la société de commerce William Blacke et Ruez, de Cambrai, pour un appareil applicable à l'extraction du jus de la pulpe de la betterave.

62.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée, le 2 juillet 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Bootz-Laconduite, négociant à Douai, pour une machine à laver les sacs à pulpe et autres dans les sucreries.

63.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 juillet 1852, au secrétariat-général de la préfecture, par M. Hughes (John), négociant à Londres, élisant domicile à Lille, chez M. Georges Hopkins, rue de Voltaire, N.° 1, pour un système de signaux de jour et de nuit; signaux de station et à distance pour chemin de fer qui reçoivent leur propre impulsion.

64.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 8 juillet 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Descat (Constantin), manufacturier à Roubaix, pour tigrer, chiner, marbrer, moucheter et ombrer sans revers et en nuances simples variées ou mélangées, toutes espèces de tissus et de matières à tisser, et pour le moyen de produire ce genre.

65.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 17 juillet 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Binnié (Pierre), et Lefebvre (Alexandre), horloger et employé, demeurant à Douai, pour un appareil destiné à empêcher le choc des trains sur les chemins de fer.

66.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Alexandre Durel, distillateur à Saint-Saulve (Nord), au nom de la société de commerce Durel et Cie, pour une nouvelle application de la distillerie.

67.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 20 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Lemoine, industriel, demeurant à Marly lez-Valenciennes, pour des perfectionnements apportés dans la construction des chemins de fer.

68.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Vittrant (Louis), propriétaire à Cambrai, pour la conservation des denrées.

69.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 28 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Vannin-Deregnaux, constructeur-mécanicien, demeurant à Lille, rue Princesse, N.° 48, pour un système de broches applicables à la filature.

70.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze ans, pris le 9 juin dernier, dont la demande a été déposée, le 6 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs A. Morel et Cie., constructeurs-mécaniciens à Roubaix, pour une machine à peigner toutes les matières filamenteuses.

71.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 7 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs Bonduel, menuisier, et Favelle, serrurier, domiliés à Comines (France), pour un métier à tisser deux toiles à la fois.

72.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 7 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Dubus, négociant à Bruxelles, élisant domicile à Lille, chez M. Dujardin, ancien notaire, rue de la Grande-Chaussée, pour une nouvelle levure, invention pour laquelle M. Dubus a pris en Belgique, le 10 août dernier, un brevet de quinze années.

73.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 10 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Ch.s Nice, directeur d'usines à Marchiennes-au-Pont (Belgique), faisant élection de domicile à Lille, chez M. Ocke Lazare, rue de Paris, 193, pour un nouveau système de foyer à grilles mobiles, applicable aux fours à puddler et à réchauffer, ainsi qu'aux fourneaux de chaudières.

74.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze ans pris le 26 janvier dernier, dont la demande a été déposée, le 18 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Iréné Leys, négociant à Dunkerque, pour la conservation des fromages de Hollande, dits de la province du Nord.

75.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 14 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Hubert Masse, mécanicien, demeurant à Roubaix, pour une mécanique à fabriquer des clous.

76.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 18 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Guilmant, modeleur, demeurant à Denain, pour un appareil destiné à empêcher les tonneaux employés dans les mines de passer au-dessus des poulies.

77.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture,

par M. Grebel, maître de fonderie, demeurant à Denain, pour l'application du système de trituration, employé actuellement pour le blé, à la trituration du charbon de terre et du charbon de bois.

78.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Grebel, maître de fonderie à Denain, pour roues en fer laminé, destinées à rouler ailleurs que sur les voies ferrées.

79.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Cail, ingénieur-mécanicien, demeurant à Denain, pour des moyeux de roues de locomotives et wagons en fer laminé.

80.° Le certificat d'addition, à un brevet d'invention de quinze années, pris le 2 novembre 1850, dont la demande a été déposée, le 22 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Bonnier-Degorgue, quincaillier, demeurant à Lille, Vieux-Marché-aux-Poulets, 3, pour un système de fiche à écrou et gache mobile.

81.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Vernus (Paul), serrurier, demeurant à Valenciennes, pour une cheminée à cloche et à courant d'air, bouche de chaleur et à régulateur, propre à brûler toute espèce de charbon de terre.

82.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Lhermitte-Gillot, serrurier-mécanicien, demeurant à Lille, rue de Gand, N.° 72, pour des perfectionnements apportés à l'appareil centrifuge, dit *turbine* ou *toupie*, employé à la purgation et au clairçage des sucres.

83.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 septembre dernier, dont la demande a été déposée, le 5 octobre 1852, par M. Cail, ingénieur-mécanicien, demeurant à Denain, pour des moyeux de roues de locomotives et wagons en fer laminé.

84.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 11 mai 1850, dont la demande a été déposée, le 12 octobre 1852, au secrétariat général, par MM. Pruvost, Coudroy et Cie., demeurant à Dorignies, commune de Douai, pour une machine applicable au séchage de différentes substances.

85.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 septembre dernier, dont la demande a été déposée, le 12 octobre 1852, au secrétariat général, par M. Prevost, fondé de pouvoirs de M. Cail, ingénieur-mécanicien, demeurant à Denain, pour des moyeux de roues de locomotives et wagons en fer laminé.

86.° Le brevet d'invention de cinq ans, dont la demande a été déposée, le 16 octobre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Accarain, négociant à Mons (Belgique), élisant domicile

à Valenciennes, chez M. Duplat, rue Saint-Géry, pour un procédé de torréfaction de la pulpe de betteraves.

87.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 19 octobre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. L. Prevost, fondé de pouvoirs de M. Cail, Jacques, constructeur-mécanicien, demeurant à Denain, pour le laminage des fers destinés à la construction des roues de locomotives et wagons toutes en fer laminé à queues d'arondes et autres.

88.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 octobre 1852, au secrétariat-général, par M. Martiny, (Dieudonné), peintre décorateur, demeurant à la Madeleine lez-Lille, pour un enduit propre à empêcher l'humidité.

89.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 22 octobre 1852, au secrétariat-général, par MM. Delaunay frères, filateurs à Roubaix, pour une épeuce filée.

90.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 22 octobre 1852, par M. Bootz-Laconduite, négociant à Douai, pour une machine à laver les noirs dans les sucreries.

91.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 26 octobre 1852, par le sieur Brassins, constructeur, demeurant à Douai, pour une machine à force centrifuge, destinée au séchage et à la séparation des cristaux de sucre avec la mélasse.

92.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 décembre 1851, dont la demande a été déposée, le 4 novembre 1852, par le sieur Harding (Thomas), fabricant de peignes à Lille, rue du Metz, pour des perfectionnements apportés aux machines à peigner ou à étirer le lin et autres filaments.

93.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 5 novembre 1852, au secrétariat-général, par le sieur Guillaume Ward, directeur de fabrique de produits chimiques à Moulins-Lille, pour un four à calciner, servant à la fabrication du sulfate de soude, au grillage du minerai, etc.

94.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 10 novembre 1852, au secrétariat-général, par M. Marteau, architecte du département à Lille, pour un nouveau système de calorifère.

95.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 11 novembre 1852, au secrétariat-général, par M. Black père, fondé de pouvoir de M. William Black, son fils, mécanicien, demeurant à Cambrai, pour un système de flotteur continu indiquant les différences de niveau dans les chaudières à vapeur.

96.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 13 novembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par

M. Georges-Frédéric Black, mécanicien, demeurant à Cambrai, pour un nouveau genre de flotteur pour les chaudières à vapeur.

97.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 13 novembre 1852, au secrétariat-général, par MM. William Black et Lucain Ruez-Delsaux, mécaniciens, demeurant à Cambrai, pour l'application du sifflet d'alarme aux différents manomètres.

98.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 13 novembre 1852, au secrétariat-général, par M. James Nasmyth, ingénieur civil, demeurant à Lille, rue d'Amiens, 5, pour une méthode perfectionnée d'utiliser les eaux courantes.

99.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 16 novembre 1852, par M. Guislain (André-Joseph), mécanicien, demeurant à Cambrai, pour un mécanisme applicable aux puits, intitulé : *Puiseur-Guislain*.

100.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 19 novembre 1852, au secrétariat-général, par M. Ruez-Delsaux, distillateur, demeurant à Cambrai, pour l'application de la diastate à la fermentation.

101.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 août dernier, dont la demande a été déposée, le 19 novembre 1852, au secrétariat-général, par M. Candelier (Jean-Baptiste), demeurant à Wazemmes, fondé de pouvoirs de M. Louis Vittrant, propriétaire à Cambrai, pour la conservation des denrées.

102.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 25 novembre 1852, au secrétariat-général, par M. Daussin-Poiret, fabricant de chicorée, demeurant à Cambrai, pour une machine à concasser la chicorée.

103.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée le 25 novembre 1852, au secrétariat-général, par M. Martens, mécanicien à Ghiel (Belgique), élisant domicile à Lille, chez M. Delvigne, rue St.-Sauveur, pour une machine à broyer et teiller le lin et autres matières textiles, invention pour laquelle M. Martens a pris en Belgique, le 16 octobre 1851, un brevet de quinze années.

104.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 1.er décembre 1852, au secrétariat-général, par M. Pierre Trossaert, négociant à Gand (Belgique), fondé de pouvoirs de M. Minne (François), serrurier-mécanicien à Gand, élisant domicile à Lille, chez M. Philippe Decock, rue de Paris, pour un système de fermeture des vitrines et volets, invention pour laquelle M. Trossaert a pris en Belgique, le 29 avril 1852, un brevet de dix années.

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les villes chefs-lieux d'arrondissement du département et dans celles d'une population de 10,000 *âmes et au-dessus, pendant l'année* 1851.

	Avesnes.	Cambrai.	Douai.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Roubaix.	Tourcoing.	Valenciennes.	Wazemmes.
lanchisseurs	1 75	1 50	» »	1 »	1 50	1 »	» »	» »	1 25	1 75
ouchers (garçons)	1 50	1 75	1 50	(1) » 40	1 50	(1) » 75	2 »	2 »	2 »	2 »
oulangers (id.)	1 50	2 25	(1) » 75	(1) » 60	1 50	(1) » 60	2 »	2 »	2 »	2 »
rasseurs (id.)	1 75	2 »	2 50	1 67	1 75	(1) » 65	2 50	2 25	2 50	» »
rodeuses	» 65	1 »	» »	» 40	» 75	» 60	» 75	» 60	» 50	» »
harbonniers	» »	1 50	» »	1 50	1 75	2 »	» »	2 »	1 80	» »
harpentiers (ouvriers)	2 »	1 75	2 »	2 »	1 75	2 »	2 25	2 »	2 »	2 50
harrons (id.)	1 50	1 75	2 »	2 »	1 75	2 50	2 25	1 50	2 »	2 »
haudronniers (id.)	1 50	2 50	2 »	2 25	1 75	3 »	2 50	2 50	2 75	1 50
rdiers (id.)	1 25	1 50	1 50	1 60	1 50	1 75	» »	» »	1 75	2 50
rdonniers (id.)	1 50	1 50	2 »	1 75	1 75	1 75	2 »	1 50	1 50	1 75
uturières (ouvrières)	» 75	1 »	» »	(2) » 60	1 25	» 75	1 25	1 »	1 »	1 25
uvreurs (ouvriers)	2 50	1 75	1 75	2 »	2 »	2 »	2 »	1 75	2 25	2 »
leurs (id.)	» »	» »	1 50	» »	1 50	2 75	3 »	2 75	» »	3 »
orgerons (id.)	2 »	2 75	» »	2 75	1 75	3 »	2 50	2 »	3 »	2 25
uiliers (id.)	» »	» »	1 50	» »	2 »	1 55	» »	1 50	1 75	2 »
ardiniers (id.)	1 50	1 75	» »	2 »	1 50	1 50	2 25	2 »	1 75	1 75
açons (id.)	2 25	1 75	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »	1 75	1 50	2 »
aréchaux (id.)	1 50	2 »	2 »	2 75	1 50	2 20	2 50	2 »	2 »	2 25
enuisiers (id.)	1 75	1 75	2 »	2 »	2 »	2 25	2 50	1 75	2 »	2 »
eunniers (garçons)	1 50	2 »	» »	(1) » 50	1 50	2 50	1 75	1 75	1 50	2 50
erruquiers (id.)	1 40	1 50	(1) » 50	(1) » 50	» »	(1) » 65	2 »	» »	1 50	1 50
otiers (ouvriers)	» »	2 »	» »	1 25	1 50	1 75	1 50	» »	1 75	» »
erruriers (id.)	1 25	2 25	2 »	2 75	1 75	2 25	2 »	2 »	2 »	2 »
ailleurs (garçons)	1 50	2 »	2 »	2 »	2 »	2 50	2 25	2 25	2 25	2 »
nneurs (ouvriers)	1 50	1 50	» »	2 »	1 75	1 25	2 »	1 50	1 75	1 75
einturiers (id.)	1 50	1 50	» »	2 »	1 75	1 75	2 »	1 75	1 75	1 50
sserands en toile	» »	1 50	» »	2 50	1 50	1 25	1 75	1 75	2 »	1 25
nneliers (ouvriers)	1 50	1 75	2 »	2 »	1 50	2 25	2 »	1 75	1 75	2 »
llistes (id)	» »	2 »	» »	3 »	» »	2 »	2 25	» »	» »	2 »
Campagne.										
boureurs	1 30	1 75	1 50	(1) » 65	1 25	(1) » 67	1 70	1 50	2 »	1 50
urnaliers. Hommes	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	(1) » 60	1 70	1 »	1 25	1 »
urnaliers. Femmes	» 75	» 75	» 75	» 90	» 75	» 65	1 »	» 75	1 »	1 »

) Plus la nourriture et le logement. — (2) Plus la nourriture.

TROISIÈME PARTIE.

NÉCROLOGIE.

HURÉ.

M. HURÉ, président de chambre à la Cour impériale de Douai est décédé dans le cours de l'année 1852.

M. HURÉ était un magistrat d'élite, dont la science et le mérite, depuis longtemps éprouvés, garantissaient à tous une bonne distribution de la justice. C'est au barreau que M. HURÉ s'était d'abord fait connaître, et, dès ses premiers pas dans cette carrière difficile, il avait annoncé ce qu'il devait être un jour. Déjà son mérite était incontesté, et, quoique jeune encore, il avait conquis un beau rang parmi les avocats distingués, lorsque la Révolution de Juillet vint l'arracher aux luttes dans lesquelles il brillait pour le placer à la tête du parquet de Saint-Omer. Il fut dans le camp de l'accusation ce qu'il avait été dans le camp de la défense; chaque jour le voyait grandir dans ces importantes fonctions, et le jury du Pas-de-Calais ne peut avoir perdu le souvenir des succès qu'obtenait près de lui le jeune procureur du roi. Après trois ans à peine, M. HURÉ, vivement blessé d'une disgrâce apparente qu'il considérait comme imméritée, n'hésita pas à dépouiller spontanément la robe du magistrat pour reprendre celle à laquelle il avait dû ses premiers succès. Ses sympathies et ses goûts l'entraînaient vers ces luttes pleines de charme dans lesquelles les avocats sont constamment adversaires sans jamais cesser d'être amis, et il possédait à un haut degré toutes les qualités qu'il faut pour réussir au barreau. Une imagination vive, un cœur ardent, toujours accessible à toutes les inspirations généreuses, lui faisaient embrasser avec chaleur les intérêts qui lui étaient confiés, et son zèle était sans cesse puissamment secondé par une instruction solide, par un jugement droit et par une parole tour à tour incisive et brillante.

Mais ce n'était pas seulement le talent que l'on estimait en lui ; il honorait sa profession par sa haute probité et par le beau désinté

ressement avec lequel il savait l'exercer. Une affaire n'était pas bonne ou mauvaise à ses yeux suivant qu'elle devait plus ou moins lui rapporter, et le pauvre dont il avait reconnu le bon droit, était certain d'obtenir de lui, pour la défense de ses intérêts, un concours aussi dévoué que s'il avait pu largement rétribuer ses services. Aussi avait-il l'affection et l'estime des ses confrères, et les regrets si vivement sentis que naguère ils déposaient sur sa tombe, par l'organe de leur bâtonnier, est le plus bel éloge que l'on puisse faire de sa vie d'avocat.

Après quinze années passées au barreau, M. Huré allait de nouveau revêtir la toge du magistrat; sous l'ancien gouvernement, il s'était jeté dans les rangs de l'opposition avec l'ardeur qu'il apportait en toute chose, et tout naturellement la République, à son avénement, devait jeter les yeux sur lui et réclamer son concours. Nommé d'abord procureur-général à Amiens, il fut bientôt appelé à diriger en la même qualité le parquet de la cour d'appel de Douai.

Dans ces hautes fonctions il a su, en bien des circonstances, prévenir le mal et résister avec énergie aux entraînements qui l'auraient bientôt jeté en dehors des voies de la justice. En 1849, à l'époque où un gouvernement régulier s'efforçait de diriger, en le ralentissant, un mouvement trop rapide et trop désordonné pour ne pas nous conduire à l'abîme, peut-être, M. Huré, que de belles illusions séduisaient encore, n'était plus l'homme qu'il fallait pour conjurer des périls qu'il n'entrevoyait pas, et il allait se trouver dans une position fausse dans laquelle le devoir lui eût été difficile, lorsqu'un siége de président de chambre que laissait vacant la retraite de M. Gosse, lui fut offert en échange des fonctions de procureur-général. Il l'accepta, et la justice dut s'en applaudir; car dans ce nouveau poste, il devait lui rendre des services signalés, et utiliser dans son intérêt, loin de toutes les préoccupations politiques, cette vaste érudition, cette connaissance profonde du droit et cette expérience qu'il avait acquise dans une longue pratique des affaires. Aussi apporta-t-il un large contingent de lumières dans le sein des délibérations de la cour; pénétré du sentiment des devoirs que, comme magistrat, il avait à remplir, il n'a jamais rien négligé pour découvrir la vérité et assurer le triomphe du droit.

Les plus petits intérêts conservaient à ses yeux leur importance relative, et l'on était certain qu'ils seraient pesés par lui avec autant de scrupule que les intérêts les plus graves et les plus sérieux. Si parfois, sa conviction se produisait sous une forme un peu rude, du moins était-elle toujours celle d'un honnête homme; l'ardeur qu'il mettait à la faire partager n'aveuglait jamais son jugement, et dans sa haute impartialité, il n'hésitait pas à sacrifier son amour-propre à la vérité, en désertant au dernier

moment l'affaire qu'il avait le plus énergiquement soutenue, lorsque l'erreur lui en était démontrée.

La Cour a perdu en lui un excellent magistrat dont elle conservera le souvenir.

LUCE.

M. Luce, propriétaire, ancien maire de Courchelettes, est décédé à Douai, sa ville natale, le 14 janvier 1853.

M. Luce était l'un des musiciens les plus remarquables du département. Digne élève de Baillot, émule d'Habeneck aîné, M. Luce, après avoir mérité le prix de violon au Conservatoire de Paris, fut choisi par son maître pour l'accompagner et compléter son célèbre quatuor. Cette distinction éminente suffirait, à elle seule, pour caractériser et peindre d'un seul trait son beau talent et son exquise organisation musicale. C'est à cette école élevée qu'il sut recueillir cette tradition précieuse du grand maître, tradition qui lui servit depuis à interprêter à son tour les chefs-d'œuvre de l'école allemande, avec une grande supériorité de style. C'est lui qui les a fait connaître, c'est lui qui, en les réchauffant de son enthousiasme, en les abritant sous le zèle ardent de sa foi musicale, a réussi le premier à les acclimater, à les faire goûter à Douai, et bientôt à exciter, au nom seul des Beethoven, des Weber et des Spohr, les plus vifs transports d'admiration.

Habeneck, son ancien condisciple et avec lequel il avait d'ailleurs plus d'un point de ressemblance, n'organisa la Société des Concerts du Conservatoire de Paris que vingt ans au moins après que M. Luce ait organisé la Société philharmonique de Douai. Si le monument parisien a été plus grandiose, si son retentissement a été plus universel, celui de M. Luce a été le premier. Or, l'organisation de la Société philharmonique de Douai n'est pas restée une fondation isolée et sans imitation. Il est incontestable qu'elle a eu une grande portée pour le développement et l'encouragement de la musique instrumentale dans tout le nord de la France. Le nom de M. Luce restera toujours inséparable de cette institution (quelle que soit la destinée que l'avenir lui réserve), et c'est là son plus beau titre et sa plus brillante auréole.

La musique de chambre doit beaucoup aussi à M. Luce, car s'il n'a pas été le premier à faire germer dans les goûts et les habitudes flamandes ces réunions intimes et peu nombreuses, si propres d'ailleurs à épurer et à former le goût, au moins son exécution grandiose, son style sévère, son habileté à vaincre tous les écueils, et surtout son constant et inébranlable amour de l'art ont-ils puissamment contribué à porter haut et loin la réputation musicale de la ville de Douai.

Sorti du Conservatoire avec un prix de composition, M. Luce écrivit plusieurs ouvrages dramatiques qu'il fit successivement exécuter sur le théâtre de sa ville natale. L'étude et la méditation des maîtres de l'école française perfectionnèrent bientôt son talent, et l'*Elève de Presbourg*, représenté à Paris, y obtint un légitime succès. Quelques années après, il donna le *Maestro*, qui fut exécuté à Versailles et à Douai.

La vive sympathie de ses concitoyens n'a jamais fait défaut à ces représentations de famille, et les plus chaleureux applaudissements ont toujours été prodigués à celui qui avait d'ailleurs tant de titres solides à leur estime et à leur admiration.

Membre de la commission administrative de l'école communale de Douai depuis sa fondation; fondateur, chef d'orchestre et président de la Société philharmonique; membre de la Société d'Emulation musicale, fondée pour l'encouragement de la composition à Douai; virtuose et exécutant des plus remarquables: doué d'une de ces intelligences musicales instinctives qui n'apparaissent que de loin en loin, M. Luce a été la personnification vivante de la musique, non seulement à Douai, mais dans toutes les villes environnantes. Le nom de M. Luce retentit depuis cinquante ans dans tout le nord de la France. Sa mort est au dedans une perte irréparable, un vide qui ne se comblera jamais, et elle ne sera pas moins sentie au dehors par les véritables amis de la musique.

PEUVION.

L'année 1852 a vu mourir un de ces hommes de talent et de vertu, qui aurait pu par son mérite et sa science s'élever à un rang supérieur, mais qui, ennemi du bruit et de l'éclat, doué d'une modestie profonde, cherchait toujours en rendant service aux autres à s'en faire oublier, et cultivait la science par pur amour, la vertu par devoir, sans jamais avoir eu la moindre pensée d'ambition personnelle; tel fut M. Romain Peuvion, né à Lille, le 31 juillet 1779, d'une ancienne et respectable famille de ce pays. Son existence fut longue, mais elle fut bien remplie. Dès son jeune âge, M. Romain Peuvion puisa dans sa famille le goût des arts, des choses curieuses et du travail manuel. Il devint un ouvrier très-habile en toutes choses, et manœuvrait avec une égale perfection le tour, la lime, le rabot. Ces travaux qui pour lui n'étaient qu'un délassement, ne l'empêchaient pas de se livrer à une industrie plus lucrative, et des premiers il introduisit la filature du coton à la mull-Jenny, genre de travail qui fut si profitable à ce pays, où il prit bientôt une grande

extension. Vers la même époque, l'Angleterre inondait la France d'une espèce de pelotte de coton, qu'on recherchait avidement, non seulement à cause de la bonté du fil, mais encore pour l'élégance avec laquelle il était disposé. M. PEUVION inventa une machine qui lui donnait les mêmes résultats que celle dont se servaient nos voisins bien qu'il ne la connût pas, et pendant plusieurs années, il garda le secret d'une découverte qui lui fut fort lucrative. L'un des premiers, aussi, il fit du tulle à la mécanique, mais par suite d'une concurrence effrénée, il abandonna l'une et l'autre de ces industries, pour se livrer à la fabrication et au raffinage du sucre. La physique, la chimie, la mécanique lui furent d'un puissant secours. Par ses essais et ses études, il fut conduit à une méthode de raffinage à l'aide des gaz, qui fit dans le temps une profonde sensation dans l'industrie sucrière. On le voit, il ne s'appliquait pas sérieusement a une industrie quelconque sans lui faire faire par son génie inventif un progrès réel, sans y introduire une amélioration notable.

M. PEUVION ne perdit pas un seul jonr de sa vie; le temps que ne réclamaient pas sa famille et ses affaires, il le consacrait au travail des mains, il avait toujours un instrument ou une machine à faire. Toutes les pièces de son beau cabinet de physique sont sorties de sa tête et de ses mains, et au sujet de ce cabinet, n'omettons pas de dire qu'il fit don en mourant au Musée de Lille de ses trois plus beaux ornements : sa machine électrique, son baromètre de précision et sa machine pneumatique. Il dédaignait les choses communes et faciles, à moins qu'elles ne fussent très-utiles ; il s'attachait principalement aux instruments dont la construction exigeait beaucoup de patience. Nous en avons une preuve admirable dans une petite machine qu'on peut considérer comme un chef-d'œuvre de délicatesse de travail, et qui paraîtrait impossible à exécuter si elle n'était là pour prouver jusqu'où la persévérance humaine peut aller. M. PEUVION construisit donc une machine propre à tracer sur verre les micromètres indispensables aux microscopes, et à l'étude de la diffraction. Avant lui, on avait fait des micromètres rectilignes moins parfaits que les siens, mais on avait déclaré impossible le tracé des micromètres circulaires contenant plusieurs centaines de cercles tracés dans un espace de un millimètre de diamètre. Au prix de beaucoup d'efforts, d'essais nombreux continués pendant vingt-cinq ans, M. PEUVION a vaincu cette difficulté et a produit un véritable chef-d'œuvre qu'il a eu la satisfaction de voir fonctionner avant de mourir.

D'après ses goûts, son amour pour la science, on peut croire aisément que l'un des premiers à Lille il s'est livré à l'étude de la photographie. Tous les appareils dont il s'est servi ont été confectionnés par lui. Parmi eux on remarque un appareil panoramique,

qui permet de prendre des vues d'une immense étendue. La Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille inséra dans le Recueil de ses mémoires toutes les instructions nécessaires sur l'origine, la construction et les usages de cet instrument, ainsi que des autres instruments que M. Peuvion inventa, et particulièrement sa machine à tracer des micromètres circulaires, dont nous venons de parler. Cette Société composée des savants les plus distingués de ce pays ne pouvait oublier M. Peuvion. Depuis le 17 nivôse an XI, il partagea ses travaux et la fit juge de ses œuvres. Elle témoigna de quel prix lui était M. Peuvion en chargeant son président d'être, sur sa tombe, le jour de ses funérailles, l'interprête de ses vifs regrets.

Après avoir parlé du génie scientifique de M. Peuvion, parlerons-nous de ses vertus, de son extrême modestie, de sa constante douceur vis-à-vis de tout le monde, de son dévouement entier à sa famille et surtout de cet esprit profondément religieux qui lui faisait aimer et observer son devoir avant tout ? Ah ! craignons d'offenser davantage la modestie de M. Peuvion ; maintenant que nous avons assez dit pour conserver sa mémoire à la cité reconnaissante, donnons à cette modestie si grande la satisfaction qu'elle réclame encore du fond du tombeau. Qu'il nous suffise de dire qu'il était étranger au monde et à ses vains plaisirs ; sa piété profonde et tolérante à la fois l'avait appris de bonne heure à en vivre éloigné. Sa nombreuse famille, ses affaires, ses goûts remplirent à eux seuls sa longue et laborieuse existence.

Malgré un tempérament faible et délicat, M. Peuvion par sa vie simple et régulière put atteindre sa 72.e année. Il souffrit alors les atteintes d'un mal cruel et incurable qui devait le conduire au tombeau. Et néanmoins l'habitude, le besoin du travail était si puissant chez lui qu'il limait, tournait, ou écrivait pour peu que ses souffrances ne s'y opposassent pas complètement, et peu de jours encore avant sa mort il travaillait à un instrument destiné à porter l'action de l'électricité sur sa vessie paralysée.

Enfin, après quelques mois de souffrances aiguës chrétiennement endurées, M. Peuvion mourut comme il avait vécu, le 14 août de cette année, il mourut, calme et résigné, n'ayant rien à regretter du passé et tout à espérer de l'avenir.

BELLES ACTIONS.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

Prix Monthyon.

Il résulte du compte-rendu de la séance annuelle de l'Académie française, dans laquelle ont été distribués, en 1852, les prix de vertu fondés par M. de Monthyon, que la demoiselle *Marie-Françoise* BULTEZ, domiciliée à Valenciennes, s'y trouve comprise pour un prix de 3,000 francs, accordé à 40 années d'un dévouement au-dessus de tout éloge.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1852, à la délivrance d'une médaille d'or et de 30 médailles d'argent décernées par M. le Ministre de l'intérieur.

Trois médailles d'honneur ont aussi été décernées par le gouvernement belge à des habitants du Nord.

Une somme de 1,390 fr. a, en outre, été distribuée par M. le Préfet à 70 individus qui se sont signalés par de belles actions.

La médaille en or a été décernée au sieur Boittelle, Edouard, lieutenant des sapeurs-pompiers de Cambrai, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve lors d'un incendie survenu dans la fabrique de sucre de M. Dhollain.

Les médailles en argent ont été décernées :

1.° Au sieur Dewez, Joseph, marinier à Mortagne,

2.° Au sieur Demarez, Gustave, batelier à Condé,

pour avoir sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer.

3.° Au sieur Hibon, brigadier de douanes à Genech ;

4.° Au sieur Vanham, lieutenant de pompiers à Gommegnies ;

5.° Au sieur Carlier, François, sous-lieutenant, idem,

pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans plusieurs incendies.

6.° Au sieur Bauly, Jules, ouvrier à Marquette lez-Lille, pour le courageux dévouement dont il a fait preuve en sauvant un aliéné de l'établissement de Lommelet, qui s'était jeté dans le canal de la Deûle.

7.° Au sieur Gabet, Noël-Joseph, garde-moulin à Saulzoir, en

sauvant, au péril de ses jours, une jeune fille de dix ans, qui se noyait dans la rivière de Selle.

8.° Au sieur Boubet, Jean-Charles, préposé des douanes à Houplines, qui a fait preuve de dévouement en sauvant un enfant tombé dans la Lys.

9.° Au sieur Six, André, garde-champêtre à Frelinghien, qui a sauvé au péril de ses jours, un enfant de neuf ans qui se noyait dans la Lys.

10.° Au sieur Sobleau, batelier à Maulde, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant au péril de ses jours, un enfant tombé dans l'Escaut, entre deux bateaux vides et à un endroit où la rivière à trois mètres de profondeur.

11.° Au sieur Deback, Charles-Louis, préposé des douanes à Frelinghien, en sauvant un jeune enfant tombé dans la Lys.

12.° Au sieur Bastien, César, journalier à Merville, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, une jeune fille de quinze ans tombée dans la Bourre, et qui avait complètement perdu connaissance.

13.° Au sieur Pichoir, Jules-Honoré, visiteur à la douane de Malplaquet, pour de nombreux actes de courage.

14.° Au sieur Giraud, Georges, ouvrier tonnelier à Cambrai, pour avoir sauvé deux militaires qui se noyaient dans l'Escaut.

15.° Au sieur Chevreuse (Pierre), commissaire de police à Merville, pour avoir sauvé au péril de ses jours un homme tombé dans la Lys.

16.° Au sieur de La Loy, Hippolyte, préposé des douanes à Houplines, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant au péril de ses jours une femme qui était tombée dans la Lys, à un endroit où la rivière est profonde et le courant fort rapide.

17.° Au sieur Betancourt, sapeur-pompier à Lille ;
18.° Au sieur Deroy, idem ;
19.° Au sieur Sillard, idem,
qui ont fait preuve du plus grand dévouement lors de l'incendie qui a détruit une partie de la filature de lin de MM. Vannoye et Cie.

20.° Au sieur Dusaussoy, } Caporaux des sapeurs-pompiers de
21.° Au sieur Dassonville, } Douai ;
pour le dévouement et l'intrépidité dont ils ont fait preuve dans divers incendies.

22.° Au sieur Molard, Florimond, menuisier à Ors, pour avoir sauvé un enfant au berceau qui se trouvait dans un bâtiment en proie aux flammes.

23.° Au sieur Fosse, Théodore, âgé de 22 ans, cultivateur à Escarmain, qui a sauvé d'une mort imminente, une vieille femme infirme et un enfant de trois ans qui étaient sur le point de périr dans les flammes.

24.° Au sieur Ansecache, Jacques-Hubert, cultivateur à Salomé, qui a montré du dévouement en arrêtant deux chevaux furieux au moment où ils allaient se précipiter dans les rues de la commune où jouaient alors de nombreux enfants.

25.° Au jeune Delannoy, Jules, âgé de quinze ans, demeurant à Lille, pour le courageux dévouement dont il a fait preuve en sauvant au péril de ses jours, une femme qui venait de se jeter dans le canal.

26.° Au sieur Meriaux, Albert, pour le dévouement qu'il a montré en sauvant au péril de ses jours, une jeune fille qui venait de se précipiter dans l'Escaut et qui était déjà engagée dans les tourbillons d'un moulin à eau.

27.° Au sieur Taillez, Damas, sous-brigadier de police à Valenciennes, pour de nombreux actes de courage.

28.° Au sieur Ausport, Jules-César, garde-champêtre à Houplin, pour avoir sauvé d'une mort imminente une petite fille de six ans qui se trouvait dans un bâtiment envahi par les flammes.

29.° Au sieur Goubet, Philémon, garçon meûnier à Marcoing, qui a fait preuve d'un grand dévouement en sauvant au péril de ses jours, un cultivateur qui avait été entraîné avec une voiture attelée, par le courant de la rivière et qui se trouvait déjà engagé dans les tourbillons d'un moulin à eau.

30.° Au sieur Dufour, Désiré, sapeur-pompier à Fives, qui a fait preuve de dévouement dans différentes circonstances et notamment lors d'un incendie survenu à Mons-en-Barœul.

Les trois médailles d'honneur accordées par le gouvernement belge ont été décernées :

1.° Au sieur Cardon, Louis,
2.° Au sieur Cardon, Coustant, } bateliers à Condé,
3.° Au sieur Cardon, François,

qui se sont distingués par leur courage et leur dévouement lors des inondations de 1850 en Belgique.

La somme de 1,390 fr. a été répartie entre les dénommés ci-après :

1.° Au sieur Waymel, Jean-Baptiste, de Lille, qui a eu les mains brûlées en sauvant la vie à un enfant de huit ans dont les vêtements étaient en feu.

2.° Au sieur Parent, sapeur-pompier à Tourcoing ;

3.° Au sieur Morel, idem,

qui ont fait preuve de zèle et de dévouement lors d'un incendie survenu à Tourcoing.

4.° Au sieur Tunick, Benoît, batelier à Condé, qui a fait preuve de dévouement en sauvant la vie au jeune Fortrie qui se noyait dans la Deûle.

5.° Au sieur Mahieu, Charles-Auguste, à Aubers;

6.° Au sieur Halbaut, Henri, idem,

qui ont fait preuve de dévouement en préservant la ferme et les bâtiments qui avoisinaient un moulin détruit par les flammes.

7.° Au sieur Otten, journalier à Dunkerque, qui a sauvé, au péril de ses jours, un homme qui se noyait dans le port.

8.° Au sieur Ryngaert, Charles, à Armbouts-Cappel, qui a fait preuve de dévouement en sauvant la vie à un enfant qui se noyait dans le canal de la Colme.

9.° Au sieur Cabulat, Jean-Baptiste. batelier à Mortagne, qui a sauvé la vie au sieur Durieux qui se noyait dans l'Escaut.

10.° Au sieur Verbrugghe, Auguste-François, arrimeur de bateaux, à Dunkerque, qui s'est signalé par un trait de courage et de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, un batelier tombé dans le port.

11.° Au sieur Prunez, Richard, journalier à Halluin, qui a sauvé la vie au nommé Drouart qui se noyait.

12.° Au sieur Lemaire, Louis, journalier à Wavrin, qui a sauvé la vie à un enfant de six ans qui était tombé dans un fossé plein d'eau, entre les portions ménagères et la propriété de M. Artaud.

13.° Au sieur Hoyen, garde-champêtre à Illies;

14.° Au sieur Boulet, Constant, id.;

15.° Au sieur Hennebicque, Jules, id.,

16.° Au sieur Bailleul, Alexandre, id.,

qui ont fait preuve d'un grand dévouement lors de l'incendie survenu dans la commune d'Illies.

17.° Au sieur Gosselin, Alexandre, journalier à Baudignies, qui a sauvé d'une mort certaine un enfant de cinq ans qui était tombé dans la rivière d'Escaillon.

18.° A la jeune Tellier, Célina, âgé de quatorze ans, à Wavrin, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de cinq ans qui venait de tomber dans un fossé profond.

19.° Au sieur Semail, Emmanuel, tisseur à Sommaing, qui a sauvé d'une mort certaine un jeune enfant de deux ans qui se noyait dans la rivière d'Ecaillon.

20.° Au jeune Rattez, Constant, âgé de treize ans, à Erquinghem-Lys, qui a fait preuve de dévouement en sauvant un enfant de trois ans qui était tombé dans la rivière.

21.° A la dame Boulanger, Clémentine, femme Legmaele, préposée à la garde d'une barrière au chemin de fer du Nord, à Tourcoing, qui a fait preuve de dévouement en sauvant d'une mort cer-

taine un jeune enfant de deux ans qui se trouvait sur la voie au moment du passage d'un convoi parti de Tourcoing.

22.° Au sieur Bonnaire, Amand, à Landrecies, qui, sans savoir nager, a sauvé une petite fille de cinq ans et demi qui était tombée dans le canal de la Sambre.

23.° Au sieur Trachez, Auguste, demeurant à Ostricourt.
24.° Au sieur Desprez, Constant, idem;
25.° Au sieur Pollet, Ferdinand, idem;
26.° Au sieur Dubois, Pierre-Antoine, idem;
Qui ont fait preuve de dévouement lors de l'incendie survenu à Ostricourt le 8 mars 1852.

27.° Au sieur Pollet, Jean-Baptiste, de Cambrai, qui a sauvé d'une mort imminente, une jeune fille de vingt-deux ans, qui venait de tomber dans le canal de Saint-Quentin.

28.° Au sieur Billet, Laurent-César, portefaix à Lille, qui a fait preuve de dévouement, en diverses circonstances, en sauvant, au péril de ses jours, trois personnes qui se noyaient.

29.° Au sieur Lesaffre, Napoléon, à Houplines, qui a sauvé la vie au jeune Vasseur, âgé de dix ans, qui se noyait.

30.° Au sieur Cambron, Etienne, serrurier à Esquermes, qui a sauvé, au péril de ses jours, en différentes circonstances, quatre personnes qui se noyaient.

31.° Au sieur Pollet, Jean-Baptiste, journalier à Cambrai, qui a sauvé un militaire de la garnison qui se noyait.

32.° Au sieur Devernay, Henri, charbonnier à Marcq-en-Barœul, qui a fait preuve de dévouement, en diverses circonstances, et, notamment le 7 juillet, en sauvant un enfant âgé de dix ans, qui se noyait dans le canal de Roubaix.

33.° Au sieur Bonnelle, Pierre, journalier à Marquette, qui s'est signalé dans l'incendie qui a éclaté à Marquette, le 23 juin, et a reçu des brûlures qui l'ont mis momentanément dans l'impossibilité de travailler.

34.° Au sieur Patou, Aimable-Bienvenu, journalier à Steenwerck, qui a sauvé un enfant de quatre ans qui était tombé dans un fossé d'une profondeur de plus de trois mètres et allait s'y noyer.

35.° Au sieur Flamme, Charles, journalier à Marly, qui a couru les plus grands dangers en se jetant dans l'eau tout habillé et quoique malade, pour sauver le sieur Carlier, qui se noyait.

36.° Au sieur Desoutter, Jean, maréchal-ferrant;
37.° Au sieur Baron, Louis, tailleur d'habits;
domiciliés tous deux à Bourbourg, qui ont fait preuve de dévouement en arrachant à la mort trois petits enfants lors de l'incendie qui a éclaté à Bourbourg, dans une cave habitée par la famille Dubois.

38.° Au sieur Carlier, François-Valentin, ménager à Saint-Martin,

pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans la rivière d'Écaillon ;

39.° Au sieur Dillies, Joseph, batelier et cabaretier à Wervicq-Sud, pour avoir sauvé un garçon de neuf ans qui se noyait dans la Lys.

40.° A la fille Thérèse Gille, servante de ferme à Verlinghem, pour avoir sauvé un enfant qui était tombé dans un fossé où il se serait infailliblement noyé.

41.° Au sienr Dupont, Antoine, manouvrier à Cambrai, qui a fait acte de dévouement en travaillant au sauvetage de trois malheureux qui sont morts d'asphyxie dans une fosse d'aisance.

42.° Au sieur Delmotte, Henri, batelier à Mortagne, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de huit ans qui avait disparu dans le canal de Roubaix où il se serait infailliblement noyé.

43.° Au sieur Glay, Jean-Baptiste ;

44.° Au sieur Noirmain, Adolphe,

journaliers à Avesnes-lez Aubert, qui se sont signalés dans l'incendie qui a éclaté le 15 juillet, à Avesnes-lez Aubert ; et ont reçu des blessures graves qui les ont empêchés momentanément de se livrer au travail.

45.° Au sieur Richard, Augustin, à Banteux, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune homme qui se noyait dans le canal.

46.° Au sieur Doclaeghe, Désiré, garçon boulanger à Quesnoy-sur-Deûle, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant d'une mort imminente un enfant de neuf ans, qui était tombé dans le canal de la Lys, et sa sœur, âgée de quatorze ans, qui s'était jetée à l'eau pour lui porter secours.

47.° Au sieur Carpentier, Firmin, journalier à Vred, qui a sauvé un enfant de cinq ans qui était tombé dans le canal de la Scarpe et se trouvait entraîné par les eaux.

48.° Au sieur Malbranque, Marc-Antoine, remouleur à Provin, pour avoir sauvé un enfant de deux ans qui était tombé dans un fossé à Roncq.

49.° Au sieur Lallemand, Ignace, brouetteur à Armentières, qui a sauvé un enfant de 7 ans qui se noyait dans le canal de la Lys.

50.° Au sieur Delattre, Albert, journalier à Auby, pour avoir sauvé au péril de ses jours, un jeune homme qui se noyait dans le canal de la Deûle.

51.° Au sieur Plouvier, Paul-Simon, d'Armentières, qui a sauvé un enfant de six ans, qui était tombé dans la Lys.

52.° Au sieur Copin, Henri, journalier à St.-Amand, qui a fait acte de courage en retirant de l'eau un enfant de huit ans, qui se noyait dans le canal.

53.° Au sieur Debarge, Séraphin, journalier à Gondecourt, pour avoir sauvé au péril de ses jours, un homme qui était embarrassé dans les herbes d'un étang, où il se serait infailliblement noyé.

54.° Au sieur Sauvé, Jean-Baptiste, journalier à Dunkerque, qui s'est jeté tout habillé dans le port pour sauver la vie à un enfant qui était tombé à l'eau et allait disparaître sous un bateau.

55.° Au sieur Boucherie, Auguste-Denis-Joseph, domicilié à Deûlémont, qui a fait preuve de dévouement en sauvant un enfant de neuf ans, qui était tombé dans la Deûle.

56.° Au sieur Lecas, Jean-Baptiste, journalier à Estaires, pour avoir sauvé la vie à un enfant de six ans, qui était tombé dans la Lys.

57.° Au sieur Dehaene, Ferdinand, maçon à Comines, pour s'être signalé en sauvant la vie à un enfant de sept ans, qui était tombé dans le bassin de la Lys.

58.° Au sieur Mozin, Joseph, meûnier à Grand-Fayt, pour avoir fait preuve de courage en sauvant au péril de sa vie un enfant de douze ans qui était entré dans la rivière d'Helpe près d'un moulin, avec une grosse charrette attelée d'un cheval, et s'était avancé jusqu'au milieu du gouffre formé par la décharge de la vanne du moulin.

59.° Au sieur François, Benoît, tailleur de pierres à Honhergies, pour avoir sauvé la vie à une jeune fille de six ans, qui se noyait.

60.° Au sieur Cousin, ouvrier à Haubourdin, qui a sauvé la vie à un individu qui, étant ivre, s'était laissé tomber dans le canal de la Haute-Deûle.

61.° Au sieur Dupuis, Henri, batelier à Armbouts-Cappel, pour avoir sauvé la vie à un enfant de huit ans, qui était tombé dans le canal de Bourbourg.

62.° Au sieur Payen, Henri, d'Avesnes lez-Aubert, qui a fait preuve de dévouement en descendant dans un puits pour y aller chercher une femme et un enfant qui y étaient tombés.

63.° Au sieur Roland, Henri, ouvrier maçon à Estourmel, qui a fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies.

64.° Au sieur Loize, Désiré, journalier à Merville, pour avoir sauvé au péril de ses jours, une batelière qui était tombée dans la rivière de la Lys.

65.° Au sieur Kerkhove, Charles, ouvrier tisserand à Armentières, qui a fait preuve de dévouement en portant secours à un ouvrier couvreur qui était tombé avec son échelle du toit de sa maison et se trouvait en danger de périr.

66.° Au sieur Crincket, Louis, domicilié à Dunkerque, qui s'est exposé, ne sachant pas nager, pour sauver un enfant tombé dans le canal de la Colme.

67.° Au sieur Legrain, préposé des douanes à Préseau, qui a reçu des blessures graves, qui ont provoqué sa mise à la retraite, en coucourrant à l'arrestation d'un meurtrier furieux.

68.° Au jeune Lambin, Meurisse-Constant, de Wavrin, âgé de neuf ans, qui a sauvé un enfant de sept ans qui était tombé dans un fossé profond.

69.° Au sieur Gourdain, Raphaël, à Paillencourt, qui a reçu dans un incendie des blessures qui l'ont mis dans l'impossibilité de travailler pendant un certain temps.

70.° Au sieur Gruson, Henri-Zacharie, pêcheur à La Gorgue, pour avoir sauvé d'une mort imminente deux personnes qui se noyaient dans la rivière de la Lys.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1852, tant en immeubles qu'en numéraire, aux communes, aux hospices, aux bureaux de bienfaisance, aux fabriques d'églises et aux établissements religieux du département, se sont élevées, savoir :

Pour les communes....................	22,342
Pour les hospices........................	39,844
Pour les bureaux de bienfaisance..........	85,908
Pour les fabriques d'églises.............	93,651
Pour les établissements religieux..........	2,000
Total	243,745

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1852.

11 atteints d'aliénation mentale ; — 3 condamnés pour cris séditieux ; — 9 pour colportage de livres sans autorisation ; — 549 condamnés ; —13 arrêtés pour rupture de ban ; — 46 déserteurs et insoumis ; — 49 fraudeurs ; — 108 individus à défaut de papiers ; — 342 individus en vertu de mandats d'amener ; — 68 individus sans passeports ; — 195 mendiants, vagadonds ; — 9 perturbateurs du repos public ; — 5 prévenus d'attentats à la pudeur ; — 32 de coups

et blessures ; —7 d'assassinat; — 1 de faux en écriture de commerce; 6 d'infanticide ; — 9 d'incendie ; — 5 de viol ; — 1 de voies de fait ; — 19 de rebellion envers les agents de la force publique ; — 1 de menaces d'incendie ; — 171 de vol ; — 3 de meurtre ; — 12 d'abus de confiance ; — 3 de délits politiques ; — 1 de recel de marchandises volées ; — 1 transport frauduleux de lettres ; — 3 de bris de clôture ; — 1 de vente de médicaments sans autorisation ; — 5 d'outrages à la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions ; — 1 de détournement de mineure ; — 1 de faillite ; — 10 de coalition d'ouvriers ; — 1 colportage de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique ; — 187 mendiants reconduits à la frontière de Belgique ; — 1 prévenu de corruption ; — 1 pour mauvais traitements envers sa mère.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.	1,422
Il a été en 1851 de.	1,737
Différence en moins en 1852.	315

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été en 1852, de 105. Ce chiffre présente sur celui de 1851 une différence en plus de 16 .

De ces 105 suicides, 7 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 7 dans celui d'Hazebrouck; — 33 dans celui de Lille; — — 20 dans celui de Cambrai ; — 12 dans celui d'Avesnes; — 12 dans celui de Douai ; — 12 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 10 en janvier ; 13 en février; 2 en mars ; 9 en avril ; 11 en mai; 10 en juin ; 10 en juillet ; 8 en août ; 4 en septembre ; 9 en octobre ; 9 en novembre ; 10 décembre.

Les mois de janvier, février, mai, juin, juillet et décembre, sont ceux où les suicides ont été le plus fréquents.

Au nombre des suicidés, se trouvent 81 hommes, dont 1 de 16 ans ; 1 de 18 ans ; 12 de 20 à 30 ans : 12 de 30 à 40 ans ; 17 de 40 à 50 ans ; 22 de 50 à 60 ans ; 20 de 60 à 80 ans ; 2 de 80 à 90 ans ; — 19 femmes, dont 3 de 20 à 30 ans ; 3 de 30 à 40 ans ; 5 de 40 à 50 ans ; 3 de 50 à 60 ans ; 5 de 60 à 80 ans.

Des 95 suicidés ; 7 se sont brûlé la cervelle ; 44 se sont noyés ; 45 se sont pendus ; 1 s'est coupé la gorge ; 1 s'est jeté sous les roues d'une locomotive ; 2 se sont tiré un coup de pistolet au cœur ; 3 se sont jetés par la fenêtre ; 1 s'est empoisonné.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1852, dans le département du Nord.

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS. Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Totaux.
Boulangerie	1	»	»	»	»	»	»	1
Distillerie	»	»	»	»	»	»	1	1
Écuries	1	»	2	15	9	»	5	32
Étables	1	»	4	11	3	1	1	21
Fabriques	»	»	2	»	»	»	»	2
Fermes	4	1	10	15	5	2	2	39
Filatures	»	»	3	»	»	»	»	3
Fournils	1	1	4	1	1	»	»	8
Granges	2	1	5	33	6	5	7	59
Hangars	»	»	3	2	3	1	»	8
Hospice	»	1	»	»	»	»	»	1
Maisons	4	2	15	21	8	2	2	54
Moulin à eau	»	»	»	»	1	»	»	1
Moulins à vent	»	»	5	1	»	»	»	6
Remises	»	1	»	4	1	»	»	6
Séchoirs	»	»	2	»	»	»	»	2
Teinturerie	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules de Avoine	»	»	»	1	2	»	»	3
Meules de Blé	»	»	7	6	1	1	7	22
Meules de Colza	»	»	»	1	1	1	1	4
Meules de Foin	»	»	»	1	2	»	»	3
Meules de Hyvernache	»	»	»	2	1	»	»	3
Meules de Œillettes	»	»	»	»	»	1	»	1
Meules de Orge	»	»	»	2	»	»	»	2
Meules de Seigle	»	»	»	»	»	1	1	2

Le montant des pertes résultant de ces incendies s'élève approximativement à 870,108 francs ; celui des assurances n'est que de 639,442 francs. — Ces sommes se répartissent entre les arrondissements, suivant le détail ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT PAR APPROXIMATION des pertes constatées.	des assurances
Dunkerque	15661	11800
Hazebrouck	29610	7708
Lille	539854	486807
Cambrai	127846	55108
Avesnes	92248	38875
Douai.	36462	24111
Valenciennes	28427	15033
	870108	639442

Les secours accordés par le Gouvernement aux perdants nécessiteux, victimes de ces incendies, se sont élevés à la somme de 9,975 fr.

ADDITION A LA 1.re PARTIE DE L'ANNUAIRE.

AGENTS CONSULAIRES ÉTRANGERS EN RÉSIDENCE DANS LE DÉPARTEMENT.

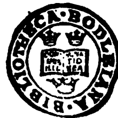
DUNKERQUE.

MM.
A. Bonvarlet, consul de Danemarck.
C. Bourdon, consul de Prusse.
Allard, Ph., consul des Pays-Bas.
Cousin, vice-consul des Pays-Bas.
Irwin, consul d'Angleterre.
Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des États-Unis d'Amérique et du Mexique.
Thierry, consul de Suède et de Norwège.
B. Morel, ☆, vice-consul de Portugal.
Dewulf, consul de Belgique.
C. Debaecque, vice-consul de Russie.
Morel, Alfred, vice-consul du Mexique, agent consulaire d'Autriche et de Toscane.
P. Debaecque, consul de Costa-Rica.
Portier, vice-consul de l'Uruguay.
Delrue, vice-consul du Brésil.
Ch. Carlier, consul du Mecklembourg.
Chamonin, vice-consul de Sardaigne et vice-consul d'Espagne.
Thiébault, vice-consul des Deux-Siciles.

LILLE.

MM.
Philippe Decoock, consul de Belgique.
Decoock fils, vice-consul, idem.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.


BIBLIOTHECA BODLEIANA

